


BIBLIOTECA NAZIONALE
8
5 M H
33
VITTORIO EMANUELE



CONFERENCES ECCLESIASTIQUES DU DIOCESE DE LUÇON,

SUR LES EPITRES DE S. PAUL à Timothée, à Tite & à Philémon.

Touchant les devoirs & les vertus des Pasteurs & des Ecclesiastiques.



A PARIS,
Chez ANTOINE DEZALLIER, rue Saint Jacques, à la Couronne d'or.

M. DC. XCV.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

LETTRE PASTORALE DE MONSEIGNEUR L'EVÊQUE DE LUÇON

TOUCHANT L'EDITION des Resultats des Conferences Ecclesiastiques de son Diocese, sur les Epîtres de S. Paul.

HENRY par la permission divine, Evêque de Luçon : A tous les Curez, Vicaires, & autres Ecclesiastiques de nôtre Diocese, Salut & Benediction en nôtre Seigneur. Aprés vous avoir donné plusieurs volumes sur les matieres de doctrine & de

morale que vous avez examinées dans les Conferences que Dieu nous a fait la grace d'établir avec beaucoup de benediction dans ce Diocese ; en attendant qu'on vous en donne la continuation, j'ay crû qu'il étoit de mon devoir de vous faire part du Resultat des reflexions les plus édifiantes que vous y avez faites sur les Epîtres de saint Paul.

On ne doit point douter que de toutes les études que les Ecclesiastiques doivent faire, celle de l'Ecriture sainte, & particulierement celle du nouveau Testament, ne soit la plus importante & la plus necessaire. Jesus-Christ, selon saint Jerôme, en a fait un commandement

Hyeron. in proëm. in Isai. Prophet.

exprés dans l'Evangile, & l'on peut dire que ce commandement est indispensable à l'égard des Ecclesiastiques & des Pasteurs. Ils sont obligez par leur ministere d'instruire les ignorans, de corriger & de reprendre les pecheurs, de conduire les peuples à la pieté & à la justice, & enfin de se rendre eux-mêmes parfaits, & disposez à toutes sortes de bonnes œuvres.

Mais le peuvent-ils sans le secours de l'Ecriture sainte, qui selon S. Paul, a été inspirée de Dieu pour remplir dignement tous ces devoirs? 2. Tim. 3. v. 16. & 17.

C'est aussi ce qui nous a fait desirer de vous que dans chacune de vos Conferences on y expliquât un Chapitre de l'Ecritu-

re ſainte, afin d'engager par ce moyen tous les Eccleſiaſtiques de ce Dioceſe à la méditer avec ſoin, & à en faire une étude particuliere. Vous avez graces à Dieu obſervé ce reglement avec une exactitude tres-loüable, & avec beaucoup de fruit pour vous & pour vos peuples.

Comme on n'a pas pretendu que cette étude dût ſeulement vous ſervir pour vous apprendre à inſtruire & conduire vos peuples; mais qu'on a eu principalement en vûë qu'elle contribuât à vôtre propre ſanctification, en vous faiſant apprendre de la bouche de Dieu même ce que vous devez être: c'eſt ce qui nous a porté à ſouhaiter de

vous que les reflexions que vous feriez sur chaque Chapitre du Nouveau Testament, eussent ordinairement pour sujet les vertus & les obligations des Ecclesiastiques, & principalement des Pasteurs.

Quoique la fecondité admirable de l'Ecriture sainte fournisse, selon la remarque des Peres, dans chaque Chapitre des veritez de pratique pour toutes sortes de personnes, & que l'Esprit saint ait répandu, sur tout dans le Nouveau Testament, d'une maniere plus abondante, cette fecondité par rapport aux Ecclesiastiques & aux Pasteurs des ames; il faut neanmoins tomber d'accord que Dieu les instruit d'une maniere toute par-

ticuliere de leurs obligations, & des vertus qui leur sont propres dans les Epîtres que l'Apôtre a écrites à Timothée & à Tite. Ce fût par une inspiration de l'Esprit de Dieu que S. Paul les écrivit à ces deux excellens Pasteurs, afin d'apprendre en leur personne à tous les Ministres de l'Eglise quels ils doivent être pour remplir dignement leurs devoirs. Tout Ecclesiastique qui le veut faire, doit les y étudier avec plus de soin & d'application que dans tous les autres livres de l'Ecriture sainte; & il doit, selon saint Augustin, les avoir toûjours devant les yeux.

C'est aussi ce qui nous a engagez à commencer ces Resul-

tats, par les reflexions que vous avez faites sur ces trois Epîtres, afin que vous y trouviez comme un abregé des veritez les plus importantes qui vous regardent : l'Esprit de Dieu les a répanduës dans les autres livres de l'Ecriture sainte; mais il les a ramassées, pour ainsi dire, dans ces trois Epîtres, pour l'utilité & la sanctification de tous ses Ministres.

On y a joint les Reflexions sur l'Epître à Philemon, non seulement parce que cette Lettre suit immediatement les autres, selon l'ordre où nous les avons ; mais principalement parce qu'elle respire par tout l'esprit Pastoral, & qu'elle est remplie dans sa breveté d'ex-

cellentes inſtructions pour tous les Eccleſiaſtiques.

On continuëra dans la ſuite de vous donner le Reſultat des Reflexions que vous avez faites ſur les autres Epîtres de ſaint Paul.

Nous avons lieu d'eſperer que le ſoin que l'on prend de ne pas laiſſer perir le fruit de vos meditations, & de vous le rendre le plus utile qu'il nous eſt poſſible, ſervira à vous donner une nouvelle ardeur pour continuër à étudier dans l'Ecriture ſainte vos devoirs, vos obligations, & les vertus qui vous ſont propres. Nous le ſouhaitons, & nous vous y exhortons de toute l'étenduë de nôtre chari-

té, étant persuadez que cette étude ne peut être que tres-utile pour l'édification de vos peuples, & pour vôtre propre sanctification, & qu'elle pourra contribuër à la gloire de Dieu & au bien de son Eglise. Donné à Luçon le 15. de Janvier 1695.

HENRY, Evêque de Luçon.



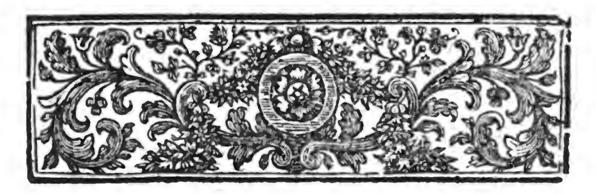
Extrait du Privilege du Roy.

PAR Lettres Patentes du Roy données à ſaint Germain en Laye le 25, Mars 1679 ſignées JUNQUIERES, il eſt permis à Monſeigneur l'Evêque de Luçon, de faire imprimer tous Mandemens, Ordonnances, Catechiſmes, Rituels, Reſultats de Conferences Eccleſiaſtiques & autres Oeuvres pour l'utilité de ſon Dioceſe, portant ſon nom ou approuvez de luy; durant le temps de vingt années; pendant leſquelles défenſes ſont faites à tous Libraires, Imprimeurs & autres de les imprimer, vendre, ni debiter en aucun lieu de l'obeïſſance de Sa Majeſté ſans le conſentement dudit Seigneur Evêque, ou de ceux qui auroient droit de luy, ſur peine de confiſcation des Exemplaires, trois mille livres d'amende, de tous dépens, dommages & intereſts; comme il eſt porté plus au long par leſdites Lettres: Voulant qu'en mettant au commencement ou à la fin deſdites Oeuvres l'Extrait d'icelles Lettres, elles ſoient tenuës pour deuëment ſignifiées.

Ledit Seigneur Evêque a cedé ſon droit de Privilege à ANTOINE DEZALLIER, *Libraire & Imprimeur à Paris, pour joüir du droit dudit Privilege pendant leſdites vingt années. A Paris le 25. Avril 1679. Signé HENRY, Evêque de Luçon.*

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 1. May 1695.

CONFERENCES



CONFERENCES ECCLESIASTIQUES SUR LA PREMIERE EPÎTRE de S. Paul à Timothée.

CHAPITRE PREMIER.

Paulus Apostolus Jesu Christi, secundùm imperium Dei. ℣. 1.

Paul Apôtre de Jesus-Christ, par le commandement de Dieu.

Il ne faut entrer dans le ministere Ecclesiastique, que par obeïssance.



SAINT PAUL, selon la reflexion d'un saint Pere, nous marque une importante verité à la tête de cette Epître. Ailleurs il se dit Appellé Apôtre, *Vocatus Apostolus*; mais icy il se dit Apôtre par le commandement de Dieu, *secundùm imperium Dei*; parce qu'é-

Chrysoft. Hom. 1. in cap. 1. I. ad Tim.

Rom. 1. v. 1

crivant à un Pasteur pour l'instruction de tous les autres, il a voulu leur faire connoître par ce qui s'étoit passé dans sa personne, qu'on ne doit s'engager dans le ministere que par un ordre exprés de la Providence. Il en fallut un bien positif à Moyse & à Jeremie, ces deux grandes lumieres du vieux Testament, pour les y faire entrer ; il ne vint point dans la pensée d'aucun des Apôtres de se presenter à Jesus-Christ pour être mis au nombre de ceux qu'il y destinoit, un Scribe & un homme qui avoit été possedé de l'esprit impur furent les seuls qui l'oserent faire. Les Evangelistes qui le rapportent nous donnent à penser que le premier en fut exclus, l'autre fut refusé & renvoyé chez luy pour y annoncer la misericorde que le Seigneur luy avoit faite.

Matth. 8. v. 20. Luc. 9. v. 58. Marc. 5. v. 19.

Galat. 1.15. L'Apôtre S. Paul, que Dieu avoit separé & choisi pour être le Docteur des Nations, vient luy même de nous assurer qu'il n'a osé entreprendre de les instruire avant que d'en avoir receu l'ordre & le commandement de Dieu, il a falu que le S. Esprit ait parlé, & ait dit : Separez moy Saul & Barnabé, pour l'ouvrage auquel je les ay destinez. Act. 13. v. 2.

Tous les plus grands Saints marchant sur les traces de ce grand Apôtre, n'ont envisagé l'employ de Pasteur des Ames qu'avec frayeur ; il n'y a eu que l'ordre de Dieu qui ait été capable de les y déterminer. Quelles violences n'a-t il pas falu faire aux Ambroises, aux Chrysostomes, aux Augustins, & aux Gregoires, pour les obliger à s'en charger ?

Mais si telle a été la conduite des Saints, quel jugement doit-on porter de ceux qui s'y engagent par legereté, par présomption, par vaine gloire, par ambition, ou par avarice ? Telles gens sont-ils propres à être Pasteurs,

c'est à dire à travailler à la perfection des Saints, aux fonctions de leur ministere, & à l'édification du Corps de Jesus-Christ ? Qu'ils en jugent eux-mêmes. *Ipsi sint judices.* Ephes. 4. 2. 12.

Secundùm imperium Dei Salvatoris nostri, & Christi Jesu spei nostræ. ℣. 1.

Paul Apôtre de Jesus-Christ, par le commandement de Dieu nôtre Sauveur, & de Jesus-Christ nôtre esperance.

Pasteurs exposez à de grands maux, mais soûtenus par une grande esperance.

CEluy qui est engagé de Dieu, dit S. Chrysostome sur ces paroles, à s'acquitter dans l'Eglise de l'office de Pasteur, doit s'attendre à plus de maux, sans comparaison, que le commun des Fidelles. *Necessariò qui Doctoris fungitur munere pericula sustinet, & multò plura quam discipuli.* Je fraperay le Pasteur, dit l'Ecriture, & les brebis seront disperseés. Comme le demon n'ignore pas cette verité, il tourne les plus grands efforts de sa haine contre les Chefs ; il redouble contre eux sa fureur, parce que leur perte doit être suivie de celle de tout le troupeau. Celuy qui n'égorge qu'une brebis diminuë le troupeau de cette brebis qu'il égorge ; mais celuy qui fait mourir le Pasteur, met tout le troupeau en desordre. Cet esprit artificieux va donc d'abord où il y a le moins de peine, & plus de succés pour luy à esperer.

Chrysost. in hunc locum. Zach. 13. 7. Matth. 26. 31.

Il s'efforce d'envelopper dans la perte d'un seul homme, celle d'une infinité d'ames. C'est

pourquoy comme sa malice veille plus particulierement contre les Pasteurs, S. Paul pour n'intimider point Timothée, a soin d'abord de relever son courage. Nous avons Dieu pour Sauveur, luy dit-il, & Jesus-Christ pour nôtre esperance, *Salvatorem habemus Deum & Christum spem nostram.*

Chrysost. ibidem.

Les maux que nous souffrons sont grands, mais l'esperance qui nous soûtient est encore plus grande; nous sommes exposez à de grands perils, on nous tend de toutes parts des pieges terribles; mais nous avons pour Sauveur non un homme, mais un Dieu même, *Patimur multa, sed magna nitimur spe.* Le Protecteur qui entreprend de nous sauver n'est ny foible ny impuissant, c'est Dieu même qui empêchera que nos ennemis, quelque puissans qu'ils soient, n'ayent l'avantage sur nous & ne nous accablent. Nôtre esperance ne nous peut confondre, puisque c'est Jesus Christ même: ce double appuy nous rend fermes dans tous nos maux; car ou Dieu nous en sauvera promptement, ou Jesus Christ nous y consolera par la douceur d'une esperance qui nous fera supporter tout avec joye, en nous faisant voir que tous les maux de la terre ne sont rien. *Aut celeriter liberamur, aut meliori spe nutriti facilè cuncta toleramus.* Rien n'est capable d'affermir un Pasteur, si une telle esperance ne le fait.

Chrysost. ibidem.

Timotheo dilecto filio in fide, gratia, & misericordia, & pax à Deo Patre, & Christo Jesu Domino nostro. ℣. 2.

A Timothée mon cher fils dans la foy. La grace, la misericorde & la paix soient avec vous de la part de Dieu nôtre Pere, & de Jesus-Christ nôtre Seigneur.

Les Pasteurs peuvent ressembler à S. Paul, & devenir ses chers enfans.

TOut Ministre de Jesus-Christ doit être un Timothée, un vray fils des Apôtres dans la Foy; c'est à dire l'avoir pure, fervente & inebranlable. C'étoit par là que Timothée étoit veritablement le fils de saint Paul, selon l'esprit, parce que sa foy faisoit qu'il n'y avoit rien en luy qui ne ressemblât à S. Paul. Il avoit par sa vive foy plus de ressemblance avec ce saint Apôtre, que les enfans n'en ont avec leurs peres. Combien de fois arrive-t-il qu'un fils qui ressemble à son pere de visage, est different de luy en cent autres choses? Mais au regard de Dieu, rien n'empêche une parfaite ressemblance, & la foy égale tout.

Pasteurs, Ministres de Jesus-Christ, ayez une foy vive comme Timothée, & vous serez comme luy, non seulement les fils tres-chers de l'Apôtre S. Paul, mais encore vous aurez Dieu pour Pere, & Jesus Christ pour vôtre Seigneur, qui vous donneront la grace, la misericorde & la paix; Récompense qui n'est deuë qu'aux enfans tres-cheris, & aux Ministres fidelles.

℣. 2. *Misericordia & pax à Deo Patre*, &c.

La misericorde & la paix soient avec vous, *&c.*

Les Pasteurs ont plus besoin de la misericorde de Dieu, que les autres.

L'Apôtre se sert icy, suivant la remarque d'un saint Pere, du mot de Misericorde, qui est particulier à cet Epître, & qui ne se voit point dans celles qu'il écrit à diverses Eglises, pour montrer que les Pasteurs qui instruisent les Fidelles ont un besoin bien plus particulier de la misericorde de Dieu, étant comme impossible qu'ils ne commettent plusieurs fautes dans leur ministere. C'est pour cela qu'ils ont besoin que Dieu use à leur égard non seulement d'une misericorde ordinaire, mais d'une tres grande misericorde. *Doctores longe maxima misericordia indigent.*

Chrysost. in hunc locum.

℣. 3. *Sicut rogavi te, ut remaneres Ephesi*, &c.

Je vous reïtere la priere que je vous fis de demeurer à Ephese, *&c.*

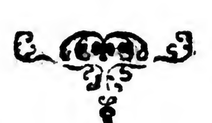
Comment les superieurs en doivent user à l'égard de leurs inferieurs.

Qui n'admirera avec quelle honnêteté saint Paul traite ce Disciple ? Il n'use point de l'autorité de maître ; il ne fait voir aucun terme de commandement dans ce qu'il luy dit ;

il n'a que des prieres, & presque des supplications. Il ne dit point je vous ordonne, je vous commande, je vous avertis; mais, *Sicut rogavi te*, Je vous prie, comme je vous ay déja prié. Belle leçon pour tous ceux qui sont constituez en dignité dans l'Eglise, sur la maniere dont ils doivent agir à l'égard de leurs inferieurs. Il ne faut pas neanmoins, dit un saint Pere, garder une semblable conduite indifferemment à l'égard de toute sorte de disciples, *non tamen ad omnes discipulos passim affectus iste servandus est*; mais seulement à l'égard de ceux qui par leur douceur, par leur vertu, par leur obeïssance, s'en sont rendus dignes. Pour les autres qui n'ont pas ces qualitez, & qui ne meritent pas qu'on leur donne comme à Timothée le nom de cher fils, on peut en user autrement, & suivre l'avis que S. Paul donne luy-même: Reprenez-les avec autorité & avec empire. Et il dit icy à Timothée, Qu'il défende à quelques-uns d'enseigner une doctrine differente de la sienne. Il ne dit pas qu'il les prie, mais qu'il leur ordonne, & qu'il leur commande. C'est au Pasteur & au Superieur à connoître ses Disciples, & à user avec eux d'empire ou de supplication suivant leur besoin, & la plus grande utilité de l'Eglise.

Chrysost. in hunc locum.

Ad Tit. 2. v. 15.



℣. 4. *Neque intenderent fabulis, & genealogiis*, &c.

Je reïtere la priere que je vous fis, de défendre à certaines personnes....de ne point s'arrêter à des fables, & à des genealogies, *&c.*

Il est indigne d'un Ecclesiastique de se glorifier de la noblesse de sa famille.

LEs personnes de qualité, sur tout ceux qui sont engagez dans l'état Ecclesiastique, doivent profiter de cet avis de l'Apôtre. S'il a blâmé avec tant de force dans des Juifs nouvellement convertis, l'affectation qu'ils avoient d'étaler leur genealogie, où ils ne recherchoient peut-être autre chose que de faire voir qu'ils avoient quelque alliance selon la chair avec Jesus-Christ: que devons-nous penser qu'il auroit dit à des Chrêtiens, sur tout à des Ecclesiastiques, qui parlent avec tant de vanité de la noblesse & de l'antiquité de leur race? Cela peut être bon, dit saint Gregoire de Nysse, pour des Payens ou pour des Juifs, qui se repaissent de fables & des vanitez de la terre; mais cela n'est aucunement excusable dans des Chrêtiens, & sur tout dans des Ecclesiastiques, qui ayant renoncé d'une maniere particuliere au siecle, & à ce qu'il estime; ne doivent point, selon le même Pere, reconnoître d'autre noblesse ny d'autre parenté qui les rende recommandables, que l'honneur qu'ils ont d'être unis à Dieu, & de luy appartenir en qualité de ses enfans & de ses ministres. *Unus splendor, una generis am-*

Greg. Nyss. in Vita Greg. Th.

plitudo, propinquitas cum Deo.

Qu'a-t-il ſervi, ſelon la reflexion de ſaint Chryſoſtome, à Caïn d'être né du plus noble de tous les hommes, & à Eſaü d'avoir eu Iſaac pour pere? leur memoire en a-t-elle été moins flétrie dans la poſterité? Les Apôtres au contraire, pour n'avoir eu pour parens que de pauvres peſcheurs, en ſont-ils devenus moins conſiderables devant Dieu & devant les hommes? Jeſus-Chriſt a eu un ſi profond mépris pour cette illuſtre naiſſance, que le monde eſtime tant, qu'il a voulu non ſeulement paſſer pour le fils d'un ſimple Artiſan, & choiſir une mere qui paroiſſoit mépriſable aux yeux des hommes; mais encore, ſelon la remarque des ſaints Peres, il a voulu qu'entre toutes les femmes, dont il deſcendoit ſelon la chair, on ne fît mention dans ſa genealogie que de celles qui par leur mauvaiſe conduite, ou par la qualité d'étrangeres, avoient deshonoré la famille dont il tiroit ſon origine. Il eſt vray qu'il eſt ſorti de la race de David; mais il a voulu qu'on ſçût que ce ſaint homme avoit été Berger avant que d'être Roy. Il étoit à propos, pour les raiſons que les Peres nous expliquent, qu'il deſcendît ſelon la chair d'une famille royale; mais il a attendu, ſelon la penſée d'un grand Evêque, pour y prendre naiſſance, que cette même famille fût tombée dans une telle pauvreté, & fût ſi fort avilie aux yeux des hommes, que ſes envieux ont crû le deshonorer, en luy reprochant la baſſeſſe de ſes parens. N'eſt-il pas honteux aprés cela à des Chrêtiens, & ſur tout à des Prêtres, de vouloir tirer gloire d'une choſe que les Saints, & Jeſus-Chriſt même ont mépriſée juſques à ce point.

Matt. 13. 55. Hier. lib. 1. Comm. in Matth. initio. Chryſoſt. Hom. 1. & 2. in cap. 1. Mat & alii. Eoxd. 34. 16. 3. Reg. 11. 1. 2. Matth. 13. 55.

℣. 5. *Finis autem præcepti est charitas de corde puro, & conscientia bona, & fide non ficta.*

La fin de la loy c'est la charité, qui part d'un cœur pur, d'une bonne conscience, & d'une foy sincere.

La Loy & l'Evangile ont pour fin la charité.

Aug. ser. 39. de Temp. CEluy, dit saint Augustin, qui a le cœur plein de charité, comprend sans erreur tout ce que l'Ecriture nous enseigne avec tant d'abondance sur la Religion, & il observe sans peine tout ce qu'elle commande. On n'en peut point douter, continuë-t-il, puisque l'Apôtre vient de nous dire que la fin des commandemens est la charité. Et ailleurs, que l'amour est l'accomplissement de la loy. (Rom. 13. 10.) Que celuy donc d'entre les Fidelles qui ne sçait point lire, ou n'en a pas le temps se console, pourveu qu'il ait la charité, il possede parfaitement la science de l'Ecriture; *Tene charitatem, & in ea invenies omnem scientiam.* Car celuy dont les mœurs sont reglées par la charité possede certainement l'intelligence de tout ce qui est connu, & même de tout ce qui est caché dans les divines Ecritures; (Aug. ibid.) *Ille itaque tenet & quod patet, & quod latet in divinis sermonibus, qui charitatem tenet in moribus.* Recherchons donc, mes freres, continuë saint Augustin, avec ardeur, la charité; l'Ecriture ne commande autre chose que la charité, comme elle ne condamne autre chose que la cupidité: (August. de Doctr. Chr. l. 3. c. 10.) *non autem præcipit Scriptura nisi charitatem, nec culpat nisi cupiditatem.* Recherchons-la, car elle est la

plenitude de la loy, & la fin des préceptes.

Pasteurs, jamais vous n'entendrez l'Ecriture comme il faut, jamais vous n'aurez l'intelligence de la loy, jamais vous n'observerez les commandemens de vôtre Maître, comme vous le devez, si vous ne possedez cette vertu.

Si vous aimez Dieu, vous êtes dignes d'être Pasteurs: car c'est la seule vertu que Jesus-Christ a demandée dans saint Pierre, pour l'établir Joan. 21. v.
en cette qualité dans l'Eglise. Mais si vous ne 17.
l'aimez pas, & si vous ne l'aimez pas de toutes vos forces, de tout vôtre cœur, & de toute vôtre ame, quelque qualité & quelque talent que vous ayïez d'ailleurs, vous êtes indignes non seulement d'être Pasteurs, mais qui plus est, vous ne meritez pas d'être mis au nombre des brebis fidelles.

De corde puro, & conscientia bona, & fide non ficta. ℣. 5.

Or la fin des commandemens est la charité, qui naît d'un cœur pur, d'une bonne conscience, & d'une foy sincere.

A quelles marques peut-on connoître si on a la charité.

TOut le monde dit, J'aime Dieu. Tout Chrêtien n'oseroit parler autrement; mais souvent on s'y trompe: Et parce qu'on ne le peut faire sans se perdre absolument, l'Apôtre instruit dans ce verset les Pasteurs des qualitez de cette vertu, afin que chacun d'eux puisse connoître en quelque façon s'il la possede. La charité, dit-il, doit naître d'un cœur

A vj

pur, d'une bonne conscience, & d'une foy sincere; *De corde puro, & conscientia bona, & fide non ficta.* Le cœur est pur lors que l'amour est pur, lors qu'il est exempt de cupidité & d'amour propre, en un mot lors qu'il n'aime que ce qu'il doit aimer. Ce qui fait l'impureté, c'est le mêlange. Comment un cœur qui se roule dans la poussiere pourroit-il être pur? Qu'il s'éleve à Dieu, qu'il s'éleve vers le ciel, il sera pur; car Dieu est la pureté même, & il n'y a rien que de pur dans le ciel C'est donc le mêlange qui fait l'impureté. Quelque pur que soit l'argent, son mélange ne laisse pas de rendre l'or impur. Ce n'est pas que nous ne puissions, & que nous ne devions même aimer quelqu'autre chose que Dieu; mais ce ne doit être qu'en Dieu, & par rapport à Dieu; pour lors ce n'est proprement que Dieu que nous aimons, & nôtre amour est pur; & nôtre amour étant pur, nôtre cœur est pareillement pur. Voila sur quoy nous devons premierement examiner nôtre charité, si nous pouvons dire en verité, Je n'aime que Dieu, & si j'aime quelque autre chose je ne l'aime que pour Dieu; je ne m'aime moy même qu'en Dieu & pour Dieu. *Ut sit Deus omnia in omnibus.* Si cela est, nous pouvons rendre graces & gloire à Dieu, de ce que la premiere qualité necessaire pour la veritable charité se trouve en nous.

Aug. de ser. in monte l. 2. c. 13.

En second lieu elle doit naître d'une bonne conscience, *conscientia bona.* La conscience est un témoin irreprochable, qui accuse & qui convainc bien des gens des defauts de leur charité. Cette conscience, cet œil, ce juge interieur ne nous trompe point, si nous le voulons consulter. S'il nous reproche que nous violons la loy de Dieu, que nous aimons les plaisirs,

les grandeurs, les honneurs, les applaudissemens, la gloire, les biens, les richesses; s'il nous reproche que nous voudrions détruire le prochain pour nous élever sur ses ruïnes, que nous n'avons que de la dureté pour les pauvres, que nous ne pardonnons pas facilement les injures qu'on nous fait, *quomodo*, nous dira-t-elle avec saint Jean, *charitas Dei manet in eo.* Aprés cela pouvez-vous croire, nous dira ce témoin interieur, que la charité demeure en vous? Car comment celuy qui n'aime pas son frere qu'il voit, peut-il aimer Dieu qu'il ne voit pas? Mais si nôtre conscience nous condamne, que ne fera point Dieu qui est plus grand que nôtre conscience?

1. Joan. 3. v. 17.

1. Joan. 4. v. 20.

Enfin S Paul veut que nôtre charité naisse d'une foy sincere, *fide non ficta* Par où cet Apôtre convainc les Heretiques, qu'en perdant la foy ils perdent en même temps la charité? C'est une suite necessaire, dit S. Augustin, que celuy qui fait naufrage dans la foy le fasse pareillement dans la charité: car comment seroit-il possible qu'il pût aimer, ce qu'il croit n'être pas?

August. De Doctr. Chr. l. 1. c. 37.

Tout Pasteur qui aime Dieu d'un amour qui part d'un cœur pur, d'une bonne conscience, & d'une foy sincere, possede la charité, & avec elle toutes les autres vertus qui la suivent par tout comme leur reine; mais s'il a soüillé son cœur par quelque impureté, ou si sa conscience a perdu sa rectitude par quelque injustice, ou enfin si sa foy est fausse, il n'a plus la charité, il l'a perduë, & avec elle il a tout perdu, puisque l'Apôtre saint Paul nous assure, que quand nous aurions distribué tout nôtre bien aux pauvres, que nous aurions même livré nôtre corps pour être brûlé, si nous n'avons la charité tout cela ne nous servira de rien; & que quand nous parlerions le langage des

1. Cor. 13. v. 3.

Anges, si nous n'avons la charité, nous ne serons que comme un airain sonnant, & une cymbale retentissante.

℣. 7. *Volentes esse legis Doctores non intelligentes, neque quæ loquuntur, neque de quibus affirmant.*

Voulant être des Docteurs de la Loy, quoy qu'ils n'entendent ny ce qu'ils disent, ny ce qu'ils font.

Il ne faut point s'ingerer dans le ministere qu'on n'ait étudié les sciences Ecclesiastiques, & qu'on ne se soit exercé dans la pratique de la vertu.

QUi sont ces faux Docteurs de la Loy? Ce sont, selon saint Paul, ceux qui n'étant point animez de la charité qui naist d'un cœur pur, d'une bonne conscience, & d'une foy sincere, s'ingerent de vouloir enseigner les peuples. Ils parlent, mais ils s'égarent en même-temps en de vains discours. Ils veulent faire les docteurs & les sçavans dans la loy; mais ils ne sçavent ce qu'ils disent ny ce qu'ils assurent avec tant de hardiesse. Car comment parleroient-ils dignement de Dieu, qui est charité, & de la Religion qui a pour fin la charité, s'ils ne sont animez de l'esprit de cette vertu?

Voicy un autre portrait qu'un saint Pere nous donne de ces sortes de personnes qui s'érigent en docteurs, avant que d'avoir appris par l'exercice de la charité la science de la veritable pieté. Plûst à Dieu que ce ne fût pas celuy de plusieurs Pasteurs de nôtre siecle! Ils

n'apportent, dit il, aucun merite ny aucune ſuffiſance à un miniſtere ſi ſacré, & ils deviennent en un même jour les diſciples & les maîtres de la pieté. Ils ſe mêlent de purifier les autres, lors qu'ils ſont impurs eux-mêmes. Hier ils étoient ſacrileges, & aujourd'huy ils ſont Prêtres. Hier ils étoient tout profanes, aujourd'huy ils ſont les diſpenſateurs des choſes ſaintes. Ils ont vieilli dans le vice, & ils ſont moins que des enfans, à l'égard de la pieté. Aprés s'être ingerez dans ce qu'il y a de plus ſaint dans l'Egliſe, ils couronnent leur impieté par la tyrannie qu'ils exercent contre tout ce qu'il y a de pieté dans le monde. Ils ne mettent pas leur dignité dans la ſainteté de leurs mœurs; mais ils veulent que leur dignité autoriſe le déreglement de leur vie. Ils ſont établis pour attirer la miſericorde de Dieu ſur les ignorances du peuple, & ils ſeroient encore plus obligez de prier pour leurs ignorances propres. Comme ils ont beſoin qu'on excuſe leurs propres excés, ils pardonnent facilement les excés des autres, & ils deviennent ainſi plûtôt les maîtres que les juſtes cenſeurs des vices, *quia ipſi veniâ opus habent ultra modum, aliis ignoſcunt, ut ſic vitium non modò non reprimatur, ſed doceatur.*

Greg. Naz. Orat. 19.

Ibidem.

Enfin on peut dire que ces faux Docteurs de la Loy dont ſaint Paul parle icy, ſont ceux qui n'obéïſſant point, comme dit S. Jerôme, au commandement de Jeſus-Chriſt, qui leur ordonne de lire & de méditer les ſaintes Ecritures n'étudient point la Loy de Dieu: d'où il arrive qu'ils ſe trompent dans la plûpart de leurs déciſions, & dans ce qu'ils avancent avec tant de hardieſſe.

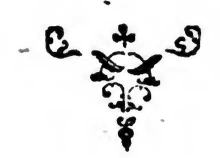
Hiero. in præf. in Jerem. Prophet.

Ils ignorent la vertu & la ſageſſe de Dieu, en un mot la ſcience de Jeſus-Chriſt qui eſt

contenuë dans les Ecrritures, & Jesus-Christ même, puisque, selon le même Pere, l'ignorance de l'Ecriture renferme celle de Jesus-Christ; *Ignorantia Scripturarum est ignorantia Christi.* Il n'y a donc pas lieu d'être surpris s'ils se trompent en une infinité de choses, & qu'en parlant de Jesus-Christ & de ses mysteres, il arrive tres-souvent qu'ils n'entendent ny ce qu'ils disent, ny ce qu'ils assurent.

Hier. ibid.

Il n'est que trop ordinaire aux Pasteurs & aux Prédicateurs qui ne méditent point les saintes Ecritures, de parler, par exemple, de la Mort & de la Passion de Jesus-Christ avec la même indifference qu'ils feroient de la mort tragique de quelque Heros du Paganisme, & de n'en être non plus touchez dans leur cœur, que s'ils racontoient une fable; ils parleront de la Mort, du Jugement, de l'Enfer & du Paradis, mais avec si peu de pieté, de componction, de crainte ou d'affection, qu'il sembleroit à les entendre qu'ils ne comprennent point ce qu'ils disent, & que ces choses ne les regardent pas. Helas! que de tels Docteurs sont à plaindre, puisqu'ils se détournent de la veritable voye qui les conduiroit à la parfaite connoissance de la Loy.



Sciens hoc quia Lex Justo non est posita, &c. ℣. 9.

Car je sçay que la Loy n'est pas imposée au juste, *&c.*

Les Loix & les Ordonnances Ecclesiastiques n'ont rien de penible ny de génant pour les Ministres des Autels qui sont animez de la charité.

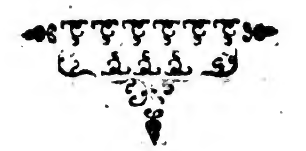
L'Etat Ecclesiastique étant un état de sainteté & de justice, la Loy n'est point pour les vrais Ministres des Autels. Pourquoy donc tant de Canons, tant de Reglemens & tant d'Ordonnances ? C'est qu'il se glisse parmy eux des méchans, des esprits rebelles, des pecheurs, des profanes, des menteurs, des parjures & des impurs, qui ont besoin d'être retenus ou reprimez par la crainte. Mais quoy donc les Justes sont-ils sans Loy en ce monde ? Nullement, répond saint Bernard, car ce n'est pas bien parler de dire que les Justes n'ont point de Loy, ou bien qu'ils vivent sans Loy ; mais il faut entendre que la Loy n'est point imposée au Juste. *Unde aptè non dicitur Justi non habent Legem, aut Justi sunt sine Lege, sed Justis non est Lex posita :* C'est à dire qu'elle ne leur est point donnée contre leur gré, mais bien qu'ils la reçoivent avec d'autant plus d'agrément & de liberté, qu'elle leur est donnée dans la douceur & dans la suavité : Cette Loy est la charité, qui est une Loy douce & agréable, dont le joug n'est pas seulement doux & leger, mais rend encore faciles & supportables les Loix des serviteurs & des mercenai-

Bernard. de Amor. Dei cap. 14.

res, ausquels bien loin de les détruire elle fournit des moyens tres-aisez pour les accomplir, suivant cette parole du Fils de Dieu; *Je ne suis point venu au monde pour abolir la Loy, mais pour l'accomplir* : La charité modère celle-là & regle celle-cy, & par ce moyen elle rend l'une & l'autre faciles & legeres; ce n'est pas que la charité soit jamais sans la crainte, mais c'est une crainte chaste & respectueuse; elle ne se trouve point sans desirs, mais ce sont des desirs raisonnables & bien reglez : ainsi la charité accomplit la Loy du serviteur lors qu'elle luy inspire des sentimens de pieté & de tendresse; elle accomplit aussi la Loy du mercenaire en reglant parfaitement tous ses desirs & sa convoitise. *Implet ergo charitas Legem servi cùm infundit devotionem, implet & mercenarii cùm ordinat cupiditatem* : Telle est la Loy sous laquelle vivent tous les bons Ecclesiastiques qui se soûmettent avec joye à tous les Reglemens que l'on fait, & qui les observent avec d'autant plus d'exactitude, que c'est l'amour qui les conduit.

Matth. 5. v. 17.

Bern. ibid.



Qui priùs blaſphemus fui & perſecutor & contumelioſus. ℣. 13.

Je rends graces à nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt de ce qu'il ma jugé fidele en m'établiſſant dans ſon miniſtere, moy qui étois auparavant un blaſphémateur, un perſécuteur & un calomniateur.

Prodigieuſe humilité de ſaint Paul, peu imitée par les Eccleſiaſtiques.

QUelle prodigieuſe humilité que celle de ſaint Paul! qui aprés avoir été jugé fidelle & étably par Jeſus-Chriſt même dans le miniſtere, & avoir plus travaillé que tous les autres Apôtres, s'abaiſſe juſques à dire & à publier dans toute la poſterité qu'il eſt le plus grand de tous les pecheurs, qu'il a été un blaſphémateur, un perſécuteur, enfin qu'il eſt devenu comme un modelle & comme un exemple de la grace que Dieu fait aux pecheurs les plus deſeſperez. Nous ne faiſons pas aſſez de reflexion ſur cette action, parce que nous regardons ſaint Paul comme il eſt preſentement dans la gloire, & que ſa memoire eſt preſentement en vénération à toute la terre. Mais penſons-nous bien qu'il faiſoit cet aveu public vivant encore dans le monde, & paroiſſant mépriſable comme il le dit luy-même aux yeux de pluſieurs. Pour juger mieux de cette action, nous n'avons qu'à la comparer avec la diſpoſition dans laquelle nous nous trouvons en des rencontres qui y ont quelque raport,

1.Cor.15.

2. Cor. 10. v. 10. 11. & 12.

S'il y a le moindre peril que les hommes, je ne dis pas, ſçachent nos pechez, mais ſeulement qu'ils conçoivent de nous le moindre ſoupçon deſavantageux, ou ſouvent même ſi une choſe doit faire parler le monde, c'eſt aſſez pour nous croire diſpenſez de la faire, quelque ſainte qu'elle ſoit d'ailleurs. On prétend même que c'eſt avec de bonnes raiſons qu'on ne la fait point, parce qu'il faut conſerver ſa réputation. Il s'en trouve facilement pluſieurs qui ne font point difficulté de dire en general qu'ils ſont des pecheurs, qu'ils ſont des miſerables, mais ils ſeroient bien fâchez qu'on connût en détail leurs miſeres, ou qu'on les crût tels qu'ils ſe diſent; c'eſt ſouvent par un rafinement d'orgüeil qu'ils parlent de la ſorte plûtôt que par une vraye humilité; ce n'eſt pas, dit un ſaint Pere, parce qu'ils ſont humbles qu'ils font ces ſortes de confeſſions, mais afin qu'on croye qu'ils le ſont; ce qui n'eſt pas pratiquer l'humilité, mais la détruire juſques dans ſon fondement. Car celuy qui eſt veritablement humble eſt bien-aiſe de paroître mépriſable. *Verus humilis vult reputari non humilis prædicari.*

Bern. ſer. 16. in Cant.

Superabundavit autem gratia Domini nostri, cum fide & dilectione quæ est in Christo Jesu. ℣. 14.

La grace de nôtre Seigneur a été surabondante en moy avec la foy, & l'amour de Jesus-Christ.

Plusieurs Ecclesiastiques aiment peu Jesus-Christ.

PUisque l'Apôtre joint ensemble la foy & la charité, ne les séparons pas, dit saint Chrysostome. Combien de personnes aujourd'huy font profession de croire en J C & même de le prêcher? combien y en a-t-il qui confessent & publient qu'il est Dieu, qui neanmoins ne l'aiment pas? *Christum Deum quidem esse credunt, sed ipsum tamen non diligunt?* Ils ne gardent point les regles de la charité qu'ils luy doivent; ils croyent en luy, & ils ne laissent pas de luy préferer mille choses entierement contraires à la religion qu'il est venu établir; comme sont l'amour des richesses, des plaisirs ou des parens. Quelles marques luy donnons-nous de nôtre amour, lorsque nous ne vivons que pour le des-honorer? *Quæ dilectionis nostræ argumenta præferimus qui in ipsius injuriam vivimus?* Qui est celuy qui aime autant celuy qui a livré son propre Fils pour nous lorsque nous étions ses ennemis, qu'il aime son amy ou son parent? *Prestres du Seigneur*, ce que je vous dis vous fait peut-être de l'horreur; mais ce n'est point de mes paroles, vous répond le même Saint, que vous

Chrysost. in hunc locum.



devez avoir horreur, mais de faire effectivement ce que je me plains que l'on fasse. ***Fortassis ad hæc verba exhorrescetis , sed utinam rem exhorrescatis ;*** Est-il possible , dites-vous, que nous n'aimions pas autant Jesus-Christ que nous aimons un amy, un parent? Je vas vous le faire voir : Nous ne craignons pas pour un amy , pour un frere, pour une sœur, pour un neveu, pour une niece de nous attirer l'inimitié des hommes, & quelquefois de toute une Paroisse ; & combien y en a-t-il peu qui veulent pour Jesus-Christ se hazarder à se faire un ennemy? Un Pasteur, un Beneficier donnera liberalement des sommes considerables pour établir un neveu ou une niece, quelquefois même pour satisfaire à leur ambition ou à leur vanité, pendant qu'il refusera un morceau de pain à Jesus-Christ; cette malheureuse conduite n'est-elle pas commune parmy les Ecclesiastiques, & même permy les Pasteurs ? J'ay donc raison de me plaindre, conclut saint Chrysostome, que vous ne traitez pas Jesus-Christ comme vous traitez vos parens.

℣. 18. ***Commendo . . . . . ut milites in illis bonam militiam.***

Mon fils Timothée je vous recommande ce précepte, observez les Loix d'une bonne milice.

L'état Ecclesiastique est une espece de milice.

LE Ministere sacré n'est pas un état d'oisiveté ny de delices, mais une milice sain-

te où il y a toûjours des combats à donner, des travaux à eſſuyer, & des ennemis redoutables à vaincre; quiconque n'eſt pas reſolu d'avoir toûjours les armes à la main contre le peché, de ſoûtenir avec courage les intereſts de Jeſus-Chriſt, & de travailler continuellement à l'agrandiſſement de ſon empire, n'eſt pas propre à cette milice & en doit être exclus, ou doit s'en exclure luy-même.

Habens fidem & bonam conſcientiam, quam quidam repellentes circa fidem naufragaverunt. ℣. 19.

Conſervant la foy & la bonne conſcience à laquelle quelques-uns ayant renoncé, ont fait naufrage dans la foy.

On doit avoir ſoin de conſerver la bonne conſcience.

C'Eſt par la foy & la bonne conſcience, dit un ſaint Pere, qu'on devient digne de commander aux autres, & qu'on merite d'être élevé au rang des Paſteurs & des Docteurs. Mais ils ne ſçauroient trop ſe perſuader que la pureté de leur foy dépend ſouvent de celle de leur conſcience, l'Apôtre les en avertit & le prouve par l'exemple funeſte d'Hymenée, d'Alexandre, & de quelques autres, qui pour avoir renoncé à la bonne conſcience avoient fait naufrage dans la Foy. Pareil naufrage que tant de faux Paſteurs firent pour la même raiſon dans le ſiecle paſſé doit obliger ceux de nôtre tems pour s'en préſerver, de veiller

avec une grande attention sur leur conscience: car qui ne veut point former sa conscience sur sa foy, court risque de former sa foy sur sa conscience. Ce qui a fait dire à saint Chrysostome que quand la vie est vicieuse, il faut necessairement que la foy soit alterée *Nam ubi vita reprehensibilis fuerit, dogma item hujusmodi sit necessarium est.* Mais quand bien on pourroit se préserver en perdant la bonne conscience de faire naufrage dans la foy, & de devenir heretique, contera-t-on pour un petit mal de n'avoir plus qu'une foy morte, qu'une foy semblable à celle des demons, & plus propre à augmenter nôtre condamnation qu'à nous justifier.

Chrysost. in hunc locum.



CHAP.

CHAPITRE II.

DE LA PREMIERE EPITRE à Timothée.

Obsecro igitur primùm omnium fieri obsecrationes & orationes..... pro omnibus hominibus. ℣. 1.

Je vous conjure donc avant toutes choses, qu'on fasse des supplications, des prieres, des vœux & des actions de graces pour tous les hommes.

Obligation aux Pasteurs de porter les peuples à prier les uns pour les autres.

UN Prêtre, un Pasteur est un pere commun, *quidam totius orbis pater Sacerdos est*, qui veille pour les besoins de tout le monde: il a un empressement de charité qui s'étend sur toute la terre à l'imitation de celuy dont il a l'honneur d'être le Ministre, & dont il tient icy la place. *Je vous conjure avant toutes choses*, dit saint Paul, *que l'on fasse des supplications & des prieres pour tous les hommes.* Il arrive deux grands biens de ce que recommande l'Apôtre, le premier, que l'on quitte toute la haine qu'on a conceuë contre les autres; car personne ne

Chrysost. in hunc locum.

peut conserver de l'inimitié contre ceux pour qui il offre à Dieu ses prieres. L'autre bien est, que ceux pour qui l'on prie se convertissent par la force de ces oraisons si ardentes, & qu'ils perdent cette animosité qu'ils avoient auparavant contre ceux qu'ils regardoient comme leurs ennemis ; car qui peut resister à des marques si publiques d'un amour si genereux ? Que les Pasteurs de l'Eglise trouvent moyen de persuader par leurs discours & par leurs exemples à leurs peuples, l'obligation où ils sont de prier avec sincerité les uns pour les autres, & ils auront bien-tôt banni du monde Chrêtien les procés, les querelles, les dissentions, & toute inimitié. Les premiers Pasteurs de l'Eglise l'avoient fait à la confusion des Payens, qui n'en parloient qu'avec étonnement. Voyez, disoient-ils, comment ils s'entr'aiment, *Vide inquiunt, ut invicem se diligant.* Qu'ils imitent S. Paul, qu'ils imitent les premiers Pasteurs de l'Eglise, & leurs peuples les imiteront ; car l'esprit de priere n'a défailli, & la charité ne s'est refroidie dans plusieurs, que parce que ce même esprit & cette même charité ont défailli, & se sont refroidis dans ceux qui étant chargez de leur conduite, leur doivent le bon exemple.

Tert. Apol. c. 39.



Pro regibus & omnibus qui in sublimitate sunt. ℣. 2.

Je vous conjure qu'on fasse des supplications, des prieres, des vœux, & des actions de graces pour les Rois, & pour tous ceux qui sont élevez en dignité.

Les Pasteurs sont obligez de faire prier Dieu pour les Princes.

C'Est un devoir indispensable des Pasteurs, d'instruire leur peuple sur l'obligation où ils sont de prier pour les Rois, & pour tous ceux qui sont élevez en dignité. Devoir si indispensable, que l'Apôtre a voulu qu'on s'en acquittât à l'égard des Princes & des Magistrats encore Payens, & persecuteurs. Commandement si exactement pratiqué, que de quelque fureur, de quelque cruauté, & de quelque injustice dont les Empereurs Payens & leurs Ministres ayent usé à l'égard des premiers Chrêtiens, ils ne s'en sont jamais dispensez. De quelque maniere dont vous nous traitiez, dit un ancien Philosophe Chrêtien à un Empereur Payen, nous vous sommes tellement dévoüez, *adeo devoti, addictique*, que nous ne cessons point de prier pour la conservation de vôtre personne, pour celle de vôtre famille, & pour la prosperité de vôtre regne. Mais presentement que les Princes servent le même Dieu que nous, ne doit on pas redoubler ses prieres en leur faveur? Les Pasteurs pour porter les peuples à remplir cette obligation, n'ont

Athenag. in Apolog.

qu'à leur expliquer les raisons que l'Apôtre en donne luy-même. *Qu'on fasse*, dit-il, *des prieres pour les Rois, afin que nous menions une vie paisible & tranquille dans toute sorte d'honnêteté & de pieté.* Les peuples aiment la paix & la tranquillité; c'est Dieu qui la donne, mais il l'entretient par le ministere des Princes. Ce motif est tres-pressant pour engager leurs sujets à prier pour eux; mais on doit leur faire comprendre que l'Eglise ne veut point de paix lâche, molle & delicieuse, mais une paix accompagnée de la pieté, qui en soit le fruit & la semence tout ensemble, & d'une honnêteté si bien reglée, qu'on n'y abuse jamais de l'abondance qu'elle procure. Au reste, dit saint Chrysostome, ce n'est pas par flaterie mais par justice que saint Paul fait ce commandement, qu'on prie pour les Princes, *non igitur assentandi gratia hujusmodi mandatum dedit, verùm justitiæ servavit leges.* Car si Dieu ne protegeoit nos Rois, s'il ne donnoit des succés favorables à leurs armes, s'il ne benissoit leurs entreprises contre leurs ennemis, tout l'Etat seroit dans la confusion & dans le desordre, nous serions obligez à leur defaut ou de prendre les armes nous-mêmes pour nous défendre, & de nous exposer aux perils, ou de devenir errans & vagabons par tout le monde. Les Rois sont donc comme des digues & des barrieres que Dieu oppose aux ennemis afin de rompre tous leurs efforts, & de nous garder ainsi dans la paix. *Sunt enim veluti obices quidam hostibus oppositi, per quos nos in pace servemur.* On doit donc prier, & beaucoup prier pour eux.

Chrysost. in hunc locum.

Ibidem.

Qui omnes homines vult ſalvos fieri, & ad agnitionem veritatis venire. ℣. 4.

Cela eſt agreable à Dieu nôtre Sauveur, qui veut que tous les hommes ſoient ſauvez, & qu'ils viennent à la connoiſſance de la verité.

Neceſſité de la priere dans la perſonne des riches, pour être ſauvez.

VOicy une nouvelle raiſon que l'Apôtre nous donne, pour nous obliger à faire des prieres pour les Rois & pour les Grands; C'eſt, dit-il, que Dieu veut qu'ils ſoient ſauvez comme tous les autres hommes. Choſe veritablement difficile, & même impoſſible, s'ils ne viennent, comme dit ſaint Paul, à la connoiſſance de la verité, c'eſt à dire, s'ils n'apprennent par eux-mêmes ou par la bouche de leurs Paſteurs à ſe réjoüir comme ne ſe ré- 1. Cor. 7.
joüiſſant point, à acheter comme ne poſſedant v. 30.
point, à uſer de ce monde comme n'en étant point, & à le regarder comme une figure qui paſſe; en un mot, à conſerver un cœur humble dans la plus grande élevation, un eſprit mortifié au milieu des plaiſirs; & celuy de pauvreté, dans l'abondance de toutes ſortes de biens. Choſe veritablement impoſſible au cœur de l'homme, & qu'on ne peut pratiquer que par le ſecours de la grace; mais qui fait voir le beſoin qu'ont les grands qu'on prie pour eux, & encore plus celuy qu'ils ont de l'eſprit de priere pour pouvoir obtenir cette grace, ſans laquelle un chameau paſſeroit plus facilement

Math. 19. 24. par le trou d'une aiguille, qu'un grand de la terre & un riche n'entreroit dans le royaume du ciel.

℣. 7. *Positus sum ego Prædicator & Apostolus, veritatem dico, non mentior, Doctor Gentium in fide & veritate.*

C'est pour cela que j'ay été établi Predicateur & Apôtre (c'est la verité, & je ne ments point) Docteur des Gentils pour les instruire dans la foy & dans la verité.

Joindre le bon exemple à la predication de la parole de Dieu.

TOus les Pasteurs qui sont entrez saintement dans le ministere Ecclesiastique, peuvent dire avec saint Paul qu'ils ne mentent point, lors qu'ils assurent que Dieu les a établis pour être les Predicateurs de l'Evangile, & les Docteurs des peuples, afin de les instruire dans la foy & dans la verité, puisque c'est de leur bouche aussi bien que de celle des Apôtres, qu'ils doivent apprendre les veritez qu'ils doivent croire, & celles qu'ils doivent pratiquer. Mais ces mêmes Pasteurs ne doivent pas oublier qu'ils se rendent indignes de cet employ, & peu propres à en remplir les fonctions, dés le moment qu'ils cessent de vivre conformément à la sainteté de la Religion qu'ils ont l'honneur de prêcher, & du haut rang qu'ils tiennent dans l'Eglise. Qu'ils se souviennent donc, & qu'ils n'oublient jamais cet avis important d'un grand Pape, qu'un Pasteur qui est engagé dans les charges Ecclesiastiques doit

Greg. Mag. in Pastor. part. 2. c. 3.

exceller au dessus de tous les autres dans la pratique des vertus, afin que sa vie toute sainte soit comme une voix continuelle qui enseigne aux autres à bien vivre, & que tout le troupeau qui le voit & qui l'écoute, soit encore mieux conduit par son exemple que par sa parole. Que comme il est obligé d'apprendre aux hommes la voye la plus sublime & la plus parfaite, il est obligé de même de leur en presenter un modelle dans la perfection & la sublimité de la sienne; car la parole penetre le cœur bien plus aisément lors qu'elle est soûtenuë par les actions, & qu'en même temps que l'on prescrit aux autres ce qu'ils doivent faire en les instruisant, on leur en rend la pratique aisée en leur en donnant l'exemple; ***Sit rector operatione præcipuus. Illa vox namque libentius auditorum corda penetrat quam dicentis vita commendat.*** Celuy qui ne le fait pas merite d'être consideré plûtôt comme le successeur des Pharisiens, que comme celuy des Apôtres; puisqu'il veut imposer aux autres un joug qu'il ne veut pas porter luy-même. Greg. Mag. ibid.

Volo ergo viros orare in omni loco, levantes manus puras, sine ira & disceptatione. ℣. 8.

Je veux donc que les hommes prient en tout lieu, élevant des mains pures, sans colere & sans contention.

Obligation d'instruire les peuples de prier en tout lieu, & de leur en enseigner la methode.

CE commandement de l'Apôtre n'est gueres bien pratiqué par les Chrêtiens de ce

temps ; disons-le : il est inconnu à un tres-grand nombre, qui s'imaginent avoir satisfait à leur devoir, pourveu qu'ils ayent fait quelque moment de priere dans leurs maisons ou à l'Eglise. Ils se figurent même qu'il seroit indécent de le faire ailleurs. Je conviens avec eux que cela pourroit être s'il étoit necessaire de fléchir les genoux, & de lever les mains au ciel pour prier ; mais il est du devoir des Pasteurs d'instruire les peuples, que quoy que ces ceremonies exterieures & respectueuses soient utiles, & d'une necessité de décence en certaines occasions & en certains lieux, elles ne sont pas neanmoins si inséparables de la priere, qu'on ne puisse la faire sans les pratiquer. Ils doivent en même-temps leur faire comprendre l'obligation où ils sont de prier en tout lieu, n'y ayant point de lieu où ils n'ayent besoin que Dieu les protege, leur accorde sa grace & leur fasse misericorde. On doit aussi leur expliquer la methode de s'acquitter de ce devoir, qui consiste à porter par tout un cœur uni à Dieu, à marcher toûjours en sa presence, à former des desirs accompagnez de foy, d'esperance & de charité, à soupirer perpetuellement aprés la vie éternelle. Demandons-la à Dieu sans relâche, & nous prierons toûjours, dit saint Augustin. *Semper ergo hanc à Domino Deo desideremus, & oramus semper.* Cet exercice se peut pratiquer en tout lieu, & n'est nullement incompatible avec les actions les plus exterieures ; il les sanctifie, & fait qu'en travaillant pour la terre on travaille en même-temps pour le ciel. Mais c'est un exercice qui doit sur tout être inséparable de la vie d'un Prêtre, qui étant l'homme de Dieu, comme l'appelle l'Apôtre, doit être en tout temps & en tout lieu un homme d'oraison.

Epist. 121. ad Prob. c. 9.

1. Thess. 6. v. 11.

Similiter & mulieres in habitu ornato cum verecundia & ſobrietate ornantes ſe, & non in tortis crinibus, aut auro, aut margaritis vel veſte pretioſa. ℣. 9.

Que les femmes prient de même étant modeſtement vêtuës, ſe parant de pudeur & de chaſteté, & non avec des cheveux friſez ny des ornemens d'or, ny des perles, ny des habits ſomptueux.

Exhorter les femmes à la modeſtie dans leurs habits.

L'Apôtre ſaint Paul n'a pas jugé indigne de ſon Apoſtolat, de regler les vêtemens des femmes. Les plus grands Docteurs de l'Egliſe l'ont imité, & ont compoſé ſur ce ſujet des traitez & des diſcours entiers. Jamais les Paſteurs & les Predicateurs n'ont eu plus de raiſon de le faire qu'en nôtre ſiecle, où le luxe des femmes eſt monté à l'excés au milieu d'une extréme miſere. Qu'ils s'animent donc du zele de la gloire de Dieu, & du ſalut du ſexe. Qu'ils luy faſſent ſentir avec ſaint Paul, que la vanité, le luxe la ſomptuoſité, l'amour du monde, de ſes ornemens & de ſes pompes, éteignent l'eſprit de priere dans les femmes, & les rendent indignes de paroître devant Dieu. Voicy comme l'a fait un des plus ſaints & des plus éloquens Paſteurs de l'Egliſe, aprés leur avoir rapporté les paroles de l'Apôtre que

Tertullian. S. Auguſt. S. Chryſ.

Chryſ. in huc locũ. nous examinons. Voila, dit-il, femmes Chrêtiennes, voila vôtre instruction, voila la regle de vôtre conduite. Mais, ô aveuglement! ô folie! vous venez à l'Egliſe pour offrir à Dieu vos prieres, & vous étes couvertes d'ornemens d'or, parées d'une chevelure blonde entrelaſſée avec tant d'artifice. Venez-vous donc dans un lieu ſi ſaint, comme au bal pour y danſer? Cherchez-vous à y paroître comme dans une aſſemblée de noces? Venez-vous dans un lieu de priere pour vous y faire regarder? Vous venez dans nos Temples pour demander pardon à Dieu de vos pechez, vous y venez pour vous le rendre favorable par vos gemiſſemens, vous y venez pour le fléchir par vos larmes & par vos prieres. Pourquoy penſer à contre-temps à vous parer & à vous orner? Eſt-ce là l'état d'un pauvre qui demande l'aumône, ou d'un criminel qui tâche d'obtenir pardon de ſon Juge? Pretendez-vous avec ces ornemens & ces vêtemens ſomptueux, pleurer, gemir, & prier avec ferveur? Si dans cet état on vous voyoit verſer des larmes, ne ſe riroit-on pas de vous? Eſt-ce là l'habit d'un ſuppliant? *Non iſte ſupplicis habitus.*

℣. 9. *Non in tortis crinibus.*

Je veux que les femmes ſe parent de modeſtie, & non avec des cheveux friſez.

Uſage affecté des perruques, peu conforme à l'état Eccleſiaſtique.

QU'il eſt indécent, dit un grand Pape, à des hommes, de rechercher ces vains

ornemens, que l'Apôtre condamne avec tant de force dans les femmes. *Quanta culpa hoc viros appetere à quo & feminæ prohibentur.* Mais des Ecclesiastiques, & sur tout des Prêtres, peuvent-ils sans remord de conscience se friser, ou porter sans necessité des perruques afin de paroître plus agreables aux personnes du siecle ? Ce qui ne peut en eux être innocent, ou afin de cacher leurs cheveux gris, en quoy ils se dégradent en quelque maniere ; rien n'étant plus séant à leur caractere, aussi bien qu'à leur nom, que cet air de vieillesse qui les rend venerables, & imprime du respect. Greg. Mag.

Salvabitur autem per filiorum generationem si permanserit in fide, & dilectione, & sanctificatione cum sobrietate. ℣. 15.

Neanmoins une femme se sauvera par les enfans qu'elle mettra au monde, en procurant qu'ils demeurent dans la foy, dans la charité, dans la sainteté, & dans une vie bien reglée.

Exciter les meres de famille à s'appliquer soigneusement à l'éducation Chretienne de leurs enfans.

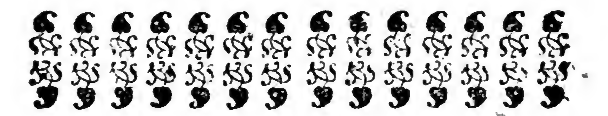
VOicy encore un avis d'une grande importance, que saint Paul donne aux Pasteurs & aux Directeurs. C'est d'inspirer aux meres de familles de vacquer avec soin à élever chrêtiennement leurs enfans ; l'éducation des enfans est le partage des meres. Que les Pasteurs

& les Directeurs s'appliquent donc à leur faire connoître pour les animer à s'acquitter saintement de cet employ, combien il est noble & important. *Ullam artem*, dit un saint Pere, *hoc artificio subliminorem.* Qu'ils tâchent de leur persuader avec saint Paul, que c'est le moyen le plus seur dont elles puissent se servir pour assurer leur salut au milieu de ce nombre infini d'écueils qu'on rencontre dans le mariage. Pasteurs de l'Eglise, voulez vous changer en mieux la face de vos Paroisses, ne cessez point de prêcher cette obligation, jusqu'à ce que vous ayiez inspiré aux meres de familles de s'en acquitter avec exactitude. Instruisez, catechisez, vous le devez. Prêchez tant qu'il vous plaira, ce sera toûjours avec peu de fruit, si elles ne concourent avec vous en disposant leurs enfans par une bonne éducation à profiter de vos instructions. La parole de Dieu ne germe que par miracle dans des cœurs envieillis & endurcis dans le peché; mais elle produit au trentiéme, au soixantiéme & au centiéme dans ces terres neuves, que des meres fidelles ont pris soin de cultiver par une bonne éducation. Cette bonne éducation consiste, selon les Peres & selon l'Apôtre, non à les rendre agreables au monde, mais à les former pour le ciel; non à leur inspirer le desir des honneurs, des richesses, & des divertissemens de la terre, mais à les remplir de la foy qui méprise les honneurs; de la charité, qui répand chrêtiennement & utilement les richesses; & de la sainteté, qui est ennemie des plaisirs du siecle.

Chrysost. Hom. 60. in Matth.

Matth. 13. v. 8.

Chrys. l. 3. adv. Vitup. vit. Monast.



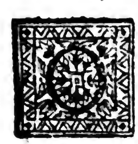
CHAPITRE III.

DE LA PREMIERE EPITRE à Timothée.

Si quis Episcopatum desiderat, bonum opus desiderat. ℣. 1.

C'est une verité certaine que si quelqu'un souhaitte l'Episcopat, il desire une fonction & une œuvre sainte.

Combien l'Episcopat est terrible, & qui peut le desirer.



ON ne sçauroit faire une reflexion d'un plus grand usage ny plus édifiante sur ces paroles que celle, qu'y fait le grand Pape saint Gregoire : Ceux, dit ce Pere, qui ont la passion de s'avancer dans le saint ministere de la conduite des ames, se servent d'ordinaire pour l'appuyer de ce passage de saint Paul: Si quelqu'un souhaitte l'Episcopat, il desire & une fonction & une œuvre sainte : mais ils ne prennent pas garde que cet Apôtre aprés avoir loüé ceux qui ont ce desir, les épouvante aussi-tôt & les effraye, en disant qu'il faut qu'un Evêque soit irreprehensible ; de sor-

Greg. Mag. in Pastor. part. 1. c. 8.

te qu'au même temps qu'il approuve leur desir, il les remplit de crainte par l'obligation qu'il leur impose, *& favet ergo ex desiderio & terret ex præcepto*.... Il faut même remarquer, continuë-t-il, que saint Paul disoit cela dans un temps où ceux qui étoient dans les charges étoient les premiers conduits au martyre : car alors il n'y avoit assurément rien que de loüable dans la recherche de l'Episcopat, puis qu'on ne doutoit point que ce ne fût une voye assurée pour endurer les supplices les plus horribles.

Ibidem.

Mais presentement que l'Episcopat, ajoûte un autre Pere, est monté à ce haut point de gloire, d'honneur & de richesse, selon le monde, rien de plus commode, rien de plus agréable, rien de plus doux aux yeux des hommes que d'y parvenir. Mais rien aussi de plus malheureux, de plus triste, ny de plus condamnable devant Dieu, si on ne s'en acquite que par maniére d'aquit & en flatant les hommes dans leurs desordres. *Si perfunctoriè & adulatoriè res agatur, nihil apud Deum miseriùs tristius & damnabiliùs* ; suite inséparable de la conduite de ceux qui ont desiré un ministere si terrible & qui demande tant de grandes qualitez. Desirez l'Episcopat & la charge de Pasteur, à la bonne heure, si vous êtes irreprehensible : Mais comme vous n'oseriez seulement penser que vous l'êtes, sans devenir tres-reprehensible, fuyez-le de toutes vos forces, si on vous fait violence, ne l'acceptez à l'exemple de saint Augustin, qu'avec frayeur & avec humilité, considerant que c'est peutêtre en punition de vos pechez que Dieu permet qu'on vous impose un joug si pesant, & capable de faire trembler les Anges.

Aug. Epist. 148.

Oportet ergo Episcopum irreprehensibilem esse, unius uxoris virum, sobrium, prudentem, ornatum, pudicum, hospitalem Doctorem, non vinolentum, &c. ℣. 2.

Il faut donc qu'un Evêque soit irreprehensible, qu'il n'ait épousé qu'une seule femme, qu'il soit sobre, prudent, honorable, chaste, amateur de l'hospitalité, capable d'enseigner, qu'il ne soit point sujet au vin, *&c.*

Quel doit être un Evêque & un Pasteur.

POurquoy, demande un saint Evêque, dans les conditions que saint Paul desire pour l'Episcopat & pour l'employ de Pasteur, cet Apôtre dit-il qu'il ne faut pas qu'un Evêque soit sujet au vin, mais qu'il aime l'hospitalité? L'éminence de cet état ne sembloit-elle pas porter ce saint Apôtre à demander quelque chose de plus parfait? Pourquoy ne dit-il pas plûtôt, il faut qu'un Evêque soit un Ange, qu'il ne soit sujet à aucune passion ny à aucun vice? C'est, répond-il, que saint Paul voyant le besoin qu'on avoit d'établir beaucoup d'Evêques, & craignant de nuire aux affaires de l'Eglise, il se contente d'exiger des Evêques une vertu moderée, & il ne veut point les obliger d'avoir une tres haute perfection. Il en dit pourtant assez pour modérer l'empressement criminel qu'on a pour l'Episcopat & pour les charges Ecclesiastiques. Il faut, dit

Chrysost. in hunc locum.

cet Apôtre, que l'Evêque soit irreprehensible. *Oportet Episcopum irreprehensibilem esse:* ce mot seul renferme tout, disent les Peres : *Hoc unico verbo*, dit saint Chrysostome, *cunctis omne virtutis expressit.* Celuy donc qui se sent coupable de la moindre faute, *qui vel levis culpæ conscius est*, fait mal de desirer un ministere sacré dont il s'est rendu indigne luy-même par le déreglement : il n'est pas bien séant à ces sortes de personnes de conduire les autres, il est plus naturel qu'elles se laissent conduire : mais si c'est là le sens des paroles de l'Apôtre, où trouvera-t-on des Evêques ? où trouvera-t-on des Pasteurs ? qui le voudra être ? Nul sans doute de ceux qui auront bien médité sur l'éminence de l'Episcopat, & sur les dangers qu'on trouve dans l'exercice de ses fonctions, non aucune personne soigneuse de son salut ne s'ingerera jamais d'entrer dans l'Episcopat ou autre charge Ecclesiastique, si Dieu ne luy en impose la necessité par l'obéissance qu'il doit à ses superieurs, & par la charité dont il est redevable à son prochain, *si autem imponitur suscipienda est*, dit saint Augustin, *propter charitatis necessitatem*; hors de cette occasion, il faut se retrancher dans le sein de la retraite pour vaquer à la contemplation de la verité. *Quam sarcinam si nullus imponit, percipiendæ atque intuendæ veritati vacandum est.* Reflexion qu'on réitere pour moderer s'il est possible l'empressement criminel qu'on remarque dans la plûpart des Ecclesiastiques de ce temps pour les dignitez de l'Eglise.

Hiero. Ep. 83. ad Ocean. Chrysost. in hunc locum.

August. de Civit. Dei l. 19. c. 19.

On ne s'arrêtera pas à faire des reflexions en particulier sur toutes les autres qualitez d'un Evêque & d'un Pasteur, que l'Apôtre marque dans ce verset & dans les suivans, cela nous meneroit trop loin : on peut voir celles que

ſaint Jerôme a faites ſur ce ſujet dans ſon Epître 83 à Ocean, & dans ſon Commentaire ſur l'Epître à Tite qui ſont tres-édifiantes. On ſe contentera donc d'en faire ſur les qualitez des Paſteurs qui paroîtront les plus importantes.

Non vinolentum. ℣. 3.

Il faut qu'un Evêque ne ſoit point ſujet au vin.

Combien l'yvregrerie eſt indigne d'un Paſteur & d'un Prêtre.

UN Paſteur ſujet au vin, c'eſt un monſtre indigne d'un ſi ſaint miniſtere, & ſouvent incapable d'en faire aucune fonction. Auſſi un grand Evêque n'a-t-il point cru que ces paroles de l'Apôtre deuſſent être priſes à la lettre, tant il lùy a paru que ce vice devoit être en horreur à tous ceux qui ſont honorez du Sacerdoce : je ne crois pas que ſaint Paul, dit ſaint Chryſoſtome, entende icy qu'un Paſteur ne doit pas être ſujet aux excés du vin, cela ſeroit trop honteux & trop horrible ; mais ſeulement qu'il ne doit pas avoir les defauts qui ſont d'ordinaire attachez à ceux qui ſe laiſſent aller à ces excés, comme d'être injurieux, violent & orgüeilleux. Il vaut mieux laiſſer peſer cette reflexion de ſaint Chryſoſtome aux Prêtres qui la liront, que d'examiner s'il l'eût faite de nôtre temps.

Chryſoſt. in hunc locum.

℣. 3. *Non percussorem.*

Il faut qu'un Evêque ne soit pas prompt à frapper.

Les manieres violentes, combien condamnables dans les Prêtres.

Hieron. in Comm. in cap. 1. Ep. ad Tit. to. 6.

SAint Jerôme & saint Chrysostome n'ont point crû aussi qu'on deût prendre ce terme à la lettre, ne croyant pas qu'un Prêtre ou un Evêque pûssent être capables d'un tel excés ; mais ils ont entendu par là que saint Paul condamnoit ceux qui frappent la conscience de leurs freres par leur mauvais exemple. C'est donc aux Prêtres & aux Ministres du Seigneur s'ils veulent se montrer dignes de leur rang, à éviter non seulement de frapper leur prochain avec la main, mais à regler tellement leurs actions & leurs paroles, qu'il ne paroisse rien dans eux qui soit capable de blesser en aucune maniere les yeux, ou la conscience des peuples qui leur sont soumis.

Hier. ibid.

Il faut, dit saint Jerôme, qu'un Pasteur soit doux & patient, afin qu'il sçache se taire & parler quand il faut. Jesus-Christ, ajoûte-t-il ailleurs, qui a donné son dos aux coups de foüets, & qui n'a rien répondu au mal qu'on disoit de luy, condamne tout Pasteur qui frappe de la main ou de la langue.

Idem to. 2. Ep. 83. ad Ocean.



Non litigioſum, non cupidum. ℣. 3.

Il faut qu'un Evêque ſoit éloigné des conteſtations & deſintereſſé.

Ceux qui aiment les procés ſont indignes d'être Eccleſiaſtiques & Paſteurs des ames.

SAint Auguſtin ſe plaignoit autrefois de ce que les Paſteurs, & ſur tout les Evêques étoient obligez d'employer une partie de leur temps à terminer les procés des Laïques : Qu'eût-il penſé, qu'eût-il dit s'il eût veu des Prelats, des Preſtres, des Paſteurs occuper une partie de celuy des Laïques à juger les differens qu'ils ont devant leurs Tribunaux ? Les temps ſont bien changez, l'Egliſe en eſt ſcandaliſée, le Clergé en eſt avili, les brebis dénuées de la preſence de leurs Paſteurs en ſouffrent conſiderablement, le Patrimoine des Pauvres eſt livré à la mercy des prophanes. August. de Opere Monach. cap. 29.

Preſtres, Paſteurs, Beneficiers, amateurs de procés, c'eſt vous qui êtes cauſe de tous ces maux : jugés par-là de vôtre condamnation : avés-vous oublié qu'il ne faut pas que le ſerviteur du Seigneur s'amuſe à conteſter ; mais qu'il doit être moderé envers tout le monde, & inſtruire les autres par ſa patience envers les méchans ? Quelle honte pour le Clergé qu'un Eccleſiaſtique ayant un differend avec ſon frere l'appelle en jugement devant des Laïques ? Pourquoy ne ſouffrez-vous pas plûtot qu'on vous faſſe tort ? Pourquoy ne ſouffrez-vous pas plûtot qu'on vous prenne vôtre bien : *Quare non magis injuriam accipitis, quare non magis fraudem patimini.* Un Paſteur qui n'obſerve

2. Tim. 2. v. 24.

1. Cor. 6. 17.

pas en sa propre conduite les regles de l'équité & de la moderation, qui aime la division, les procés & l'argent, & qui est attaché à ses propres interests, est-il propre à entretenir la paix & l'union parmi son peuple, & à lui inspirer le détachement pour les choses de la terre? Mais que doit-on penser de certains Pasteurs des ames & de certains Ecclesiastiques, sur tout de la campagne qui se rendent terribles à leurs peuples par leur humeur processive? Il n'est rien, dit S. Jerôme sur les paroles de l'Apôtre, que nous examinons, de plus impudent que ces sortes de personnes, ils croyent se donner plus d'autorité, en se vantant qu'ils entendent la procedure, ils sont toûjours prests à entreprendre de nouveaux procés, ils en menacent tout le monde, & ce langage tonnant les rend redoutables à leur troupeau, *nihil enim impudentius arrogantiâ rusticorum qui garrulitatem, auctoritatem putant, & parati semper ad lites in subjectum sibi gregem tumidis sermonibus tonant.*

Hier. Ep. 83. ad Ocean. tom. 2.

℣. 6. *Non Neophytum.*

Il faut qu'un Evêque ne soit point un Neophyte.

Il ne faut point s'ingerer dans les Ordres, ny dans les fonctions Pastorales, qu'aprés s'être rempli dans la retraite de l'esprit de Dieu.

C'A toujoûrs esté une des regles les plus constantes de l'Eglise de ne point élever au Sacerdoce, ni aux Charges Ecclesiastiques que ceux qu'on avoit éprouvez par un long exercice de vertu & de service; c'est pour cela que

les Interstices ont été établis, & que les Conciles & les Papes ont ordonné si souvent qu'on les observât avec exactitude. Cependant il le faut dire à la honte de nôtre siecle qu'on voit un grand nombre de Neophytes se glisser dans le Sacerdoce & dans les fonctions Pastorales; combien y en a-t-il qui étant encore enfans dans la pieté, obligent les Evêques malgré qu'ils en ayent à les mettre au rang des Peres, & qui à peine ayant commencé le métier de disciple, veulent occuper les chaires des Docteurs; ils veulent, dit saint Jerôme, être Capitaines avant que d'avoir été soldats, & Docteurs avant que d'avoir été disciples; *Miles antequam tyro, priùs magister quàm discipulus.* Si c'est par ambition, ou par avarice qu'ils envahissent ainsi les emplois Ecclesiastiques, ce sont des voleurs & des loups qui n'entrent dans la bergerie que pour dérober, pour égorger, ou pour perdre les brebis; si c'est par présomption, c'est l'orgüeil qui les éleve, & ils tombent par consequent, comme leur dit l'Apôtre dans la même condamnation que le diable; *in judicium diaboli*; mais si c'est par le zele indiscret d'une fausse charité qui les presse de travailler au salut du prochain, qu'ils apprennent des saints Peres à regler ce zele selon la science.

Innoc. I. Ep. 4. ad Feli. Conc. Rom. anno 1019. Conc. Trid. sess. 23. c. 11.

Hier. Ep. ad Rustic.

Joan. 10. v. 10.

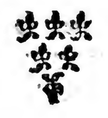
Soyez plein, leur dit saint Bernard, avant que de vous répandre, la charité qui est liberale, mais prudente a accoûtumé d'être pleine & non de s'écouler; apprenez donc à ne répandre que de vôtre plenitude, & ne soyez pas plus liberal que Dieu. *Disce tu non nisi de pleno effundere, nec Deo largior esse velis*; Mon fils, dit Salomon, ne vous écoulez pas, *ne perefluas*: & l'Apôtre, *c'est pourquoy nous devons faire attention à ce qu'on nous dit, pour*

Bern. serm. 18. in Cant.

Hebr. 2. v. 1.

n'être pas comme des vases entr'ouverts qui laissent écouler ce qu'on y met. Quoy êtes-vous plus plus saint que S.Paul & plus sage que Salomon? Je ne suis pas bien-aise d'être enrichy de vôtre pauvreté; car si vous êtes méchant à vous-même, à qui serez-vous bon? assistez moy si vous le pouvez de vôtre abondance, sinon épargnez-vous vous-même. *Si enim tu tibi nequam, cui bonus eris? de cumulo si vales adjuva me, sin autem parcito tibi.* Si vous voulez répandre de vôtre abondance, conclut ce Pere, & non donner de vôtre pauvreté, vous devez avoir premierement la componction: en deuxiéme lieu, la devotion: en troisiéme lieu, le travail de la penitence: en quatriéme lieu, les œuvres de la pieté: en cinquiéme lieu, l'assiduité à la priere: en sixiéme lieu, le repos de la contemplation; & enfin la plenitude de l'amour. C'est un même esprit qui opere toutes ces choses en nous par cette operation qu'on appelle infusion, & alors celle qu'on nomme effusion peut être exercée purement & sûrement à la loüange de nôtre Seigneur Jesus-Christ. C'est à ceux qui entrent dans les charges Ecclesiastiques à examiner s'ils ont receu cet esprit: s'ils ne l'ont pas receu, quand ils auroient vieilli dans la Clericature ou dans le Sacerdoce, ils doivent se regarder comme des Neophytes, par raport à la conduite des ames, à laquelle par consequent ils ne peuvent point prétendre, sans tomber, selon l'Apôtre, dans la même condamnation que le diable.

Bernard. ibidem.



Diaconos similiter pudicos, non bilingues, &c. ℣. 8.

Les Diacres de même doivent être chastes, n'être point doubles dans leurs paroles, *&c.*

Mêmes vertus requises dans les Prêtres que dans les Evêques, & qui sont ceux d'entre les Clercs qui peuvent prétendre aux Ordres sacrez.

APrés que saint Paul a parlé des qualitez des Evêques, & qu'il a m nité le bien qu'ils doivent faire & le mal qu'ils doivent éviter, il passe aux Diacres sans parler des Prêtres, d'où vient cela? C'est, répondent les saints Peres, qu'il y a peu de difference entre les Evêques & les Prêtres, puisque les Prêtres ont aussi le soin d'instruire l'Eglise, qu'ils y sont en autorité, & qu'ils ont le pouvoir d'offrir le sacrifice: donc, conclut saint Chrysostome, tout ce que cet Apôtre a dit des Evêques, doit s'entendre de même des Prêtres, *Quæ de Episcopis dixit ea etiam Presbyteris congruunt.* Il est vray qu'ils doivent regarder les Evêques élevez au dessus d'eux par leur Ordination, par leur caractere, & par l'éminence du rang qu'ils tiennent dans l'Eglise. Mais ils sont indignes d'être Prêtres s'ils ne possedent les mêmes vertus & les mêmes qualitez, quoy qu'ils ne soient point obligez de les avoir dans le même degré de perfection. Bien plus, saint Paul veut que les Diacres ayent les mêmes qualitez qu'il demande des

Hieron. Chrys. in hunc locum. Auctor Comment. in Epist. 1. ad Timoth. in hunc locum inter Opera Hieron. tom. 9. & alii.

Evêques ; c'est à dire, qu'ils soient irreprehensibles, qu'ils soient chastes, qu'ils aiment l'hospitalité, qu'ils soient modestes, qu'ils ne soient ny contentieux, ny avares, ny doubles dans leurs paroles. Qui d'entre les Clercs a ces qualitez, & qui d'entre eux s'est exercé dans la pratique de ces vertus, il s'est acquis un degré legitime pour monter aux Ordres sacrez, mais qui ne les a pas & qui ne les a pas pratiquées, il luy est bien plus avantageux suivant l'avis des Saints, de travailler à son salut parmy le simple peuple ou dans un degré inferieur, que de tenir un rang élevé dans l'Eglise, & s'exposer à rendre un compte incomparablement plus grand. *Esset autem sine dubiò meliùs salvari in humili gradu fidelis populi quàm in Cleri sublimitate ..... districtiùs judicari.*

Bernard. de Convers. ad Cler. c. 21.

℣. 8. *Non turpe lucrum sectantes.*

Les Diacres ne doivent point chercher de gain honteux.

Les Prêtres & les Pasteurs interessez font un trafic honteux du Sacerdoce & de ses fonctions les plus saintes.

Saint Paul ordonne aux Ministres de l'Eglise de ne point chercher un gain honteux. Ces paroles meritent beaucoup de reflexion. L'Apôtre veut des Ministres desinteressez, & non des larrons ou des mercenaires. Comme Judas ne fit point scrupule de vendre pour de l'argent le sang du Fils de Dieu, il s'en trouvent aussi qui n'en font point de n'avoir autre but en se faisant Diacres & Prêtres, que de s'enrichir

s'enrichir aux dépens de Jesus Christ. Ils vendent le sacrifice de son corps & de son sang, & ils l'immolent non pas tant à Dieu, pour les besoins spirituels de toute l'Eglise, que pour leur utilité temporelle, leur but est de vivre de l'Autel ou d'un Benefice, comme les Laïques ont pour but de vivre d'un Office tout civil ou d'un Métier tout profane. On fait, dit un saint Pere dans l'amertume de son cœur, un commerce infame des Dignitez de l'Eglise & des Benefices, on en fait un ouvrage de tenebres; on n'y cherche point le salut des ames, mais le luxe des richesses. C'est le seul sujet qui les fait tondre, qui leur fait frequenter dans les Eglises, qui leur fait celebrer la Messe, & qui leur fait chanter des Pseaumes; *Propter hoc tondentur, propter hoc frequentant Ecclesias, Missas celebrant, Psalmos decantant.* Ce desordre horrible n'est que trop commun dans nôtre siecle, où l'on voit tant de personnes qui n'auroient jamais pensé à entrer dans l'Eglise, si l'esperance d'un Benefice ne les avoit déterminez. Tant d'Ecclesiastiques qui accumulent Benefices sur Benefices; tant de Prêtres & tant de Pasteurs, qui ne songeroient pas seulement à faire aucune priere publique si la retribution ne les y engageoit. Qu'il est honteux pour l'Eglise d'avoir de semblables Ministres! Seigneur, éloignez les de vos Autels; car ils font de vôtre maison, qui est une maison de priere & par consequent de charité & de desinteressement, une caverne de voleurs, & un bureau d'avarice & de concussion.

Bern. serm. 6. in Psalm. *Qui habit.*

Matth. 21. v. 13.

℣. 12. *Diaconi sint unius uxoris viri.*

Qu'on prenne pour Diacres ceux qui n'auront épousé qu'une femme.

Quelle doit être la pureté des Diacres & des Prêtres.

Chrysost. in hunc locum.

CEtte condition, dit un saint Pere, est necessaire, utile & glorieuse pour l'Eglise; *Nimium necessarium atque utile in Ecclesia.* Mais si l'Apôtre demande une si grande pureté de corps dans les Diacres, n'en voulant point souffrir dans ce rang qui ayent épousé deux femmes. Qu'auroit dit ce saint Apôtre de ceux qui se seroient corrompus par les vices de la chair? Qu'auroit-il dit de ceux qui aprés s'être soüillez avec des femmes débauchées ou illegitimes, osent se presenter à la Prêtrise ou en faire les fonctions? Combien auroit-il gemi de voir le Corps sacré du Fils de Dieu entre des mains impures, est ce qu'on croit que saint Paul excluant du Diaconat & de la Prêtrise ceux qui avoient eu deux femmes, n'avoit en veuë que de relever le Diaconat & le Sacerdoce devant les hommes? Sans doute il a voulu leur imprimer du respect pour cet état; mais il a pensé principalement à leur faire concevoir quelle pureté de corps & de cœur demandent des dignitez si saintes. Quoy! dit un grand Saint, Jesus-Christ a voulu non seulement que son corps fût formé dans le sein d'une Vierge, mais encore que celuy qui devoit être son pere nourrissier, & qui en cette qualité devoit avoir la liberté de le porter entre ses bras le fût aussi. Quoy! Jesus-Christ encore

enfant & reposant dans une crêche a demandé une telle pureté de corps de celuy qui pouvoit se donner la liberté de le toucher. Quelle pureté donc n'exige-t-il pas presentement qu'il regne dans le ciel, avec tout l'éclat de sa gloire, de la part de ses Ministres, & sur tout des Prêtres qui le tiennent si souvent entre leurs mains, & qui ont le pouvoir de le rendre present chaque jour sur les Autels ? *Si igitur redemptor noster tantopere dilexit floridi pudoris integritatem, ut non modò de virgineo utero nasceretur, sed etiam à nutritio virgine tractaretur, & hoc cum adhuc parvulus vagiret in cunis ; à quibus nunc obsecro tractari vult corpus suum cùm jam immensus regnat in cœlis*, &c. Quelle horreur pour luy de voir son corps vierge, & son corps glorifié entre des mains sacrileges, & souillées par les attouchemens du corps corrompu d'une femme prostituée ! Un tel déreglement est plus digne de nos larmes, & des foudres du Ciel, que de correction. C'est aussi presque toûjours inutilement qu'on la fait à ceux qui en sont coupables, se trouvant peu de Prêtres ou de Ministres impurs qui fassent profit des reprimandes qu'on leur fait, & qui soient assez heureux pour faire de dignes fruits de penitence.

Petr. Dam. Opusc. 17. de Cœlib. Sacerd. c. 3.

℣. 13. *Qui enim bene ministraverint bonum gradum sibi acquirent, & multam fiduciam in fide quæ est in Christo Jesu.*

Car ceux qui accompliront bien leur ministere s'acquerront un plus haut degré, & une grande liberté pour travailler selon la foy de Jesus-Christ.

Consolation pour les bons Ecclesiastiques qu'on neglige dans la distribution des Benefices.

RIen de plus juste que cette regle, de ne donner les Ordres, les Emplois, & les Dignitez Ecclesiastiques qu'au merite, & à ceux qui s'en sont rendus dignes par les services qu'ils ont rendus à l'Eglise; mais rien de plus mal observé par ceux dont elles dépendent. La faveur, la parenté, l'interest, ou tout autre motif humain y ont souvent plus de part, que le merite & l'utilité de l'Eglise. Que les Prêtres & les Ministres du Seigneur qu'on neglige, quelques services qu'ils ayent rendus à l'Eglise, se consolent si les hommes les oublient, ils ne seront pas neanmoins sans recompense, Dieu sera luy-même leur grande recompense. Cette liberté qu'il leur donne de s'adresser à luy avec une entiere confiance dans la foy de Jesus-Christ, en est une marque assurée, & cette paix de conscience que produit la consolation d'avoir fait son devoir surpasse infiniment tous les autres avantages dont les hommes auroient pû les favoriser. Il est vray que

plus on sert l'Eglise, plus on merite de la servir; & qu'un plus grand engagement à cette sainte servitude, & au travail, est la recompense de ceux qui ont bien travaillé : mais il est bon qu'ils sçachent que quoy qu'on ne monte que par ces degrez aux Dignitez de l'Eglise, on n'est pas pour cela en sureté; & que plus on se voit elevé, plus on a sujet de trembler. Qu'ils se consolent donc, & qu'ils sçachent qu'ils serviront toûjours utilement l'Eglise en quelque rang qu'ils soient, pourveu que ce soit avec humilité, & sans murmurer contre ceux qui semblent les negliger.

Si autem tardavero, ut scias quomodo oporteat te in domo Dei conversari. ℣. 15.

Je ne vous écris ces choses, qu'afin que si je tardois vous sçachiez comment vous devez vous conduire dans la maison de Dieu.

Empressement que doit avoir un Pasteur pour le salut du prochain.

SAint Paul sçavoit ce que nos ames valent, & ce qu'elles ont coûté à Jesus-Christ. Il ne faut donc pas être surpris, si devant bientôt aller voir Timothée, il n'a pas laissé de prévenir son voyage par une lettre qui devoit l'instruire, de la maniere dont il devoit se conduire pour procurer le salut de ceux dont il étoit chargé : qui fait cette reflexion avec l'Apôtre, qu'il ne faut qu'un moment pour sauver ou pour perdre une ame, & plusieurs milliers d'ames ne se peut trop presser de pourvoir à leur salut. Tout delay est

dangereux; tout moment est précieux, quand il est question de faire son devoir, de servir l'Eglise, & de cooperer avec Jesus-Christ à l'œuvre du salut.

ꝟ. 15. *Quæ est Ecclesia Dei vivi columna, & firmamentum veritatis.*

Je ne vous ay écrit ces choses, qu'afin que si je tardois vous sçachiez comment vous devez vous conduire dans la maison de Dieu, qui est l'Eglise du Dieu vivant, la colomne, & la baze de la verité.

L'Eglise Catholique, seule veritable Eglise.

L'Eglise est la maison de Dieu: qui n'est point dans sa maison n'est point de ses enfans. L'Eglise Chrêtienne & Catholique est seule l'Eglise du Dieu vivant, qui est unité, verité & charité, parce qu'elle a seule la chaire de l'unité, la doctrine de la verité, & la vie de la charité. L'idolatrie détruit l'unité, l'heresie, la verité, le schisme, la charité. Qui ne s'attache à cette colomne sera emporté au vent de l'erreur. Qui ne bâtit sur ce fondement, bâtit sur le sable. Verité importante; verité qui merite d'être gravée dans le cœur des Pasteurs, aussi-bien que dans celuy des peuples. Verité, qu'on ne sçauroit trop prêcher, puisque c'est de son ignorance que sont nées les heresies, que les schismes se sont formez, & que c'est de la persuasion de cette même verité; que la seule Eglise Catholique est la maison de Dieu, aussi-bien que la colomne & la baze de la verité, que dépend la conversion de tous ceux qui vivent dans l'infidelité ou dans le schisme.

CHAPITRE IV.

DE LA PREMIERE EPÎTRE à Timothée.

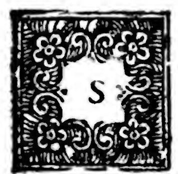
Spiritus autem manifeſtè dicit quia in noviſſimis temporibus diſcedent quidam à fide attendentes ſpiritibus erroris, & doctrinis dæmoniorum. ℣. 1.

In hypocriſi loquentes mendacium & cauteriatam habentium, ſuam conſcientiam 2.

Prohibentium, nubere abſtinere à cibis quos Deus creavit, &c. 3.

1. Le S. Eſprit dit clairement, qu'aux temps à venir quelques-uns renonceront à la foy, écoutant des eſprits d'erreur, & des doctrines de demons,
2. Annoncées par des gens hypocrites qui prêcheront le menſonge, & à qui la conſcience reprochera des crimes infames.
3. Qui interdiront le mariage, & les viandes que Dieu a creées, *&c.*

Qui sont ceux que l'Apôtre condamne dans le commencement de ce Chapitre? Que le celibat des Clercs est aussi ancien que l'Eglise.



AINT AUGUSTIN a fort bien prouvé contre Fauste le Manichéen, que les paroles de cette prophetie ne regardoient pas l'Eglise Catholique; car quoy que parmi les Catholiques il y en ait, mais peu, *sed pauci*, dit ce Pere, qui s'abstiennent non seulement de l'usage de la viande, mais encore de certains fruits pendant toute leur vie, ou pendant certains jours & certains temps de l'année, comme pendant le Carême, ainsi que la plûpart le pratiquent, *sicut per quadragesimam fere omnes.* Ce n'est pas qu'on y condamne ces choses comme immondes, mais c'est qu'on est persuadé que cette abstinence est utile pour dompter la chair, & pour disposer l'ame à s'humilier davantage dans la priere; *Catholici edomandi corporis causa propter animum in orationibus amplius humiliandum, non quod illa esse immunda credant ... à carnibus ... abstinent certis diebus atque temporibus sicut per quadragesimam fere omnes.* Il est vray aussi qu'il y a plusieurs personnes dans l'Eglise qui ne se marient point, non qu'ils condamnent le mariage, mais c'est qu'ils luy préferent l'état de la continence, qui est un plus grand bien. Or ce n'est pas interdire le mariage, continuë le même Pere, que de luy préferer un autre bien plus considerable.

Aug. l. 30. contra Faustum.

Ibid.

Les paroles de saint Paul ne regardent pas non plus le celibat des Clercs, non seulement par la raison que saint Augustin vient d'en donner, mais encore parce qu'il est aussi ancien que

l'Eglise, comme on peut voir dans les Conciles, & dans les saints Peres.

Enfin, parce que tous ceux qui s'engagent dans cet état le font volontairement, & bien loin qu'ils le fassent dans la pensée que le mariage soit une chose mauvaise, ils le regardent au contraire comme un état moins parfait veritablement que celuy de la continence; mais neanmoins tres-saint, & dans lequel ils sont tellement persuadez qu'on peut se sanctifier, qu'ils font profession de croire qu'il est un Sacrement dans lequel on reçoit une grace particuliere pour y servir Dieu & y faire son salut ?

Concil Eliber. can. 33. Neocæs. can. 1. Carthag. 2. can. 2. Origen. Hom. 22. in Num. Epiphan. hær. 48. & 59. Hier. cont. Vigil. Aug. lib. 2. de Adult. conjug. cap. 29. &c.

Cette Prophetie de saint Paul ne regarde donc en aucune maniere la croyance ny la pratique de l'Eglise, mais bien selon saint Jean Chrysostome, les Encratistes, les Marcionites, les Manichéens, & autres heretiques qui devoient enseigner que le mariage, & les viandes étoient l'ouvrage du demon, & que par consequent l'usage en devoit être interdit.

Chrysost. in hunc locum.

Elle regarde aussi certains libertins qui condamnent le mariage comme un état gênant, quoiqu'il soit le plus excellent remede qu'on trouve dans la vie civile pour faire revenir les jeunes gens de l'amour de la débauche; mais remede qu'ils condamnent, parce qu'il ne paroît pas commode à leur libertinage.

Constitut. Apostolic. lib. 4. c. 11. Chrysost. Hom. 60. in Matth.

Ces paroles de l'Apôtre regardent selon un ancien Auteur, dont les ouvrages ont été attribuez à saint Jerôme, certains imposteurs pleins d'hypocrisie, qui pour cacher plus adroitement les impuretez ausquelles ils s'abandonnent en secret, font profession au dehors d'une chasteté si severe, qu'ils desaprouvent l'usage du mariage. C'est l'esprit d'hypocrisie, continuë cet Interprete, qui les fait parler de mê-

Auct. Comment. in Ep. ad Tim. in hunc locu.

me, & non l'amour de la chasteté ; car ce n'est pas aimer cette vertu, mais chercher à la détruire que de condamner les nôces, puisque si elles ne sont point permises, ce ne sera plus une loüange d'embrasser la continence, & si on ôte une fois ce remede à ceux qui n'en ont pas receu le don, c'est ouvrir la porte à toutes sortes d'impuretez.

Comme il se trouve presentement des heretiques qui attribuent à l'Eglise d'interdire avec les Marcionites & les Manichéens l'usage du mariage & des viandes.

Comme il s'en trouve aussi qui condamnent le celibat des Clercs, comme il se trouve pareillement des libertins qui condamnent le mariage comme un état trop génant.

Enfin comme il se trouve des hypocrites qui pour mieux cacher leurs impuretez secretes desaprouvent au dehors l'usage du mariage, il est bon que les Pasteurs qui doivent être toûjours prêts à combattre ceux qui attaquent la verité & la pureté de la morale de l'Evangile, fassent à l'exemple des Peres les mêmes reflexions qu'ils ont faites sur les paroles de saint Paul, afin de pouvoir refuter utilement ceux qui voudroient les détourner en un mauvais sens.



Probibentium nubere, abstinere à cibis quos Deus creavit ad percipiendum cum gratiarum actione fidelibus, &c. ℣. 3.

Le saint Esprit dit clairement qu'aux tems à venir quelques uns interdiront le mariage & les viandes que Dieu a creées pour être prises avec actions de graces par les Fideles, *&c.*

La continence étant un don de Dieu, on ne doit point s'engager dans l'état Ecclesiastique qu'aprés y avoir bien pensé. Les Clercs obligez de la demander chaque jour à Dieu dans leurs prieres.

OUtre les reflexions de doctrine qu'on a faites sur ces paroles de saint Paul, les Ecclesiastiques en peuvent faire deux autres de morale. La premiere, que si c'est un aveuglement déplorable de s'abstenir de certaines viandes par une superstition Payenne, un discernement Judaïque, une opiniâtreté heretique, ou une illusion fanatique; c'est aussi pieté, sagesse & religion de le faire par esprit de penitence, de mortification & d'obéïssance.

La seconde, que s'il se trouve des Ecclesiastiques qui soient assez malheureux pour ne pas mener une vie aussi pure & aussi chaste que le demande la perfection de leur état, on a droit de leur dire avec saint Bernard, qu'il leur eût été bien plus avantageux de rester dans le siecle avec le commun des Chrêtiens, & d'y avoir cherché dans le mariage un remede à

Bernard. de Convers ad Cler. c. 20.

leur incontinence, que de se voir élevez dans la sublimité de la clericature, y vivre mal, y brûler des flâmes criminelles de l'impureté, & subir aprés leur mort un jugement terrible. Oüy il y en a plusieurs dans le Clergé, ajoûte ce grand Saint en gemissant, qui n'ayant pas voulu se servir du remede du mariage, lors qu'il leur a été libre de le faire, s'abandonnent dans la suite aux impuretez les plus horribles; *in omne deinceps flagitium effluentes.* O que cet état est infortuné & lamentable! il est donc à souhaiter pour l'honneur de l'Eglise & pour le salut de plusieurs, que tous les Clers qui s'engagent dans les Ordres sacrez, fassent auparavant de longues & serieuses reflexions sur l'avis que l'Evêque leur donne avant que de les ordonner pour le Sous-diaconat, qui les avertit une & deux fois qu'il ne leur sera plus permis aprés l'avoir receu de retourner dans le siecle, mais qu'il leur faudra garder la chasteté le reste de leur vie. Quant à ceux qui y sont déja engagez, qu'ils se souviennent avec saint Augustin de ce que leur dit l'Ecriture, que la continence est un don de Dieu, qu'ils doivent par consequent avec le même Saint la luy demander chaque jour, *continentiam jubes, da quod jubes, & jube quod vis.*

Pontif. Rom. de Ord. Subd.

Aug. Conf. l. 6. c. 11.

Sapient. 8. 21.

Aug. Conf. l. 10. c. 29.

Hæc proponens fratribus bonus eris Minister Christi. ℣. 6.

Si vous enseignez ces choses à nos freres, vous serez un fidele Ministre de Jesus-Christ.

Obligation aux Pasteurs de veiller contre les erreurs des heretiques.

APrès que l'Apôtre a refuté la doctrine des heretiques qui devoient condamner l'usage du mariage & des viandes, il dit à son cher disciple qu'il fera paroître qu'il est un digne Ministre de Jesus-Christ, s'il a soin d'enseigner aux freres ce qu'il luy vient d'enseigner. Par où ce saint Apôtre a voulu nous faire connoître qu'un Pasteur ne montre jamais mieux qu'il est un bon Ministre de Jesus-Christ, que lorsqu'il est appliqué à empêcher que les heretiques ne se glissent dans son troupeau pour y répandre leur doctrine, qui selon le langage du même Apôtre, est comme une gangrene qui gâte peu à peu ce qui est sain. L'exemple de tous les tems & sur tout du dernier siecle est une preuve de la verité de cette maxime, & doit apprendre à tous les Pasteurs à veiller continuellement pour empêcher ces loups revêtus de la peau de brebis, d'entrer dans le bercail que Dieu leur a confié, & dont il leur demandera un compte d'autant plus terrible, qu'il a été acheté au prix du sang de son Fils.

2. Tim. 2. 17.

℣. 6. *Enutritus verbis fidei, & bona doctrina quàm assecutus es.*

Si vous enseigniez ces choses, vous serez un fidele Ministre de Jesus-Christ, vous nourrissant des parolesde la foy & de la bonne doctrine que vous avez apprise.

Méditer attentivement la parole de Dieu.

PArlez aux Fidelles, dit saint Paul à Timothée, de ce qui regarde la foy & nôtre religion, vous nourrissant des paroles de la foy & de la bonne doctrine que vous avez toûjours suivie. Ce terme vous nourrissant; *Enutritus*, marque une attention continuelle à la Loy de Dieu : car comme la necessité nous oblige tous les jours de prendre la nourriture corporelle, nous avons aussi tous les jours besoin de la nourriture de l'ame, & de nous nourrir de la doctrine de l'Evangile. Cette expression donc de saint Paul, vous nourrissant, *Enutritus*, fait voir que Timothée digeroit & ruminoit continuellement, pour ainsi dire la parole de Dieu, dont il s'occupoit l'esprit avec une application infatigable, la méditant jour & nuit; pratique qui doit être imitée par tous les Fidelles. La parole de Dieu n'étant pas moins, selon les saints Peres, une nourriture necessaire à nos ames que le pain l'est à nos corps, la parole de Dieu ainsi digerée devient à nos ames une excellente nourriture; c'est aux Pasteurs qui doivent se nourrir de cette divine parole & qui doivent la distribuer aux peuples, à la méditer

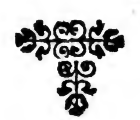
jour & nuit comme Timothée, afin qu'ils puissent en retenir suffisamment pour eux, en même-tems qu'ils en distribuent à chacun selon ses besoins.

Exerce autem te ipsum ad pietatem. ✠. 7.

Exercez-vous à la pieté.

Qu'est-ce que s'exercer dans la pieté?

LA pieté est la bonne vie, c'est une conduite édifiante & exemplaire: quand on parle d'un homme qui s'exerce, on parle d'un homme toûjours occupé dans l'action, quand il ne combatroit pas actuellement, il ne seroit pas pour cela hors d'inquietude, il est toûjours prest d'en venir aux mains, il fait tout dans cette veuë & s'abstient de tout. Telle est la conduite d'un bon Pasteur éloigné de son troupeau, ou qui est dans la retraite, il ne paroît point occupé dans des actions de pieté, c'est pourtant pour lors qu'il l'est davantage, puisqu'il est occupé de Dieu & qu'il se trouve dans la disposition de retourner dans l'action aussi-tôt que la gloire du maître ou les necessitez du prochain l'exigeront de son ministere.



℣. 8. *Nam corporalis exercitatio ad modicum utilis est.*

Exercez vous à la pieté, car les exercices corporels servent à peu de chose.

Les mortifications corporelles sont utiles.

Quelques-uns abusant de ces paroles prétendent que les exercices exterieurs de penitence tels que sont le jeûne, les mortifications, les haires, les disciplines servent à peu de chose; mais ils se trompent, dit saint Chrysostome, & ils se trompent grandement, le jeûne n'est point un exercice corporel, mais spirituel. *Sed profectò errant; neque enim est corporalis exercitatio jejunium, sed spiritualis.* Si ce n'étoit qu'un exercice corporel il nourriroit le corps au lieu de l'affoiblir. L'Apôtre donc par cet exercice corporel entend tout ce qui ne regarde que le corps sans être d'aucune utilité pour l'ame : or qui soûtiendroit que le jeûne, les mortifications, les haires, les disciplines, & tous les autres exercices exterieurs de penitence ne sont d'aucune utilité, ou que d'une petite utilité pour l'ame, combatroit non seulement la raison que saint Chrysostome vient de donner du contraire, mais encore sa propre experience, le sentiment & la conduite de tous les Saints, & l'exemple de l'Apôtre même qui nous assure qu'il traitoit rudement son corps, & le reduisoit dans la servitude, de peur qu'ayant prêché aux autres il ne fût reprouvé luy-même.

Chrysost. in hunc locum.

1. Cor. 9. 27.

Pietas autem ad omnia utilis est promissionem habens vitæ quæ nunc est & futuræ. ℣. 8.

La pieté est utile à tout, & c'est à elle que les biens de la vie presente & ceux de la vie future ont été promis.

Eloge de la pieté, & combien elle est utile aux Pasteurs.

VOilà un grand éloge & de grandes promesses pour nous exciter à la pieté. Sans la pieté tout est inutile, les exercices mêmes de penitence dont nous venons de parler ne serviront de rien à celuy qui les fera sans pieté, il n'y a qu'illusion ou hypocrisie, si elle n'en est le principe. Elle est utile à tous; à Dieu, si on l'ose dire, en luy faisant rendre l'honneur qui luy est deu; à l'Eglise, dont elle fait la gloire; au prochain qu'elle édifie; à celuy qu'elle anime, en le sanctifiant; aux Pasteurs, en les soûtenant dans leurs travaux; & aux peuples, en leur apprenant à servir Dieu en esprit & en verité; vertu bien utile & en même-temps si necessaire aux Pasteurs, que sans elle quelque érudition, quelque éloquence, quelque esprit, & quelque application même qu'ils ayent à remplir tous leurs devoirs, tout cela, dis-je, s'il ne part d'un fonds de pieté ne servira qu'à augmenter leur condamnation, & à les rendre plus malheureux. C'est à la pieté, dit l'Apôtre, à qui les biens de la vie presente, & ceux de la vie future ont été promis; *Promissionem habens vitæ*

quæ nunc est & futura. Par quel droit ceux qui n'en ont point, espereroient-ils d'avoir part à ces biens ? Ceux qui n'ont point servi Dieu ; ceux qui ne luy ont point rendu le culte qui luy étoit dû ; ceux qui ne l'ont point aimé, peuvent-ils esperer que Dieu les recompense ? Or la pieté, selon saint Augustin, n'est autre chose que le veritable culte qu'on rend à Dieu, qui consiste
Epist.1. 19. dans l'amour ; *Pietas cultus Dei est, nec colitur ille nisi amando.* Point donc de recompense pour ceux qui n'ont point de pieté, car ils n'aiment point Dieu, & ils ne l'adorent pas en esprit & en verité.

℣. 10. *In hoc enim laboramus, & maledicimur, quia speramus in Deum vivum qui est Salvator omnium hominum, maximè Fidelium.*

Ce qui nous fait souffrir les maux & les opprobres, c'est que nous esperons au Dieu vivant qui est le Sauveur de tous les hommes, mais principalement des Fideles.

Etat malheureux d'un mauvais Prêtre & d'un mauvais Pasteur. Consolation solide d'un Pasteur persecuté.

SElon saint Paul nous sommes dans ce monde soûtenus de l'esperance, comme d'une colomne inébranlable. Un homme qui sent que sa conscience ne luy reproche rien, & à qui Dieu a donné de grandes vertus, goûte dés à present une joye qui ne se peut comprendre, &

: nourrit en même-tems de ſon eſperance. nme au contraire, un méchant homme :tend pas à l'autre vie à porter la peine de crimes ; il en eſt tourmenté dés celle-cy. La yeur eſt comme un boureau qui le tyranniſe, n'oſe regarder perſonne en face, il eſt dans tremblement continuel, & la pâleur de ſon age fait voir au dehors quelle eſt l'agitation ſon ame. N'eſt-ce pas là l'état d'un mau-is Paſteur, qui eſt dans le dereglement ? Dans ielles frayeurs n'eſt-il pas que ſon deſordre ne it découvert ? Dans quelle gêne n'eſt-il pas bligé de vivre pour le tenir caché aux yeux es hommes ? Mais comme il ne peut le cacher à Dieu ny à ſa conſcience, qui pourroit xpliquer les peines interieures qu'il ſouffre ? ſt-ce vivre que de vivre de la ſorte ? N'eſt-ce as plûtôt mourir, & mourir d'une mort tres-cruelle ? *Haccine igitur vita dicenda eſt, minimè verò, ſed accerbiſſima mors.* Chryſoſt. in hunc locum.

Dieu a revêtu le mal de crainte & de confuſion, & celuy qui le commet craint tout & n'eſpere rien de Dieu. Voilà ce qui le rend malheureux, même au milieu des plaiſirs. Que les Paſteurs fidelles ſe conſolent donc dans quelque accablement qu'ils ſoient, leur état eſt plus heureux s'ils ſont innocens ; car ils ont droit d'eſperer, leur dit ſaint Paul, au Dieu vivant, qui étant le Sauveur de tous les hommes, & principalement des Fidelles, ne permettra pas qu'ils ſoient tentez au deſſus de leurs forces. Tert. Apolog. c. 1.

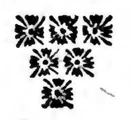
Ces raiſons enflammoient Timothée à ſouffrir genereuſement toutes ſortes de maux, dans l'eſperance de l'avenir, & doivent pareillement enflammer tous les Paſteurs qui ſe trouvent dans la même ſituation.

℣. 12. *Exemplum esto Fidelium, in verbo, in conversatione, in charitate, in fide, in castitate.*

Soyez l'exemple des Fideles dans la parole, dans la conversation, dans la charité, dans la foy, dans la chasteté.

Un Pasteur doit être le modelle de tout son troupeau.

SAint Paul veut qu'un Pasteur soit un modelle, & une regle des mœurs; il veut qu'il soit comme un tableau animé que tout le monde considere, & comme une loy vivante que tout le monde consulte. Un Pasteur qui instruit les autres doit avoir ces qualitez. Il se doit rendre le modelle des autres, premierement dans ses entretiens & ses discours, *in verbo*, afin qu'il puisse facilement instruire les autres. En second lieu, dans la maniere d'agir avec le prochain, *in conversatione*, afin qu'on puisse le proposer à toute une Eglise pour exemple. Et en troisiéme lieu, dans la charité, dans la foy, & dans la chasteté, *in charitate*, *in fide*, *in castitate*; car ce sont les vertus qui forment principalement une vie sainte, dont il doit être l'exemplaire.



Dum venio, attende lectioni, exhortationi & doctrinæ. ℣. 13.

En attendant que je vous aille voir, occupez-vous à lire, à exhorter & à inſtruire.

Les Paſteurs ſont obligez d'étudier & d'inſtruire.

HElas ! s'écrie ſaint Chryſoſtome ſur ces paroles, ſaint Paul avertit Timothée de s'appliquer à la lecture. Ecoutons cecy mes Freres, & apprenons de l'avis que l'on donne icy à ce Diſciple, à ne pas negliger la lecture & la méditation de l'Ecriture. Saint Paul s'y eſt appliqué plus que tout autre ; d'abord il s'eſt fait inſtruire avec beaucoup de ſoin de la Loy de Dieu aux pieds de Gamaliel, il s'eſt appliqué enſuite avec attention à la lecture. Il a donc fait le premier ce qu'il conſeille aux autres, auſſi l'on voit dans ſes Ecrits qu'il cite par tout les Prophetes pour autoriſer ce qu'il dit. Saint Paul s'applique à la lecture, il croit qu'elle luy ſera utile, & qu'il en tirera de grands avantages ! Et nous la negligeons ! *At verò Paulus lectioni intendit ex qua emolumentum ſciebat non minimum elici poſſe : nos contra negligimus!* Ne pas étudier, c'eſt donc tenter Dieu ; mais ne faire qu'étudier, c'eſt oublier ſon miniſtere. Auſſi l'Apôtre ne ſe contente pas de dire à ſon diſciple qu'il s'aplique à l'étude ; mais il ajoûte qu'il doit auſſi s'appliquer à l'exhortation & à l'inſtruction; *lectioni & doctrinæ.* Pour apprendre aux Paſ-

Chryſoſt. in hunc locum.

teurs qu'il ne suffit pas d'étudier, mais qu'ils doivent aprés s'être remplis par la priere & par la lecture de la science des Saints, la répandre ensuite sur les peuples par des instructions & par des exhortations remplies de doctrine & de pieté. Obligation si indispensable, que le Concile de Trente a voulu que les Evêques Sess 24. c. 4. contraignissent même par censures Ecclesiastiques, ceux qui sont chargez de cet employ à s'en acquitter fidellement.

℣. 15. *Hæc meditare, in his esto.*

Méditez ces choses & qu'elles soient le sujet de vos occupations ordinaires.

Méditer souvent sur ses devoirs.

ADmirons combien de fois saint Paul repete cet avis qu'il donne à son disciple; pour montrer sans doute que celuy qui est obligé d'instruire les autres, doit bien s'appliquer à ce que saint Paul a recommandé à Timothée; c'est à dire, fuïr les fables & les erreurs, se nourrir de la verité, préferer les exercices de la pieté à ceux du corps, donner bon exemple, lire & enseigner, ne point negliger la grace, avancer toûjours dans la vertu; enfin veiller sur soy & sur les autres. Tels sont les devoirs que saint Paul veut qu'un Pasteur médite continuellement, s'il veut faire du progrés dans la voye de la perfection.

Ut profectus tuus manifeſtus ſit omnibus. ℣. 15.

Méditez ces choſes, afin que chacun connoiſſe que vous vous avancez dans la perfection.

Travailler à s'avancer toûjours dans la voye de la perfection.

SAint Paul veut que Timothée qui étoit déja ſi parfait, avance encore neanmoins & d'un avancement ſi ſenſible qu'il puiſſe être connu de tous; il ne luy recommande rien en cela qu'il ne pratiquât luy-même, puiſqu'on voit de quelle maniere il parle des efforts qu'il faiſoit pour avancer toûjours de plus en plus. C'eſt proprement la vie du Chrêtien comme elle l'a êté de Jeſus Chriſt, dont il eſt dit qu'il croiſſoit en grace & en ſageſſe, & qu'il a couru comme un geant dans la voye. Où ſont donc ceux, dit ſaint Bernard, qui ont coûtume de dire, il nous ſuffit d'être tels que nos peres, nous ne voulons pas être meilleurs qu'ils ont été. O mon cher Frere, vous ne voulez donc pas vous appliquer à vôtre avancement; vous voulez donc reculer; à Dieu ne plaiſe direz-vous, mais je veux demeurer tel que je ſuis; c'eſt à dire, ny meilleur ny pire. Vous voulez donc, mon cher Frere, ce qui ne ſe peut; *hoc ergo vis quod eſſe non poteſt.* Y a-t-il quelque choſe qui demeure dans le même état en ce monde? Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain qu'il eſt écrit en particulier de l'homme qu'il s'enfuit comme l'ombre, & qu'il ne

Philipp. 3. v. 12. & 13.

Pſ. 18. v. 6.

Bern. Epiſt. 254.

Job.14.v.2. demeure jamais dans le même état : *Fugit velut umbra & numquam in eodem statu permanet ;* d'où nous devons conclure, continuë le même Saint, que ne point avancer dans la voye de la perfection, c'est veritablement reculer, étant constant que comme nôtre propre corps commence à se courber dés qu'il cesse de croître ; de même nôtre esprit, dés qu'il cesse de faire du progrés dans la voye de la perfection, il faut necessairement qu'il y recule. *Hinc*

Bernard. ibidem. *planè colligitur quia nolle proficere non nisi deficere est.* On sçait la parole du même Pere, & il seroit à souhaitter qu'on l'eût tous les jours presente devant les yeux, pour éviter la negligence : qu'on voit plus de personnes passer d'une méchante vie à une bonne, qu'on n'en

Bern. Epist. 96. voit passer d'une bonne à une meilleure. *Multò faciliùs reperias multos sæculares converti ad bonum, quàm unum quempiam de religiosis transire ad melius.* Cela est terrible ; car si selon le même Saint & tous les Maîtres de la vie spirituelle, c'est reculer que de n'avancer pas, il faut que si peu de personnes s'avançant il y en ait plusieurs ou qui tombent d'une bonne vie dans une mauvaise, ou qu'ils soient dans un grand peril de tomber, s'ils ne se retirent de cet état de langueur.

Attende

Attende tibi & doctrinæ, inſta in illis : hoc enim faciens & te ipſum ſalvum facies & eos qui te audiunt. ℣. 16.

Prenez garde à vous, & ayez ſoin d'enſeigner les autres; perſeverez dans ces exercices, car par ce moyen vous vous ſauverez vous-même & vous ſauverez ceux qui vous écoutent.

Il faut qu'un Paſteur & qu'un Eccleſiaſtique veille ſoigneuſement ſur ſoy-même.

CEt avertiſſement eſt important pour les Paſteurs & pour tous les Eccleſiaſtiques, de veiller ſoigneuſement ſur eux s'ils veulent ſe ſauver, & travailler utilement pour le ſalut des autres; car celuy qui veille ſur ſoy, qui ſe nourrit des lectures ſaintes, & qui a ſoin de pratiquer les autres exercices que ſaint Paul luy marque dans ce Chapitre, travaille premierement pour ſoy, & enſuite pour les autres: il travaille pour ſoy, puiſqu'en exhortant les autres & en tâchant de leur inſpirer de la ferveur, il excite en même-tems des mouvemens de componction dans ſon ame. Saint Paul en donnant ces avis à Timothée, les donne en general à tous les Paſteurs. S'il parle ainſi à

Chrysost. in hunc locum.

un homme qui ressuscitoit les morts, que doivent dire d'eux-mêmes des personnes aussi miserables que nous sommes. *Quod si et qui mortuos excitabat hæc monita edidit, quid jam nos miseri dictari sumus.*



CHAPITRE V.

DE LA PREMIERE EPÎTRE à Timothée.

Seniorem ne increpaveris, sed obsecra ut patrem, juvenes ut fratres. ℣. 1. & 2.

Anus ut matres, &c.

Ne reprenez pas séverement un vieillard, mais plûtôt usez de priere envers luy comme envers vôtre pere; avertissez les jeunes hommes comme vos freres;

2. Les femmes avancées en âge comme vos meres, *&c.*

Comment il faut faire la correction. Regle contre laquelle on peche ordinairement.



DANS la maniere d'instruire & de reprendre les peuples de leurs desordres, dit un grand Pape, on ne doit pas suivre les mêmes regles à l'égard de tout le monde; *Non una eademque cunctis exhortatio congruit;* Greg. Mag.

3. part. Past. c. 1. puisqu'on ne trouve pas en tous les mêmes dispositions & les mêmes qualitez, & qu'il arrive souvent que ce qui profite aux uns est nuisible aux autres. Le même pain qui fortifie les personnes fortes & vigoureuses, étouffe les enfans, & ceux qui sont foibles. Ainsi la regle qu'il faut garder lors qu'il s'agit d'instruire ou de reprendre les autres, est que celuy que le devoir de sa charge y engage s'accommode & se proportionne aux qualitez & aux dispositions de ceux qui l'écoutent, afin que ne se départant jamais du but general qu'il dóit avoir d'édifier tout le monde, chacun en particulier trouve dans ses instructions ce qui luy est propre : car il faut instruire les hommes autrement que les femmes, les jeunes gens autrement que les vieux, les pauvres autrement que les riches. C'est la regle que S. Paul marque luy-même, lors qu'il dit qu'il faut avertir les vieillards comme nos peres, & les jeunes hommes comme nos freres. Tout Pasteur qui voudra apprendre les veritables regles pour diversifier les instructions & les corrections qu'il est obligé de faire selon les besoins particuliers de chacun de ceux du salut desquels il est chargé, ne sçauroit lire & mediter trop souvent celles que le grand Pape S. Gregoire a si bien détaillées dans la troisiéme partie de son Pastoral.

Mais qu'il n'oublie jamais cette regle admirable, & si peu pratiquée par ceux qui font la correction, que saint Paul marque icy, qui est de la faire avec une grande moderation, & plûtôt en priant qu'en grondant, *obsecra*. Il est toûjours penible d'être repris, dit là-dessus saint Chrysostome ; il faut donc adoucir par une grande modestie, & une grande moderation les avertissemens, qui de soy-même ont quelque

chose de severe : *Grave quiddam ac molestum est argui, oportet molestiam rei mansuetudinis temperamento lenire.* En gardant la regle, conclut-il, que nous prescit icy l'Apôtre, nous pouvons, si nous voulons, & veiller sur nous, & reprendre de telle sorte que nous ne ferons aucune peine à personne; mais il faut pour cela beaucoup de prudence, & tout le monde n'y reüssit pas. *Est enim illud magnæ prudentiæ, neque passim omnibus patet.*

Chrysost. in hunc locum.

Obsecra ..... juvenculas ut sorores in omni castitate. ℣. 2.

Avertissez .... les jeunes filles comme vos sœurs, en gardant toûjours une parfaite chasteté.

Circonspection avec laquelle les Pasteurs doivent vivre & converser avec le sexe.

NOus ne sçaurions rien dire de plus utile sur ces paroles, que ce qu'a dit saint Chrysostome. Voicy comme il parle. Non seulement, dit-il, il faut éviter ce qu'il y auroit de visiblement deshonnête, mais il faut même éloigner les soupçons les plus legers. Car comme on se porte aisément à croire le mal dés qu'on voit un homme s'entretenir avec les jeunes personnes, & qu'il faut neanmoins qu'un Pasteur ait quelquefois des entretiens avec elles,

Chrysost. In hunc locum.

saint Paul veut que cela se fasse avec toute sorte de chasteté; *In omni castitate.* Mais que dites-vous, saint Apôtre, poursuit-il? Timothée est-il une personne qui eût besoin de cet avis? Ouy je le luy donne, répond il; car en luy parlant je parle à toute la terre. Si donc saint Paul ne croit pas qu'il soit inutile de donner cet avis à Timothée, qu'un chacun d'entre les Pasteurs juge de là avec quelle circonspection il doit vivre avec le sexe, pour ne donner aucun soupçon de sa conduite, & pour ôter tout prétexte à ceux qui ne cherchent que les occasions de les décrier, & de les rendre inutiles à tout bien; *Ista ne Timotheo imperas, ista sanè inquit, per ipsum enim orbem alloquor universum.*

Chrysost. in hunc locum.

℣. 2. *In omni castitate.*

Avertissez . . . . les filles comme vos sœurs, en gardant toûjours une parfaite chasteté.

Quelle doit être cette circonspection.

EN toute chasteté, dit l'Apôtre, c'est à dire dans le cœur, dans les yeux, dans les oreilles, dans les paroles, dans l'air, dans les gestes, & dans la contenance, avec la précaution des temps, des lieux, des personnes, & de la compagnie. C'est prudence de ménager, & d'aider un sexe qui est infirme; mais c'est tout

risquer, que de ne pas se tenir sur ses gardes, & de ne point se défier de soy-même.

Viduas honora quæ verè viduæ sunt. ℣. 3.

Honorez les veritables veuves.

Quelles doivent être les femmes, qu'on peut tolerer chez les Ecclesiastiques.

CEs veuves, dont parle S. Paul, étoient celles qu'on nomma dans la suite *Diaconisses*, non qu'elles exerçassent ou qu'elles eussent receu aucun ordre dans l'Eglise, comme nous apprend saint Epiphane; mais seulement parce qu'elles étoient employées à aider l'Evêque à administrer les Sacremens avec plus de bienséance, sur tout celuy du Baptême qu'on donnoit alors tres-souvent à des femmes adultes, qui étoient obligées de se dépoüiller pour être plongées dans les fonds baptismaux, suivant la discipline des premiers siecles de l'Eglise. Elles aidoient aussi les Evêques dans la distribution des aumônes, & dans plusieurs autres œuvres de pieté. Epiph. hæres. 79.

Ces femmes devoient être d'un âge avancé, & d'une grande vertu. Saint Paul vouloit qu'on n'en choisît aucune qu'elle n'eût soixante ans, & qu'elle ne se fût appliquée à toutes sortes d'œuvres de pieté; *Vidua eligatur non minùs sexaginta annorum; si omne bonum subsequuta est.* ℣. 9. & 10.
Sur quoy un saint Pere s'écrie avec étonnement, Quelle exactitude, mes Freres, dit-il? Quels soins saint Paul demande d'une veuve? Il porte

cela si loin, qu'il n'en demande presque pas davantage d'un Evêque; *Tantum profectò, ut ab Episcopo plùs fere nihil exigat* La raison de cela vient sans doute, de ce que les veuves étant obligées par leur employ à converser souvent avec les Evêques & avec les Prêtres, elles dèvoient être non seulement d'un âge si avancé, qu'il exclut tout supçon; mais encore d'une vertu & d'une pieté plus excellente, comme remarque le même Saint, que celle des vierges consacrées à Dieu, afin d'être à l'épreuve de toute tentation; *Plùs ferè quàm à virginibus poscat.* Telles sans doute doivent être les femmes que l'Eglise par une pure tolerance souffre chez les Ecclesiastiques. On a beau dire que si ellessont vieilles, elles seront hors d'état de rendre service. L'Apôtre ne veut pas qu'on en prenne d'autres pour servir à l'Eglise, à plus forte raison pour servir dans des maisons particulieres; *Eligatur non minùs sexaginta annorum.* Les Canons & les Ordonnances des plus saints Evêques n'ont pas crû devoir porter là-dessus la condescendance au delà de cinquante ans.

Chrysost. in hunc locum.

Chrysost. ibidem.

Mais aprés tout, qu'on dise tant qu'on voudra, ajoûte un grand Saint, que les femmes sont plus propres au ménage que les hommes, & les jeunes que les vieilles. Tout cela est un méchant prétexte qu'on a honte d'être obligé de refuter. Qu'on consulte, continuë-t-il, la nature & la raison, on sera obligé de convenir que les femmes doivent servir les femmes, & les hommes servir les hommes. Une femme ne peut, sans une indécence qui fait rougir, rendre à un homme mille services, non plus qu'un homme ne le peut faire à l'égard des femmes, sans violer la pudeur. C'est donc plûtôt, conclut le même Pere, pour exercer la charité, ou

Chrysost. Hom. 2. adversùs subintroductas sorores.

pour décharger l'Eglise, comme le dit saint Paul, qu'il vous est permis de retirer chez vous ces bonnes vieilles que pour vous en faire servir. Mais c'est ma niece, c'est ma parente, c'est une personne d'une vertu éprouvée; encore une fois si elle n'a l'âge porté par les Canons, il ne vous est pas permis de la tenir chez vous, ou de demeurer chez elle. Quelle necessité, vous dit saint Jerôme, vous peut engager à demeurer dans une maison, où vous soyez obligé tous les jours ou de mourir ou de vaincre? *Quid tibi necesse est in ea versari domo, in qua necesse habeas quotidie aut perire, aut vincere.* S. Basile suspendit de ses fonctions un Prêtre âgé de 70. ans, pour avoir violé cette regle Le Concile de Nicée n'a pas crû qu'on pût en dispenser qu'à l'égard de la mere, de la tante, & de la sœur. Aprés cela toutes les raisons qu'on peut apporter pour justifier le contraire, ne doivent être considerées que comme des prétextes palliez dont on tâche de couvrir le penchant secret qu'on a pour le sexe, ou l'interêt sordide dont on est dominé, ou l'amour dereglé qu'on a pour ses proches. Evêques, Prelats de l'Eglise, vous que le saint Esprit a établis pour la gouverner, si vous avez pour elle un amour de jalousie, & d'une jalousie de Dieu, si vous voulez la presenter à Jesus-Christ comme une vierge toute pure, il est de vôtre devoir de tenir la main à l'observation d'un reglement si utile, si saint & si necessaire. Toutes les raisons qu'on apporte pour s'en dispenser sont fausses, & contraires à la sainteté du Clergé, à l'édification de l'Eglise, & au salut de ceux qui s'en servent. Soyez donc là-dessus inébranlables à l'exemple du grand saint Basile. Usez même à son imitation, s'il est necessaire, de toute vôtre autorité & de la derniere severité des Canons.

Hier. Epist. de Vitand. susp. contuber.

Bas. Epist. 198.

Conc. Nic. can. 3.

2. Cor. 11. v. 2.

Bas. Epist. 198.

Il ne se presente guéres d'occasion où vous le puissiez faire plus utilement.

℣. 6. *Nam quæ in deliciis vivens mortua est.*

La veuve qui vit dans les délices est morte, quoy qu'elle semble vivante.

Les délices donnent la mort à l'ame; les Ecclesiastiques y doivent renoncer.

CEtte expression, dont saint Paul se sert, est bien remarquable : *La veuve qui vit dans les délices, quoy qu'elle paroisse vivante, est morte.* Apprenons de là en quoy consiste la vie, apprenons en quoy consiste la mort. Connoissons qui sont ceux qui sont morts, connoissons qui sont ceux qui vivent. Ceux qui vivent sont ceux qui ne se mettent en peine que de la vie éternelle, qui seule est la veritable vie, & qui en font les actions; ce qui discerne donc, & ce qui distingue ceux qui vivent d'avec ceux qui sont morts, n'est pas seulement que les uns voyent le soleil ou respirent l'air, c'est principalement parce qu'ils font de bonnes œuvres. Si ceux qui vivent, dit un saint Pere, ne s'y appliquent pas, ils ne different en rien des morts : *Nihilo defunctis meliores sunt.* Tout homme qui vit dans les délices, certainement n'est plus vivant, il est mort, puisqu'il ne vit que pour le ventre, & qu'il est mort pour les autres sens : il

ne voit rien de ce qu'il doit voir, il n'entend rien de ce qu'il doit entendre, il ne donne aucune marque de vie que par le soin qu'il a de se rassasier de viandes. Son état est pire que celuy d'un mort étendu sur un lit, car au moins ce mort est insensible pour tout, autant pour le mal que pour le bien; au lieu que celuy dont nous parlons étant sensible pour le mal n'est insensible que pour le bien. Il n'est touché de rien de ce que Dieu prepare pour l'autre vie, mais il est dans une stupidité effroyable pour tout ce qui regarde son salut: il est donc mort pour le ciel, *Atque ita mortuus est.*

O que cet état est pitoyable, & qu'il est peu convenable à un Ecclesiastique qui est obligé de faire voir dans toutes ses actions qu'il porte sur son corps les marques de Jesus-Christ crucifié! mais faut-il interdire toutes les délices? Il le faut sans doute, répond saint Chrysostome, *Et nimiùm quidem necessariò*; mais s'il faut garder cette sainte severité à l'égard des personnes à qui l'âge & le sexe semblent persuader qu'on devroit être plus indulgent, parce que les délices sont une source de mort, & d'une mort éternelle, que diront les hommes, que diront les Ecclesiastiques qui s'y abandonnent d'une maniere si effeminée? *Quid dicturi sunt viri, qui se deliciis solvunt?*

Chrysost. in hunc locum.



℣. 8. *Si quis autem suorum & maximè domesticorum curam non habet, fidem negavit & est Infideli deterior.*

Si quelqu'un n'a pas soin des siens, sur tout de ceux qui demeurent dans sa maison, il renonce à la foy & est pire qu'un Infidele.

Obligation d'instruire & d'assister ses proches & ses domestiques.

PAr ce mot de soin, *Curam non habet*, il faut entendre une vigilance generale qui comprend ce qu'il faut, & pour l'ame & pour le corps. Une parole si terrible ne réveillera-t-elle point tant de maistres, de peres & de Pasteurs endormis & ensevelis dans un oubli ou une negligence déplorable à l'égard de leurs inferieurs, & pour le spirituel & pour le temporel. On a de l'horreur pour le nom d'apostasie, & on n'en craint point les œuvres. Mais pourquoi saint Paul, demande un ancien Auteur, dit-il qu'un homme qui n'a pas soin des siens est pire qu'un infidele? sinon parce qu'on voit tous les jours, répond-il, que si un infidele méprise les étrangers, au moins il a de la consideration pour les siens Negliger les siens est donc violer les Loix les plus divines & les droits les plus sacrez de la nature: Que si celuy qui n'a pas soin

Autor com. in epist. I. ad Timoth. inter opera Hieron. Tom. 10.

des ſiens a renoncé à la ſoy & eſt pire qu'un infidelle, en quel rang faut-il mettre celuy qui non ſeulement n'a pas ſoin des ſiens, mais qui oſe même leur faire quelque injuſtice? Que doit-on penſer de ceux qui oppriment les veuves, qui retiennent le bien des mineurs ou le ſalaire des ouvriers, ou le prix du travail des artiſans, ou les gages de leurs domeſtiques? Comme ce deſordre n'eſt que trop commun dans le monde, les Paſteurs ne ſçauroient trop ſouvent expliquer à leurs peuples cette ſentence terrible que l'Apôtre a prononcée contre tous les peres & les maîtres qui negligent d'inſtruire, & d'aſſiſter leurs proches & leurs domeſtiques, ou de ſatisfaire ceux qui ont travaillé pour eux.

Adoleſcentiores autem viduas devita. ℣. 11.

Ne recevez pas les jeunes veuves, évitez leur compagnie.

Fuir le commerce des femmes, ſur tout des jeunes; & combien il eſt dangereux pour les Directeurs.

A Prendre les paroles de l'Apôtre détachées de la ſuite du Chapitre, & dans le ſens qui paroît d'abord le plus litteral; elles renferment un avis de la derniere importance pour tous les Eccleſiaſtiques, mais ſur tout pour les Paſteurs & pour les Directeurs. Elles portent qu'ils ayent ſoin d'éviter le commerce des jeunes veu-

ves ; avis d'autant plus importans que ce sont deux écueils contre lesquels on sent un penchant naturel à se briser, & où l'on n'a jamais évité de faire naufrage qu'en se faisant violence & qu'en prenant la fuite. Saint Augustin, saint Chrysostome & saint Jerôme, grands Saints, Docteurs tres-éclairez, & Directeurs d'une experience consommée, meritent bien sans doute qu'on les écoute en cette matiere & qu'on suive leurs avis. Or le commerce des femmes, telles qu'elles soient avec les Ecclesiastiques leur a paru si dangereux, que Possidius nous assure dans la vie de S. Augustin que ce S. Evêque ne voulut jamais permettre à aucune femme de converser dans sa maison, non pas même à sa propre sœur, quoique veuve, & d'une vertu tres-éprouvée : *Ne quidem germana soror, quæ vidua Deo serviens præposita ancillarum Dei vixit.* Lorsque quelques femmes, ajoûte le même Auteur, le prioient de les venir voir, il n'y alloit point seul, ni ne leur parloit jamais seul, quelques secrets qu'elles eussent à luy communiquer ; mais il avoit toûjours avec luy quelques-uns de ses Ecclesiastiques : *Solus cum solis nunquam est locutus, nec si secretorum aliquid interesset.*

S'il se rencontre des Ecclesiastiques, dit saint Chrysostome, qui conversant avec des femmes n'en soient point touchez, ils me paroissent heureux, & plût à Dieu que je fusse doüé de la même force : *Beatos quidem dico qui tales sunt, & vellem etiam ipse hoc robore donari.* Estes-vous plus fort que Job, qui ayant resisté à tous les efforts du demon est obligé d'avoüer qu'il se sentoit trop foible pour se défendre contre les charmes d'une fille ? pour cela, dit-il, j'ay resolu de ne point jetter les

Chys. hom. 2. contra subintrod. soror.

Job.31. v. 1.

yeux sur aucune jeune vierge. Pretendez vous être plus confirmé dans la vertu que saint Paul ? cet Apôtre cependant ne déclare-t-il pas qu'il est obligé de châtier son corps afin de le reduire ? Quoy tant de Solitaires se chargent de fers & de chaînes, & s'ensevelissent dans des cavernes, & avec cela ils avoüent qu'ils ont de la peine à vaincre l'ardeur de la concupiscence ; & de jeunes Ecclesiastiques, poursuit ce Pere, qui se nourrissent, & qui se traitent delicatement, pretendront nous faire accroire qu'ils se conservent purs & insensibles au milieu des flâmes, que de jeunes filles avec lesquelles ils conversent répandent par tout ? Le croira qui voudra, conclut-il, je sçay qu'il y a des personnes qui n'ont pas été insensibles à la seule veuë des statuës de pierre, & on osera dire que des objets vivans ne font point d'impression sur nous ? Vous qui osez le soûtenir, dites-moy je vous prie lequel des deux est le plus naturel, qu'un homme ait du penchant pour une femme ou qu'il n'en ait point ? Vous tombez d'accord que le premier est naturel & que l'autre ne l'est pas : a-t-on donc tort de penser que vous n'étes pas insensible pour cette jeune fille qui a de si longues conversations avec vous ? Mais c'est une fille, dites-vous, c'est une femme d'une grande pieté qui a besoin de mes avis & de mon assistance : Ne rougissez-vous pas d'apporter de si pitoyables raisons pour justifier vôtre conduite. Est-ce donc qu'il faut que vous vous exposiez à mille dangers éminens de vous perdre, sous pretexte de garentir cette fille ou cette veuve d'autres beaucoup moindres, & qui souvent ne sont qu'imaginaires ? Ce sont les paroles de saint Chrysostome, qui merite d'être lû tout entier sur ce sujet dans le discours qu'il a fait sur le

1. Cor. 9. v. 27.

commerce des Clercs avec leurs devotes.

Quant à saint Jerôme, il est certain qu'il a été sur ce sujet dans le même sentiment que saint Augustin & que saint Chrysostome, comme on peut voir en plusieurs endroits de ses ouvrages ; voicy comme il s'en explique dans sa lettre à Nepotien : Ne permettez jamais, lui dit-il, ou bien rarement, qu'une femme vous visite, aimez ou ignorez également toutes les vierges consacrées à Jesus-Christ *Aut æqualiter ignora, aut æqualiter dilige.* Ne vous confiez point à vôtre chasteté passée, vous n'étes pas plus Saint que David ni plus fort que Sanson ; & quelque grande que soit vôtre sagesse, elle ne sçauroit surpasser celle de Salomon. La premiere tentation des Ecclesiastiques, dit-il ailleurs, est la frequentation des femmes : c'est le sexe qui les rend plus dignes de reproches, si vous les frequentez, vous deviendrez la fable & le sujet des entretiens de tout le monde, il n'y aura pas jusques aux païsans & aux vignerons qui feront des contes sur vôtre conduite, & qui vous déchireront de toute maniere : *Te cuncti in publico, te in agro rustici aratores ac vinitores quotidiè graviter lacerabunt.* Pasteurs, & vous Ecclesiastiques, qui que vous soyez, qui vous mêlez de direction, profitez de l'avis de saint Paul, évitez la compagnie des femmes, sur tout de celles qui sont jeunes, & profitez des leçons que ces grands Saints vous ont laissées sur ce sujet. Car, comme dit saint Gregoire, aprés avoir rapporté ce que nous avons cité de Possidius sur saint Augustin, ce seroit une dangereuse présomption pour des hommes foibles comme nous sommes de ne pas craindre ce qu'un homme si ferme & si fort a apprehendé : *Nam incautæ præsumptionis est quod fortis pavet*

Hier. epist. ad Nepot.

Hieron. epist. ad Ocean. apud Conc. Aquis gran. sub Lud. Pio an. 816. & inter opera Hieronymi tom. 9. 3. p.

Greg. l. 7. epist. 39.

minùs validum non timere ; mais comme vôtre employ vous engage indiſpenſablement de converſer avec le ſexe, n'oubliez jamais le conſeil ſage & prudent qu'on lit dans un Ouvrage qui ſe trouve entre les Opuſcules de ſaint Thomas, & qu'on rapporte comme venant de ſaint Auguſtin, uſez, dit l'Auteur, de paroles courtes & ſeveres, quand vous ſerez obligez de converſer avec des femmes : pour ſaintes qu'elles ſoient, on ne doit pas moins ſe tenir ſur ſes gardes ; car plus elles ont de vertu, plus elles ſont propres à nous charmer : ſous l'apparence de quelque parole de civilité il arrive que bien ſouvent l'appas d'une paſſion criminelle ſe gliſſe ſubtilement. Croyez moy, je ſuis Evêque, & je parle ſans déguiſement comme repreſentant Jeſus-Chriſt, j'ay veu des Cedres du Liban, c'eſt-à-dire, des hommes de la plus haute contemplation, & des chefs de troupeaux, c'eſt-à-dire, de grands Prelats de l'Egliſe, dont je n'aurois non plus apprehendé la chûte que celle des Jerômes & des Ambroiſes, tomber & perir miſerablement par cette tromperie & cette illuſion : *Sermo brevis & rigidus cum mulieribus eſt habendus ; nec tamen quia ſanctiores ſunt ideo minùs cavendæ : quo enim ſanctiores fuerunt, eo magis alliciunt, & ſub pretextu blandi ſermonis immiſcet ſe viſcus impiiſſimæ libidinis. Crede mihi, Epiſcopus ſum, in Chriſto loquor, non mentior ; Cedros Libani contemplationis altiſſimæ homines & gregum arietes, id eſt magnos Prælatos Eccleſiæ, ſub hac ſpecie corruiſſe reperi, de quorum caſu non magis præſumebam, quàm Hieronymi & Ambroſii.* De qui que ce ſoient ces paroles, elles ſont d'autant plus dignes d'attention, que le Saint Eſprit s'eſt exprimé preſque de la même maniere par la bouche du Sage : Ne regardez-

S. Thom. Opuſc. de modo confit. & purit. cōſcien. art. 22. ex Aug.

point, dit le Sage, la femme volage dans ses desirs, de peur que vous ne tombiez dans ses filets... N'arrêtez-point vos regards sur une fille, de peur que sa beauté ne vous devienne un sujet de chûte. Plusieurs se sont perdus par la beauté de la femme, & la passion s'allume comme un

Eccli. 9. v. 3. 5. 9. feu en la regardant : *Ne respicias mulierem multivolam, ne fortè incidas in laqueos illius..... Virginem ne conspicias, ne fortè scandaliseris in decore illius..... Propter speciem mulieris multi perierunt, & ex hoc concupiscentia quasi ignis exardescit. Speciem mulieris alienæ multi admirati reprobi facti sunt. Colloquium enim illius quasi ignis exardescit.* Quand donc, conclut un grand Saint, la necessité vous oblige à avoir quelque entretien avec le sexe, ayez toûjours les yeux baissez ; & aprés leur avoir dit en peu de mots quelque chose pour leur instruction, retirez-vous de peur qu'une trop longue conversa-

Isidor. Pelus. l. 2. epist. 284. tion ne vous fasse perdre vôtre vigueur : *Quòd si cum ipsis congrediaris necessitas aliqua te obstringat, oculos humi dejectos habe.... Cumque pauca quæ ipsarum animos astringere, atque illustrare queant locutus fueris, statim avola, ne fortè diuturna consuetudo vires tuas emolliat & infringat.*

Qui benè præſunt Presbyteri duplici honore digni habeantur, maximè qui laborant in verbo & doctrina. ℣. 17.

Dicit enim Scriptura: Non alligabis os bovi triturandi; & dignus eſt operarius mercede ſua. ℣. 18.

Que les Prêtres qui ſont bien leur charge ſoient doublement honorez, principalement ceux qui s'employent à prêcher & à inſtruire. ℣. 17.

Car l'Ecriture dit, Vous ne lierez point la bouche du bœuf qui foule le grain, & tout ouvrier merite ſa récompenſe. ℣. 18.

Bons Paſteurs & bons Eccleſiaſtiques dignes de récompenſe, & quels ils doivent être.

SAint Paul ſe ſert d'un paſſage de l'Evangile & d'un autre de la Loy, qui ont une grande liaiſon enſemble: La Loy dit, Vous ne lierez pas la bouche du bœuf qui foule le grain. On peut juger par cette comparaiſon juſqu'où le S. Eſprit veut qu'un Paſteur pouſſe ſes travaux: En effet, il n'y a point de travail qui puiſſe égaler le ſien.

Deut. 25. 4.

L'autre passage est de Jesus-Christ, Celuy qui travaille est digne de sa récompense. Ne partageons point ces passages : si nous considerons la récompense, considerons en même temps le travail qui doit la meriter. Celuy qui travaille est digne de sa récompense : si donc un Pasteur ou un Ecclesiastique est delicat, lâche & paresseux, il ne merite plus rien. Si quelqu'un ne fait dans l'Eglise ce que le bœuf fait dans l'aire lorsqu'il la foule, s'il ne met la main à la charruë pour labourer, en souffrant le froid, & arrachant les épines, il ne merite point de récompense.

Luc. 10. v. 17.

Mais qu'entend saint Paul par ces mots, soient doublement honorez, *Duplici honore digni habeantur*? Cela peut signifier que saint Paul veut qu'on donne aux Prêtres qui se gouvernent bien une subsistance plus considerable, & qu'on leur rende un plus grand honneur qu'aux veuves. Voilà l'obligation des Fideles d'honorer leurs Pasteurs & de pourvoir abondamment à leur subsistance. Celle des Pasteurs est de ne point rechercher ces honneurs, mais de les recevoir avec humilité & de se contenter de peu. Pour moy j'ose dire, dit un Pere, que les Pasteurs qui sont établis dans l'Eglise ne doivent avoir rien que le vivre & le vêtement, de peur qu'allant au delà ils n'attachent insensiblement leur cœur à ces bassesses : *Audacter dixerim nil præter victum & vestitum habere oportere, ne ad ista trahantur desiderio* : Mais ne considerons pas tant, continuë saint Chrysostome, ce que saint Paul ordonne par ce double honneur, que ce qu'il dit sur les Prêtres qui gouvernent bien : *Qui benè præsunt Presbyteri*. Qu'est-ce que bien gouverner ? Jesus-Christ l'explique lorsqu'il dit, Le bon Pasteur donne sa vie pour ses brebis. Bien

Chrysost. in hunc locum.

Joan. 10. v. 11.

gouverner c'est ne rien épargner lorsqu'il s'agit de servir les ames dont on a la conduite : *Benè igitur praeesse, hoc est nulli parcere illorum regiminis gratia.* Chrysost. in hunc locum.

Maximè qui laborant in verbo & doctrinâ. ℣. 17.

Que les Prestres, qui font bien leur charge, soient doublement honorez principalement ceux qui travaillent à la prédication de la parole de Dieu & à l'instruction des peuples.

Obligation aux Pasteurs d'instruire & de précher.

QUe répondront icy ceux qui disent qu'il n'est point besoin de prescher ny d'instruire, lors qu'ils voyent que saint Paul recommande ce point si formellement à Timothée? Méditez ces choses, dit-il, soyez en tout occupé ; & ailleurs : Appliquez-vous à la lecture & à l'exhortation, car en le faisant vous vous sauverez vous-mesme, & avec vous ceux qui vous écoutent. Ce sont ces personnes que saint Paul veut qu'on honore doublement, & il en rend la raison lors qu'il dit qu'ils soûtiennent un grand travail : *laborant in verbo & doctrinâ.* Il est extremement avantageux pour l'édification de l'Eglise que celuy qui y préside soit sçavant, & qu'il ait le don de la parole, sans cela il est à crain-

dire qu'on ne laisse ruiner la discipline Ecclesiastique en beaucoup de chefs. Aussi saint Paul aprés avoir dit auparavant qu'un Pasteur doit estre doux & irreprochable, il met aussi cette qualité : il faut qu'il soit capable d'instruire. Pourquoy auroit-il le nom de Docteur s'il n'enseignoit pas les autres ? On luy donne ce nom, direz-vous, afin qu'il instruise les autres par ses mœurs & par son exemple. Cela est bon, mais outre l'exemple de la vie, il faut encore l'instruction de la parole ; tout Ecclesiastique qui ne joint pas l'un avec l'autre ne merite pas seulement le nom de Pasteur, bien loin d'estre digne de l'estre.

℣. 21. *Testor coram Deo & Christo Jesu & electis Angelis, ut hæc custodias sine præjudicio, nihil faciens in alteram partem declinando.*

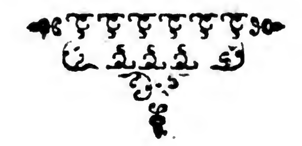
Je vous conjure devant Dieu, devant Jesus-Christ & les Anges élus d'observer ces choses sans prévention & sans préjugé, ne faisant rien par des inclinations & des affections particulieres.

Avec combien de précaution il faut se conduire dans l'administration du Sacrement de Penitence, & dans la collation des Ordres.

Saint Paul avoit parlé dans le verset précédent de l'administration de la Penitence, il doit parler dans le suivant de l'Ordination ;

mais comme il n'y a rien de plus important & de plus grande conſequence que ces deux Sacremens, ny rien où le ſang de Jeſus-Chriſt & l'intereſt de toute l'Egliſe ſoient plus engagez, ny rien non plus où les Paſteurs commettent plus de fautes par leur timidité ou leur précipitation, leurs incertitudes & leur peu de lumiéres, leurs préventions & leurs reſpects humains, leurs inclinations & leurs antipathies ; cet Apôtre auſſi a crû leur devoir parler là-deſſus dans la perſonne de Timothée avec beaucoup de force : Je vous conjure (dit-il) devant Dieu, devant Jeſus-Chriſt & ſes Anges élus d'obſerver ces choſes ſans prévention, ſans préjugé, ne faiſant rien par des inclinations & des affections particulieres. Ces avis ont quelque choſe d'extraordinaire, & l'Apôtre (dit un ſaint Pere) donne de la frayeur en parlant de la ſorte, *terribiliter profectò admonet* ; mais comme ils contiennent les regles qu'on doit obſerver dans l'administration de ces deux Sacremens, & qu'il eſt de la derniere importance de les obſerver, il n'y a pas lieu d'eſtre ſurpris qu'il menace les Paſteurs, qui les negligent, de la colere de Dieu, de la vengeance de Jeſus Chriſt, & de l'indignation des Anges protecteurs & zélateurs de l'Egliſe.

Chryſ. in hunc locum.



℣. 23. *Te ipsum castum custodi.*

Gardez-vous de toute impureté.

Chasteté combien précieuse à un Ecclesiastique, se perd facilement; vigilance necessaire pour la conserver.

VOilà pour la troisiéme fois que saint Paul dans ce chapitre recommande la Chasteté à Timothée, pour faire comprendre en sa personne à tous les Ecclesiastiques, & principalement aux Pasteurs, combien cette vertu leur doit estre précieuse, le danger continuel où ils sont de la perdre, & l'extrême vigilance dans laquelle on doit vivre pour la conserver. Vigilance qui, selon cet Apôtre, doit s'étendre sur les paroles: *Argue juvenculas ut sorores in omni castitate*; sur les compagnies en fuyant celle des jeunes femmes, *adolescentiores autem viduas devita*; sur les pensées & sur les actions secretes, *te ipsum castum custodi.* Mais si saint Paul ne laisse pas de faire cette exhortation à Timothée, & de la luy réiterer par trois fois, quoiqu'il fust si accoûtumé au jeûne, quoiqu'il bût de l'eau jusqu'à en avoir l'estomach ruiné, & à tomber dans de frequentes maladies, sans que ce S. Evêque s'offense de cet avis, combien plus devons-nous recevoir avec humilité les advertissemens que l'on nous donne sur ce sujet de quelque part qu'ils viennent?

Noli

Noli adhuc aquam bibere, sed modico vino utere propter stomachum tuum & frequentes tuas infirmitates. ℣. 23.

Ne continuez plus à ne boire que de l'eau, mais usez d'un peu de vin, à cause de vôtre estomach & de vos frequentes maladies.

Les Ecclesiastiques & les Pasteurs ne doivent point trop s'occuper de la conservation de leur santé.

QUelques-uns abusent de ce passage se flatant qu'à la moindre incommodité qu'ils ont il leur est permis d'accorder à leur sensualité tout ce qu'elle demande; mais ils se trompent, dit S. Bernard, *frustrà sibi blandiuntur.* Car ils doivent prendre garde premierement que l'Apôtre ne s'accorde pas cela à soy même, & que le disciple quoique malade, quoique dans de frequentes incommoditez, quoiqu'innocent, quoiqu'accablé de travail, ne prend pas ce petit soulagement de luy même; comme ce n'est point non plus Timothée qui le demande, mais qu'il est necessaire que S. Paul le luy ordonne. C'est donc en vain qu'on se flatte de cet exemple, pour croire que sous prétexte de rétablir sa santé ou de la conserver, il soit permis de mener une vie oisive, molle, lâche ou delicieuse. Hypocrate & Epicure, ajoute

Bernard. in Cant. serm. 30.

E

S. Bernard, cherchent dans le choix des viandes & dans la maniere de vivre le plaisir ou la santé : & Jesus Christ nous dit que nous devons mépriser l'un & l'autre, *Salvator monet & perdere.* Car qu'avez-vous oüi dire dans l'école de J. C. & qu'y croit-on, sinon que celuy qui aime son ame la perdra? il la perdra, dit-il, en l'abandonnant comme martyr, ou en l'affligeant comme pénitent, *sive ponendo ut martyr, sive affligendo ut pœnitens.* Voyez, conclut-il, comme ces paroles de mon Maistre condamnent la sagesse de la chair, qui fait ou qu'on se laisse aller à la mollesse des voluptez, ou qu'on recherche la santé du corps plus qu'il n'est necessaire. Aprés les femmes il n'y a gueres de gens plus occupez du soin de leur santé que les Ecclesiastiques. Cette réflexion de saint Bernard devroit les corriger, & leur faire craindre qu'en voulant par trop conserver leur chair ils ne perdent leur ame.

Ibidem.



CHAPITRE VI.

DE LA PREMIERE EPÎTRE de S. Paul à Timothée.

Quicumque ſunt ſub jugo ſervi dominos ſuos omni honore dignos arbitrentur, ne nomen Domini & doctrina blaſphemetur. ℣. 1.

Que tous les ſerviteurs, qui ſont ſous le joug de la ſervitude, ſçachent qu'ils ſont obligez de rendre toute ſorte d'honneur à leurs maiſtres, afin qu'on ne blaſphéme pas contre le nom & la doctrine du Seigneur.

Servir ſon maiſtre comme Jeſus-Chriſt & pour l'amour de Jeſus-Chriſt, & ſervir Dieu comme les ſerviteurs ſervent leurs maiſtres.



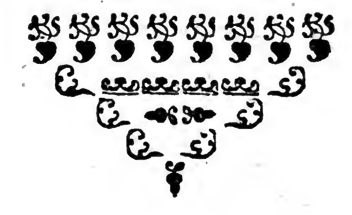
IL eſt ſans doute du devoir des Paſteurs d'inſtruire les ſerviteurs de l'obligation où ils ſont de ſervir leurs maiſtres avec affection & avec fidelité. Il ſuffit pour les en convaincre de leur expliquer les raiſons que l'Apôtre marque icy & dans ſon epiſtre aux

Eph.6. v.5. Ephesiens, où il leur dit : Vous, serviteurs, obéïssez à ceux qui sont vos maîtres selon la chair avec crainte & avec respect, dans la simplicité de vôtre cœur, comme à Jesus-Christ même ; ne les servez pas seulement lors qu'ils ont l'œil sur vous, comme si vous ne pensiez qu'à plaire aux hommes ; mais faites de bon cœur la volonté de Dieu comme estant serviteurs de Jesus-Christ. On peut y ajoûter, si on veut avec S. Augustin, l'exemple de Jesus-Christ, qu'il fait parler ainsi a un serviteur : Apprends de moy, mon amy, à servir ton maître, puisque j'ay bien voulu pour l'amour de toy me soûmettre à servir des méchans ; car s'ils n'avoient pas esté méchans, ils ne m'auroient pas traitté comme ils firent : il est donc bien juste que tu ne fasses pas difficulté de servir pour l'amour de moy avec affection & de bonne volonté un autre homme comme toy, quand bien il seroit méchant, *exemplo meo servi, quia prior ego servivi iniquis, ... quantò magis non debet dedignari homo ex toto animo & ex tota voluntate bona cum totâ dilectione servire domino etiam malo.* Mais si S. Paul, mais si Jesus-Christ obligent avec tant de soin, dit un saint Pere, les serviteurs à obeïr à leurs maîtres, dans quelle disposition devons-nous estre nous autres à l'égard de Dieu nôtre souverain Maître, qui lors que nous n'estions pas, nous a faits ; qui nous nourrit maintenant & nous donne des vêtemens : que si nous ne voulons pas luy témoigner nôtre obeïssance par quelque maniere plus relevée, obeïssons-luy au moins comme nos serviteurs nous obeïssent, *& si ergo non aliter saltem ut famuli nobis nostri, ita illi serviamus.* Ils donnent tout leur temps, tout leur soin & toute leur vie, afin que nous soyons

Aug. in Ps. 124.

Chrys. in hunc locum.

ſans peine & ſans inquiétude : tout ce qu'ils font, toute leur occupation ne tend qu'à avoir bien ſoin de leurs maîtres ; ils employent à cela la jonrnée entiere, ils n'en prennent qu'à peine une trés-petite partie pour penſer à eux. Nous au contraire ſommes toûjours occupez de nous, & ne donnons pas la moindre partie du jour à Dieu : *Contrà verò nos noſtra quidem ſemper, quæ verò domini, neque minima curamus temporis parte.* Dieu n'a pas beſoin de nos ſervices, comme les maîtres ont beſoin des ſervices de leurs ſerviteurs ; ce n'eſt que pour nôtre utilité que Dieu veut que nous le ſervions ; les ſervices de nos ſerviteurs nous ſont avantageux; ceux que nous rendons à Dieu ne luy ſervent de rien, l'avantage en revient à nous : *Obſequium Domino nihil, ſervo autem plurimùm confert.* Quel eſt donc nôtre aveuglement ?



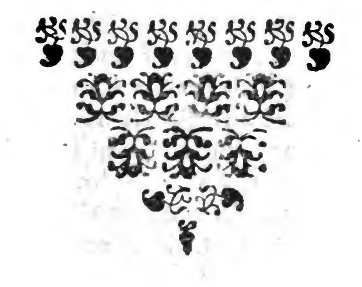
℣. 3. *Si quis aliter docet, & non acquiescit sanis sermonibus Domini nostri Jesu Christi, & ei quæ secundùm pietatem est doctrinæ, superbus est, nihil sciens, &c.*

Si quelqu'un enseigne le contraire, & ne se soûmet pas aux saintes paroles de nôtre Seigneur Jesus-Christ & à la doctrine qui est selon la pieté, il est superbe & ignorant, &c.

S'appliquer à la méditation de l'Ecriture & à la lecture des Peres. Mépriser toute autre étude.

LA doctrine, qui porte ces trois caracteres, d'avoir Jesus-Christ pour Auteur, les Apôtres pour maîtres, & la pieté pour fondement, n'est pas une doctrine humaine ny une science qui enfle, mais qui édifie & qui tient dans l'humilité. Cette science s'apprend dans la méditation de l'Ecriture, & dans la lecture des Peres, & se perfectionne dans l'oraison. Telle doit estre la science des Pasteurs, qui sont les Vicaires de Jesus-Christ, les successeurs des Apôtres, & qui ne doivent point avoir d'autre but dans leurs études que de se mettre en état de pouvoir par leurs instructions établir le re-
1. Cor. 8. gne de la pieté dans le cœur des Fidelles. Tou-
v. 1. te autre science ne leur convient point n'étant

propre, comme le remarque l'Apôtre, qu'à donner de l'enflure, à corrompre l'eſprit, & à s'emporter en des queſtions, & des combats de paroles d'où naiſſent l'envie, les conteſtations, les médiſances, les mauvais ſoupçons, & les diſputes pernicieuſes. Aprés tout, à quoy bon à un Paſteur de s'amuſer à l'étude des ſciences curieuſes, ou à la lecture des Auteurs profanes? Quelle utilité luy en revient-il pour ſon édification ou celle de ſon peuple? Qu'il s'applique au contraire à l'étude de la tradition, il ſera en état de l'inſtruire ſainement des myſtéres de la Religion, & de le prémunir contre le venin des hereſies; qu'il y joigne la priere, il ſe ſanctifiera & attirera la benediction de Dieu ſur les inſtructions qu'il fera à ſon peuple.



℣. 4. *Superbus, nihil sciens, sed languens circà quæstiones & pugnas verborum, &c.*

Si quelqu'un. .. ne se soûmet pas aux saintes paroles de nôtre Seigneur Jesus-Christ, &c. il est superbe & ignorant, il est malade d'esprit, aimant les questions & les combats de paroles.

Ignorance qui enfle, que les Pasteurs & les Ecclesiastiques doivent détruire. Science qui humilie, qui doit faire le sujet de leur étude.

CE n'est donc pas toûjours la science, dit un S. Pere, qui enfle, mais quelque fois l'ignorance. Personne n'est plus humble que celuy qui est instruit des instructions de Jesus-Christ: *Nam qui sermones pietatis scit, hic omnium maximè humilis est.* Celuy qui comprend la saine doctrine, qui est selon la pieté, n'est point malade dans l'ame. L'orgueil est dans l'ame ce que l'enflure est dans le corps. Et comme ceux, qui ont le corps bouffi, n'ont point de santé; l'ame de même, qui est enflée d'orgueil, n'est pas saine. Il y en a qui nonobstant quelque science qu'ils peuvent avoir, sont dans l'ignorance. Car celuy qui ne sçait pas ce qu'il doit sçavoir n'est-il pas vraiment ignorant? *Est igitur, & aliquid scientem nihil scire.* Pour convaincre encore que l'orgueil

[Margin: Chrysost. in hunc locum.]

vient de l'ignorance, il suffit de dire que Jesus-Christ s'est aneanti luy même. Un homme qui sçait veritablement cela peut-il être orgueilleux? Qu'a l'homme qu'il n'ait pas reçû de Dieu? Pourquoy donc s'en éleve-t-il? Jesus-Christ a lavé les pieds à ses Apôtres; celuy qui sçait cela peut-il être tenté d'orgueil? C'est pour cela encore que Jesus-Christ nous dit: Quand vous aurez fait toutes ces choses, dites: *Nous sommes des serviteurs inutiles.* Un homme superbe ne comprend point ces veritez: *Qui ergo inflatus est, nihil eorum novit.* Un tel homme se repaît de vaines speculations, qui au lieu de servir à la piété luy corrompent l'esprit, & l'engagent dans des combats de paroles, d'où naissent l'envie, les contestations, les disputes pernicieuses, & souvent les schismes & les heresies. Si les Pasteurs & les Ecclesiastiques veulent conserver l'humilité, & avancer dans la piété, en même temps qu'ils feront du progrés dans la science, il faut que la lecture de l'Ecriture & des saints Peres fasse leur unique étude, qu'ils y joignent la priere, sans laquelle ils n'y feroient que point ou bien peu de profit; mais qu'ils négligent les sciences humaines, qui enflent pour l'ordinaire, & qui ne sont presque d'aucune utilité pour remplir saintement les devoirs de leur ministere.

Luc. 17. v. 10.



℣. 5. *Qui veritate privati sunt existimantium quæstum esse pietatem.*

Si quelqu'un ne se soûmet pas aux saintes paroles de Nôtre-Seigneur Jesus-Christ, il est malade d'esprit, aymant les questions d'où naissent les vaines difficultez de personnes qui ne connoissent point la verité, & qui regardent la pieté comme un moyen d'acquerir du bien.

Etat malheureux des Ecclesiastiques & des Pasteurs avares & interessez.

QUi sont ceux qui s'imaginent que la pieté leur doit servir de moyen pour s'enrichir ? Ce sont tous ceux, répondent les Peres, qui s'engagent dans l'Etat Ecclesiastique, dans la veuë d'y devenir riches, & d'y vivre plus à leur aise que dans le monde : Ce sont ceux qui regardent les Ordres sacrez comme une occasion ou un métier pour gagner leur vie. *Victus parandi occasionem & subsidium hunc ordinem esse judicantes.* Ce sont ceux qui par le seul mouvement de leur cupidité, s'ingerent d'eux-mêmes au gouvernement des ames. *Sua cupiditate accensi culmen regiminis rapiunt.*

Greg. Naz. Apolog. 1.

Greg. mag. c. 1. 1. part. past.

Ce sont ceux qui accumulent Benefice sur Benefice. Ce sont ceux qui ne celebrent la Messe, qui n'assistent aux Offices, qui ne pré-

chent, ou n'adminiſtrent les Sacremens que pour la retribution. En un mot, ce ſont tous les Paſteurs mercenaires, avares & intereſſez; tous ces gens là étant privez de la connoiſſance de la verité par leur avarice qui les aveugle, & qui les empéche de l'appercevoir, veulent contre le precepte de Jeſus-Chriſt, ſervir enſemble Dieu & l'argent, ou ce qui pis eſt, ils ſervent Dieu pour ſervir l'argent, ils adorent Dieu par une adoration exterieure, par un habit ſacré, par des ceremonies ſaintes, par des genuflexions & des paroles, & ils adorent l'intereſt par une adoration interieure, par le deſir du cœur où reſide le vray culte: Ils adorent l'argent en eſprit, & Dieu en contenance & en geſtes, l'argent en verité & ſans fiction, & Dieu en apparence & par hypocriſie. Ces malheureux, dit ſaint Bernard, fabriquent, pour uſer de cette expreſſion, dans la fournaiſe de l'avarice, les Opprobres, les Crachats, les Foüets, les Cloux, la Lance, la Croix & la Mort de Jeſus-Chriſt, ils proſtituent toutes ces choſes à l'acquiſition d'un gain honteux, & ſe hatent de mettre dans leurs bourſes le prix de la Redemption du monde. *Chriſti Opprobria, Sputa, Flagella, Clavos, Lanceam, Crucem & Mortem, hæc omnia in Fornace avaritiæ, conflant, & profligant in acquiſitionem turpis quæſtûs & precium univerſitatis ſuis marſupiis includere feſtinant.* En cela ſeulement differens de Judas, qu'il ſe contenta d'un certain nombre de deniers pour le prix de ces choſes, & qu'eux par une convoitiſe beaucoup plus inſatiable, exigent des ſommes infinies d'argens. Ils ont pour les richeſſes une ſoif qui ne ſe peut éteindre, ils craignent de les perdre, & s'affligent lors qu'ils

Luc. 16. v. 13.

Bernard. ſermone 10 in Cant.

les ont perduës ; ils se reposent sur l'amour des faux biens, si toutes fois le soin qu'ils ont pour les conserver ou pour les augmenter, leur permet de prendre un moment de repos, ils ne tiennent aucun compte de la perte ou du
er. ibid. salut des ames. *Harum in amore quiescunt, animarum nec casus reputatur, nec salus.*

ỳ. 8. *Habentes alimenta & quibus tegamur, his contenti simus.*

Contentons-nous d'avoir de quoy nous nourrir & de quoy nous vétir.

Il est rare de trouver des Ecclesiastiques qui se contentent du necessaire, ou même qui mettent des bornes à leur superflu.

JAmais la reflexion que saint Bernard fait sur ces paroles, n'a été plus de saison qu'apresent. Il est vray qu'elle n'est pas honorable à un grand nombre d'Ecclesiastiques, mais elle leur est necessaire pour leur faire concevoir de l'horreur pour l'état pitoiable où ils se trouvent. Jamais, dit ce Pere, le nombre des gens de bien n'a été plus rare qu'apresent, jamais siecle n'en a été tant dénué que le nôtre. Je passe sous silence le vulgaire & la vile multitude des enfans de ce siecle, je veux qu'on porte les yeux jusque sur ceux que nous considerons comme les Colomnes de l'Eglise : m'en fera-t'on voir parmy ceux qui nous ont été donnez pour éclairer les Nations, quelqu'un qui au haut du chandelier où ils ont été

placez, ne rende de la fumée au lieu de la lumiere? *Quem mihi ostendas, vel de illorum numero qui videntur dati in lucem gentium, non magis de sublimi fumantem quàm flammantem.* Où le trouverez-vous ce flambeau lumineux, à moins que vous ne prétendiez mettre de ce nombre ceux qui s'imaginent que la pieté leur doit servir de moyen pour s'enrichir, & qui dans l'heritage du Seigneur, cherchent leurs propres interests & non ceux de Jesus-Christ? Que dis-je? on les regarderoit comme des Saints, s'ils se contentoient de ce qui leur appartient, sans former des desirs ou des desseins injustes sur le bien d'autruy; que ceux qui sont arrivez à ce prétendu degré de sainteté, de se contenter de ce qui leur appartient justement, & qui ne convoitent point le bien des autres, se souviennent neanmoins qu'on en demande autant d'un Payen: N'exige-t-on pas des soldats, qu'ils se contentent de leur solde, s'ils veulent être sauvez? Sera-ce donc une loüange pour un Pasteur & pour un Ecclesiastique, de n'être pas plus parfait qu'un soldat? Seigneur où en sommes-nous! *Quàm rarus tamen iste ipse in clero.* Où me trouvera-t-on un Ecclesiastique qui se contente du necessaire, & qui méprise les choses superfluës? Saint Paul en a pourtant imposé & intimé la Loy à tous les Ecclesiastiques qui se prétendent les successeurs des Apôtres: Ayant de quoy nous nourrir & de quoy nous vêtir, dit il, nous devons être contens. Ce reglement où se trouve-t-il? on le lit dans les livres, mais qui l'observe? il est pourtant écrit du Juste, que la Loy est dans son cœur, & non pas dans les livres. *Ubi forma hæc? in libris cernimus eam, sed non in viris: habes verò de Justo, quia Lex est in corde ipsius &*

Ber. in præfat. vitæ Malach.

Bern. ibid. Psal. 36. v. 31.

non in codice. Cependant quand bien vous observeriez ce reglement à la lettre, vous ne seriez pas encore arrivé au premier degré de la perfection. Car celuy qui est parfait est toûjours prest de se passer même du necessaire, mais c'est en vain qu'on nous le propose. Plût à Dieu qu'on fût capable de mettre des bornes à son superflu; plût à Dieu qu'on ne formât pas des desirs à l'infini pour le bien. *Utinam superfluis ponatur modus, utinam non cupiamus in infinitum.*

Ibid.

Mais quoy, continuë ce Pere, est-ce donc qu'il ne s'en trouve pas dans le Clergé, qui mettent des bornes à leurs desirs, & qui se contentent du necessaire? Je le veux, quoy qu'il soit rare d'en trouver; mais cela doit-il contenter ceux qui aiment l'Eglise? Nous cherchons parmy les Ecclesiastiques un homme d'une si excellente vertu, qu'il soit capable d'en sauver plusieurs, & nous avons de la peine à en trouver qui se puissent sauver eux-mêmes? Où en sommes-nous, qu'il faille qu'on regarde comme un grand homme de bien, celuy qui n'est pas tout à fait méchant? *Optimus hodie est, qui non est nimis malus.* A ce compte, il n'y auroit donc plus de saints Ecclesiastiques & de saints Pasteurs dans l'Eglise. A Dieu ne plaise qu'on ait une telle pensée. Dieu suscita du temps de saint Bernard beaucoup de saints Evêques, & entr'autres, l'admirable saint Malachie, à l'occasion duquel il a dit ce que nous venons de rapporter, il en a aussi suscité plusieurs dans les siecles suivans, qui ont été des modelles achevez, non seulement d'un parfait désinteressement, mais aussi de toutes les autres vertus. Il n'y a pas de doute que Dieu ne s'en soit aussi conservé dans le nôtre, qui marchent sur les traces de ces grands saints: mais aprés tout, le nombre en

est petit en comparaiſon de ceux qui voulant devenir riches, ſcandaliſent l'Egliſe par leur avarice & par leur ambition, & ſe précipitent dans l'abyme de la damnation, c'eſt ce qui nous doit faire gemir avec ſaint Bernard.

Qui volunt divites fieri, incidunt in tentationem & in laqueum Diaboli, &c. ℣. 9.

Ceux qui veulent devenir riches, tombent dans la tentation & dans le piege du Diable, *&c.*

Raiſons qu'ont les riches de trembler, les Eccleſiaſtiques ſujets à l'avarice, inconvertibles pour l'ordinaire.

LEs riches de ce ſiecle, dit ſaint Auguſtin, devroient être dans un tremblement continuel. Quoy leur dit-il, l'Apôtre vous menace que vous étes dans un grand danger de tomber dans la tentation & dans le piege du Diable, & en divers deſirs inutiles & pernicieux; il vous avertit que vous y étes déja tombez, ſi vous vous laiſſez dominer par l'avarice, & vous ne tremblerez pas? Mais ſi cette menace ne vous effraye point, écoutez ce qui ſuit. *Non timetis, audite quod ſequitur.* Les deſirs de ceux qui veulent devenir riches, les précipitent dans l'abyme de la perdition & de la damnation; Cela ne vous étonne-t il point? *non timetis*, voyez donc ce qui ſuit: Car l'avarice eſt la racine de tous les maux, c'eſt l'avarice & l'amour du bien, & non pas les richeſſes (car

Aug. ſer. de Temp. 205.

on peut être riche sans être méchant) mais on ne peut être avare sans l'être au souverain degré. Quoy donc, riches du siecle avares, mais vous sur tout Ecclesiastiques & Pasteurs en qui domine l'amour des richesses, ne craignez-vous donc point de tomber dans l'abyme de la perdition & de la damnation, ny que l'avarice qui est la racine de tous les maux, habite en vous? *Mergi non times in interitum & perditionem; non times radicem omnium malorum avaritiam*, Que craindrez-vous donc? Craignez donc ce qui suit, que ceux qui en sont possedez s'égarent de la Foy, & s'embarassent dans une infinité d'afflictions & de peines. Ces menaces sont terribles, mais helas! qu'elles font peu d'effet sur un cœur possedé par l'amour du bien. Chose épouvantable, un Pasteur, un Predicateur avare & interessé, les fera souvent tonner aux oreilles des riches du siecle, dont plusieurs seront épouvantez & se convertiront, pendant que ce même Pasteur, ce même Predicateur y sera insensible & mourra dans son peché! O qu'il est rare qu'un Ecclesiastique qui a donné entrée à ce vice dans son cœur, s'en corrige & en fasse penitence! Plusieurs ressemblent là-dessus à Judas: on sçait que selon la remarque d'Origene, Jesus-Christ luy avoit donné le maniement de sa bourse, afin qu'ayant en sa disposition cet argent, aprés lequel son cœur respiroit avec tant d'avidité, sa passion se ralentit: mais au lieu de profiter de cet excés de bonté, l'Ecriture nous apprend que son avarice le porta jusqu'à voler son Maître, & jusqu'à le vendre à prix d'argent. Les Ecclesiastiques avares n'en font-ils pas de même? Jesus-Christ les comble de biens, & de plus de biens qu'ils n'en auroient dans le siecle,

Aug. ibid.

Origen. Comment. in Cant. hom. 40.

En deviennent-ils meilleurs ? cela diminuë-t-il leur cupidité ? elle croît chaque jour, souvent elle n'est pas moins criminelle que celle de Judas, puis qu'ils volent à Jesus-Christ ce qu'ils ne donnent pas aux pauvres, & qu'ils ne font pas difficulté de vendre aux peuples le prix de la Redemption du genre humain, en ne leur donnant qu'à prix d'argent les Sacremens & tout ce qu'il y a de plus saint dans la Religion. Judas mourut dans son peché, ils y meurent aussi ; il mourut en desesperé, leur fin est souvent pareille.

Tu autem ô homo Dei, hæc fuge ; sectare verò justitiam, pietatem, fidem, charitatem, patientiam, mansuetudinem. ℣. 11.

Pour vous, ô homme de Dieu, fuyez ces choses, & suivez la justice, la pieté, la foy, la charité, la patience, la douceur.

Les Pasteurs & les Ecclesiastiques, hommes de Dieu, ou du monde suivant leur conduite.

QUelle dignité ! quelle gloire d'être l'homme de Dieu ! tous les hommes le sont en un sens à la verité, comme ayant été créez de Dieu. Tous les justes le sont d'une maniere plus particuliere, non pas seulement par le droit de creation, mais par celuy de la familiarité avec

laquelle ils luy sont unis : mais les Pasteurs le sont encore d'une maniere plus excellente, puis qu'ils sont ses lieutenans & ses cooperateurs dans l'œuvre du salut des hommes. Un Pasteur est donc l'homme de Dieu s'il fait les affaires de Dieu ; mais s'il les sacrifie à sa propre cupidité, il est l'homme de sa cupidité. Si vous étes un homme de Dieu, ne vous abaissez pas jusqu'à chercher icy-bas des choses superfluës, qui ne vous menent & ne vous élevent point à Dieu. Fuyez ces choses, mais suivez en tout la justice. S. Paul se sert de deux expressions extrémement fortes, il ne se contente pas de dire, éloignez-vous de ces personnes qui aiment le bien, retirez-vous en ; mais fuyezles, *fuge*. Il ne dit pas aussi approchez-vous de la Justice ; mais suivez-la & l'embrassez, *sectare*, puisqu'il n'y a rien de si contraire à l'avarice que la pieté.

1. Cor. 3. 9.

Chrysost. in hunc locum.

L'Apôtre oppose la Justice, la Pieté, la Foy, la Charité, la Patience & la douceur à la Cupidité, parce que comme l'amour de l'argent ravit le bien d'autruy, se sert de la religion pour en avoir, étouffe la foy, ne songe qu'à ses propres interêts, se desespere dans les pertes, n'épargne aucune violence pour s'en garentir & devenir riche ; au contraire la justice ne desire point de biens aux dépens du prochain, la pieté ne sert point Dieu pour en avoir, la foy les fait mépriser, la charité les répand, la patience en souffre la perte sans douleur, la douceur ne s'aigrit point contre ceux qui la causent.



Divitibus hujus sæculi præcipe non sublime sapere, neque sperare in incerto divitiarum, sed in Deo vivo qui præstat nobis omnia abundè ad fruendum. ℣. 17.

Ordonnez aux riches de ce monde de n'être point orgueilleux, de ne mettre point leur confiance dans les richesses incertaines & perissables; mais dans le Dieu vivant, qui nous fournit avec abondance ce qui est necessaire à la vie.

Ne s'élever point dans l'abondance; mais mettre seulement en Dieu son esperance: il est rare d'en trouver même parmi les Ecclesiastiques qui le fassent.

SAint Paul marque, dit un grand Saint avec raison, qu'il parle icy aux riches de ce monde, *hujus sæculi*; parce qu'il y a d'autres riches qui sont riches pour le Ciel: *Sunt enim & alii in futuro sæculo divites.* Les riches de ce monde sont ceux qui sont riches & qui aiment les richesses. Les riches pour le Ciel ce sont ceux qui sont riches en vertus, & qui méprisent les richesses. La premiere chose que saint Paul demande aux riches, c'est qu'ils ne soient point orgueilleux, *non sublimè sapere*; parce que rien n'éleve tant que les richesses. L'Apôtre donc

August. ser. 205. de temp.

combat ce premier défaut, en leur recommandant de ne point mettre leur confiance dans des richesses incertaines & perissables. Cette confiance est une nouvelle source d'orgueil, rien ne rend plus vain que de se confier dans les richesses, comme rien ne rend plus humble que de se confier en Dieu. Pourquoy mettre son esperance dans ce qui vous est enlevé dans un moment ? Pouvez-vous mettre vôtre confiance dans des biens dont vous ne pouvez être assurez? Le moyen de ne point mettre sa confiance dans les richesses est de considerer à fond qu'il n'y a rien de sûr ni de stable, & que la ferme esperance en Dieu passe toutes les richesses du monde; c'est la seconde chose que saint Paul recommande aux riches, de mettre toute leur esperance dans le Dieu vivant, qui nous fournit avec abondance ce qui est necessaire à la vie. Ces raisons de l'Apôtre sont convainquantes, les Pasteurs les prêchent tous les jours à leurs peuples; mais qui les pratique ? Car qui est celuy qui ne s'éleve dans l'abondance ? qui est celuy qui étant riche espere tellement en Dieu qu'il n'espere qu'en luy seul sans faire aucun fond sur ses richesses ? il faudroit pour cela être un autre saint Paul ou un autre Timothée; & quand on seroit un autre Timothée, on auroit besoin que saint Paul nous criât de temps en temps de ne point être orgueilleux, de ne point mettre nôtre esperance dans les richesses incertaines & méprisables de ce monde, mais dans le Dieu vivant : *Non superbè sapere, neque sperare in incerto divitiarum, sed in Deo vivo.* Bienheureux l'homme, dit le Sage, qui n'a pas couru aprés l'or, & qui n'a pas mis son esperance dans ses trésors. Qui est celuy là & nous le louërons; car il a fait des choses merveilleuses en sa vie?

Eccli. 31. 8. & 9.

O Timothee, depositum custodi, devitans profanas vocum novitates, & oppositiones falsi nominis scientiæ. ℣. 20.

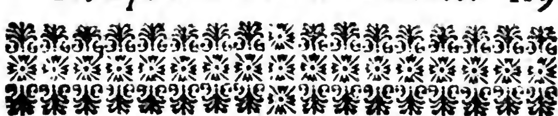
O Timothée, gardez le dépôt qui vous a été confié, fuyant les nouveautez profanes de paroles, & tout ce qu'oppose une doctrine qui porte faussement le nom de science.

Obligation aux Ecclesiastiques, mais sur tout aux Pasteurs, de lire souvent cette Epître, & de méditer les veritez qu'elle renferme.

SAint Paul ne pouvoit mieux finir cette premiere Epître à Timothée que par cet avertissement de garder soigneusement le dépôt qu'il venoit de luy confier. Pouvoit-il luy en confier un plus precieux? car y a-t-il rien de plus precieux que la verité? & combien d'importantes veritez ne luy confie-t-il pas dans cette Epître? Il l'avertit de s'opposer à ceux qui abandonnant la doctrine Apostolique s'amusoient à des fables & à des questions entierement inutiles; il luy prescrit en general les devoirs de sa charge, de faire prier pour les Rois & pour tout le monde, d'apprendre à discerner les qualitez que doivent avoir les Evêques ou les Diacres, comment il se doit conduire envers les Prêtres, envers les femmes, envers les vieillards, envers les riches, & envers ceux qui veulent corrompre par l'erreur la pureté de la doctrine Evangelique. Il luy

marque aussi ses devoirs particuliers, de se nourrir des paroles de la foy, de s'appliquer à la lecture, de veiller sur luy-même, de ne point negliger la grace qu'il a reçûë, de preferer les exercices de la pieté & de la charité à ceux du corps, & de se rendre l'exemple & le modelle des Fideles dans ses entretiens & dans toute la conduite de sa vie. C'est donc avec beaucoup de raison que cet Apôtre en finissant son Epître exhorte son cher Disciple à garder soigneusement ce dépôt sacré qu'il vient de luy confier qui comprend tant de veritez importantes, comme le plus excellent moyen dont il peut se servir pour se preserver de tomber dans l'erreur & de s'égarer de la foy. Ceux qui sont destinez à servir l'Eglise doivent se souvenir de cet avertissement, lire souvent cette Epître, & l'avoir toûjours devant les yeux, comme saint Augustin le recommande aux Pasteurs, afin de la mediter & d'y apprendre leurs devoirs.





CONFERENCES ECCLESIASTIQUES SUR LA SECONDE EPÎTRE de S. Paul à Timothée.

CHAPITRE PREMIER.

Paulus Apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, secundùm promissionem vitæ in Christo Jesu. ℣. 11.

Paul Apôtre de Jesus-Christ, par la volonté de Dieu, selon la promesse de la vie que nous avons en Jesus-Christ.

Vocation necessaire pour entrer dans l'état Ecclesiastique. Avis aux parens qui y engagent temerairement leurs enfans, & à ceux qui resignent leurs Benefices à leurs proches. Ce que doit faire celuy qui s'est engagé sans vocation dans cet état.

L'ON a vû dans le commencement de la premiere Epître à Timothée que saint Paul s'y dit Apôtre de Jesus-Christ par le commandement de Dieu : *Per imperium Dei.* A la tête de celle-cy

il se dit Apôtre par la volonté de Dieu : ***Per voluntatem Dei.*** Ces deux expressions marquent la même chose, & signifient qu'on ne doit pas s'engager dans l'état Ecclesiastique par son propre choix ; mais par la vocation de Dieu, & pour obeïr aux ordres de sa volonté. On a crû devoir réïterer cette reflexion, parce que saint Paul veut qu'on le fasse, en la réïterant luy-même. Reflexion d'autant plus necessaire pour ceux qui s'engagent dans cet état, qu'il seroit plus avantageux à plusieurs, comme les en avertit un Ancien, qu'on les menât en prison ou même au supplice, que de les voir approcher de l'Autel pour y recevoir les Ordres. Reflexion si necessaire pour les parens qui engagent temerairement leurs enfans dans cet état, que ce qu'on peut leur dire de plus doux pour excuser leur indiscretion, est de leur representer comme fit Jesus Christ à la mere des enfans de Zebedée, dans une occasion qui a beaucoup de rapport avec leur conduite, qu'ils ne sçavent ce qu'ils demandent, & que quand ils seroient si assurez de la vertu de leurs enfans qu'ils pourroient répondre pour eux qu'ils sont dans la disposition de boire le calice de Jesus-Christ, ce seroit au Pere Eternel & non pas à eux à leur marquer la place qu'ils doivent occuper dans l'Eglise. Reflexion encore plus necessaire pour ceux qui possedant des benefices les veulent faire passer à leurs neveux, sans examiner si Dieu les a choisis pour les occuper, puis qu'ils ne le peuvent faire, comme dit saint Bernard, sans donner en même-temps avant que de mourir, par une cruauté épouvantable, la mort à l'ame de leurs neveux ; sans les priver de l'heritage de Jesus-Christ, en les faisant les heritiers de leurs pechez, & sans déclarer par un acte public qu'ils aiment mieux les avoir pou

Gildas sapiens ; tom. 5. Biblioth. Patr.

Matth. 20. v. 21. 22. 23.

ler

heritiers de leurs biens qu'intercesseurs pour leurs iniquitez auprés de Dieu : *O senem infelicem!* dit ce Pere au Doyen d'un Chapitre qui avoit resigné ses benefices à son neveu, *ô avunculum crudelem! qui jam decrepitus, statim moriturus nepotis animam priùs interficit, quam ut peccatorum suorum haberet hæredem à Christi sorte privavit: sed qui sibi nequam est cui bonus? maluit in suis facultatibus habere successorem, quàm pro iniquitatibus intercessorem.* Reflexion enfin tres necessaire aux Evêques qui peuvent bien veritablement conferer le caractere à ceux qu'ils ordonnent ; mais qui ne sçauroient communiquer l'esprit ni la grace de leur état à ceux que Dieu n'y a pas appellez. C'est de ces sortes de gens, dit saint Gregoire, que Dieu se plaint dans un Prophete, lorsqu'il dit : Ils ont regné, mais ce n'a point été par mon ordre ; ils sont devenus Princes, mais ç'a été même sans que je le sçûsse : car on peut dire, conclut ce grand Pape, que ceux qui ne sont point appellez à ce ministere, mais que leur seule ambition y éleve, usurpent & ravissent plûtôt cette dignité qu'ils ne la reçoivent : *Rapiunt potiùs quàm assequuntur.* Tremblez donc Ministres temeraires, vous qui étes entrez par vôtre propre choix dans l'état Ecclesiastique. Tremblez, car vous ne remplirez jamais parfaitement les devoirs du divin ministere qui y est attaché, dont la fin, selon l'Apôtre, est d'annoncer la promesse d'une vie nouvelle & éternelle ; ou si vous l'annoncez pour les autres, ce ne sera point pour vous. Sa fonction est de conduire à J. C. qui est la voye, la verité & la vie: vous y pouvez conduire les autres, mais vous n'y arriverez jamais. La récompense en ce monde est la grace, la misericorde, & la paix ; mais vous n'y aurez point de part. Tremblez

Bern. epist. 2.

Greg. Mag. in 1. Reg. c. 16.

Osée 8. 4.

Greg. Mag. past. part. 1. part. 1.

Joan. 14. 6.

donc encore une fois, car quelque travail, quelque peine que vous preniez à prêcher la parole de Dieu, à chanter ses loüanges & à administrer les Sacremens, cela n'empêchera pas que
Greg. mag. ibid. vous ne soyiez, vous dit un grand Saint, du nombre de ceux à qui Jesus-Christ dira, *Je ne sçay d'où vous estes, retirez vous ouvriers d'iniquité, je ne vous connois point.* Luc. 13. v. 27. Tremblez-donc, mais gemissez aussi, pleurez & priez, peut-être que Dieu se laissera toucher par l'humiliation de vôtre cœur, par vos larmes & par vos prieres, & que par un effet tout particulier de sa misericorde il voudra bien rectifier, comme il a fait quelquefois en d'autres, ce qu'il y a eu de temeraire & d'irregulier dans vôtre conduite.

℣. 3. *Gratias ago Deo cui servio à progenitoribus, in conscientia pura, quod sine intermissione habeam tui memoriam in orationibus meis nocte ac die.*

Je rends graces à Dieu que j'adore comme ont fait mes Peres, avec une pure conscience, & je ne cesse de penser à vous jour & nuit dans mes prieres.

Obligation qu'on a de prier pour ceux qu'on a engagé dans le ministere Ecclesiastique : Assiduité à la priere absolument necessaire à un Pasteur.

Il y auroit bien des reflexions à faire sur ce verset : La premiere, que la fidelité dans la

priere est un don de Dieu, dont on doit luy
endre graces. La seconde, qu'elle étoit la pu-
eté de conscience de S. Paul, & qu'elle doit être
celle des Pasteurs. La troisiéme, l'obligation où
'on est de prier pour les Pasteurs, sur tout pour
ceux qu'on a élevez ou engagez dans ce saint
ninistere, comme en devant répondre de quel-
que maniere qu'on y ait part. Car si saint Paul
raint pour Timothée, à qui il donne luy mê-
ne de si grandes loüanges; si cette crainte l'o-
lige à prier jour & nuit pour luy, afin de luy
btenir la grace de la perseverance dans ses de-
oirs, que ne doivent pas craindre les Pasteurs
our leurs parens, qu'ils ont engagez dans l'é-
at Ecclesiastique, peut-être quelquefois con-
re leur volonté, ou par des veuës où la chair
: le sang ont eu plus de part que la gloire de
Dieu ou l'utilité de l'Eglise? Toutes ces cho-
s meritent beaucoup de réflexion: on se con-
nte de les marquer pour passer à une autre qui
 merite encore davantage; c'est cette assidui-
: à la priere, à laquelle on voit que l'Apôtre 2. Cor. 11.
appliquoit jour & nuit. Quoy saint Paul char- v. 28.
é du soin de toutes les Eglises, assiegé, com-
e il le dit luy-même, d'une foule d'affaires
ui ne luy donnoient pas un moment de repos,
bligé de vivre du travail de ses mains, enga-
é trés-souvent à faire des voyages trés-longs
 trés-pénibles, est neanmoins tellement per-
adé de la necessité, & de l'assiduité à la prie-
, qu'il sçait ménager du temps pour y vac-
uer & le jour & la nuit. Quel est le Pasteur
rés cela qui osera se dispenser de cette obli-
tion sous quelque prétexte que ce soit? L'A-
ôtre nous convainc par son exemple que de
us nos devoirs c'est le plus essentiel & le
us indispensable. Tous les Saints nous en as-

surent, & nous n'en devons point douter. Ecoutons comment s'exprime là-dessus un grand Evêque du dernier siécle : Malheur à vous, ô Pasteurs, si la source de la pieté & de la devotion se seiche en vous : Car cette pieté sincere & interieure est veritablement la source d'eau vive qui arrose toutes nos vertus, qui sanctifie tous nos exercices, sans laquelle nous devenons tout steriles & tout secs ; c'est ce vin celeste qui fortifie nôtre cœur par une joye toute divine, c'est le baume qui guerit toutes nos passions ; c'est la langue par laquelle nous parlons à Dieu, comme dit saint Bernard, & sans laquelle nôtre ame est muette : c'est elle qui fait tomber en nous la manne du ciel, & qui soûtenant nôtre cœur par cette celeste nourriture le rend capable de travailler à la vigne du Seigneur, & de porter le poids du jour & de la chaleur parmi les soins & les occupations de la charge pastorale. L'unique consolation d'un Pasteur, ajoûte ce grand homme, parmi ses grandes occupations est de se retirer quelquefois dans la solitude, pour s'entretenir & parler cœur à cœur avec Dieu dans la priere & dans la méditation Il n'est pas croyable, dit saint Gregoire, combien nôtre cœur se dissipe par le commerce que nous avons avec les hommes. Puis donc que les occupations exterieures l'appesantissent en quelque sorte, & l'entraînent continuellement vers la terre, nous devons travailler sans cesse à le relever par l'étude & par la méditation des choses saintes. Malheur donc encore une fois à vous, ô Pasteurs de l'Eglise, si vous quittez peu à peu la priere : car ensuite vous perdrez infailliblement la connoissance de vous-mêmes & de vos devoirs ; vous commencerez à n'être plus

Barthelemy des Martyrs stim. Past. cap. 4.

Bernard. in Cant. ser. 45. n. 7.

Ibidem.

Greg in Pastor. p. 2. c. 10.

Barthel. des Martyrs in Stim. Past. c. 4.

touchez de vos fautes, & à ne plus faire ſcrupule de certaines choſes, qui raiſonnablement vous en devroient faire. Sçavez vous, diſoit S. Bernard, à un grand Pape, où vos occupations exterieures de la Papauté vous pourront mener, ſi vous negligez la priere ; & ſi vous vous relâchez de vos exercices de pieté, elles vous meneront inſenſiblement où vous ne voudriez pas aller vous-mêmes. Vous me demandez où elles vous pourront mener, & je vous réponds que c'eſt à l'endurciſſement du cœur. Ne continuez pas à me demander ce que c'eſt que cet endurciſſement de cœur, car ſi vous n'avez pas été ſaiſi de frayeur en l'entendant ſeulement nommer, vous étes déja dans cet état. Il n'y a que le cœur endurci qui n'ait point horreur de luy-même, parce qu'il a perdu le ſentiment : *Si non expaviſti, tuum hoc eſt, ſolum eſt cor durum quod ſemetipſum non exhorret, quia nec ſentit.* Voilà, conclut ſaint Bernard, l'abîme où vos malheureuſes occupations vous entraîneront enfin, ſi vous continuez, comme vous avez commencé, à vous y abandonner entierement vous privant vous-même de ce qui vous eſt neceſſaire. Paſteurs, qui que vous ſoyez, cet avertiſſement vous regarde plus que ce grand Pape ; quelques occupations que vous ayïez, elles ne ſçauroient être d'une ſi grande utilité au monde Chrêtien que celle de ce ſouverain Pontife : ſi ſaint Bernard l'a neanmoins menacé, que s'il en prenoit occaſion de negliger la priere, il tomberoit infailliblement dans l'endurciſſement de cœur ; que ne devez-vous pas craindre, ſi vous la negligez ?

Bernard. de Conſid. l. 1. c. 12.

Bern. Ibid.

℣. 4. *Desiderans te videre, memor lacrymarum tuarum.*

Le souvenir de vos larmes me fait desirer de vous voir, afin d'estre rempli de joye.

Obligation aux Pasteurs de gemir souvent pour leurs pechez, & pour ceux de leurs peuples.

UN Pasteur doit être non seulement un homme d'oraison, comme nous venons de voir ; mais aussi un homme de larmes, si j'ose me servir de ce terme, ces deux choses étant comme inseparables. En effet on ne peut, comme le remarque saint Augustin, ny prier comme il faut, si on ne gemit ; ny gemir utilement, si on ne prie. Ainsi il ne faut pas être surpris si aprés que saint Paul nous a enseigné par son exemple l'obligation où sont les Pasteurs de vacquer assiduëment à la priere, il insinuë par celuy de son Disciple, & par la part qu'il prenoit luy même à ses larmes, celle où ils se trouvent aussi de pleurer & de gemir ; ils doivent prier pour eux & prier pour leurs peuples, ils doivent aussi gemir pour eux & gemir pour leurs peuples. Combien de fois S. Paul a-t-il gemi pour soy ? combien de fois s'est-il écrié dans l'amertume de son cœur : Malheureux que je suis ! qui me délivrera de ce corps de mort ? quelles larmes n'a-t-il pas aussi répanduës sur l'incestueux de Corinthe, sur les fideles de Milet, d'Ephese, & de toutes les autres Eglises ? Il nous assure luy-même qu'il a

Aug. epist. 121. ad Probam.

Rom. 7. v. 24.

ervi le Seigneur en toute humilité & avec
armes, *cum omni humilitate & lacrymis* : & Act. 20. 19.
qu'il n'a point cessé pendant trois ans d'avertir 31.
avec larmes jour & nuit chacun des Fideles de
es devoirs. L'Apôtre a suivi en cela l'exem-
ple que les bons Pasteurs, qui l'avoient précedé,
uy avoient donné. Quelles larmes Samuël ne 1. Reg. 15.
épandit-il pas sur les infidelitez de Saül ? Quels & 16.
urent les gemissemens de David sur ses pro-
pres pechez, & sur ceux de son peuple ? Quels
urent ceux de Jeremie sur l'incorrigibilité des
Juifs ? ceux de Jesus-Christ sur la dureté de
ce même peuple, & sur la malheureuse ville
de Jerusalem ? Pleurez donc, Pasteurs, à l'e-
xemple de tous ces Saints, & de vôtre propre
Maître, dont nous lisons bien, comme le re- Basil. reg.
marquent les saints Peres, qu'il a pleuré plu- fus. disp.
sieurs fois ; mais non pas qu'il ait ry. Pleu- q. 17.
rez, vous dit saint Augustin, pleurez sur vos Chrysost.
peuples parmi lesquels l'iniquité se multiplie, Hom. 6. in
la charité se refroidit, & les scandales devien- Math.
nent plus frequents : Pleurez donc sur eux, Aug. in ps.
mais pleurez en même temps sur vous-même. 38.
Quatre puissants motifs, vous dit saint Gre-
goire, doivent vous y engager. Le premier, Greg. Mag.
lorsque vous vous souviendrez du mal que vous Moral. in
avez fait, en considerant où vous avez été ; Job. l. 23.
le second, lorsque la crainte des jugemens de c. 14.
Dieu vous fera rentrer en vous-même pour
penser où vous serez ; le troisiéme, lorsque fai-
sant une serieuse attention sur les maux de la
vie présente vous regarderez avec douleur l'é-
tat où vous étes ; le quatriéme, lors qu'envi-
sageant les biens éternels de la vie future vous
jetterez vos yeux vers cette bienheureuse de-
meure, où vous n'étes pas. Enfin pleurez sur
le mépris qu'on fait de la grace de Jesus-Christ,

qui luy a coûté tant de sang, & sur celuy que vous en faites vous-même ; pleurez sur l'aveuglement des hommes, & pleurez sur le vôtre, sur la dureté de leur cœur & sur celle du vôtre ; pleurez même de ce qu'ayant tant de sujet de pleurer vous pleurez si peu, & de ce que vous avez plus répandu de larmes pour la terre que pour le ciel, & pour le temps que pour l'éternité. Tous ces sujets sont dignes de vos larmes, mais en voicy un autre sur lequel un grand nombre d'Ecclesiastiques & de Pasteurs font peu de réflexion, & qui en merite neanmoins de bien abondantes, c'est qu'étant pecheurs, c'est qu'étant hommes, vous vous trouvez élevez en qualité de Prêtres ou de Pasteurs, en un rang qui demanderoit que vous fussiez impeccables & de veritables Anges. Si vous vous y étes placez de vous-même, vôtre temerité demanderoit d'être lavée dans des larmes de sang. Si on vous y a élevez malgré vous & en vous faisant violence, ne laissez pas, à l'exemple de saint Augustin, de pleurer & de gemir ; mais de quelle maniere que vous vous y trouviez engagez, & qui que vous soyiez, ce nombre innombrable de fautes que vous y commettez chaque jour, suivant l'aveu public que vous en faites à l'Autel, toutes les fois que vous celebrez la Messe, merite bien sans doute que vous tâchiez de les expier par vos larmes.

Aug. Epist. 148.

Propter quam causam admoneo te, ut resuscites gratiam Dei quæ est in te, per impositionem manuum mearum. ℣. 6.

C'est pourquoy je vous avertis que vous r'allumiez la grace de Dieu qui est en vous, que vous avez receuë par l'imposition de mes mains.

On doit conserver la grace de la Vocation & de l'Ordination par l'esprit de ferveur, qui doit la r'allumer en nous.

VOicy un avertissement qui doit reveiller les Pasteurs & les Prêtres les plus endormis, & faire de l'impression sur ceux même qui sont les plus vigilans. Quoy saint Paul parlant à Timothée dont il vient de loüer les larmes que la tendresse de sa charité luy faisoit répandre, & de faire l'eloge de cette Foy sincere dont il dit qu'il étoit remply, semble craindre neanmoins, que peu à peu ce saint homme ne se relâche, & que Jesus Christ l'examinant dans la verité, ne trouve qu'il est devenu tiede. Mais si le relâchement & la tiedeur est à craindre même dans un Saint, dans un Pasteur si charitable & si fidele, & dans un temps Apostolique, que ne devons-nous pas craindre, nous qui sommes dans la lie des siecles, nous qui sommes déja lâches & tiedes & peut-être tout à fait froids? Avoir receu la grace de la Vocation, celle de l'Ordination & du Ministere, c'est beaucoup, & peu ont droit de se persuader qu'ils sont de ce nombre. Il

Apoc. 3. ℣. 14.

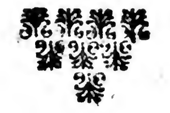
Lev. 8. paroît par l'Ecriture, que les fils d'Aaron,
Lev. 10. Nadab & Abiu l'avoient receuë. Il paroît aussi par l'histoire des Rois, que Saül avoit
1. Reg. 10. receu l'une & l'autre, par rapport à son état. Enfin il n'est pas moins constant que Judas
Luc. 10. avoit aussi receu la grace de la Vocation, on ne doit pas douter non plus qu'il n'eût pareillement receu celle du Ministere, puisque Jesus-Christ même l'envoia précher comme les autres Apôtres; cependant cela n'a pas empéché que Nadab & Abiu n'ayent été exterminez au pied des Autels, que Saül n'ait été rejetté dans la suite, & que Judas ne soit devenu un enfant de perdition, d'Apôtre qu'il étoit auparavant. Qui est-ce qui les a précipitez dans cet abyme de malheur? leur tiedeur, leur negligence, en un mot, le peu de soin qu'ils ont eu de r'allumer en eux le feu de la grace de Dieu qu'ils avoient receuë. Aprés cela les Pasteurs & les Prêtres de nôtre temps, qui n'ont ny la même certitude de leur Vocation, ny la même asseurance d'avoir receu la grace de l'Ordination & du Ministere, ne trembleront pas? Il faudroit pour cela qu'il leur fût indif-
1. Cor. 9. v. 27. ferent de se sauver ou de se perdre. Saint Paul a tremblé pour luy-même, aussi bien que pour Timothée, & ils ne trembleroient pas? Pasteurs, Prêtres du Seigneur, je ne veux point vous contester vôtre Vocation, ny la grace de vôtre Ordination : mais quand vous l'auriez receuë avec autant d'abondance que Timothée, on doit craindre, & vous-même devez craindre pour vous-même : c'est pour cela qu'on doit vous exhorter avec l'Apôtre, & que vous devez aussi vous exhorter vous-mêmes, de r'allumer ce feu de la grace que vous avez receuë par l'imposition des mains, vôtre

Foy est sincere, & aussi sincere que celle de Timothée, vôtre charité n'est pas moins grande que la sienne, j'y consens : mais cela n'empéche pas, vous dit un grand Saint, que vous n'ayïez besoin de ferveur pour r'allumer le feu de la grace que vous avez receuë ; le feu a besoin de bois pour sa pâture, la grace de même a besoin de nôtre ferveur pour s'entretenir & pour brûler dans nos cœurs. Excitez la donc, en vous souvenant de saint Paul, & des grands exemples que vous ont donnez tant d'autres Saints ; reveillez donc en vous cette grace que vous avez receuë pour le bien & pour l'instruction de l'Eglise ; car il dépend en quelque sorte de vous, ou de laisser éteindre ce feu, ou de le faire brûler de plus en plus. C'est pour cela que l'Apôtre dit aux Thessaloniciens, n'éteignez point l'esprit en vous, *spiritum nolite extinguere* Il s'éteint par la paresse & par la negligence, & se r'allume par la ferveur. Vous avez déjà ce feu en vous, dit saint Chrysostome, travaillez donc à le rendre plus ardent. *Inest quidem intra te, caterùm tu vehementiorem illum efficere stude.* Si vous ne le faites pas, tout est à craindre pour vous.

Chrysost. in hunc locum.

1. Thes. 5. v. 19.

Chrys. ibid.



℣. 7. *Non enim dedit nobis Deus spiritum timoris, sed virtutis & dilectionis & sobrietatis.*

Je vous avertis de r'allumer la grace de Dieu qui est en vous, car Dieu ne vous a pas donné un esprit de crainte, mais un esprit de courage, d'amour & de sagesse.

Trois qualitez de l'Esprit Pastoral, le courage, l'amour & la sagesse.

L'Apôtre marque en peu de paroles les caractéres de l'Esprit Pastoral: ce n'est pas, dit-il, un esprit de timidité, mais un esprit de force, d'amour & de sagesse. Un Pasteur a besoin de courage & de fermeté pour s'opposer au monde: s'il est timide, comment osera-t-il dire avec saint Jean-Baptiste à un grand de la
Marc. 6. v. 18. terre: *Il ne vous est pas permis d'entretenir cette femme, qui n'est point vostre femme?* comment osera-t-il dire, s'il n'a du courage, à un homme puissant qui contrefait le zelé pour le maintien de la Justice, que c'est luy-même
2. Reg. 12. v. 7. qui la viole le premier, de la maniere du monde la plus criminelle, comme le fit le Prophete Nathan au Roy David? S'il n'a de la resolution, comment osera-t-il à l'exemple
3. Reg. 18. v. 17. & 18. du Prophete Elie, soûtenir en face à un homme constitué en dignité, que c'est luy qui en abandonnant les Commandemens du Seigneur, & en violant les Loix les plus saintes, met le trouble dans l'Eglise, & non ce Pasteur chari-

:able qui en blâmant ſa conduite, n'eſt animé
que du zele de la gloire de Dieu & du ſalut de
on peuple. Un Paſteur doit donc avoir du courage?
ſans doute, car il eſt ſouvent obligé, à Iſaïe c. 1.
l'exemple du Prophete Iſaïe & du Prophete c. 2.
Michée, d'annoncer des choſes facheuſes & 3. Reg. 22.
peu agreables aux peuples & aux grands de ce 17. & 18.
ſiecle: il en doit avoir, car il doit eſtre comme
Jeremie, une colomne de fer & un mur Jeremie. 1.
d'airain, capable de s'oppoſer quand il s'agit v. 17.
des intereſts de Dieu, à tous les efforts du
monde & des puiſſances de la terre. Voilà quel
eſt le premier caractere de l'Eſprit Paſtoral,
d'être ſi courageux & ſi ferme, qu'il exclue
toute timidité. *Non timoris, ſed virtutis.*

Le ſecond, c'eſt qu'il doit être un eſprit
d'amour, *dilectionis*, mais d'un amour, dit Autor comment. in Epiſt. 2. ad Tim. inter Opera Hieron.
un ancien Auteur, qui s'étende à Dieu & au
prochain. Il doit aimer Dieu juſqu'à ne preferer
rien à Dieu, & à preferer Dieu à toute
choſe & à ſoy-même. Il doit aimer le prochain,
juſqu'à conſacrer ſes ſoins, ſa peine,
ſon travail, ſon temps, ſes forces, ſon bien
& ſa propre vie pour ſon ſalut, car le bon Paſteur,
dit Jeſus-Chriſt, donne ſa vie pour ſes Joan. 10. v. 11.
brebis.

Enfin le troiſiéme caractere de l'Eſprit Paſtoral,
c'eſt la ſageſſe, *ſpiritum ſobrietatis.* Sageſſe
qui conſiſte à ſçavoir mépriſer les biens,
les plaiſirs, les honneurs & les joyes de la terre,
& à uſer de toutes ces choſes avec une grande
ſobrieté. Sageſſe qui doit renfermer une
grande prudence. Je vous envoye, diſoit Jeſus- Matth. 10.
Chriſt à ſes Apôtres, comme des brebis au mi- v. 14.
lieu des loups; ſoyez donc prudens comme des
ſerpens. Vous étes le ſel de la Terre, leur dit Matth. 5.
ailleurs; que ſi le ſel perd ſa force, avec v. 13.

quoy salera-t-on? Cette vertu est si necessaire, qu'un Pasteur quelque zele & quelque bonne intention qu'il ait, est incapable, s'il en manque, de faire aucun bien considerable, & souvent il nuit plus à l'Eglise, qu'il ne luy profite. Il faut qu'un Pasteur, dit saint Gregoire, sçache parfaitement discerner dans l'exercice de ses fonctions, les occasions où il se doit taire, & celles où l'utilité de ceux qui luy sont soumis, l'oblige de parler, ensorte qu'il ne tombe point dans l'un de ces deux défauts, ou de dire ce qui doit être caché sous silence, ou de taire les choses qu'il seroit utile de dire. Car si quelque mouvement humain, continuë ce saint Pontife, l'emporte à dire quelque chose de mal à propos, il se met en danger de faire une playe dans l'ame de ceux qui l'écoutent, en les jettant dans quelque erreur, ou de rompre inconsiderément le lien de l'union & de la paix, en voulant passer pour sage & ne l'étant pas. *Et cum fortassè sapiens videri desiderat unitatis compagem insipienter abscindat.* Si les Pasteurs & les Directeurs des ames, veulent sçavoir s'ils ont receu l'Esprit Pastoral, qu'ils s'examinent sur ces trois caracteres. Se sentent-ils assez de courage & de fermeté pour se mettre au dessus de toutes les considerations humaines, quand il s'agit de la gloire de Dieu & de son Eglise? ont-ils assez d'amour pour Dieu, pour le preferer à toutes choses & rien à Dieu? aiment-ils le prochain jusqu'à se consommer avec joye en travaillant pour son salut? enfin leur conduite est elle si sobre à l'égard des biens & des plaisirs de la terre, qu'ils en usent comme n'en usant point? est elle si prudente qu'ils ne blessent personne, ny par leurs discours, ny autrement? Si cela est, ils ont receu l'Esprit

In past. part. 2. c 3.

Greg. Mag. Ibidem.

Pastoral, qu'ils en rendent graces à Dieu, qu'ils tâchent de le conserver & de le perfectionner chaque jour de plus en plus.

In quo positus sum, ego Predicator & Apostolus & Magister gentium. ℣. 11.

Ob quam causam etiam hæc patior, & non confundor; scio enim cui credidi & certus sum, quia potens est depositum meum servare in illum diem. ℣. 12.

Jesus Christ a détruit la Mort, & nous a découvert par l'Evangile la vie & l'incorruptibilité. C'est pour cela que j'ay été étably Predicateur & Apôtre, & Maître des Nations. ℣. 11.

Et c'est ce qui m'a attiré les maux que je souffre: mais je n'en rougis point, car je sçay qui est celuy à qui j'ay confié mon dépost, & je suis persuadé qu'il est assez puissant pour me le garder jusqu'à ce grand jour. ℣. 12.

Il faut entrer dans le Ministere pour y travailler & pour y souffrir, & non pas pour y joüir en repos des avantages temporels qui l'accompagnent.

PRécher l'Evangile, être Apôtre, enseigner aux Nations les veritez de la Religion Chrétienne, étoit le même du temps de saint Paul, que d'être exposé à toute sorte de

trahisons de la part des faux freres, à toute sorte d'insultes de la part des Juifs, & aux plus cruels suplices de la part des Gentils. Les choses ont bien changé depuis ce temps-là, rien de plus honorable, rien de plus doux, rien de plus avantageux présentement que ce Ministere. Je ne suis donc pas surpris si tant de gens s'empressent d'y avoir part, car on veut être honoré, on veut passer doucement la vie, & on cherche un établissement : on est comme seur de rencontrer tous ces avantages dans le Ministere Ecclesiastique, il y auroit donc lieu d'être surpris, si on n'avoit pas un tres-grand empressement pour y entrer. Mais si les tems Apostoliques revenoient, & que les Predicateurs & les Pasteurs fussent obligez, com-
Act. 20. 34. me saint Paul, de précher tous les jours, & de travailler la nuit pour survenir à leur subsistance ; s'il falloit, comme ce grand Apô-
2. Cor. 11. tre, souffrir plus de travaux, recevoir plus de coups, endurer plus de prisons, & se voir plus souvent tout prests à souffrir la mort, que les plus grands scelerats ; enfin s'il falloit comme luy, supporter toute sorte de peines & de fatigues, les veilles frequentes, la faim, la soif, les jeûnes reïterez, le froid & la nudité. Si dis-je, tous ces maux étoient inséparables de la qualité de Pasteur & de Predicateur, comme l'Apôtre saint Paul nous asseure qu'ils l'ont été dans sa personne, ô que le nombre des prétendans à ce double Ministere seroit petit ! Avoüons donc, mais en gemissant, que parmy ce nombre infini de Predicateurs & de Pasteurs qu'on voit dans l'Eglise, avoüons qu'il y a bien sujet de craindre qu'il y en ait peu qui puissent dire avec saint Paul : C'est Jesus-Christ qui nous a établis

Predicateurs & Apôtres, & Maîtres des Nations; mais que le plus grand nombre est obligé de dire: C'est nous-mêmes qui nous sommes établis en ce rang, pour y joüir des honeurs, des douceurs & des avantages qu'on y trouve. Ils en pourront joüir, ces Pasteurs mercenaires, mais ce sera aussi toute la récompense qu'ils en recevront pour avoir annoncé l'Evangile, & travaillé au salut des peuples. Mais les veritables Pasteurs & les Predicateurs que Jesus-Christ a établis, qui se chargeant du Ministere, se sont aussi chargez de sa Croix, qui font leur gloire de prêcher Jesus-Christ crucifié, & qui sont dans la disposition de le suivre sur le Calvaire, aussi bien que sur le Thabor, à quelques peines & à quelques souffrances qu'ils se trouvent exposez, quand elles égaleroient celles de saint Paul, qu'ils se réjoüissent, puisqu'ayant eu part à ses travaux, ils doivent être dans la même asseurance & dans la même certitude que luy, que Dieu est assez puissant pour garder leur dépost jusqu'au grand jour. Ce dépost n'est autre que leur vie: en la sacrifiant pour Dieu, ils la luy remettent entre ses mains; mais ce sera pour la recevoir de luy à ce dernier jour immortelle & glorieuse. Qu'ils se réjoüissent donc, & qu'ils se consolent de leurs peines, dans la veuë d'un bien si considerable qui les attend. C'est la vivacité de la Foy, qui met cette grande difference entre les Pasteurs fideles & les mercenaires; c'est elle qui fait connoître à ces premiers avec certitude ce qui ne se peut comprendre, qui leur fait posseder par anticipation ce qui n'est point encore, & qui leur fait goûter des délices ineffables au milieu des

plus grands maux. C'est aux Pasteurs & aux Ministres de la parole de Dieu, en qui cette vivacité de Foy ne se trouve pas, de la demander à Dieu avec ferveur, afin que leur conduite & leur récompense soit la même que celle des Pasteurs fideles, & que celle de saint Paul.

℣. 18. *Det illi Dominus invenire misericordiam à Domino in illa die, & quanta Ephesi ministravit mihi, tu meliùs nosti.*

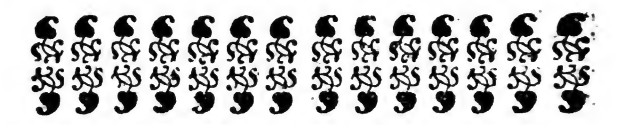
Que le Seigneur fasse misericorde à la famille d'Onesiphore. Plaise au Seigneur qu'il trouve aussi devant luy misericorde au jour du Jugement : vous sçavez vous-même mieux que personne combien il m'a rendu de services à Ephese.

Les Pasteurs sont obligez à donner des marques de leur reconnoissance à ceux qui les assistent dans leurs besoins, & en quoy principalement.

ONesiphore avoit rendu de grands services à saint Paul, à Rome & à Ephese. Il avoit fait paroître qu'il étoit un amy fidele, en ne rougissant point de ses chaînes, & en l'assistant dans son besoin, pendant que tous les autres l'abandonnoient. Cette fidelité meritoit de la reconnoissance, saint Paul en est persuadé, & veut rendre la sienne publique,

pour apprendre aux Pasteurs celle qu'ils sont obligez de témoigner à ceux qui les assistent dans leurs necessitez. Tout Pasteur qui est humble est reconnoissant, parce qu'il ne s'attribuë rien : mais celuy qui manque d'humilité est ingrat, parce qu'il croit que tout luy est deû, & qu'on n'en sçauroit trop faire à son égard. Mais à quoy se termine la reconnoissance de l'Apôtre à l'égard d'Onesiphore ? à luy souhaiter pour récompense de ses services, des biens & des honneurs selon le monde ? Nullement ces choses n'étoient ny du goût de saint Paul qui n'en faisoit pas plus de cas que du fumier, ny dignes d'Onesiphore qui avoit assez marqué le mépris qu'il en avoit, en ne rougissant point des chaînes de saint Paul. Cet Apôtre n'avoit donc garde de les luy désirer. Qu'est-ce donc qu'il luy souhaite pour récompense d'une si grande fidelité & de tant de services ? qu'il plaise à Dieu de luy faire la grace de trouver misericorde devant luy, au dernier jour ; pour apprendre aux Pasteurs à faire comprendre à ceux qui les assistent dans leurs necessitez, que ce n'est point par des veuës humaines qu'ils le doivent faire, ou pour gagner leurs bonnes graces ; mais uniquement pour meriter qu'il plaise à Dieu en veuë de la misericorde qu'ils ont exercée à l'égard de leurs Pasteurs, de leur faire aussi misericorde au dernier jour, qui est un jour de rétribution. On recevra à ce jour terrible, dureté pour dureté, & misericorde pour misericorde. Ce sera pour le misericordieux une Justice, de trouver la misericorde qu'il a faite : mais ce sera aussi une grace, comme le dit saint Paul ; de la trouver, parce que ç'en a été une de la faire.

Philip. 3. 8.



CHAPITR II.

De la Seconde Epitre à Timothée.

℣. 4. *Nemo militans Deo implicat se negotiis sæcularibus ut ei placeat cui se probavit.*

Celuy qui est enrôlé au service de Dieu ne s'embarasse point dans les affaires seculieres, pour ne s'occuper qu'à satisfaire celuy sous qui il est enrôlé.

Les Ecclesiastiques, & sur tout les Pasteurs, doivent éviter l'embarras des affaires seculieres.



Ous les Ecclesiastiques ont lû ce passage, il y en a peu qui ignorent que saint Cyprien & les Evêques d'Afrique étoient si persuadez que les Ecclesiastiques ne devoient point s'embarasser dans les affaires de la vie civile, qu'ils ordonnerent dans deux Conciles qu'on ne prieroit point à l'Autel pour ceux qui en mourant auroient nommé quelque personne du

Clergé pour Tuteur, ou pour Curateur de leurs enfans. On ſçait que ce Pere fit obſerver ce reglement à l'égard de Victor, qui avoit nommé le Prêtre Fauſtin pour tuteur de ſes enfans : car celuy-là, dit-il, ne merite pas d'être nommé à l'Autel dans la priere des Prêtres, qui a voulu détourner les Prêtres de l'Autel ; *Neque enim apud altare Dei meretur nominari in Sacerdotum prece, qui ab altari Sacerdotes & Miniſtros voluit avocare.* Cyp. epiſt. 66. Pluſieurs ont lû dans ſaint Auguſtin que ce Pere menaça l'Evêque Paul de ſe ſeparer de ſa Communion, s'il ne renonçoit à l'embarras des affaires du ſiecle : Vous ne ceſſez point, luy dit-il, de vous enfoncer de plus en plus dans les affaires, & vous recherchez ma Communion : à quoy bon cela, puiſque vous ne profitez point des avertiſſemens que je vous donne ? *Ut quid quæris Communionem meam, cùm audire nunquam volueris admonitionem meam ?* Aug. epiſt. 216. Je me réjoüis, ajoûte-t-il, que Dieu ſe ſoit ſervi de vous pour ramener un nombre conſiderable d'Heretiques au ſein de l'Egliſe Catholique : mais ne dois-je pas auſſi gemir en même-temps du ſcandale que vous y cauſez par vôtre application aux affaires ſeculieres ?

Enfin, qui d'entre les Eccleſiaſtiques ignore que Jeſus-Chriſt a déclaré qu'on ne pouvoit ſervir deux maîtres, & que les Conciles generaux & particuliers, & en dernier lieu celuy de Trente, fondez ſur ce divin Oracle, leur ont défendu de ſe mêler dans l'embarras des affaires ſeculieres ? Les Paſteurs des ames & les Prêtres pour mediocre que ſoit la connoiſſance qu'ils ont de la ſcience Eccleſiaſtique, ne peuvent ignorer ces reglemens : & pour violente que ſoit la paſſion qu'ils ont pour les biens de la terre, ne

Matth. 6. 24. Conc. Calced. can. 3. Conc. Carthag prim. can. 6. Trident. ſeſſ. 22. cap. de reform.

peuvent cacher à eux-mêmes la sagesse & la necessité de cette discipline, ils connoissent fort bien que celuy qui est chargé des affaires de Dieu n'en doit point avoir d'autre : que tout negoce, toute intrigue, toute administration seculiere ne convient point à un Ministre de l'Evangile, un soldat n'a plus affaire qu'à celuy à qui il est enrôlé : ils sont enrôlez au service de Dieu, ils sont les soldats de Jesus-Christ. Si Dieu est content de leur application à son service, il leur importe peu qu'ils plaisent ou déplaisent aux hommes Pourquoy donc se mêlent-ils des affaires de ce siecle qui ne les regardent plus, ils ne le peuvent faire sans être des deserteurs de la milice de Dieu; car il est tout au moins aussi jaloux d'être bien servi, & servi uniquement que le sont les Princes ? Les Princes, dit saint Ambroise, ne permettent pas à leurs soldats d'aller solliciter des procés, de vaquer au negoce ou à toute autre affaire ; à plus forte raison Dieu le défend-il à ceux qui exercent la milice de la foy : *Quanto magis qui fidei exercet militiam.* Chacun, dit Origene, doit se tenir dans le rang & dans l'ordre que Dieu luy a marqué par sa providence : *Homo secundùm ordinem suum incedat*, leur destination est de vaquer uniquement à ce qui regarde le culte de Dieu : s'ils s'ingerent dans les affaires du siecle, ils sortent du rang & de l'ordre où Dieu les a placez: toutes les fois qu'ils le font, ils sont cause que les hommes blasphêment le nom de Dieu. Voyez, disent-ils, quel est cet Evêque, quel est ce Prêtre, quel est ce Diacre: n'est-il pas vray qu'ils parlent ainsi toutes les fois qu'un Evêque, qu'un Prêtre ou tout autre Ministre de l'Eglise fait quelque chose qui ne convient pas à son état: *Nonne hæc dicuntur ubi, vel Sacerdos, vel Minister Dei visus fuerit*

Ambr. l. 1. de off. c. 36.

Origen. in Num. Hom. 2. in cap. 2.

in aliquo contra ordinem suum venire ? Les seculiers ne se plaignent ils pas encore tous les jours qu'on trouve plus de Prêtres & d'Ecclesiastiques au Palais que dans les Eglises les plus considerables ? Ne leur reprochent-ils pas encore tous les jours qu'on les voit courir aux foires & aux marchez avec plus d'empressement que les negotians les plus avides, & qu'on les voit plus appliquez à amasser du bien que ceux d'entre les laïques qui sont les plus chargez d'enfans? Enfin, qu'on les voit plns avant dans les intrigues du monde que les Partisans & les Politiques les plus appliquez à faire fortune ? Quelle humiliation pour l'Eglise qu'on parle ainsi de ses Ministres ! Prêtres, & vous Ecclesiastiques qui que vous soyïez qui vous engagez dans les intrigues, dans le negoce & dans les sollicitudes du siecle : vous à qui on fait souvent ces reproches en face; soyez touchez du deshonneur de vôtre mere dont vous êtes la cause ; prenez pitié de vôtre ame ; ayez confusion de celle qu'on vous fait ; que cette confusion vous engage à r'entrer en vous-même, vous fasse connoître vôtre égarement ; que cette connoissance vous oblige à en gémir & à vous débarasser entierement des affaires du siecle, pour ne vaquer plus qu'aux devoirs de vôtre état, ils sont assez étendus pour demander tous vos soins & tout vôtre temps.



Labora sicut bonus miles Christi.
℣. 3. *Nam & qui certat in agone non coronabitur, nisi legitime certaverit.*
℣. 5. *Laborantem agricolam oportet primum*
℣. 6. *de fructibus percipere.*

3. Portez la fatigue comme un bon soldat de Jesus-Christ.
5. Un Athléte n'est point couronné s'il n'a accomply les loix du combat.
6. Le Laboureur qui travaille avec soin à la culture de la terre en doit recueillir le premier les fruits.

La vie d'un Soldat, d'un Athléte & d'un Laboureur, modelle de celle d'un Pasteur.

L'Apôtre voulant dans la personne de son disciple faire connoître à tous ceux qui sont chargez de la conduite des ames l'obligation où ils sont de travailler dans leur ministere, & la maniere de le faire, leur propose icy l'exemple de trois sortes de personnes, d'un Soldat, d'un Athléte & d'un Laboureur. C'est la vie d'un soldat que celle d'un Ministre de Jesus-Christ, il doit s'attendre & se faire à tout, veiller jour & nuit de crainte de surprise, ne se point rebuter quelque obstacle qu'il rencontre, être toûjours prêt à marcher, à combattre, à souffrir, à mourir même s'il est necessaire. Il est de plus bienséant à un soldat de souffrir les travaux non à regret & en murmurant; mais de bon cœur, & vec tant de joye que toute sa peine soit de ne pas travailler. Enfin un soldat quitte parens, amis

amis, patrie, biens & tous les autres avantages de ce monde dés que le service de son Prince le demande. Voilà en peu de mots quel doit être le caractere d'un Pasteur des ames en qualité de soldat de Jesus-Christ. Cette qualité est glorieuse; mais elle demande, comme l'on voit beaucoup de resolution & de courage: ces qualitez se trouvent dans les soldats des Rois de la terre, qui ne peuvent leur donner qu'une récompense perissable. Il seroit bien honteux aux Pasteurs qui se glorifient d'être les soldals de Jesus-Christ si elles ne se rencontroient point en eux, eux qui sont assurez, s'ils les possedent, de recevoir de leur Chef une couronne d'une gloire immortelle.

Un Pasteur doit non seulement avoir le détachement, le courage & la resolution d'un soldat; mais il doit de plus avoir la perseverance d'un athléte, & combattre selon l'ordre & la loy des combats: qu'est-ce que combattre selon l'ordre & la loy des combats? ce n'est pas se contenter seulement d'être entré dans le lieu du combat, ou de s'être presenté devant l'ennemy; mais c'est d'accomplir exactement toutes les loix du combat, d'être sobre, vigilant, d'être courageux, & de perseverer dans la lice jusques à la fin: sans cela on ne peut pas esperer d'avoir part à la couronne; c'est-à dire, en un mot, point de couronne pour un Pasteur, s'il n'est sobre dans sa maniere de vivre, vigilant dans tous ses devoirs, courageux dans le travail & perseverant dans le bien.

Enfin saint Paul compare un Pasteur des ames à un laboureur, & à un laboureur qui travaille, *agricolam laborantem*, pour marquer que le travail d'un Pasteur des ames ne doit pas être un travail leger; mais un travail d'application pour confondre ceux qui ne sont pas accoûtu-

mez à agir avec ferveur, & qui ne peuvent souffrir qu'avec impatience les peines qui sont un peu longues, & dont on ne reçoit pas si-tôt la récompense. Celuy qui est chargé du soin des ames aprés avoir semé dans leur sein avec beaucoup de travail & de peine la semence de la parole de Dieu, ne doit pas s'attendre non plus que le laboureur d'en recueillir les fruits qu'aprés un temps considerable : il a semé pour le ciel, il ne doit aussi attendre que dans le ciel à recevoir une récompense digne de son travail.

℣. 10. *Ideo omnia sustineo propter electos, ut & ipsi salutem consequantur, quæ est in Christo Jesu cum gloria cælesti.*

J'endure tout pour l'amour des Elûs, afin que par Jesus-Christ ils parviennent aussi au salut & à la gloire du ciel.

Quelque application qu'ait un Pasteur à remplir les devoirs de son ministere, & quelque peine qu'il y souffre, il a plus sujet de craindre de n'en pas assez faire que de croire qu'il en fait trop.

SAint Paul fait éclater admirablement sa charité pour le prochain, lorsqu'il nous assure que ce n'étoit pas pour luy même; mais pour le salut des autres, qu'il souffroit tous ces maux dont il a parlé : ce n'est pas, comme on peut penser, pour s'attirer des loüanges qu'il parle de la sorte ; mais pour apprendre aux Pasteurs jusqu'où doit aller leur charité pour le salut du prochain. Je voyois assez de voyes ou-

vertes, dit l'Apôtre selon saint Jean Chrysostome, pour me tirer de ces perils, & ne pas tomber dans les souffrances, si j'eusse crû me devoir contenter de mon salut; mais j'ay soin du bien des autres, & je veille sur eux, afin qu'ils acquierent la vie éternelle. Si J. C. lui-même a souffert pour eux & pour nous, n'est il pas juste que nous souffrions pour eux, afin qu'ils acquierent le salut aussi bien que nous? Puisque Dieu nous a choisis & qu'il a souffert pour nous, en souffrant pour le salut du prochain, ce n'est pas tant une grace que nous faisons, qu'une dette dont nous nous acquittons: *Est ergo ea res non gratia, sed retributio.* Dieu en souffrant pour nous, nous a fait une grace toute pure, puisque sans voir en nous aucun merite, il nous a rachetez par sa seule misericorde; mais nous en souffrant pour les Elûs nous ne faisons que rendre grace pour grace, puisque Dieu ayant commencé par nous prévenir de sa misericorde en nous sauvant, nous ne faisons que l'imiter en souffrant pour nos freres, afin qu'ils acquierent le salut. Pasteurs quand vous seriez jour & nuit occupez à administrer les Sacremens, à assister les malades, ou à toute autre fonction de vôtre ministere, ne pensez pas que vous en faites trop, Jesus- hrist a fait pour vous plus que tout cela. L'Apôtre vous assure icy que pour annoncer l'Evangile au prochain il a souffert des maux jusqu'à être dans les chaînes comme un scelerat; que les chaînes mêmes dont il étoit lié ne l'ont pas empêché de continuër: vôtre zele a-t-il jamais été mis à cette épreuve? Confondez-vous donc de ce que vous n'en faites pas assez, plûtôt que de vous imaginer mal à propos que vous en faites trop: quelque peine, quelque travail que vous ayiez dans vôtre ministere, n'est-ce pas

Chrysost. in hunc locum.

Chrysost. in hunc locum.

une grande consolation pour vous de cooperer avec Jesus-Christ au salut des Elûs, & de mêler vôtre sueur & vôtre sang avec celuy du Sauveur?

℣. 11. *Fidelis sermo: nam si commortui sumus & convivemus.*

C'est une verité certaine, que si nous mourons avec Jesus-Christ, nous vivrons aussi avec luy.

Les Pasteurs sont obligez de mourir chaque jour à leurs passions, ce n'est qu'à ce prix qu'ils peuvent esperer la vie éternelle.

Chrysost. in hunc locum.

PAr cette mort, dont parle saint Paul, il faut entendre, selon les Peres, celle que l'on souffre dans la persecution, & celle à laquelle nous engage le saint Baptême. Tous les Chrétiens, & à plus forte raison tous les Pasteurs, doivent être dans la disposition de mourir pour Jesus-Christ comme il est mort pour eux, ils doivent aussi mourir chaque jour de cette mort à laquelle leur Baptême les a engagez, c'est-à-dire, mourir au peché, crucifier le vieil homme, détruire le corps du peché, ne luy être plus asservis: c'est pour cela, dit saint Gregoire de Nysse, que tout Chrétien doit dire au demon toutes les fois qu'il le tente par les faux attraits de ce monde, Retire-toi malheureux que tu es, ne sçais-tu pas que j'ay été baptisé en la mort de Jesus-Christ, & que j'ay été ensevely avec luy par le Baptême? Je suis donc mort avec luy.

Or un mort peut-il être ſenſible aux charmes d'une beauté corporelle ? peut-il être touché du deſir des richeſſes ? peut-il deſirer des honneurs ou des plaiſirs ? *Mortuus corpora non amat ? mortuus non capitur divitiis ?* &c Voilà quel eſt le langage, conclut ce Pere, que doit tenir tout Chrétien qui eſt veritablement regeneré : *Hæc animæ verè regeneratæ verba.* On ſe perſuade facilement qu'on eſt obligé de donner ſa vie pour la foy & de ſouffrir le martyre pour Jeſus-Chriſt, parce que les occaſions ſont rares qu'on ſoit mis à cette épreuve ; mais que tout Chrétien ſoit obligé de mourir pour Jeſus-Chriſt par la mortification de ſes ſens, de ſes paſſions & de ſes cupiditez, & à faire mourir les pechez paſſez par le martyre de la penitence : c'eſt ce que les Paſteurs prêchent chaque jour, mais que peu de Fideles pratiquent, parce que peu de Paſteurs leur en donnent l'exemple, cependant point de vie éternelle ſans cela : ſelon ſaint Paul ; il y en a donc bien peu de ſauvez.

Greg. Nyſſ. Orat. in diem lum.

℣. 12. *Si sustinebimus & conregnabimus. Si negaverimus, & ille negabit nos.*

Si nous souffrons avec luy, nous regnerons aussi avec luy. Si nous le renonçons, il nous renoncera aussi.

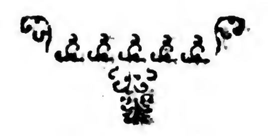
Comment un Pasteur renonce Jesus-Christ, & combien sa punition sera terrible.

Ces paroles sont tres-consolantes pour les bons Pasteurs, & terribles pour les Pasteurs lâches, paresseux & mercenaires. Quoy de plus consolant pour un bon Pasteur au milieu des peines & des travaux de son ministere, que d'être assuré qu'il regnera un jour avec Jesus-Christ ? mais quoy de plus terrible que ce qui suit, que si nous le renonçons il nous renoncera ? Si saint Paul s'étoit contenté de dire, Ceux qui souffriront avec Jesus-Christ regneront aussi avec luy ; mais ceux qui ne souffriront point avec luy n'auront point d'autre mal, sinon qu'ils ne regneront point avec luy ; cette punition, quoy qu'en soy tres-considerable, feroit tres peu d'impression sur l'esprit de plusieurs personnes. C'est aussi pour cela que saint Paul s'exprime d'une maniere plus effrayante, lorsqu'il ajoûte, si nous le renonçons, il nous renoncera aussi ; c'est plus par la vie & par les mœurs qu'on a coûtume de renoncer Jesus-Christ que par la langue.

On a de l'horreur, & avec raison, d'une apostasie de langue, pendant qu'on y tombe

chaque jour sans frayeur par sa vie & par ses mœurs. Un Pasteur renonce en quelque maniere Jesus-Christ toutes les fois qu'il a honte de faire quelque fonction de son ministere, comme de faire le Catechisme à des enfans, d'administrer les Sacremens à de pauvres gens. Il le renonce encore toutes les fois que par paresse il refuse à son peuple le pain de la parole de Dieu, ou les Sacremens à de pauvres malades. Il le renonce aussi lorsqu'il a honte de porter les marques de son état, tels que sont la soutane & la tonsure : enfin il le renonce lorsqu'il ne vit pas en Ecclesiastique & en Pasteur.

Les bons & les méchans auront la récompense qu'ils meritent : les bons regneront avec Jesus-Christ, les méchans en seront exclus, & il les renoncera. C'est à nous à nous representer le malheur de celuy que Jesus-Christ renoncera dans son Royaume : si quelqu'un me renonce, dit-il, je le renonceray aussi moy-même : cela n'est-il pas juste ? mais comprend-on bien ce que c'est qu'être renoncé de Jesus-Christ ? celuy qui ne fremit pas & qui n'est point saisi de frayeur à cette seule parole, ne la comprend pas.



℣. 5. *Sollicitè cura te ipsum probabilem exhibere Deo operarium, inconfusibilem rectè tractantem verbum veritatis.*

Ayez grand ſoin de vous rendre digne de l'approbation de Dieu dans vôtre miniſtere, que rien ne vous y faſſe rougir; mais ſoyez fidele diſpenſateur de la verité.

Vertus d'un veritable Paſteur, & combien il y doit exceller.

COmment eſt-il poſſible qu'un Paſteur arrive à cet état de perfection, qu'il ſe trouve devant Dieu un Miniſtre digne de ſon approbation, qui ne fait rien dont il ait ſujet de rougir, & qui ſçait bien diſpenſer la parole de la verité? Il y arrivera autant que la foibleſſe humaine peut le permettre, s'il ſe conduit dans ſa charge, ſuivant le modelle qu'un des plus ſaints & des plus excellens Paſteurs luy preſente, en ces termes: Il doit y avoir, dit-il, autant de difference entre la vertu d'un Paſteur & celle de ſon peuple, qu'il y en a entre un berger, qui eſt un homme, & ſes brebis qui ſont des animaux irraiſonnables; c'eſt pourquoy que celuy qui conduit les ames conſidere bien à quelle pureté & à quelle perfection il eſt obligé par ſon miniſtere, puiſque tout ſon peuple ne doit être à ſon égard que ce qu'eſt un troupeau à l'égard du berger qui le conduit. Il faut donc que toutes ſes penſées

Greg. Mag. paſ. part. 2. c. 1.

soient pures ; que sa vertu surpasse celle de tous les autres ; que la prudence & la discretion reglent son silence ; que sa parole soit utile & édifiante, qu'il soit tendre & compatissant envers tout le monde, qu'il soit plus élevé que personne dans la contemplation, qu'é ant humble il ne s'estime au dessus d'aucun de ceux qui vivent bien, que son zele pour la justice fasse qu'il s'éleve contre les vices de ceux qui vivent mal, que son occupation dans les choses exterieures ne diminuë en rien le soin qu'il doit avoir des interieures, & que son application forte à vaquer aux choses qui regardent l'ame ne luy fassent point quitter celle qu'il doit avoir à l'égard des choses exterieures.

Il faut, ajoûte le même Pere ailleurs, qu'un Pasteur des ames soit un homme qui étant mort à toutes les passions de la chair, vive déja d'une vie toute spirituelle & toute divine, qui foule aux pieds tous les biens & tous les avantages du monde, qui n'en apprehende point les disgraces & les maux, & qui ne desire que les richesses interieures & celestes.... qui bien loin de desirer ce qu'il n'a pas, soit toûjours prêt de donner tout ce qu'il a; qui ne tombe point dans le peché, mais qui déplore les pechez des autres ; qui ne soit ny dur, ny trop indulgent à l'égard des pecheurs; qui rende toutes ses actions un modelle que ceux qui luy sont soûmis puissent imiter, & qui n'en fasse aucune dont le souvenir luy doive causer de la honte ; qui s'étudiant à une vie sainte ait soin en même temps d'instruire les autres, & d'aroser la secheresse de leur ame par les eaux d'une doctrine celeste : enfin qu'il soit tellement adonné à l'oraison qu'il sçache déja par experience qu'il pourra obtenir de Dieu ce qu'il aura à luy demander.

Greg. Mag. Past. part. 1 c. 9.

comme étant un de ceux à qui s'adresse particulierement cette parole de Dieu qui est rapportée par un Prophete, Vous n'aurez pas plûtôt ouvert la bouche pour me prier que je vous diray, me voicy : *Qui orationis usu, & experimento jam didicit quod obtinere à Domino, quæ poposcerit possit; cui Propheticâ voce, jam quasi specialiter dicitur adhuc loquente te dicam, ecce adsum.*

Isai. 58. v. 9.
Greg. mag. ibid.

Qu'un Pasteur se forme sur ce modelle, & il se trouvera en état de paroître devant Dieu, suivant le commandement de l'Apôtre, comme un Ministre digne de son approbation, qui ne fait rien dont il ait sujet de rougir, & qui sçait bien dispenser la parole de la verité.

O Dieu! où trouverons-nous un Pasteur tel que ce grand Pape vient de nous se representer, & tel que vôtre Apôtre le demande? L'Eglise l'a trouvé, Seigneur, dans ces deux grands Saints, vous en avez formé plusieurs autres semblables dans les premiers temps de la religion, & plus ou moins en chaque siecle. Formez-en un grand nombre de pareils dans le nôtre : le besoin en est extrême, parce que la corruption est tres-grande : vôtre nom en sera plus glorifié, vôtre Eglise en sera plus belle & plus digne de vous, le nombre de vos vrais enfans en sera augmenté, & vôtre regne en arrivera plûtôt; mais faites, Seigneur, qu'étant Pasteurs nous soyons de ce nombre, afin que nous puissions paroître devant vous comme des Ministres dignes de vôtre approbation.

In magna autem domo non solùm vasa aurea & argentea, sed & lignea & fictilia, & quædam quidem in honorem, quædam autem in contumeliam. ℣. 20.

Dans une grande maison il n'y a pas seulement des vases d'or ny d'argent, mais aussi de bois & de terre, & les uns sont pour des usages honnêtes, les autres pour des usages honteux.

C'est aux Pasteurs, aux Predicateurs, & aux Directeurs à changer en vases d'or & d'argent les vases de bois & de terre qui sont dans l'Eglise.

PAr cette grande maison dont parle saint Paul, il faut entendre, selon les Peres, le monde & l'Eglise: par ces vases d'or & d'argent, de bois & de terre, les bons & les méchans: ce mélange de bons & de méchans est necessaire pour l'exercice des Saints & des Elûs; l'impieté d'Antiochus a exercé la foy, la patience & la fermeté des Machabées, la perfidie des Juifs, celle des Apôtres, la cruauté de Neron & des autres tyrans, celle de saint Pierre & de saint Paul & de tous les Martyrs.

Aug. l. 3. de Bapt. advers. Donat c. 19.

Chrysost. in hunc locum.

Mais si dans le monde il y a des vases de bois & de terre, il semble que dans l'Eglise il n'y en doit point avoir, mais que tout y devroit être

d'or & d'argent, puisqu'elle doit être une vierge chaste & pure, n'ayant ny tache ny ride : cela n'est pas neanmoins pour le present, parce qu'il est necessaire que ses veritables enfans soient exercez, non seulement au dehors ; mais au dedans, & qu'ils ayent à combattre contre des ennemis domestiques aussi bien que contre des
2. Cor. 11. v. 26. étrangers. Saint Paul n'a pas été moins exercé, comme il nous l'apprend luy-même, par l'envie des faux freres, que par la perfidie des Juifs, & par la cruauté des Gentils ; mais il le faut dire en gemissant, que ces vases de bois & de terre qui se trouvent dans l'Eglise n'y sont en si grand nombre, que parce qu'entre ceux qui sont envoyez pour les changer en vases d'or & d'argent, & qui en ont reçu le pouvoir du maître de la maison, il s'en trouve plusieurs qui ne sont eux-mêmes que des vases de bois & de terre.

Tous les Pasteurs, tous les Predicateurs, & tous les Directeurs ont été envoyez par le maître pour purifier sa maison, & l'orner de vases d'or & d'argent ; mais s'ils sont eux-mêmes des vases de bois & de terre, le peuvent-ils faire ? Un Pasteur, un Predicateur, un Directeur interessé persuadera-t-il facilement à des avares qu'ils doivent renoncer à l'amour des biens de la terre, s'ils veulent cesser d'être des vases de terre & devenir des vases d'or dans la maison de Dieu ? Un Pasteur, un Predicateur, un Directeur qui aime le plaisir & la joye, convaincra-t-il facilement un voluptueux, que l'amour du plaisir le rend un vase de bois destiné pour les feux éternels, & que s'il n'y renonce il ne deviendra jamais un vase digne d'être placé dans la maison du Seigneur ? Enfin un Pasteur, un Predicateur, un Directeur ambitieux pourra-t-il faire

comprendre à d'autres ambitieux comme luy, que les honneurs de la terre que les hommes estiment encore plus que l'or & l'argent, ne sont devant Dieu, que comme un vase de bois qu'on brûle, ou comme un vase de terre qu'on vient de briser ?

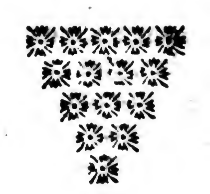
In magna autem domo non solùm vasa aurea & argentea, sed & lignea & fictilia. ℣. 20.

Dans une grande maison il n'y a pas seulement des vases d'or & d'argent, mais aussi de bois & de terre.

Qui sont les Ecclesiastiques figurez par les vases de bois & de terre, & qui sont ceux qui le sont par les vases d'or & d'argent.

ENtre ces vases les uns sont destinez pour des usages honnêtes, les autres pour des usages honteux : les vases d'or & d'argent sont destinez pour des usages honnêtes, ceux de bois & de terre pour des usages honteux. Voulons-nous connoître à quoy nous sommes destinez, considerons ce que nous sommes : nous sommes des vases d'or si nous sommes remplis de l'esprit du Fils de Dieu ; nous sommes certainement des vases d'or & des vases tres precieux si nous sommes humbles, doux, compatissans, charitables, zelés, patiens comme luy, & nous sommes destinez pour des vases honnêtes ; mais si nous sommes remplis de l'esprit du monde, si nous sommes orgueilleux, emportez, impitoyables,

lâches, impatiens, nous sommes des vases de bois & de terre, & nous aurons tout sujet de craindre que nous ne soyïons destinez à des usages honteux. Si nous sommes des vases de bois & de terre, travaillons à devenir des vases d'or & d'argent, nous le pouvons; car saint Mathieu & saint Paul étoient des vases de bois & de terre les plus vils & les plus méprisables, ils sont devenus neanmoins des vases d'or les plus precieux : suivons comme eux Jesus-Christ qui nous appelle & qui nous invite, & nous le deviendrons. Sommes-nous des vases d'or ou d'argent, tenons-nous dans l'humilité & dans le tremblement ; car Judas, Hymenée & Philete, dont parle icy saint Paul, étoient aussi des vases d'or & d'argent, & neanmoins ils sont devenus des vases de terre & de bois destinez pour les enfers. Que leur exemple nous effraye & nous oblige à veiller soigneusement sur nous-mêmes.



Quædam in honorem, quædam autem in contumeliam. ℣. 20.

Dans une grande maiſon il n'y a pas ſeulement des vaſes d'or & d'argent, mais auſſi de bois & de terre; les uns ſont pour des uſages honnêtes, les autres pour des uſages honteux.

Les emplois Eccleſiaſtiques qui paroiſſent mépriſables & peu honorables aux yeux des hommes; ſont infiniment honorables devant Dieu.

A La reflexion qu'on vient de faire on peut ajoûter la ſuivante qui n'eſt pas moins de pratique. On a coûtume de regarder dans le monde comme une choſe baſſe & peu honorable, diſons même, puis qu'il n'eſt que trop vray, que parmy les Eccleſiaſtiques qui n'ont pas l'eſprit de leur état, on regarde comme une choſe honteuſe d'être deſtiné à faire le Catechiſme à des enfans, à aller adminiſtrer les Sacremens à des pauvres villageois dans des cabanes, à faire la fonction de Vicaire dans de pauvres paroiſſes de campagne, & qu'on conſidere au contraire comme des emplois honorables & dignes d'envie les Benefices qui mettent en place de faire reſpecter dans le monde ceux qui les poſſedent. Combien en trouve-t-on même qui font gloire de diriger les perſonnes de qualité, & qui rebutent les enfans & les pauvres gens de la campagne, comme des ſujets indignes de leurs ſoins? Mais Dieu dont les veuës ſont bien differentes de celles du monde & de celles des Eccleſiaſtiques

qui se conduisent par l'esprit du siecle, en juge bien autrement; il regarde les premiers, s'ils s'acquittent avec pieté de leur employ, comme des vases d'or & d'argent qu'il occupe dés ce monde à ce qu'il y a de plus honorable & de plus relevé dans la religion, puisqu'il les employe au même ouvrage pour lequel Jesus-Christ dit luy-même que son Pere l'a envoyé. Il m'a envoyé, dit-il,
Luc. 4. 18. pour evangeliser les pauvres : *Evangelizare pauperibus misit me.* Et ailleurs parlant des enfans,
Matth. 19. 14. Laissez-les approcher, dit-il, car le Royaume du ciel leur appartient : enfin il paroît dans l'histoire de l'Evangile qu'il a prêché bien plus souvent dans les Bourgs & dans les Villages que dans les Villes. Cét employ est donc bien honorable dés ce monde, mais celuy que Dieu leur destine aprés leur mort l'est encore davantage,
1. Cor. 6. v. 3. puisqu'ils seront placez avec les Apôtres sur des trônes pour juger le monde & les Anges mêmes.

Quant aux autres au contraire, je veux dire ceux qui possedent les gros Benefices & les places les plus considerables de l'Eglise, s'ils ne sont persuadez que l'employ d'un Vicaire de la plus pauvre de toute les paroisses est plus estimable en luy-même que ceux qui sont les plus honorables & les plus recherchez dans le monde; & s'ils ne se trouvent dans la disposition de le préferer à tout autre, si Dieu les y avoit appellez, ils ont sujet de craindre qu'il ne les regarde avec tout l'éclat qui les environne, comme des vases de terre & de bois qui peuvent briller au dehors; mais qui étant vuides de son esprit, & remplis seulement de pensées terrestres, ne sont point destinez à occuper dans le ciel une place honorable; mais au contraire, une tres-honteuse aux fond des enfers.

Juvenilia autem desideria fuge, sectare verò justitiam, fidem, charitatem & pacem, cùm iis qui invocant Dominum de corde puro. ℣. 22.

Fuyez les passions des jeunes gens & portez-vous à la justice, à la foy, à la charité & à la paix avec ceux qui invoquent le Seigneur d'un cœur pur.

Un Ecclesiastique, & sur tout un Pasteur, ne doit point former des desirs pour les choses de ce monde; mais seulement pour les vertus qui sont propres à son état.

SAint Paul, selon la remarque d'un saint Pere, n'entend pas seulement icy parler des passions qui regardent les sales plaisirs, il n'y a pas d'apparence qu'il ait même crû que Timothée ce saint homme pût tomber dans un tel déreglement; mais il entend en general tous les desirs qu'il faut corriger: *Sed quæque castigare convenit.* Chrysost. in hunc locum. Cet avis est tres-important, & il merite d'autant plus nôtre attention, que le mal que l'Apôtre nous ordonne de fuïr est, selon saint Augustin, une maladie tres-maligne, qu'il appelle *morbus desideriorum noxiorum*, la maladie des passions & des desirs dereglez; mais ajoûtons qu'elle est si generale, que saint Paul a crû que son disciple avoit besoin qu'il l'avertit de se tenir sur ses gardes s'il vouloit s'en garentir. Elle consiste à permettre à son cœur de former des desirs

pour les biens, pour les honneurs, pour la gloire de ce monde, pour la santé, pour une longue vie, pour un établissement considerable, & pour semblables choses dont un Ecclesiastique a dû faire un sacrifice à Dieu en embrassant la milice de Jesus-Christ, & qui ne sont pas même tout-à-fait excusables dans de jeunes gens, & dans des Neophites en pieté.

Mais quant à un Pasteur, & à tout autre Ecclesiastique, s'il veut être en état de pouvoir invoquer Dieu avec un cœur pur, il faut qu'il le vuide du desir de toutes ces choses, & qu'il n'en forme que pour la justice, la foy, la charité & la paix.

℣. 22.

Juvenilia autem desideria fuge, &c.

Fuyez les passions des jeunes gens, &c.

Les Ecclesiastiques doivent éviter les manieres d'agir des jeunes gens dans leurs recreations & dans leurs amitiez.

LEs jeunes gens aiment à badiner & à folâtrer. Ce caractere est tout-à fait indigne
Tit. 2. v. 7. d'un Ministre des Autels qui, selon saint Paul, doit en toutes choses être un modelle de gravité, & dont la modestie doit tellement éclater
Phil. 4. v. 5. ter dans toute sa conduite qu'elle doit être connuë de tous les hommes. Ceux d'entre les Ecclesiastiques à qui il reste encore quelque idée du respect qui est dû à la sainteté du caractere dont ils sont honorez, n'osent pas pour l'ordinaire se laisser aller en presence des personnes du siecle aux plaisanteries des jeunes gens; mais

quand ils se trouvent seuls avec leurs Confreres, il y en a qui sous prétexte de familiarité ne font point scrupule de sortir des bornes de la gravité & de la modestie Ecclesiastique, parlant & agissant ensemble d'une maniere si basse & si indigne de l'éminence de leur état, qu'on auroit de la peine à excuser ces façons de faire dans les personnes de la lie du peuple, & & qu'eux-mêmes ne les souffriroient pas dans des enfans, à l'éducation desquels ils prendroient quelque interest.

On est seur que ceux qui tombent dans ce défaut, seroient trés fâchez que leur Evêque ou toute autre personne à qui ils doivent du respect fussent témoins de ces manieres d'agir, & qu'ils rougiroient si on les y surprenoit; cette réflexion devroit suffire pour les corriger, puisque tout ce qui en matiere de mœurs nous fait rougir devant les hommes, ne peut être pour l'ordinaire que condamnable devant Dieu. Qu'on ne prétende pas justifier ces manieres de faire, sous ce faux prétexte qu'on ne dit en ces sortes d'occasions aucune parole, & qu'on n'y fait aucune action où la pureté se trouve interessée, chose qu'on condamne & qu'on déteste de tout son cœur: Qu'on ne cherche en tout cela qu'à se réjoüir innocemment avec ses confreres, & à se donner les uns aux autres des marques d'une amitié sincere & sans façon? On ne défend point aux Ecclesiastiques de se réjoüir, ny de se donner des marques d'amitié: qu'ils se réjoüissent, à la bonne heure; mais que ce soit en Ecclesiastiques, c'est-à-dire avec toute honesteté, dans le Seigneur, avec modestie, & sans oublier que son avénement est proche. *Réjoüissez-vous*, dit saint Paul, *sans cesse dans le Seigneur: je* Philip. 4.
le dis, réjoüissez vous; que vostre modestie soit v. 5. & 6.

connuë de tous les hommes, le Seigneur est proche. Voilà la maniere dont les Ecclesiastiques doivent se réjoüir ; mais de le faire en se laissant aller à des manieres badines & folâtres, cela n'est pas même excusable dans de jeunes gens, & ne peut convenir qu'à des boufons, personnes, comme on sçait, que les Canons excluënt de la participation des Sacremens, & que les loix civiles ont notées d'infamie.

Il faut fuïr sur tout, disoit saint Bernard à un Pape, l'oisiveté comme la mere des niaiseries & la maratre des vertus. Les niaiseries, qui ne sont que niaiseries parmi les seculiers, deviennent en quelque maniere des blasphémes
Bernard. de Consid. l. 2. c. 13. dans la bouche des Prêtres : *Inter sæculares nugæ, nugæ sunt, in ore sacerdotis blasphemiæ.* Si on peut supporter quelquefois qu'on en dise en nôtre presence, que ce ne soit jamais pour les rapporter ; il faut les prévenir avec prudence, & tourner le discours sur quelque chose de plus serieux qui ne soit pas seulement utile, mais qui puisse aussi plaire à la compagnie, & fermer la bouche à ceux qui n'ont que des sotises à dire. Souvenez-vous que vous avez consacré vôtre bouche à l'Evangile, qu'il ne vous est plus permis de l'ouvrir à ces sortes de choses, & que ce seroit une espece de sacrilege pour vous
Malach. 2. v. 7. de vous y habituer. Le Prophete dit que les lévres du Prêtre sont les gardiennes de la science, & qu'on attend la loy de sa bouche & non pas des fables ny des niaiseries, *non nugas profectò vel fabulas.* Ce n'est pas encore assez que vôtre bouche ne prononce jamais des paroles de plaisanteries qu'on veut faire passer pour galanteries & gentillesses : Il ne faut pas non plus que vous prêtiez vos oreilles pour les entendre, il seroit honteux de vous voir éclater

de rire pour des sotises, & encore plus de les dire pour en faire rire les autres, *fœdè ad cachinnos moveris, fœdiùs moves.* Bern. ibid.

Mais quant aux manieres pueriles qu'on affecte, pour marquer une amitié plus familiere & sans façon, elles ne peuvent point convenir non plus à des Ecclesiastiques qui doivent veritablement s'aimer les uns les autres d'un amour trés sincere, suivant le commandement de Jesus-Christ; mais ce doit être d'un amour mâle, grave & respectueux, qui n'ait rien qui sente l'enfant ou le Comedien. Une grande Sainte du dernier siecle trés-éclairée dans la voye du salut a crû que ces manieres pueriles de marquer son amitié étoient si dangereuses dans les personnes consacrées à Dieu, qu'elle a recommandé en differens endroits de ses ouvrages trés-expressement à ses filles de retrancher tout ce qui pouvoit y avoir quelque rapport. Helas! mon Dieu mon Sauveur, dit-elle, qui pourroit nombrer combien de sotises & de niaiseries tirent leur origine de cette source? je ne veux pas les rapporter par le menu; j'avouë pourtant que j'ay été épouvantée de les voir. Je sçay que rien n'est plus capable d'empêcher les Religieuses d'arriver à une grande perfection, & que dans les Superieures c'est une peste. Sainte Therese. Chemin de la perfect. c. 4.

Mais si cette Sainte a crû devoir bannir du milieu de ses filles ces marques exterieures d'amitié, qu'elle appelle ailleurs des jeux d'enfans, doit-on les tolerer dans des Ecclesiastiques? leur amitié doit-elle être moins grave & moins serieuse que celle qu'il est permis aux Religieuses d'avoir les unes pour les autres, c'est à eux à en juger, eux à qui l'Apôtre ordonne de fuir les façons de faire des jeunes gens, & de Ibidem. c. 20.

suivre la justice, la foy, la charité & la paix, ce qui demande un grand serieux, & un cœur détaché entierement de la bagatelle & de toute puerilité.

℣. 25. *Cùm modestiâ corripientem eos qui resistunt veritati.*

Le serviteur du Seigneur .... doit reprendre avec douceur ceux qui résistent à la verité.

Il faut user de douceur en corrigeant les pecheurs, & défendre la verité sans aigreur contre les heretiques.

SAint Paul veut sur toutes choses que les réprimandes se fassent avec douceur. Il est impossible qu'une ame, qui a besoin d'être instruite, reçoive quelque lumiere qui luy soit utile d'un homme qui ne luy parle qu'en la querellant, quelque effort qu'il fasse, afin de luy ouvrir les yeux; elle ne retire de ses paroles que du chagrin & de la tristesse. Le meilleur pour celuy qui doit être instruit est d'être bien disposé envers son Pasteur qui l'enseigne, sans cela il n'y a rien à faire. Et comment peut-on être bien disposé envers un homme qui ne nous dit que des injures, & qui nous traite avec dureté & avec hauteur? Les Pasteurs ne doivent donc jamais user ny d'emportement en défendant la verité contre l'heretique, ny d'aigreur en corrigeant le pecheur. Ces moyens ne leur conviennent pas, & font plus de mal que de

bien ; mais s'ils usent d'une sage condescendance & d'une douceur pleine de charité, & s'ils y joignent la priere, ils peuvent esperer de les convertir.

Nequandò Deus det illis pœnitentiam ad cognoscendam veritatem. ℣. 25.

Le serviteur du Seigneur ... doit reprendre avec douceur ceux qui resistent à la verité, dans l'esperance que Dieu leur pourra donner un jour l'esprit de penitence pour la leur faire connoître.

Les Pasteurs des ames ne doivent point s'attribuer la conversion des pecheurs, mais en rapporter la gloire à Dieu.

REmarquons les expressions de saint Paul, & combien il veut que son disciple & tous les Pasteurs des ames ayent d'humbles sentimens d'eux-mêmes. Il ne luy dit pas en luy recommandant la patience à l'égard des heretiques & des pecheurs : dans l'esperance que vous les convertirez, mais dans l'esperance que Dieu leur pourra donner un jour l'esprit de penitence : *Nequandò Deus det illis pœnitentiam* ; afin que si cela arrive on en rende graces à Dieu, & qu'on le reconnoisse comme le seul auteur de cette grace & de cet heureux changement : vous plantez, vous arrosez, mais Dieu fait porter le fruit, & luy donne l'ac-

Chrys. in hunc locum.

1. Cor. 3. ℣. 6.

croissement. Ne nous mettons donc point dans l'esprit que quand quelqu'un nous écoute avec docilité, c'est nous qui le persuadons, soyons persuadez au contraire que c'est Dieu qui fait tout.

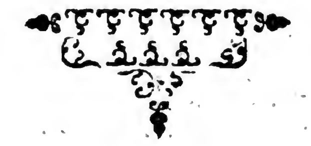
ỹ. 26. *Et resipiscant à diaboli laqueis à quo captivi tenentur ad ipsius voluntatem.*

Le serviteur du Seigneur ... doit reprendre avec douceur ceux qui résistent à la verité, dans l'esperance .... qu'ils sortiront des pieges du diable qui les tient captifs, pour en faire ce qu'il luy plaît.

On doit travailler avec zele à la conversion des pecheurs, mais on doit l'attendre avec patience & sans se rebuter.

CEs paroles de saint Paul apprennent aux Pasteurs que leur patience doit être grande à l'égard des pecheurs, au salut desquels ils travaillent. Ils sont engagez dans un grand piege, ils sont dans les filets du demon, il les tient captifs. O qu'il est difficile de se délivrer des mains d'un geolier si vigilant! Celuy-là le comprendra qui comprendra bien que la foy & la penitence sont des dons de Dieu; que les illusions du demon sont trés-puissantes, que ses artifices sont presque impénétrables, & qu'il est perpétuellement attentif à écarter tout ce qui

qui peut aider à nous détromper, & à nous mettre devant les yeux tout ce qui peut contribuer à nous tenir dans ses liens. Faisons réflexion sur ce qui se passe en nous, nôtre conscience nous reproche tous les jours nos égaremens, Dieu nous sollicite à chaque moment par sa grace & par sa parole à nous corriger, & nous y exhortons les autres : cependant le faisons-nous, ne sommes-nous pas aujourd'huy ce que nous estions hier, tiédes dans nos prieres, attachez à nos sentimens, sensibles à la moindre injure, peu exacts à nos exercices de pieté, peu charitables à l'égard du prochain, négligens à nous acquiter de nos devoirs, aprés cela osons-nous insulter au pecheur ? Changeons de conduite, travaillons sans relâche à sa conversion & à la nôtre, attendons-la avec patience ; cependant ayons compassion de sa misere, gemissons de la nôtre, adorons la misericorde de Dieu sur nous-mêmes, demandons-la pour les plus grands pecheurs, esperons-la pour eux, craignons pour nous, prions pour nous, prions pour eux : ils peuvent se relever & se sauver, nous pouvons tomber & nous perdre. Il n'y a que l'humilité & la fidelité à la grace qui nous en puissent garentir.



CHAPITRE III.

DE LA SECONDE EPITRE à Timothée.

℣. 1. *Hoc autem scito quòd in novissimis diebus instabunt tempora periculosa.*
℣. 2. *Erunt homines se ipsos amantes, cupidi, elati, superbi, blasphemi, parentibus non obedientes, ingrati, scelerati,* &c.

1. Sçachez qu'aux derniers jours, il viendra des temps fâcheux.
2. Qu'il y aura des hommes amateurs d'eux-mêmes, avares, fiers, blasphemateurs, désobeïssans à leurs peres & à leurs meres, ingrats, impies, *&c.*

Portrait des méchans Pasteurs & des méchans Ecclesiastiques Chacun a sujet de craindre que ce ne soit le sien, ou qu'il ne le devienne. Moyen pour empécher que cela n'arrive.

LE portrait que saint Paul nous fait icy & dans les versets suivans, est tres désavantageux à ceux à qui il convient, & parce qu'on ne prend pas plaisir à se voir representer au naturel, quand on

a des défauts considerables, on aime à se tromper. On dit donc que ce portrait ne nous regarde point, & que saint Paul y dépeint seulement ou les vices des hommes des derniers temps, ou les heretiques: mais pourquoy s'aveugler soy-même, dit Theodoret, puis qu'il n'est que trop vray qu'il convient aux personnes de nôtre temps? nôtre vie est pleine des maux dont l'Apôtre parle, il ne reste plus en nous qu'un ombre de pieté, & nous élevons chaque jour par nos œuvres l'Idole de l'iniquité: il n'est donc que trop vray, conclut-il, que ce que l'Apôtre a prédit, s'est accomply en nous. Si ce pere a parlé de la sorte dans un temps où l'Eglise étoit encore remplie d'un tres-grand nombre de saints Evêques, & d'une infinité de saints Prêtres & de saints Solitaires qui peuploient les Déserts; peut-on douter que la prediction de cet Apôtre ne nous regarde? c'est aux Ecclesiastiques, c'est aux Pasteurs à qui on parle, la chose n'étant que trop évidente à l'égard du commun des Chrétiens. Helas! on le dit en gemissant, combien voyons-nous dans ce malheureux siecle d'Ecclesiastiques & même de Pasteurs, qui sont amoureux d'eux mêmes, superbes, medisans, désobeïssans à leurs Superieurs, ingrats, calomniateurs, inhumains, intemperans, dénaturez, sans foy & sans parole? On n'ose ajoûter les autres traits de pinceau de saint Paul, tant ils sont d'horreur. Plût à Dieu qu'ils ne se trouvassent jamais dans aucun Ecclesiastique ny dans aucun Pasteur.

Theodor. in hunc locum.

Mais je ne me reconnois point dans ce portrait, diront plusieurs, car je ne suis ny calomniateur, ny inhumain, ny dénaturé: mais n'étes vous pas sujet à l'avarice, à l'intempe-

rance ou à l'orgüeil ? si cela est, vous avez sur vous des traits de ce portrait, & vous avez sujet de craindre qu'un jour vous ne luy ressembliez parfaitement, les vices ayant une si grande liaison & un tel enchaînement, que l'un attire bien-tôt l'autre : mais quand vous ne seriez ny avare, ny intemperant, ny superbe, & encore moins calomniateur, inhumain, &c. n'étes-vous pas amateur de vous-même, n'avez vous point d'amour propre ? Helas ! qui oseroit le dire, puisque les plus grands Saints n'ont pas crû en être entierement exempts : pour moy, disoit saint Bernard, j'estime heureux ceux qui sont arrivez à ce degré de perfection : j'avouë que je ne le possede point, & que je le crois reservé pour le ciel ; cependant quiconque est amoureux de luy-même ; quiconque a de l'amour propre, a sujet de craindre de tomber dans tous les vices dont l'Apôtre parle. Il tombera même infailliblement dans une grande partie de ces mêmes vices, s'il ne travaille chaque jour à se vuider de cet amour, pour se remplir de la charité ; car l'amour propre, disent les Peres, est la source de tous les vices & de tous les pechez qui se commettent : mais une source feconde & malheureuse, qui produit toûjours quelques mauvais rejettons.

Epist. 2. ad Carth. & tract. de dilig. Deo. c. 8.

Aug. de temp. ser. 44.

Chrysost. in hunc locum.

Greg. Mag. Hom. 4. in Ezech.

Ne voyons-nous pas même que l'Apôtre le met à la tête de tous les autres, pour marquer qu'il en est le pere ? Craignons donc d'y tomber, si nous ne travaillons serieusement à l'affoiblir, en faisant prendre le dessus à la charité.

Habentes speciem quidem pietatis, virtutem autem ejus abnegantes. ℣. 5.

Sçachez qu'aux derniers jours, il y aura des hommes qui paroîtront sous l'image d'une pieté feinte, mais qui renonceront en effet à la vertu de la pieté.

L'Exterieur de pieté, tel qu'il soit, n'est qu'une hypocrisie, s'il n'est un rejallissement de celle qui doit être dans nos cœurs.

JE crains beaucoup, disoit un Ancien d'une grande pieté à des personnes consacrées à Dieu, que ces paroles de l'Apôtre ne me regardent; c'est à vous à examiner si elles ne vous regardent pas aussi: car qu'est-ce qui imite mieux une apparence de pieté, que l'habit que nous portons, que la frugalité dont nous faisons profession dans le boire & dans le manger, que le travail continuel dans lequel nous nous exerçons. & que nôtre maniere de vivre, qui paroît si reglée. Cependant, quand je rentre en moy-même, je suis obligé d'avoüer que je n'y trouve point cette pieté sincere, que ce bel exterieur semble promettre. Je ne le dis qu'avec confusion, mais cela n'est pourtant que trop veritable.

Abas Guerricus ser. 4. in Epiph.

En effet, en quoy consiste la pieté? n'est-ce pas dans une charité sincere, dans une humilité veritable, dans une patience douce, & dans une obeïssance exacte? Quel progrés avons-nous

fait dans la pratique de ces vertus ; pour moy, j'avouë de bonne foy, que je ne les connois que de nom, & que je n'en ay pas encore goûté la suavité. *Nomina quidem earum scio, saporem adhuc ignoro.* Je tremble donc, & je rougis tout ensemble, de me voir revétu d'un habit si saint, & de me trouver sans vertu ? ose-je bien porter le nom de Prêtre, & m'attribuer les honneurs de cet état, n'en ayant ny le merite ny la vertu, & sçachant qu'on a dit avant nous, qu'une sainteté simulée étoit une double iniquité, & qu'un Loup surpris sous la robe d'une Brebis, seroit doublement puny.

August. in Psal. 63.

Ecclesiastiques, & vous Pasteurs qui lisez cecy, dont la vie paroît sainte aux yeux des hommes, & qui peut-être croiez être dans cet état, parce que vôtre table est frugale, que vous étes modestes dans vos habits, que vôtre maniere de vivre est reglée, & que vous vous occupez volontiers aux travaux de vôtre ministere ; imitez l'exemple de ce saint homme, entrez comme luy dans le fond de vôtre conscience, examinez devant Dieu & sans vous flater, si vôtre interieur répond à cet exterieur qui paroît si saint aux yeux des hommes ; comptez, dit cet homme de Dieu, que si vôtre charité n'est sincere, vôtre humilité veritable, vôtre patience perseverante, & vôtre obeïssance parfaite ; comptez, dis-je, que tout cet exterieur de Religion dont on vous louë, & sur lequel vous vous appuyez vous-même, n'est qu'une pieté apparente qui trompe les hommes, qui vous trompe aussi, & qui sera doublement condamnée devant Dieu, comme étant une double iniquité. Voulez-vous tirer une gloire solide de cet exterieur de pieté qui paroît en vous : faites en sorte qu'il soit un rejalissement

de celle qui eſt dans vôtre cœur : pour lors vous paroîtrez tels aux yeux des Anges, que vous paroiſſez aux yeux des hommes, & les uns & les autres diront de vous en vous voiant, ceux-cy ſont veritablement cette heureuſe ſemence à qui le Seigneur a donné ſa benediction. *Omnes qui viderint eos cognoſcent illos, quia* Iſaï. 61. *iſti ſunt ſemen cui benedixit Dominus.* ℣. 9.

Scito quòd in noviſſimis diebus, erunt ℣. 1. & 2.
homines habentes ſpeciem pietatis, & hos devita.

Sçachez qu'aux derniers jours, il y aura des hommes qui paroîtront ſous l'image d'une pieté feinte, fuyez ces ſortes de perſonnes.

Combien les Prêtres & les Paſteurs hypocrites ſont capables de faire de mal dans l'Egliſe. Obligation aux particuliers de les fuir quand on les connoît.

IL ſemble tout d'abord qu'il n'eſt pas d'une grande conſequence, ny d'une grande neceſſité de fuir des perſonnes dont l'exterieur ne reſpire que la pieté, quoy que d'ailleurs il ſoit vray qu'elle n'eſt pas dans leur cœur : car enfin il ſemble que ces perſonnes peuvent plûtôt nous édifier que nous nuire. Mais il faut bien que cela ne ſoit pas, puiſque l'Apôtre ordonne, non au commun des Chrétiens, mais à ſon propre Diſciple & à un grand Evêque,

de fuir ces sortes de personnes. Ouy je l'ose dire, que leur commerce est plus dangereux que celuy des pecheurs les plus décriez : c'est d'eux dont se doivent entendre principalement ces paroles
2. Reg. 22. ℣. 7. du saint Esprit, qu'*avec les méchans on devient méchant.* C'est certainement à leur sujet
1. Cor. 15. ℣. 33. que l'Apôtre nous avertit de ne nous laisser point seduire, parce que *les mauvais entretiens gâtent les bonnes mœurs.* On se defie d'un pecheur connû, on se tient sur ses gardes à son égard, ce qu'il dit de mauvais ne fait point d'impression, parce qu'on est précautionné & qu'on s'y attend; mais d'un homme, sur tout s'il est Prêtre, sur tout s'il est Pasteur dont l'exterieur est composé & ne semble respirer que la vertu ; on se laisse facilement prévenir en sa faveur : on dit, c'est un Prêtre, & un Prêtre de la race d'Aaron ; il vient à nous, mais c'est pour nous instruire, & non pour nous tromper.
1. Machab. 7. ℣. 15. *Homo Sacerdos de semine Aaron venit, non decipiet nos*, on est disposé à l'écouter avec respect, tout ce qu'il dit fait de l'impression, parce qu'on est prevenu en sa faveur : on avale insensiblement le venin de sa mauvaise doctrine qui gâte peu à peu ce qui est sain.

Saint Gregoire a dit, qu'entre tous les pe-
Greg. Mag. Hom. 17. in Lucam. cheurs il n'y en avoit point qui portassent plus de préjudice à l'Eglise que les mauvais Prêtres : mais entre tous les mauvais Prêtres, j'ose dire qu'il n'y en a point qui en fassent davantage que les Prêtres ou les Pasteurs hypocrites, qui ont le cœur corrompu : ce sont des Loups ravissans, qui corrompent, qui perdent, & qui égorgent les ames avec d'autant plus de facilité que sous la peau de Brebis dont ils sont revetus, je veux dire sous cet exterieur de pieté qui les couvre & leurs desordres, ils le font impuné-

ment. Helas combien de crimes couverts ſous le manteau de la ſcience & l'exterieur de la pieté ! C'eſt le piege le plus dangereux, & une des plus grandes playes de l'Egliſe ; tout eſt en danger de ſe perdre, quand on ſe trouve en état de pouvoir impunément & ſous ombre de Religion & de pieté, faire la guerre à la Religion & à la pieté.

Peuples, c'eſt à vous & non à Timothée en particulier que l'Apôtre ordonne de les fuir : fuiez les donc quand vous les connoiſſez, ce ſont des eſpeces de Magiciens, comme ſaint Paul les deſigne un peu plus bas dans la perſonne de Jannés & de Mambrés, contre les illuſions deſquels vous ne ſçauriez trop vous prémunir.



℣. 6. *Ex his enim sunt qui penetrant domos & captivas ducunt mulierculas oneratas peccatis, quæ ducuntur variis desideriis.*

Car de ce nombre (qui paroissent sous l'image d'une pieté feinte) sont ceux qui s'introduisent dans les maisons, & qui traînent aprés eux comme captives des femmes chargées de pechez & possedées de diverses passions.

Conduite des Directeurs corrompus & interessez, celle de ces derniers combien contraire à l'esprit de l'Eglise.

Il n'est pas besoin d'une grande recherche pour trouver ces personnes dont l'Apôtre parle, qui sous le voile d'une pieté apparente s'introduisent dans les maisons, & qui traînent aprés eux comme captives des femmes chargées de pechez, & possedées de diverses passions, il paroît manifestement que ce sont les Directeurs interessez ou corrompus; car c'est le caractere des Directeurs interessez & corrompus de s'insinuer par tout, de pénetrer les secrets & l'interest des familles, d'y prendre authorité par leurs artifices, de se rendre maistres de l'esprit des femmes, de chercher à les conduire plutôt que les hommes sous prétexte qu'elles sont plus

dociles, de s'attacher davantage aux veuves ou aux filles qu'aux autres, comme estant plus libres pour faire le bien ; & cependant ce n'est le plus souvent que pour dominer avec plus d'empire & moins d'opposition, & pour disposer de leurs biens ou de leurs personnes avec plus de facilité, faisant du détachement évangelique qu'ils leur ont persuadé, un moyen secret de contenter leur avarice, ou se servant de la confiance que leur pieté apparente leur a procurée auprés de leurs Devotes comme d'un moïen abominable pour contenter leurs passions.

Ils font des intrigues pour avoir la conduite de plusieurs personnes de condition, ou de personnes riches ; ils s'introduisent, dit saint Paul, dans les maisons, *penetrant domos* : Cette expression, selon un Pere, marque admirablement l'impudence & l'effronterie de ces sortes de personnes aussi-bien que leur confusion & leurs caresses trompeuses ; ils traînent aprés eux comme captives des femmes chargées de pechez, ces derniers mots *oneratas peccatis*, selon le même Pere, montrent la cause qui les rend si faciles à se laisser seduire, leurs pechez produisent en elles ce mauvais effet. Ces femmes qu'ils traînent aprés eux sont possedées de diverses passions, *quæ ducuntur variis desideriis.* Quelles sont, poursuit saint Chrysostome, ces diverses passions dont parle l'Apôtre ? sinon les delices, la mollesse, une vie voluptueuse, l'amour de l'argent, de la gloire, de la vanité, & peut-être des passions encore plus honteuses & plus sales, *fortassis & fœdiores alias concupiscentias signat.* Ces faux Directeurs, ces Directeurs interessez, ces Ministres du diable & non de Jesus-Christ n'ont garde de décharger ces malheureuses ames de leurs pechez,

Chrysost. in hunc locum.

& de travailler serieusement & selon les regles de l'Evangile à leur conversion, ils n'y trouveroient pas leur compte, ils apprehenderoient que ces personnes qui aiment une vie douce, voluptueuse & conforme à leurs inclinations corrompuës ne les abandonnassent, & qu'ils ne fussent privez en même temps des avantages qu'ils en reçoivent ou qu'ils en esperent, ils les conduisent donc dans la voye large, leur complaisance & leur flaterie va jusqu'à dire le bien mal, & le mal bien, au lieu de s'opposer avec une liberté chrétienne au luxe, à l'ambition & à tous les autres excés; on les sauve à la faveur de la coutume, comme si Jesus Christ n'avoit pas dit, suivant la remarque de Tertullien, qu'il étoit la verité & non pas la coutume.

Tertull. de veland. virg. c. 1.

Si la conscience de ces personnes n'étant pas encore tout-à-fait perduë excite de temps en temps des remords contre le relâchement & l'abus du siecle; ces faux sages & ces faux prudens selon le monde les font passer pour des vains scrupules ausquels on ne doit point s'arrester. Neanmoins comme il faut garder le dehors & soûtenir cet air de pieté, & le faisant, tromper de plus en plus ces pauvres femmes qu'ils ont comme enchantées, ils ont grand soin de les tenir dans la pratique de certains exercices exterieurs de religion, comme de faire certaines prieres, de visiter les Eglises, jeûner quelquefois, faire des genuflexions & certaines lectures, choses (comme chacun voit, dit Origene) qui sont bonnes en elles-mêmes; mais en quoy ne consiste pas la veritable pieté, & qui n'en sont, comme il les appelle, que l'assaisonnement, *quæ non ipsæ justitiæ sunt, sed conditura justitiarum?* La veritable justice & la vraye pieté consiste dans la foy, la misericor-

Origen. Comment. in cap. 23. Math.

de, le jugement, l'humilite, la charité, le reste n'est que l'accessoire de la justice & de la pieté, mais ils s'en mettent peu en peine; ce sont des aveugles, conducteurs d'autres aveugles, c'est la corruption de leur cœur ou la passion de l'interest qui leur bouche les yeux; si c'est la corruption du cœur, on n'a pour eux que des larmes & des prieres. On sçait bien que leur aveuglement pour grand qu'il soit ne va pas jusques à leur faire croire que le mal qu'ils font n'est point mal, il leur paroist si considerable qu'ils ne negligent rien pour en cacher la connoissance aux hommes même les plus méchans. Ce seroit donc inutilement qu'on s'arrêteroit à leur découvrir l'état pitoyable de leur ame, & la grandeur de leur déreglement; ils en sont assez persuadez. On n'a donc pour eux que des larmes & des prieres, & une seule chose à leur dire: Ils ne craignent rien tant sinon que leurs commerces honteux soient découverts: qu'ils le craignent donc, & que cette crainte serve à les faire rentrer en eux-mêmes, car l'experience & l'histoire de tous les temps doivent leur apprendre que ces paroles du Seigneur à David les regardent aussi-bien que ce Prophete: Vous avez fait cette action honteuse en secret, mais moy je la feray paroître à la veuë de tout Israël, & à la veuë du Soleil: *Tu* 2. Reg. 12.
fecisti absconditè, ego autem faciam verbum 9. & 12.
istud in conspectu omnis Israël & in conspectu solis.

Mais quant aux Directeurs interessez, qui se couvrent du voile de la religion pour parvenir à leurs fins, & qui se servent souvent du prétexte de l'interest & de l'utilité de l'Eglise pour se tromper eux-mêmes en trompant les autres; on croit devoir passer les bornes qu'on

s'est prescrites dans ces réflexions, pour leur faire voir par l'exemple & l'authorité de saint Ambroise & de saint Augustin combien l'Eglise est éloignée qu'on se serve de son nom pour enrichir ses Ministres aux dépens de la pieté, & à la ruine des familles. Rien de plus honteux, dit saint Ambroise, que de vouloir s'enrichir aux dépens d'autruy : cette veuë doit estre éloignée de tout Chrestien ; mais elle est insupportable, elle est horrible dans les Ecclesiastiques, qui doivent laisser une liberté entiere aux mourans de faire leurs testamens comme ils le jugeront à propos. Qu'un Ecclesiastique se souvienne donc de ne jamais détourner le bien qui regarde une autre personne pour en faire son profit, quand même on sembleroit l'y avoir engagé par les mauvais traitemens : *Proposita igitur forma in sacerdotis officio teneatur, ut nulli noceat nec lacessitus quidem & aliquâ injuriâ offensus.*

Ambr. de Off. l. 3. c. 9.

Nous apprenons dans une de ses lettres que l'Evêque Marcel ayant donné la proprieté d'une terre de son patrimoine à son Eglise & l'usufruit à sa sœur, Letus frere de Marcel prétendit avoir esté lézé dans cette disposition. Saint Ambroise fut choisi pour arbitre de ce differend, il adjugea la proprieté de la terre à Letus, & l'usufruit à sa sœur : il écrivit ensuite à l'Evêque Marcel, & luy manda qu'il avoit lieu d'estre content de ce jugement, puisque par ce moyen la paix se trouvoit rétablie dans sa famille, & que l'Eglise n'y perdoit rien : car ce n'est pas, dit-il, ôter quelque chose à l'Eglise que de rétablir même à ses dépens la paix dans les familles, l'esprit d'union & de charité estant consideré par elle comme un gain bien plus

conſiderable : *Nihil autem adimitur Eccleſiæ quod pietati acquiritur ; charitas enim non damnum ſed lucrum Chriſti eſt , &c.* Amb. epiſt. 82.

Quant à ſaint Auguſtin, il nous apprend que le Preſtre Janvier eſtant entré dans ſa communauté à condition de n'y avoir rien en propre non plus que les autres Eccleſiaſtiques, donna en entrant aux pauvres ce qu'il diſoit avoir de bien ſe réſervant ſeulement une ſomme d'argent qu'il diſoit appartenir à ſa fille ; mais eſtant tombé malade il fit ſon teſtament, & legua cette ſomme à l'Egliſe d'Hyponne. Saint Auguſtin refuſa abſolument de recevoir ce legs pour deux raiſons ; la premiere, dit-il, parce que contre ſon engagement il s'eſt réſervé la proprieté de cet argent : *Nolo hæreditatem ejus ſuſcipiat Eccleſia primò , quia factum ejus deteſtor* ; En ſecond lieu , parce que je ne croy pas devoir recevoir les dons des parens qui desheritent leurs enfans : je reçois volontiers, dit-il , les oblations ſaintes qu'on fait à mon Egliſe, *ſuſcipio oblationes , oblationes ſanctas* ; c'eſt-à-dire dont la pieté, & non le caprice ou la colere ſouvent injuſte des parens , eſt le principe. Quoy , continuë-t-il, parce qu'un pere ou une mere ſe ſeront mis en colere contre leurs enfans , & qu'ils les auront desherités , il faudra que l'Egliſe profite de ce fruit d'iniquité ? à Dieu ne plaiſe. Si ce pere & cette mere eſtoient encore vivans, ne ſerois-je pas obligé de les réconcilier avec leur enfant : *Nonne ei filium reconciliare deberem ?* Mais qui croira jamais que j'ay eſté dans cette diſpoſition, quand on verra que j'accepte le don qu'on me fait de ſon bien, *quomodo ergo cum filio ſuo volo ut habeat pacem , cujus appello hæreditatem.* Si quelqu'un veut neanmoins donner quelque

August. Serm. 49. de divers.

Ibidem.

Ibidem.

portion de son bien à l'Eglise, sans faire tort à ses enfans, bien loin de l'en détourner, je l'y exhorte, & j'accepte son don ; ce que je dis pour me disculper devant ceux qui disent que je ne veux point recevoir les dons que les personnes de pieté veulent faire à mon Eglise. Personne, disent-ils, ne donne plus rien à l'Eglise, parce qu'Augustin est si bon qu'il donne tout, & ne veut point recevoir les legs qu'on luy fait. On dira ce qu'on voudra, mais je suis bien aise qu'on sçache que qui voudra donner à l'Eglise aux dépens de l'heredité qui doit revenir à ses enfans, qu'il cherche un autre qu'Augustin, pour accepter son don ; ou pour mieux dire, Dieu veuille qu'il ne puisse trouver personne qui le veuille recevoir : *Quicunque vult exhæredato filio suo, hæredem facere Ecclesiam, quærat alterum qui suscipiat non Augustinum, imò Deo propitio neminem inveniat.* Aug. ibid.

Il confirme la droiture de cette conduite par l'exemple d'Aurele Evêque de Carthage: Un bon homme, dit-il, qui se voyoit sans enfans avoit donné tout son bien à l'Eglise de cette ville ; mais ayant eû des enfans dans la suite, Aurele contre l'attente de ce bon homme luy remit la donation, estant persuadé que quoyqu'il n'y peust estre contraint par les loix civiles, celles du ciel l'obligeoient de le faire: *In potestate habebat Episcopus non reddere, sed jure fori non jure poli.* Aug. ibid.

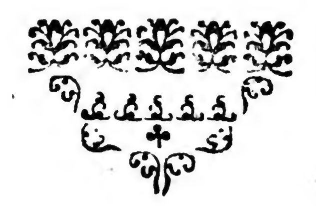
Si les principes de ces grands Saints, qui sont ceux de l'Eglise, puisqu'elle a declaré dans ses Conciles que les Evêques & les Abbez, qui ont engagé par une conduite indigne de leur caractere les personnes simples à donner leur bien à leurs Eglises, devoient estre excommuniez & mis en penitence comme coupables

de s'estre appliquez à un gain sordide, *ut puta turpis lucri sectatores pœnitentiæ canonicæ seu regulari subjaceant.* Si, dis-je, les principes de ces grands Saints, qui sont ceux de l'Eglise, estoient fortement gravez dans le cœur de ces Directeurs interessez & de ces Pasteurs mercenaires, saint Augustin ne seroit pas obligé en se servant des termes de l'Apôtre de leur reprocher qu'ils ne s'introduisent dans les maisons, & qu'ils ne captivent l'esprit de leurs Devotes qu'afin de les pouvoir piller impunément, & que par consequant ils ne sont pas les serviteurs de Dieu, *non Dei servos sed domûs alienæ penetratores & captivatores, & deprædatores.* Puisqu'un tel par exemple se peut plaindre, ajoûte-t-il, avec raison, que ce n'est pas pour édifier sa femme que vous vous estes mis bien auprés d'elle, & que vous avez gagné sa confiance, mais pour la dépoüiller : *Ipse non edificatam sed spoliatam conqueritur.*

Conc. Cabil. sub. Carol. Mag. Can. 6. & 7.

Aug. epist. 199.

Ibidem.



℣. 12. *Et omnes qui piè volunt vivere in Christo Jesu persecutionem patientur.*

Tous ceux qui veulent vivre avec pieté en Jesus-Christ, seront persecutez.

Tous les Justes doivent souffrir persecution, les Pasteurs plus que les autres. Excellent moyen pour s'y soûtenir, & y soûtenir leurs peuples.

CEs paroles, selon un ancien Pere, doivent s'entendre non seulement par rapport aux hommes, mais encore par rapport au demon qui persecute sans relâche tous ceux qui veulent vivre avec pieté en Jesus Christ : Il les persecute, dit-il, par le moyen des méchans ; & il se sert même de leurs propres pensées pour leur faire la guerre : *Vel per proprias cogitationes cum eis bellum gerit.* Quelque étenduë qu'on donne à ces paroles, leur sens se trouvera toûjours veritable, n'estant rien de plus certain que tout Chrestien sera persecuté : le combat que la chair livre à l'esprit, la mortification que l'esprit fait souffrir à la chair, la violence qu'il se faut faire continuellement à soy-même, le support des humeurs contraires, les calomnies, les contradictions, les calamitez, les maux publics, les maladies, les pertes de parens & de nos meilleurs amis sont autant de persecutions inévitables : Si vous croyez, dit saint Augustin, estre sans affliction, vous n'avez pas encore commencé d'estre Chrê-

Theod. in hunc locum.

tien : *Vide ne nondum cœperis in Christo piè vivere.* Où seroit donc la verité de cette parole de saint Paul : Tous ceux qui veulent vivre avec pieté en Jésus Christ souffriront persecution. C'est pourquoy si vous ne souffrez pas encore des afflictions pour Jesus-Christ, craignez de n'avoir pas encore commencé de vivre dans la pieté, lorsque vous commencerez à vivre dans la pieté, vous entrerez dans le pressoir : Préparez-vous à y estre foulé, *præpara te ad pressuras.* August. in Psal. 55.

Dieu nous afflige, dit-il en un autre endroit, pendant que nous vivons, afin de changer nôtre affection, qui nous porteroit par son poids vers les choses de la terre, vers les biens de ce monde qui ne sont que des biens perissables, vers un bonheur temporel qui passe avec tant de rapidité : Il veut qu'en souffrant tant de maux & cette multitude si abondante de tentations nous commencions à soûpirer vers ce repos ineffable, qui n'est point à esperer sur la terre, & qui ne se goûte que dans le ciel. August. in Psal. 83.

Ces raisons & une infinité d'autres que la religion & l'exemple de Jesus-Christ inspirent, doivent apprendre aux Pasteurs à avoir toûjours dans la bouche & dans le cœur ces paroles de l'Apôtre : Que tous ceux qui veulent vivre selon la pieté dans Jesus-Christ souffriront persecution. Ils les doivent avoir gravées dans le cœur, afin que le sens qu'elles renferment leur serve pour les soûtenir dans cette multitude de peines, de travaux & d'afflictions que leur ministere leur attire necessairement de la part du demon, de celle des hommes, souvent même de la part des Justes, sans parler de celles qui leur viennent de leur propre fond ;

mais ils doivent aussi les avoir souvent dans la bouche pour consoler leurs peuples dans leurs peines.

Chrysost. in hunc locum.

Ils doivent leur dire avec saint Jean Chrysostome, qu'il ne se peut faire qu'une personne qui marche comme il faut dans la vertu puisse être exempte de maux. Comment cela pourroit-il être, quand on marche par une voye que Jesus Christ luy-même appelle étroite, & quand on entend le Fils de Dieu qui dit, Vous aurez des peines & des afflictions en ce monde? Ils se croyent malheureux dés que Dieu les afflige; mais il faut leur faire concevoir que c'est plûtôt pour eux un sujet de joye que de tristesse: il ne les afflige que pour les épargner, il ne les châtie en ce monde que pour n'être pas obligez de les châtier dans l'autre.

Matth. 7. 14. Marc. 10. 30.

Que les Pasteurs leur apprennent donc avec saint Augustin à s'affliger non de ce qu'ils sont affligez, mais du sujet de leur affliction, qui n'est autre que le peché, & qui merite veritablement leurs larmes. On pleure, dit ce Pere, la perte de son argent, & on ne pleure pas la perte de la justice: *Dolent damnum pecuniæ, non dolent justitiæ.* Si vous avez peché, continuë-t-il, pleurez la perte de vôtre trésor interieur; vos coffres peut-être sont vuides, mais vôtre cœur l'est encore plus: si vôtre cœur est plein de Dieu, qui est son souverain bien, que ne dites-vous, Dieu me l'a donné, Dieu me l'a osté; il ne s'est fait que ce qu'il a plû à Dieu: que le saint nom de Dieu soit beny.

August. in Psal. 37.

Et quia ab infantia sacras litteras nosti, quæ te possunt instruere ad salutem per fidem, quæ est in Christo Jesu. ℣. 15.

Quant à vous, demeurez ferme dans la foy, considerant que vous avez été nourri dés vôtre enfance dans les lettres sacrées qui peuvent vous instruire pour le salut, par la foy qui est en Jesus-Christ.

Les Pasteurs & les Ecclesiastiques sont obligez de lire souvent l'Ecriture ; la maniere dont ils le doivent faire, & le fruit qu'ils en doivent tirer, tant pour eux que pour leurs peuples.

Timothée encore enfant se nourrissoit de la lecture des lettres saintes ; c'est là où il avoit appris la science du salut, & il se trouvera des Pasteurs qui la negligeront. Fussent-ils des Timothées, cette lecture leur est necessaire s'ils veulent se sauver, & travailler utilement au salut des autres. Cet Evangile, dit saint Ambroise en parlant de celuy de saint Luc, est adressé à Theophile, c'est à dire, à celuy qui aime Dieu: si vous aimez Dieu, c'est pour vous qu'il est écrit, *Si diligis Deum ad te scriptum est.* Recevez le present d'un Evangeliste & ce qu'il vous donne comme vôtre amy, pour gage de son amitié, considerez-le avec soin dans le tré- Ambros. in proëm. in Luc.

ſor de vôtre cœur, gardez ce precieux dépoſt, conſiderez le ſouvent, & liſez-le ſans ceſſe avec un grand ſoin : c'eſt un bon dépoſt que l'Evangile, mais prenez garde que la teigne ny la roüille ne le gâtent point ; la teigne le gâtera ſi vous croyez mal ce que vous liſez bien, c'eſt à dire, ſi la ſincerité de vôtre foy ne répond pas à la verité de la lettre ; la roüille gâtera ce dépoſt ſacré ſi vous laiſſez aller vôtre cœur aux deſirs du ſiecle, c'eſt à dire, ſi aprés avoir lû le ſaint Evangile vous étes auſſi negligent dans vos devoirs que vous l'étiez auparavant ; ſi aprés cette ſainte lecture vous n'en étes pas moins appliqué à amaſſer du bien, à rechercher les plaiſirs & les moyens de contenter vôtre ambition.

Ces paroles de ſaint Ambroiſe regardent l'Evangile de ſaint Luc en particulier, & conviennent à toute l'Ecriture en general ; elles regardent les peuples & les Eccleſiaſtiques, car ils doivent aimer Dieu & lire par conſequent avec fidelité l'Evangile ; mais elles regardent particulierement les Paſteurs, puiſqu'ils doivent s'en nourrir, & y puiſer dequoy diſtribuër à chacun de cette divine nourriture ſuivant ſes beſoins. Le motif de cette lecture doit être de s'inſtruire de ſes devoirs ; la maniere de la lire, c'eſt de le faire avec une profonde humilité & une foy ſincere ; le fruit qu'on en doit tirer, c'eſt de ſe rendre à chaque jour plus parfait ; & la fin qui la doit faire lire aux Paſteurs, c'eſt afin d'y apprendre la ſcience du ſalut pour eux & pour leurs peuples.

Greg. Mag. Hom. 15. in Ezech.

Ayez grand ſoin, dit un grand Pape, ayez grand ſoin, je vous prie, de bien méditer les paroles de Dieu, ne negligez pas ces divins Ecrits, qui ſont comme des lettres que nôtre Createur

nous a adressées. On en tire un grand avantage, car c'est par cette lecture que nôtre cœur se réchauffe, & que nous empêchons que le feu de nôtre amour ne s'éteigne ou ne se ralentisse par le froid de l'iniquité. Et ailleurs. Qu'est-ce, dit-il, que l'Ecriture sainte, sinon une lettre du Dieu tout puissant, qu'il a la bonté d'adresser à sa creature ? je vous conjure donc de la lire, & de méditer tous les jours avec une singuliere affection les paroles de vôtre Createur: apprenez dans les paroles de Dieu quel est pour vous le cœur de Dieu, afin de vous exciter à soûpirer avec plus d'ardeur vers les biens éternels, & & que vôtre ame soit enflammée par de plus grands desirs pour la felicité du ciel : *Disce cor Dei in verbis Dei, ut ardentiùs ad æterna suspires, ut mens nostra ad cælestia majoribus desideriis accendatur.* Si les Pasteurs entendent ces paroles toutes de feu, ils comprendront facilement le fruit qu'ils peuvent tirer, & les Fideles aussi de cette divine lecture.

Greg. Mag. epist. lib. 4. epist. 40. ad Theod. med.



℣. 15. *Et quia ab infantia tua sacras litteras nosti*, &c.

Demeurez ferme dans la foy, considerant que vous avez été instruit dés vôtre enfance dans les lettres saintes, *&c.*

Soin que doivent avoir les parens d'apprendre de bonne heure les saintes lettres à leurs enfans. Maniere prophane & peu Chrétienne dont plusieurs les éleve. Obligation des Pasteurs de les réveiller là-dessus.

2. Timoth. 1. ℣. 5. PLût à Dieu que les parens Chrétiens imitassent l'exemple de Loïde, ayeule de Timothée & d'Eunice sa mere, & qu'ils eussent le même soin que ces saintes femmes d'inspirer de bonne heure à leurs enfans une foy sincere, en les nourrissant dés leur bas âge dans la connoissance des lettres saintes. Plût à Dieu qu'à la place de ces contes fades & ridicules qu'on leur fait, les parens s'appliquassent à leur choisir dans la Bible tant d'histoires édifiantes & instructives qui sont de leur portée. Plût à Dieu aussi qu'on bannît des écoles Chrétieunes tous ces Poëtes peu chastes, & toutes ces histoires fabuleuses des Anciens, qui salissent l'imagination des enfans, & rendent leur memoire à demy Payenne, pendant qu'ils sont dans une profonde ignorance des principales maximes de l'Evangile qui conviennent à leur âge, & de l'histoire de la religion, qu'ils pourroient apprendre

prendre auſſi facilement & avec plus d'utilité qu'ils n'apprennent la genealogie & les actions infâmes des faux Dieux.

Parens vous ſera-t-il toûjours indifferent qu'on éleve vos enfans comme ſi on en vouloit faire des Payens plûtôt que des Chrétiens? Et vous, qui que vous ſoyïez, qui vous chargez de leur éducation, ne rougirez-vous jamais de leur mettre entre les mains ſans choix, & de leur expliquer ſans précaution des Auteurs plus propres à les corrompre qu'à les inſtruire? Songez-vous bien à cette ſentence terrible de Jeſus-Chriſt, qu'il ſeroit plus avantageux d'être précipité dans la mer que d'avoir ſcandaliſé un enfant, & que ſi Dieu étoit capable d'oublier & de punir un tel crime, les Anges de ces enfans qui voyent toûjours ſa face auroient ſoin de l'en faire reſſouvenir? Matth. 18. v. 6. & 10.

Mais peut-on douter qu'on ne les ſcandaliſe, en leur mettant entre les mains ſans choix & ſans diſcernement des livres qui peuvent leur être occaſion de chûte? ſi on en doute, qu'on liſe les ravages funeſtes que S. Auguſtin avoüe en gemiſſant, que la lecture de Virgile, un des plus chaſtes d'entre les Poëtes, faite ſans précaution ny diſcernement avoit fait dans ſon ame. Je me rempliſſois, dit-il, des avantures fabuleuſes d'un certain Enée errant çà & là par le monde, je chargeois ma memoire de ſes infortunes pendant que j'oubliois les miennes propres, qui me faiſoient errer bien plus miſerablement que luy; je pleurois la mort de Didon qui ſe tua par un excés d'amour pour ce Troyen, au lieu de pleurer celle que je me donnois miſerablement à moy-même, en me rempliſſant de ces folies, & en m'éloignant de vous, ô mon Dieu, qui qui êtes la vie de mon ame. Cependant ce ſont, Aug. Conf. l. 1. c. 13.

conclut-il, en déplorant l'aveuglement de ceux qui sont chargez de l'éducation des jeunes gens, ces sortes de folies qu'on appelle les belles lettres. Ce saint Docteur continue sur ce sujet dans le Chapitre seiziéme du même livre, plusieurs autres reflexions bien plus vives & tres-utiles, elles meritent qu'on les lise & qu'on les pese avec attention.

Il ne seroit pas difficile de justifier par le même saint qu'on pourroit se passer de l'étude des Auteurs profanes, sur tout si des personnes de pieté & d'érudition se donnoient le soin de ramasser en un corps les endroits de l'Ecriture & des Auteurs Catholiques propres à ce dessein; on peut juger quelle en seroit l'utilité dans les trois genres d'éloquence, par les exemples sur chaque genre que saint Augustin en a tiré, & dont il nous a donné un essay dans son quatriéme livre de la Doctrine Chrétienne. Il est étonnant que parmy ce grand nombre de personnes habiles & de pieté qui ont travaillé dans nôtre siecle sur tant de differens sujets, aucun ne se soit encore avisé de remplir ce dessein, qui pourroit plus que tout autre contribuër à l'éducation Chrétienne de la jeunesse, & procurer par là des biens infinis à l'Eglise.

Au reste, l'on ne pretend pas neanmoins condamner absolument la lecture ny l'étude des Auteurs payens, on sçait qu'elles peuvent avoir leur utilité, & qu'on peut, comme le remarque le même saint Augustin, s'enrichir de leur sagesse & de leur éloquence, comme les Israëlites s'enrichirent des dépoüilles des des Egyptiens. On souhaitteroit seulement trois choses: La premiere, qu'entre ces Auteurs, sur tout les Poëtes, on fit choix de quelques-uns, qui sont les plus utiles & les

Aug. l. 2. de Doctrin. Christ. c. 40.

moins corrompus, tels que sont Virgile & Horace, & aprés les avoir purgez de certains endroits dangereux, à la bonne heure qu'on les mît entre les mains des enfans qu'on destine à l'étude des sciences humaines. La seconde chose qu'on demanderoit, que l'étude des Auteurs prophanes ne préjudiciât en rien à celle qu'on doit faire faire aux jeunes gens des livres de l'Ecriture qui conviennent à leur âge & à l'état auquel on les destine. Enfin la troisiéme chose qu'on desireroit, seroit qu'au lieu de charger la memoire de ces jeunes gens des Oraisons de Ciceron, des vers de Virgile ou d'Horace, qui dans la suite ne leur sont d'aucune utilité, comme on en atteste tous ceux qui ont passé par là, on leur fît apprendre par cœur ou les Epîtres de saint Paul, ou les livres sapientiaux; étude qui ne perit point, mais qui porte chaque jour quelque fruit, comme l'experience l'apprend à ceux qui ont eu le bonheur d'avoir été instituez de la sorte.

C'est aux Pasteurs des ames, à l'exemple de J. C. & des SS. Peres de prendre un soin particulier de l'instruction des jeunes gens: c'est donc à eux de representer avec force toutes ces choses aux parens & à ceux qui se chargent de l'éducation de la jeunesse; la bonne institution d'une infinité d'enfans en dépend, & souvent le salut de plusieurs; qu'ils ne cessent donc point de prêcher là-dessus jusqu'à ce qu'ils ayent obtenu qu'on s'accoûtume à nourrir dés l'enfance les jeunes gens dans les lettres saintes, qui peuvent les instruire pour le salut, & qu'on ait retranché de l'éducation qu'on leur donne tout ce qui ressent le paganisme, ou qui est capable de corrompre leur cœur.

℣. 16. *Omnis Scriptura divinitus inspirata utilis est ad docendum, ad arguendum, ad corripiendum, ad erudiendum in justitia.*

Toute Ecriture inspirée de Dieu est utile pour enseigner, pour reprendre, pour corriger, pour instruire dans la justice.

Les Pasteurs doivent beaucoup étudier l'Ecriture sainte, & en tirer le fonds de toutes leurs instructions.

Bas. Pref. in Psal.

TOutes les Ecritures divinement inspirées, dit saint Basile, nous ont été données par le saint Esprit, afin qu'étant comme un magasin remply de toutes sortes de remedes pour la guerison de nos ames, chacun y en pût trouver de propres pour ses maladies particulieres. Les Prophetes nous instruisent de certaines choses, les livres historiques nous en apprennent d'autres, & nous tirons d'autres instructions de la Loy. Le livre des Proverbes donne aussi à l'Eglise d'autres avis pour le reglement des mœurs; mais celuy des Pseaumes semble comprendre tout ce qu'il y a d'utile dans les autres, & peut profiter à toutes sortes de personnes.

Cypr. de Orat. Domin.

Les preceptes de l'Evangile, dit saint Cyprien, sont le fondement de nôtre confiance & la nourriture de nôtre cœur : c'est dans cette lecture que nous trouvons la lumiere qui nous conduit, la force qui nous soûtient, & les remedes qui nous guérissent ; rien donc de plus

utile que l'Ecriture, ayant été inspirée de Dieu : Qui en peut douter, dit un autre Pere ? elle est utile pour instruire, *ad dosendum*; c'est là où nous devons avoir recours si nous avons quelque chose à apprendre : elle est utile pour reprendre, *ad arguendum*; car s'il faut refuter des erreurs & des faussetez, l'Ecriture est la source où nous devons puiser toutes les raisons & les preuves necessaires à ce dessein; elle est enfin utile pour reprendre & pour conduire à la pieté & à la justice; car s'il faut corriger, s'il faut reprendre, s'il faut exhorter ou consoler, s'il nous manque quelque chose que nous devions acquerir, c'est dans l'Ecriture que nous trouverons tout.

Chrysost. in hunc locum.

Les obligations des Pasteurs se reduisent à quatre choses, à instruire, à refuter les erreurs, à corriger & à montrer la voye de la justice. L'Ecriture, leur dit l'Apôtre saint Paul, vous est tres-utile pour vous acquitter dignement de ces quatre devoirs, & si utile, que jamais vous ne serez capable d'instruire solidement vos peuples des veritez de la religion, si vous n'avez fait une étude profonde de l'Ecriture; si cette étude ne vous a rendus puissans dans la parole de Dieu, jamais vous ne terrasserez les Heretiques ny les corrupteurs de la morale de l'Evangile; si dans l'Ecriture vous n'avez appris les regles de la correction, jamais vous ne la ferez avec tout le fruit qu'il seroit à souhaitter : enfin si le fond de vos exhortations n'est tiré de ce divin livre, vous ne parlerez des vertus & des vices que superficiellement & en Philosophes; ce que vous en direz pourra paroître beau & bien pensé à vos auditeurs; leur esprit sera charmé, si vous le voulez, de vôtre éloquence, mais leur cœur n'en sera point touché : c'est neanmoins leurs larmes & leurs gemissemens

que vous devez rechercher, & non leur applaudissement & leurs loüanges; car vôtre but doit être de leur inspirer de l'horreur pour le vice, & de l'amour pour la pieté & pour la justice. Cette œuvre n'est pas l'œuvre de l'homme, il n'y a que Dieu & sa parole qui la puissent produire. Lisez la donc, meditez-la, faites parler Dieu quand vous parlerez, rien ne peut resister à la force de sa parole.

℣. 17. *Vt perfectus sit homo Dei, ad omne opus bonum instructus.*

Toute Ecriture inspirée de Dieu est utile pour enseigner... afin que l'homme de Dieu soit parfait, & parfaitement disposé à toutes sortes de bonnes œuvres.

Etude de l'Ecriture necessaire pour devenir parfait.

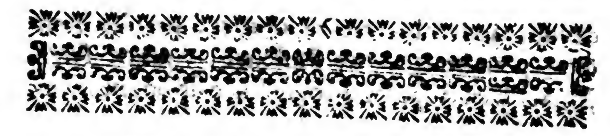
UN Ecclesiastique, mais sur tout un Pasteur, ne sçauroit devenir un Ecclesiastique ny un Pasteur parfait sans le secours de l'Ecriture, nous n'en devons point douter, dit un saint Pere, puisque l'Apôtre nous le dit: *Non ergo sine illa perfici potest*; au lieu de moy donc, dit saint Paul, vous aurez l'Ecriture sainte; je suis sur le point de vous quitter, elle suppléera abondamment à ma place: si vous desirez sçavoir quelque chose, c'est dans cette source que vous le trouverez.

Chrysost. in hunc locum.

Si saint Paul a parlé de cette sorte à Timo-

tée qui étoit si remply du saint Esprit, combien devons-nous plus croire que ces paroles sont dites pour nous? Oüy Pasteurs, vous ne serez jamais bien disposez à toute sorte de bonnes œuvres, si vous ne faites une étude assiduë de l'Ecriture, l'Apôtre saint Paul vous en assure, vous le devez croire, car il merite d'être crû; si on vous le repete si souvent, son exemple nous y oblige: ce n'est pas pour vous fatiguer & pour vous donner de l'ennuy qu'on le fait; mais pour vous convaincre de plus en plus de l'utilité & de la necessité de cette étude; il s'en faut bien, qui que vous soyiez, que vous ayiez ny la vertu, ny les lumieres de Timothée; si saint Paul a crû neanmoins luy devoir réïterer si souvent cet avertissement, trouvez bon qu'on en use de même à vôtre égard, & tâchez d'en profiter.





CHAPITRE IV.

DE LA SECONDE EPÎTRE de S. Paul à Timothée.

℣. 2. *Prædica verbum, insta opportunè importunè; argue, obsecra, increpa, in omni patientia & doctrina.*

Je vous conjure devant Dieu... de prêcher sa parole, de presser les hommes en temps & hors de temps, de les reprendre, de les supplier, de les blâmer avec une continuelle patience, & sans vous lasser de les instruire.

Les Pasteurs sont obligez de corriger les pecheurs, & de travailler à leur conversion sans que rien soit capable de les rebuter, ils doivent souvent gemir des fautes qu'ils y commettent.

SAINT Paul employe icy ce qu'il y a de plus saint & de plus terrible dans la religion; il conjure devant Dieu & devant Jesus-Christ, qui doit juger les vivans & les morts, son disciple d'annoncer la parole de Dieu aux hommes, sans

se lasser jamais de les tolerer & de les instruire, & de le faire à temps & à contre-temps ; pourquoy cela, sinon pour faire concevoir à tous les Pasteurs deux veritez tres-importantes ? La premiere, qu'ils ne peuvent faire leur salut s'ils ne travaillent de toutes leurs forces au salut des autres : *Increpa in omni patientia*. La seconde, qu'ils ne doivent pas croire qu'ils ayent satisfait à ce devoir lorsqu'ils seront montez en chaire, ou qu'ils auront en general prêché contre les desordres, repris le vice, & condamné la conduite des pecheurs : ils doivent de plus entrer dans le détail, considerer en particulier les maladies spirituelles de chacun de leurs paroissiens, & comme de sages medecins leur appliquer les remedes dont ils ont besoin, sans que le chagrin qu'ils témoigneront lorsqu'ils ne leur seront pas agreables les en doive détourner ; c'est ce que l'Apôtre marque par ces termes: *Insta opportunè, importunè*. Mais quoy les remedes peuvent-ils servir de quelque chose quand ils sont donnez à contre-temps ? Par ce terme *importunè*, répond saint Augustin, l'Apôtre nous a voulu marquer qu'encore que nous paroissions parler hors de temps à ceux qui n'écoutent pas volontiers ce que nous leur disons, nous devons croire neanmoins que cela leur est utile, & continuer dans cette pensée le soin de les guérir; car plusieurs considerant ensuite ce qu'on leur a dit, se sont repris eux-mêmes avec plus de force & de severité qu'on ne l'avoit fait, & encore qu'ils fussent sortis de la presence du medecin avec quelque émotion & quelque trouble, neanmoins la vigueur de la reprimende penetrant peu à peu jusque dans le fond de leurs entrailles, ils se sont trouvez guéris : *Multi enim postea cogitantes quæ audierint, & quam justè*

Aug. expos. epist. ad Gal. sub finem.

Aug. ibid.

audierint, ipsi se gravius & severius arguerunt. & sanati sunt. Cela n'arriveroit pas si nous voulions toûjours attendre à travailler à la guérison de celuy dont les membres se pourrissent par la gangrenne, jusqu'à ce qu'il luy plût d'endurer le fer & le feu. Les medecins des corps n'attendent pas le consentement de leurs malades, quoy qu'ils n'entreprennent leur guérison que pour une récompense terrestre; cependant, continuë ce Pere, l'indifference que les medecins spirituels ont pour le salut de leur prochain, fait qu'ils aiment mieux voir la mort du pecheur que d'entendre de sa bouche une parole de colere. Ce n'est pas là la conduite d'un veritable Ministre de Jesus-Christ, qui à quel prix que ce soit doit tâcher de guérir le pecheur. Qu'il prenne de travers ce que nous luy disons, ne nous en mettons aucunement en peine, pourvû que nous puissions répondre à Dieu qui lit dans nôtre cœur; que c'est l'amour du salut de ce pecheur, & non aucun motif humain qui nous oblige à le presser, tout ira bien si vous l'aimez veritablement en Jesus-Christ, s'il est bien vray que vous ne cherchez qu'à le convertir & à le délivrer de la servitude où le vice le tient, il vous est permis de luy diret out ce que vous jugerez pouvoir contribuër à le délivrer du joug du peché: *Dilige & dic quod voles, nullo modo maledictum erit quod speciem maledicti sonuerit, si memineris senserisque te in gladio verbi Dei liberatorem hominis esse velle ab obsidione vitiorum.* Si pourtant il vous arrivoit, comme il n'arrive que trop souvent, que la resistance de ce pecheur eût excité vôtre humeur, & vous eût fait exceder au delà des regles que la charité a prescrites à la correction fraternelle, vous devez laver cette faute par vos larmes, & vous

Aug. expos. epist. ad Gal. sub finem.

humilier devant Dieu de ce qu'en voulant vous ingerer de guérir un pecheur vous étes tombé vous-même dans le peché : *Postea te lacrymis lavantem hujusmodi pulverem multo salubrius, meminisse oportebit, quum non debeamus super aliorum superbire peccata, quando in ipsa eorum objurgatione peccamus.*

Ces reflexions sont saintes & dignes de saint Augustin, les Pasteurs doivent les méditer afin de les pouvoir reduire en pratique dans l'occasion ; mais ils ne doivent pas aussi oublier cet avis qu'il leur donne si souvent, que comme le salut d'aucun pecheur, pour déreglé qu'il soit, n'est point desesperé tandis qu'il est encore en ce monde ; on ne doit aussi par consequent jamais se rebuter de l'instruire, quelque dureté qu'il fasse paroître au dehors, & quelque incorrigible qu'il paroisse, quand il vous diroit, dit-il, vous étes un importun, laissez-moy en repos, je veux demeurer tel que je suis, je veux me perdre, je veux perir, vous étes obligez de luy répondre : c'est pour cela même, mon frere, que je ne le dois pas vouloir : *Sic vis errare, sic vis perire, quantò meliùs ego nolo* ; puisque Dieu me menace si je vous laisse faire, de me perdre moy-même. O mon Dieu ! qui nous avez établis Pasteurs dans vôtre Eglise, & qui nous avez chargé en même-tems sous les peines les plus terribles de vôtre indignation d'instruire les hommes & de les corriger, à temps, à contre-temps, & en toute patience, vous seul, mon Dieu, sçavez combien de fautes nous commettons, soit en ne faisant pas la correction quand nous la devons faire, soit lors même que nous la faisons en ne la faisant pas comme nous le devons, & selon les regles que vôtre Loy éternelle nous a prescrites. Vous connoissez donc, mon Dieu,

Aug. in cap. 34. Ezech. seu de pasto. c. 7.

le besoin que nous avons nous-mêmes d'être corrigez : suscitez donc un amy fidelle & éclairé qui nous avertisse de nos fautes, sans qu'il se rebute jamais du peu de fruit que nous ferons de ses avis, donnez-nous à nous mêmes un cœur humble & docile pour les recevoir ; à son défaut, Seigneur, corrigez-nous vous-même ; mais que que ce soit, ô mon Dieu, avec des verges qui conviennent à des enfans des hommes que vous ne voulez pas perdre, mais que vous voulez traiter comme vos enfans, en leur faisant mise-
2. Reg. c. 7. ricorde.

℣. 5. *Tu verò vigila, in omnibus labora, opus fac Evangelistæ, ministerium tuum imple, sobrius esto.*

Mais vous soyez vigilant, souffrez les afflictions, faites la charge d'un Predicateur de l'Evangile, accomplissez vôtre ministere, soyez sobre.

Il ne suffit pas à un Pasteur de veiller, de travailler beaucoup & de prêcher, s'il ne remplit tous ses devoirs, il court risque de se perdre.

VEiller sur le troupeau que Dieu nous commet, souffrir tout plûtôt que de l'abandonner, prêcher la verité comme un Evangeliste, c'est beaucoup faire aux yeux des hommes, & qui le feroit passeroit pour un Saint ; cependant saint Paul en demande plus que cela de Timothée & de tous les Pasteurs : non cela ne suffit pas, selon cet Apôtre, il faut de plus qu'un

Pasteur soit sobre, c'est à dire, tellement détaché de toutes choses, qu'il en sçache user sans y attacher aucunement son cœur. Il faut encore qu'il remplisse tous les devoirs de son ministere : *Ministerium tuum imple, sobrius esto.*

Qui manque à une seule chose essentielle, manque à son salut, & qui neglige les plus petites se risque beaucoup : que les Pasteurs ne se laissent donc pas aller aux loüanges trompeuses que les hommes leur donnent, de ce qu'ils paroissent s'acquitter si-bien de leurs devoirs. S'il ne le font qu'à demy, s'il ne remplissent pas toutes les obligations de leur charge pendant que les hommes les combleront de loüanges pour ce qu'il font de bien, Dieu les condamnera pour l'autre moitié qu'ils n'auront pas faite, & même pour une seule, s'ils n'ont manqué qu'à une seule. Cette verité est terrible, & doit faire trembler tous les Pasteurs. Qui d'entre eux peut se flater sans temerité d'avoir remply & de remplir chaque jour tous les devoirs de son ministere ? Helas ! ces devoirs sont infinis, & les besoins de ceux dont ils sont chargez sont sans nombre, les obligations qu'ils ont d'y remedier ne sont pas moindres. Les Pasteurs sont souvent loüez des hommes, parce qu'ils remplissent une partie de leurs devoirs ; mais ils doivent bien craindre qu'ils ne soient condamnez de Dieu pour l'autre partie dont ils ne se sont pas acquittez.

C'est le reproche que Jesus-Christ faisoit dans le troisiéme Chapitre de l'Apocalypse à l'Ange de l'Eglise de Sardes, c'est à dire, à l'Evêque de cette Ville : Je sçay, luy dit-il, quelles sont vos œuvres, vous avez la reputation d'être vivant, mais vous étes mort : *Scio opera* Apocalip. 3. v. 1.

tua nomen habes quod vivas, & mortuus es. Il en apporte en même-temps la raison, c'est parce que je ne trouve point vos œuvres pleines devant mon Dieu : *Non invenio opera tua plena coram Deo meo.* Qu'il est à craindre que parmy les Pasteurs il n'y en ait plusieurs qu'on croit vivans par quelques œuvres exterieures de pieté qu'ils font aux yeux des hommes, & qui sont morts aux yeux de Dieu par le peché qui domine dans leur cœur, ou par la negligence de quelques-uns de leurs devoirs. C'est un grand malheur d'être estimé de ceux qui ne voyent que l'exterieur, & d'être condamné par celuy qui penetre le fond du cœur.

Ibid. v. 2.

Combien y a-t-il parmy les Pasteurs de ce temps de ces faux vivans & de ces veritables morts, puisque Jesus Christ en trouve dans les premiers temps de l'Eglise. Les œuvres de cet Evêque de Sardes étoient apparemment pleines devant les hommes : *Nomen habes quod vivas*; mais elles étoient vuides, imparfaites & defectueuses devant Dieu, *sed mortuus es*; c'est pourquoy Jesus-Christ ajoûte, *Non invenio opera tua plena coram Deo meo.* Dieu voyoit dans ce Pasteur une grande difference entre ce qu'il étoit & ce qu'il devoit être : c'est assez qu'il manque à un Pasteur une vertu necessaire pour avoir sujet de craindre de n'être pas vivant devant Dieu. La vie d'un Pasteur doit être pleine & toute à Dieu & à son Eglise, sans cela il ne remplit jamais parfaitement son ministere.



Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi. ℣. 7.
In reliquo reposita est mihi corona justitiæ. ℣. 8.

J'ay bien combattu, j'ay achevé ma course, j'ay gardé la foy.
Il ne me reste qu'à attendre la couronne de justice.

Ce qu'un Pasteur doit faire pour avoir part à la couronne de saint Paul.

IL n'y a point de Pasteur qui ne desire d'avoir part à la couronne de saint Paul, mais il y en a bien peu qui veulent combattre comme luy dans la carriere de la vertu, & conserver la pureté de la foy en passant par les mêmes épreuves; c'est pourtant se tromper, & n'être pas raisonnable de l'esperer à un autre prix, puisque c'est une couronne de justice, comme il l'appelle luy-même, *Corona justitiæ,* qui ne peut par consequent être donnée qu'à celuy qui l'aura meritée par un combat legitime. Il est vray que Dieu n'exige pas de la pluspart des Pasteurs d'apresent qu'ils combattent comme saint Paul contre les bêtes & contre la rage des tyrans, ou qu'ils aillent affronter comme luy les perils au milieu des deserts, ou les naufrages sur les mers les plus orageuses, & qu'ils s'exposent comme luy à toutes sortes de dangers, il se contente là-dessus de la disposition de leur cœur; mais il ne les dispense pas de combattre sans relâche contre les puissances des tenebres, contre les vices, & contre leurs propres inclinations.

Dieu n'exige pas d'eux qu'ils parcourent comme saint Paul cette grande étenduë de païs, qui est depuis Jerusalem jusqu'à l'Illyrie, pour y annoncer l'Evangile ; mais il veut que chaque Pasteur ait soin de parcourir de temps en temps sa paroisse pour voir si chacun y sert Dieu dans sa famille comme il doit ; il veut que tous en fassent souvent la visite pour y catechiser & pour y instruire des mysteres de la foy, ceux qui par maladie ou autrement ne peuvent pas venir à l'Eglise. Il veut qu'ils courent d'un bout à l'autre pour y administrer les Sacremens aux malades, ou y faire toute autre fonction necessaire de leur ministere ; il veut que dans ces sortes d'occasions rien ne soit capable de les arrêter, ny l'obscurité de la nuit, ny les chemins fâcheux, ny le mauvais temps, ny l'apprehension de nuire à leur santé, ny quelque autre pretexte que ce soit ; il veut lorsqu'il s'agit d'accomplir le ministere qu'ils ont reçu de Jesus-Christ & de procurer le salut du prochain, qu'à l'exemple du même Apôtre ils ne craignent rien, mais qu'ils passent sur toute sorte de consideration humaine : enfin il veut qu'à l'imitation du même Apôtre ils avancent toûjours dans la voye de la perfection, & qu'ainsi ils courent incessamment comme luy vers le bout de la carriere pour remporter le prix de la felicité du ciel à laquelle il les a appellez par Jesus-Christ. Enfin si Dieu n'exige pas d'eux que leur foy soit mise à la même épreuve que celle de l'Apôtre, il veut neanmoins qu'ils la conservent vive, pure & operante par la charité : ce n'est qu'à ce prix que cette couronne de justice que saint Paul attendoit avec tant d'empressement, & qu'il a promise aux Pasteurs, leur sera donnée : il faut combattre, il faut courir, il faut garder la foy, sans cela point de merite ny par

Act. 20. 24.

Phil. 3. v. 14.

consequent point de couronne.

Mais quelques combats qu'ils soûtiennent, quelques progrés qu'ils ayent faits dans leur course, & quelque operante que paroisse leur foy, qu'ils se gardent bien de s'élever ; mais qu'ils s'humilient dans la veuë de leur neant, & qu'ils soient persuadez que quoyque la couronne, qu'ils attendent, soit une couronne de justice, ils en sont neanmoins encore plus redevables à la grace & à la misericorde de Dieu qu'à leurs propres merites : car nos merites sont des bienfaits de sa liberalité, & en les couronnant Dieu couronne ses propres dons.

Aug. Confess. l. 9. c. 13. Conc. Trident. sess. 6. c. 16.

In reliquo reposita est mihi corona justitiæ. . . . Sed & iis qui diligunt adventum ejus. ℣. 8.

Il ne me reste qu'à attendre la couronne de justice qui m'est réservée.... & non seulement à moy, mais encore à tous ceux qui aiment l'avénement de Jesus-Christ.

Les Pasteurs doivent soûpirer incessamment aprés l'avénement de Jesus-Christ. Et d'où vient qu'on s'en occupe si peu.

TOus les Saints, selon saint Augustin, tant du vieux que du nouveau Testament ont soûpiré aprés l'avénement de Jesus-Christ, ny avant ny aprés Jesus-Christ, dit ce Pere, ce desir n'a point cessé d'estre dans les Saints, &

Aug. in ps. 118. ser. 20.

il ne cessera point d'y estre jusques à la fin du monde, jusques à ce que vienne celuy qui est le bien-aimé & le desiré des nations, selon que
Aggæi. 28. le Prophete le promet. C'est ce qui a fait dire à l'Apôtre : *Il me reste maintenant à recevoir la couronne de justice que le Seigneur, qui est un juste Juge, me rendra un jour, non seulement à moy, mais à tous ceux qui aiment son avénement.* Ce desir vient du desir de la manifestation du Fils de Dieu, de laquelle saint Paul parle de la sorte : *Lorsque Jesus-Christ, qui est*
Coloss. 3. *vôtre vie, paroistra, vous paroistrez aussi avec*
℣. 4. *luy dans la gloire.* Les premiers temps de l'Eglise qui ont précedé l'enfantement d'une Vierge, ont eû des Saints qui soûpiroient aprés l'Incarnation du Sauveur ; mais depuis que Jesus-Christ est monté au ciel les Saints soûpirent aprés la révelation de Jesus-Christ, lorsqu'il viendra juger les vivans & les morts. Ce desir de l'Eglise n'a point eû de relâche depuis le commencement jusques à la fin du monde, sinon pendant le temps si court que Jesus-Christ a vêcu avec ses disciples. Desorte que l'on peut attribuer à tout le corps de Jesus-Christ qui gémit, & qui soûpire dans ce monde, ces paroles du Prophete : Mon ame languit & entre en défaillance dans le desir de vôtre grace salutaire, & j'ay eû une ferme esperance dans vos
Psal. 118. promesses ; *defecit in salutare tuum anima mea*
℣. 81. *& in verbum tuum supersperavi.*

Les Pasteurs sont la plus noble portion du Corps Mystique de Jesus-Christ, qui soûpire & qui gemit encore sur la terre : c'est donc à eux à soûpirer le plus ardemment aprés l'avénement du Sauveur, ils y ont plus d'interest que les autres, puisque leurs travaux estant plus grands, leur récompense doit estre plus grande

& la manifestation de leur gloire plus éclatante; mais ils doivent se souvenir de ce que dit saint Gregoire, Que celuy là seul peut desirer l'avénement de Jesus-Christ dont la vie est si pure qu'il ne trouve rien sur sa conscience qui luy doive faire craindre la venuë de ce Juge clairvoyant & inexorable : *Nemo enim adventum Judicis diligit, nisi qui se habere causam in judicio bonam novit.* Greg. Mag. lib. 2. sup. Ezech. Hom. 22.

O Seigneur Jesus! d'où vient que vôtre avénement estant si desirable est neanmoins si peu desiré de nous ? d'où vient qu'ayant fait l'objet des plus ardens desirs de tous les Saints nous n'avons pour luy que de l'indifference ou de la crainte ? N'en cherchons point ailleurs la cause que dans le déreglement & dans la corruption de nôtre cœur ; nôtre cœur est dereglé, il est possedé par les creatures. Voilà d'où vient qu'il n'a que de l'indifference pour la manifestation de vôtre gloire & celle de vos Saints, & qu'il est incapable d'avoir du goût pour les biens ineffables qui doivent suivre cette double manifestation : nôtre cœur est corrompu, & cette corruption soüille nôtre vie d'une infinité de pechez. Voilà d'où vient, Seigneur, que nous craignons de paroistre devant vôtre tribunal, pour y rendre compte : nous ne pouvons passer de cette malheureuse indifference, & de cette crainte d'esclave, au desir & à la liberté des enfans de Dieu que par la vertu de vôtre droite. Il faut pour cela, suivant la remarque d'un de vos vrais amis, que vous nous favorisiez d'un avénement particulier, qui nous dispose à soûpirer aprés vôtre avénement general. Venez donc, Seigneur, & venez dés maintenant sans tarder davantage : venez dans nôtre cœur, venez-y com- Chrysost. in hunc locum.

me Medecin, comme Sauveur & comme Roy; comme Medecin pour en guerir la corruption & en bannir le dereglement; comme Sauveur pour nous tirer de la captivité du demon & de l'esclavage de nos passions; & comme Roy, pour y regner seul en Souverain: pour lors nous soûpirerons sans cesse aprés vôtre avénement general, parce que nous nous trouverons en état de vous recevoir sans confusion comme Juge & comme Dieu; comme juste Juge, nous espererons de vous avec confiance de recevoir la couronne de justice que nous aurons meritée par les bienfaits de vôtre miseri-
Cor. 15.28. corde; & comme Dieu, que vous absorberez tout ce qui reste en nous de mortel, afin que vous soyiez tout en nous.



Demas me reliquit diligens hoc sæculum. ℣. 9.

Alexander Ærarius multa mala mihi ostendit, &c. ℣. 14.

9. L'amour de ce siecle a fait que Demas m'a quitté.

14. Alexandre l'ouvrier en cuivre m'a fait beaucoup de mal, &c.

Il faut souffrir la persecution de quelque-part qu'elle nous vienne, & en laisser la vengeance à Dieu.

DAns ces deux versets saint Paul marque que Demas un de ses Disciples s'estant laissé aller à l'amour du siecle l'avoit abandonné, & qu'Alexandre ouvrier en cuivre luy avoit fait beaucoup de maux. Ce n'est pas, dit un saint Pere, pour accuser Demas & Alexandre, ny pour les flétrir ou les décrier que l'Apôtre les nomme icy, mais pour apprendre aux Pasteurs à souffrir la persecution avec patience de de quelque part qu'elle leur vienne, soit que ce soit de celle de leurs propres disciples tel qu'étoit Demas, par raport à saint Paul, soit que ce soient des personnes de la lie du peuple, tel qu'estoit Alexandre ouvrier en cuivre. Admirons, continuë le même Pere, la moderation de saint Paul, & imitons-la; il ne dit pas à Timothée: Punissez Alexandre ce méchant hom- Chrysost. in hunc locum.

me, persecutez-le, comme il le pouvoit facilement faire estant si remply de l'Esprit de Dieu; mais laissant là ces pensées il se contente seulement de luy dire : gardez-vous de luy, *quem & tu devita*, & laissez-en la punition à Dieu.

Les Pasteurs sont les successeurs de saint Paul & de Timothée, ils doivent estre remplis de leur esprit, leur conduite doit estre la même; qu'ils laissent donc à Dieu à punir leurs persecuteurs, sans s'en mettre aucunement par eux-mêmes en peine.

℣. 6. *In primâ mea defensione nemo mihi affuit, sed omnes me dereliquerunt: non illis imputetur.*

La premiere fois que j'ay défendu ma cause, personne ne m'a secouru; mais tous se sont éloignez de moy : je prie Dieu qu'il ne leur soit point imputé.

Quelle doit estre la conduite d'un Pasteur dans les persecutions, de quelque part qu'elles luy viennent.

QUi n'admirera encore icy la moderation de saint Paul, & combien il ménage ses amis, quoyqu'ils luy eussent causé une si sensible douleur en l'abandonnant, & en l'abandonnant dans une cause où il s'agissoit de sa vie & de la Religion. Il y a bien de la difference entre estre abandonné par des Etrangers ou par

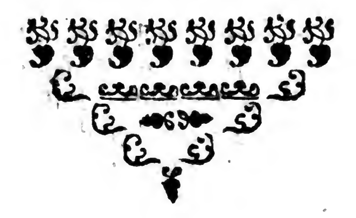
ſes amis, ſa triſteſſe ne pouvoit eſtre que tres-grande en cette occaſion : il ne pouvoit pas dire pour ſe conſoler, quoyque des Payens & des Etrangers m'attaquent, & en veulent à ma foy, au moins mes amis & ceux de ma religion me conſolent & me ſoûtiennent. Les ſiens mêmes, ſes propres amis, les fidelles, tous l'avoient abandonné, *omnes me dereliquerunt.* Qui peut aſſez dire quelle eſt la grandeur de ce crime ? ſi dans la guerre un ſoldat, qui ne ſecoureroit pas ſon General au beſoin, pour penſer à ſa ſeureté particuliere, ſeroit deshonoré & puny comme criminel ; combien cela eſt-il plus vray à l'égard de ceux qui abandonnent les Paſteurs dans les perils qu'ils courent dans la prédication de l'Evangile? Ce crime eſtoit un nouveau ſujet d'affliction pour ſaint Paul ; cependant il ne ſe plaint point, il ne ſe laiſſe point aller à des emportemens ny à des invectives contre l'ingratitude & la mauvaiſe conduite de ſes diſciples infidelles, il n'en deſigne même aucun en particulier, quoyque ſans doute les uns fuſſent plus coupables de cet abandon general que les autres ; bien loin de là, il couvre la perfidie des auteurs de cet abandon par le mot de Tous, *omnes me dereliquerunt*, comme par un voile qui en les confondant dans la multitude garentit leur perſonne de l'infamie attachée à une conduite ſi honteuſe. Enfin ce grand Apôtre ſe ſoûtient au milieu de tant de maux par ſon eſperance qu'il met en Dieu ſeul comme à un refuge aſſuré qui ne luy manquera pas, *liberabit me Dominus.*

Que d'inſtructions dans cette conduite de ſaint Paul pour les Paſteurs ! ils y apprennent premierement qu'ils doivent s'attendre à des perſecutions, s'ils font leur charge, comme ils y

font obligez, l'Apôtre n'ayant esté persecuté par Neron & par les faux freres que pour avoir fait la sienne.

Secondement, qu'ils ne doivent point estre surpris si dans les persecutions qu'ils souffrent même pour la cause de Dieu, leurs meilleurs amis, & quelquefois des personnes qui font profession de pieté, les abandonnent; puisque Dieu a bien permis que cela arrivât à saint Paul si recommandable par sa vertu, par sa science, par son merite & par son Apostolat.

Troisiémement, que bien que cet abandon soit quelquefois general, & qu'on semble estre accablé de toutes sortes de maux, on ne doit pas pour cela perdre courage, mais mettre sa confiance en Dieu à l'exemple du même Apôtre. Enfin, que bien loin de se vanger ou de se plaindre de l'ingratitude de nos amis, & de la conduite irreguliere des personnes de pieté qui nous abandonnent dans les meilleures causes, on doit à son exemple prier le Seigneur de ne leur pas imputer leur faute.



Dominus Jesus Christus cum spiritu tuo gratia vobiscum. Amen. ℣. 22.

Que le Seigneur Jesus-Christ soit avec vostre esprit, la grace soit avec vous. Ainsi soit-il.

Les Pasteurs sont obligez de lire souvent cette Epître, & de méditer les avis qu'elle renferme, s'ils veulent avoir part à la benediction que saint Paul donne à Timothée en la finissant.

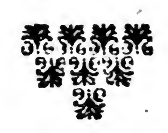
L'Apôtre ne pouvoit mieux finir sa seconde lettre à Timothée, ny luy faire un souhait plus agreable que de luy souhaiter que Jesus-Christ fût avec son esprit, & sa grace avec luy. Quoy de plus grand que Jesus Christ? quoy de plus précieux que la grace? ce souhait est digne d'un Apôtre qui aime son disciple comme il le doit aimer; & l'accomplissement en estoit bien necessaire à Timothée, qui devoit bien-tost estre privé & pour toûjours de la présence de son cher Maître. Jesus-Christ seul pouvoit le consoler d'une telle perte, luy seul aussi pouvoit par sa grace suppléer aux secours & aux avis qu'il recevoit de saint Paul.

Les Pasteurs veulent-ils avoir part à ce souhait, en veulent-ils voir l'accomplissement en eux, qu'ils lisent, & méditent les avis importans que cet Apôtre a donnez dans cette seconde Epître à Timothée: ils y sont gravez d'un stile de feu autant pour eux que pour luy: il faut que leur cœur soit plus froid que la glace

K

pour n'en estre pas échauffez, les voicy en abregé; qu'ils ayent soin d'en profiter, & de les mettre en pratique. Il avertit donc Timothée & les Pasteurs en sa personne, premierement, de fuir toutes les questions inutiles, & toutes les contestations; 2. de garder par le saint Esprit le dépôt de la verité; 3°. d'apprendre aux autres ce qu'il luy avoit appris. 4°. Il le fortifie contre les persecutions, le faisant souvenir des siennes. 5°. Il l'exhorte à combattre comme un soldat de Jesus-Christ. 6°. Il luy prédit qu'il viendra des temps fâcheux, des Docteurs superbes, médisans & inhumains qui détruiront tout l'esprit de pieté, & n'en conserveront que l'apparence. 7. Que les hommes chercheront des flateurs qui se rendent complaisans à tous leurs desirs, & que ne pouvant plus souffrir la verité, ils ne voudront plus ouir que des fables. 8. Il l'avertit d'estre prest à tout souffrir. 9. De remplir toutes les fonctions de son ministere, & de se souvenir que quiconque veut estre fidelle à Jesus-Christ souffrira persecution.

Ces avis bien méditez & bien pratiquez nous rendront des Pasteurs fidelles. Prions nôtre Seigneur Jesus-Christ qu'il nous en fasse la grace, & qu'il soit avec nôtre esprit, pour en bien comprendre l'importance, car c'est delà que dépend la pratique.



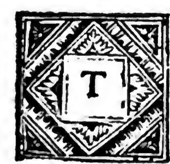
CONFERENCES ECCLESIASTIQUES SUR L'EPÎTRE DE S. PAUL A TITE.

CHAPITRE I.

Paulus servus Dei, Apostolus autem Jesu Christi secundùm fidem electorum Dei & agnitionem veritatis, quæ secundùm pietatem est. ℣. 1.

Paul serviteur de Dieu & Apôtre de Jesus-Christ pour annoncer la Foy aux Elus de Dieu, afin qu'ils connoissent la verité, qui est selon la pieté.

Les Pasteurs doivent considerer, en quelque élevation qu'ils se trouvent, qu'ils sont les serviteurs des peuples, & ne doivent s'appliquer qu'à les instruire de ce qui peut les porter à la pieté.



TOUTES ces paroles de l'Apôtre sont importantes, & meritent chacune une réflexion. 1. Saint Paul y prend la qualité de serviteur de Dieu, *servus Dei*, avant celle d'Apôtre, pour apprendre aux Pasteurs

que l'humilité doit estre le fondement & la baze sur laquelle leur élevation doit estre établie. 2. Qu'ils doivent envisager leur ministere plutost comme une espece de servitude, qui les rend redevables à Dieu & au prochain, de leur personne, & de leurs soins, que comme une dignité qui les met au dessus des autres : car selon la pensée de saint Augustin tout superieur doit s'estimer heureux, non de ce que son rang le met en place de pouvoir dominer avec empire sur ses inferieurs ; mais bien plutost de ce qu'il luy procure l'avantage de pouvoir leur estre utile en les servant, *non se existimet potestate dominante, sed charitate servientè felicem.* Enfin il mêle le nom de serviteur avec celuy d'Apôtre, pour marquer aux Pasteurs que pour grande que soit leur élevation, la qualité de serviteur est inseparable de celle de Pasteur ; c'est à dire suivant le langage de leur commun Maître, que quelque dignité qu'ils possedent dans l'Eglise ils doivent estre persuadez qu'ils sont plutost établis pour servir que pour estre servis.

Aug. epist. 109.

Math. 20. ℣. 28.

2. Saint Paul se dit Apôtre de Jesus-Christ pour annoncer la Foy aux Elus de Dieu : Ce n'est point moy, dit-il, qui par mes travaux ay merité ce ministere, c'est Dieu qui me l'a confié pour ses Elus. Voyez comme l'humilité de ce saint Apôtre le porte à témoigner publiquement que s'il estoit Apôtre, ce n'estoit qu'en faveur des Elus, & non pas qu'il meritât cette grace ny cet honneur. Ce qui a rapport à ce qu'il dit encore ailleurs : *Tout est à vous soit Paul, soit Apollon* ; pour apprendre aux Pasteurs qu'ils ne doivent point s'imaginer que c'est par leur naissance, par leur science ou par leur merite qu'ils ont merité d'estre élevez à

1. Cor. 3. ℣. 22.

ce rang; mais qu'ils n'y ont esté établis que dans la veuë que Dieu a eûë sur eux, qu'ils employeroient tous les talens dont il les a favorisez, à travailler pour l'instruction & la sanctification des Elus.

3. Saint Paul dit qu'il a esté établi Apôtre pour instruire les Elus dans la connoissance de la verité; saint Paul, dit un saint Pere, ajoûte fort bien ce mot, parce qu'il y a une connoissance de la verité qui n'est pas selon la pieté, *quippè, & rerum veritas est, sed non secundùm pietatem.* Combien y a-il de sciences dans la vie qu'on peut sçavoir, sans que cette science soit accompagnée de la vertu? On peut estre Philosophe, Medecin, Architecte, sans estre vertueux; & on pourra dire que ces personnes connoissent la verité: mais s'ils ne sont pas vertueux, cette connoissance n'est pas selon la pieté, on ne peut appliquer cela qu'aux veritez qui regardent la Foy & la Religion, qu'aux veritez qui conduisent à Dieu, qu'aux veritez qui ont la Foy pour fondement & l'acquisition des biens éternels pour fin. Ce sont ces sortes de veritez que les Pasteurs à l'exemple de l'Apôtre doivent annoncer à leurs peuples. Les paroles de la vie Eternelle doivent estre dans leur bouche. Toutes les autres ne leur conviennent point, quand même elles renfermeroient les veritez les plus sublimes de la Philosophie, les principes des Arts les plus utiles à la Republique, & les connoissances des sciences les plus estimées parmy les hommes. Ces sortes de discours & d'instructions peuvent convenir à d'autres, mais ils sont infiniment au dessous des Pasteurs, qui doivent parler non le langage des hommes, mais le langage de Dieu; qui doivent apprendre aux peu-

Chrisost. in hunc locum.

ples non les sciences humaines, mais celle du salut; en un mot qui doivent leur parler non des choses de la terre, mais de celles du ciel; de Dieu, & non des creatures.

Que les Pasteurs profitent de toutes ces instructions, elles leur conviennent, & sont de pratique; mais sur toutes choses qu'ils profitent de celle sur laquelle l'Apôtre appuye davantage par son exemple, par la maniere dont il s'exprime, & qu'il a plus en veuë de leur inspirer, c'est l'humilité, vertu absolument necessaire à tout Pasteur, & dont il n'est que trop ordinaire, selon la remarque des Peres, de le voir déchoir dés qu'il est élevé à ce rang. Combien en ay-je connu, dit Origene, qui n'ont pas esté plutost élevez au Sacerdoce & à la dignité de Pasteur, qu'ils ont oublié cette vertu, comme s'ils n'avoient esté ordonnez & élevez à cette dignité qu'afin qu'ils se creûssent dispensez de la pratiquer: *quanti Presbyteri constituti obliti sunt humilitatis, quasi idcircò fuerint ordinati ut humiles esse desisterent.*

Origen. in Ezech. Hom. 9.

Combien en voit-on, ajoûte saint Bernard, qui estant devenus considerables dans l'Eglise, de pauvres & d'inconnus qu'ils estoient auparavant, oubliant leur ancienne condition, se sont enflez d'orgueil jusques à rougir de la bassesse de leur naissance, & refuser de reconnoistre leurs propres parens, parce qu'ils étoient pauvres, *genus quoque suum erubescere, & infimos dedignari parentes.* La remarque de ces deux Peres n'est que trop bien fondée. Heureux les Pasteurs qui ne l'ont pas encore confirmée par leur exemple; qu'ils soient s'ils le veulent éviter, dans une continuelle attention sur eux-mêmes, il n'y a point de venin qui se glisse plus facilement & plus insensiblement

Bernard. Hom. 4. de Laud. Mariæ.

que celuy de l'orgueil : Qu'ils veillent donc, & qu'ils se souviennent qu'en quelque rang qu'ils se trouvent placez dans l'Eglise, fussent-ils des Pauls & des Apôtres, ils doivent se considerer comme de simples serviteurs établis non par leurs merites, mais par la pure misericorde de Dieu, pour travailler à la sanctification des Elus.

In spem vitæ æternæ quam promisit qui non mentitur Deus ante tempora sæcularia. ℣. 2.

Paul Apôtre de Jesus-Christ pour annoncer la foy aux Elûs de Dieu . . . qui nous fait esperer la vie éternelle que Dieu, qui ne peut mentir, a promise avant tous les siecles.

L'esperance Chrétienne étant si bien fondée, il est surprenant qu'elle ne fasse pas plus d'impression sur l'esprit des Chrétiens, & principalement sur celuy des Pasteurs.

Ce n'est pas sans raison que l'Apôtre a ajoûté ces paroles qui semblent superfluës : *Qui non mentitur Deus* car il paroît qu'il auroit été plus que suffisant de dire simplement, *quam promisit Deus*, puisque Dieu étant immuable, ses promesses le doivent être aussi. Il a pourtant voulu les ajoûter pour bannir de nos cœurs toute sorte de défiance, & pour affermir tellement nôtre esperance que nous n'eussions aucun lieu de douter de leur accomplissement.

Il a donc voulu nous faire voir par ces paroles que nous sommes fondez non pas sur les promesses de quelque homme menteur; mais sur les promesses de Dieu même qui ne peut point mentir : c'est dans ce sens que le même Apôtre dit ailleurs, que l'esperance ne confond point, *Spes non confundit* : Et en un autre endroit définissant la foy sur laquelle nôtre esperance est fondée, il dit qu'elle est la substance même des choses que nous esperons : *Sperandarum substantia rerum*, parce que nôtre esperance est si bien fondée que ce n'est plus esperer, mais posseder par avance réellement en quelque maniere ce que Dieu nous a promis, à cause de l'infaillibilité de ses promesses : nôtre esperance, dit saint Augustin, est aussi certaine que si nous possedions déja ce que l'on nous promet. Peut-on apprehender d'être trompé quand c'est la verité même qui promet, qui ne peut être trompée ny tromper : *Veritas enim nec falli potest nec fallere*?

Rom. 5. v. 5.

Heb. 11. 1.

Aug. in Præf. Psal. 125.

Cela étant ainsi, il est bien étrange que l'esperance si assurée que nous avons de posseder un jour la vie éternelle fasse si peu d'impression sur nos esprits; car si l'esperance d'un gain temporel & encore incertain fait entreprendre aux hommes tant de travaux, même tres rudes, des navigations tres-perilleuses, & affronter les dangers les plus grands; que ne devroit pas faire en nous l'esperance tres-certaine d'un bonheur éternel? Qu'une telle esperance, qu'une esperance si glorieuse devroit animer nos cœurs & les porter fortement à la pratique de toutes les vertus Chrétiennes : que de biens ne devroit-elle pas produire dans la personne des Pasteurs; mais dit un Saint, Dieu nous propose le ciel, & nous n'avons des yeux &

des desirs que pour la terre. Le Royaume du ciel est proposé à qui le voudra acquerir, & nous sommes tout occupez des biens méprisables de ce monde; on nous offre une vie immortelle, & nous nous consommons à penser à des bois, à des pierres & à des maisons: *Immortalis aperitur vita, & nos circa ligna, lapides, villasque consumimur*; nous laissons Dieu, & nous courons aprés le mensonge, nous negligeons Dieu, & nous nous endormons dans les creatures, où nous cherchons un repos que nous ne pouvons point trouver: nous ne considerons cette fin glorieuse pour laquelle nous sommes faits que comme de loin, & comme une chose étrangere qui ne nous regarde pas. Quand donc, Seigneur, nous réveillerons-nous de cet assoupissement épouventable dans lequel nous vivons? quand reviendrons-nous de l'indifference où nous sommes pour la vie éternelle? quand paroîtra t-il par nôtre conduite que nous contons tres-certainement sur vos promesses? Ce sera, Seigneur, lorsque par la force de vôtre grace nous accomplirons exactement vôtre Loy, & que par une sainte vie nous meriterons que vous nous accordiez celle qui ne doit jamais finir.

Chrysost. Hom. 10. in cap. 4. 2. ad Tim.



℣. 3. *Manifestavit autem temporibus suis verbum suum in prædicatione, quæ credita est mihi secundùm præceptum Salvatoris nostri.*

Dieu... a fait voir en son temps l'accomplissement de sa parole dans la Predication de l'Evangile qui m'a été confié par l'ordonnance de Dieu nôtre Sauveur.

Il est necessaire que l'Evangile soit annoncé: les Pasteurs sont chargez de cet employ; la maniere dont ils doivent s'en acquitter; honneur qui leur en revient.

L'Evangile renferme tous les biens presens & futurs: c'est par sa Predication que nous avons connu ce que Dieu a fait pour nous, c'est par elle que nous sçavons ce que nous avons à esperer de sa bonté, & ce que nous avons à craindre de sa Justice. Il est donc necessaire que quelqu'un soit chargé de l'annoncer aux hommes. C'est aux Pasteurs à qui cet employ a été confié, c'est à eux à s'en acquitter. La Predication de l'Evangile, dit saint Paul, m'a été confiée par l'ordonnance de Dieu nôtre Sauveur; ces deux circonstances marquent avec quel respect on doit écouter l'Evangile, ensorte qu'il n'y ait personne qui s'en fache ou qui l'entende avec negligence, ou qui soit lent à le pratiquer; mais si c'est par l'ordonnance de

Dieu, dit saint Paul, *secundùm præceptum Salvatoris*, que j'annonce l'Evangile, je ne suis plus maître de le faire ou de ne le pas faire, je me rends seulement, & j'obeïs à un commandement absolu.

Entre les choses que nous avons à faire il y en a qui dépendent de nous, & d'autres dont nous ne sommes pas maîtres: ce que Dieu nous ordonne par un commandement absolu ne dépend point de nous, mais ce qu'il laisse en nôtre pouvoir pour le faire ou ne le pas faire dépend de nous davantage. Par exemple, Jesus-Christ nous dit si nous voulons être parfaits, de vendre tous nos biens & de les donner aux pauvres, il dépend de nous de ne le pas faire, parce qu'il laisse cela à nôtre volonté, & qu'il dépend de nous de nous rendre à ce conseil ou de ne nous y pas rendre; mais lorsqu'il nous dit de ne point injurier nos freres, cette parole est un commandement, on ne peut donc y contrevenir sans être infailliblement puny; il sera coupable, dit-il, du feu de l'enfer.

Matth. 19. v. 21.

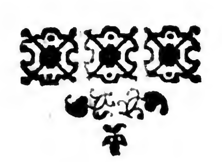
Matth. 7. v. 22.

Les choses qui sont d'un commandement absolu, il n'est pas permis de les omettre, ou il faut necessairement les faire, ou au moins souffrir la peine inévitable à ceux qui ne les feront pas. L'obligation de prêcher est de cette derniere espece, saint Paul marque ailleurs ce que je dis en des termes encore plus forts qu'il ne le fait icy, lorsqu'en parlant de la predication il dit: C'est une necessité pour moy, & malheur à moy si je ne prêche l'Evangile: *Non est mihi gloria, necessitas enim mihi incumbit: væ enim mihi si non evangelizavero*; c'est à dire, pour parler plus clairement, si celuy qui est élevé à la dignité de Pasteur n'annonce au peuple qui luy est soumis ce que la Loy de Dieu

1. Cor. 9. v. 16.

l'oblige de faire, il ne sera pas innocent devant Dieu. Ces termes, *secundùm præceptum*, marquent non seulement qu'il est obligé de prêcher; mais encore qu'il le doit faire conformément à l'ordonnance de Dieu, c'est à dire, ne cacher ny ne déguiser aucune des veritez qu'il est important que son peuple sçache pour faire son salut

Voilà l'obligation des Pasteurs, c'est à eux à la remplir selon toute son étenduë, s'ils y manquent, ils en seront punis avec d'autant plus de severité, que c'est Dieu nôtre Sauveur, & le Sauveur du monde qui la leur a imposée, *secundùm imperium Salvatoris Dei nostri.* Cette qualité de Sauveur que saint Paul donne à Jesus-Christ en cette occasion leur doit faire comprendre que c'est par un desir sincere qu'il a de sauver les hommes, & de les sauver eux-mêmes qu'il leur a fait ce commandement, & qu'il les a choisis preferablement à tous autres pour partager avec eux l'avantage de travailler au salut des hommes.



Tito dilecto filio secundùm communem fidem. ℣. 4.

Paul serviteur de Dieu & Apôtre de Jesus Christ... à Tite son fils bien-aimé en la foy qui leur est commune.

Tite fils legitime & tres-cher de saint Paul d'une maniere toute particuliere; qui sont les Chrétiens & les Pasteurs qui sont de ce nombre choisi.

Saint Jerôme remarque que le terme de bien-aimé, *dilecto* ou de tres cher, *charissimo*, comme lit ce Pere, que l'Apôtre donne icy à Tite, a une énergie particuliere dans le Grec, dont on ne peut pas exprimer dans le Latin toute la force: *Latino sermone non potest explicari*; car le terme Grec, dit ce Pere, dont l'Apôtre se sert à l'égard de Tite, marque qu'il distinguoit ce disciple de tous les autres, le regardant comme s'il eût été son propre enfant selon la chair: d'où nous devons apprendre, continuë S. Jerôme, que S. Paul avoit plusieurs enfans, mais qui étoient bien differens les uns des autres: les uns, comme Tite, étoient comme s'ils eussent été ses propres enfans, & ses enfans legitimes, nés d'un veritable mariage & d'une femme libre; les autres étoient aussi ses enfans, mais nés en quelque maniere d'une servante & d'une autre Agar, qui n'avoient point par con-

Hieron. in I. comm. in Epist. ad Titum.

sequent droit de pretendre à l'heritage d'Isaac le fils legitime, parce qu'ils n'étoient point legitimes. Tels étoient tous les Juifs & tous les faux Chrétiens, dont saint Paul étoit devenu le pere selon l'esprit en leur prêchant la verité : ils l'avoient receuë en partie dans leur cœur, & c'est ce qui les avoit rendu les enfans de saint Paul ; mais ne l'ayant pas receuë toute entiere, ils étoient demeurez enfans illegitimes, & ne devoient pas par consequent avoir part à l'heritage des vrais enfans de l'Apôtre selon l'esprit.

Tite au contraire ayant reçu dans son cœur toutes les veritez que l'Apôtre saint Paul luy avoit prêchées de la part de Dieu, étoit devenu non seulement par la foy qui leur étoit commune comme son fils veritable & legitime ; mais encore il l'étoit devenu d'une maniere toute particuliere, par le soin avec lequel il annonçoit la parole de Dieu aux Fidelles, & par l'érudition & la sagesse avec laquelle il édifioit & instruisoit l'Eglise : *Sermo quippe & sapientia & doctrina quâ Titus Christi Ecclesias instruebat, efficiebant eum proprium Apostoli filium, & ab omni aliorum consortio separatum.*

Hieronym. in hunc locum.

Tous ceux qui profitent des instructions que leur font leurs Pasteurs & les Predicateurs, deviennent leurs enfans selon l'esprit ; mais s'ils n'en profitent qu'à demy, ils ne sont que des enfans illegitimes, étant plus les enfans de l'erreur que de la verité, & ils n'auront point par consequent de part à l'heritage destiné aux vras enfans.

Mais quant à ceux qui se rendent à toutes les veritez que leurs Pasteurs & les Predicateurs leur annoncent de la part de Dieu & qui en profitent, en les reduisant en pratique, ils deviennent non seulement leurs enfans legitimes

ſelon l'eſprit ; mais encore ils deviennent auſſi-bien que Tite les enfans propres & legitimes de l'Apôtre ſaint Paul, & même les vrais enfans de Dieu, puiſque Dieu eſt la verité, & que c'eſt la verité qui d'eſclaves les a rendu libres, & legitimes d'illegitimes qu'ils étoient.

Mais ſi tous les Chrétiens peuvent par ce moyen devenir les enfans de ſaint Paul & de Dieu même, ſaint Jerôme nous apprend par la reflexion qu'il fait ſur la perſonne de Tite, que les Prêtres & les Paſteurs des ames peuvent devenir d'une maniere particuliere & toute diſtinguée les enfans propres, legitimes & tres chers de ſaint Paul & de Dieu même. Qu'ils imitent Tite, qu'ils s'inſtruiſent de la doctrine de cet Apôtre & de Jeſus-Chriſt, comme ce Diſciple s'en eſt inſtruit, qu'ils prêchent comme il a prêché, & qu'ils inſtruiſent l'Egliſe comme Tite l'a inſtruite ; c'eſt à dire, qu'ils joignent l'édification des bonnes mœurs à la parole de la doctrine, & pour lors ils meriteront auſſi-bien que luy qu'on leur donne avec diſtinction la qualité glorieuſe de fils bien-aimés de l'Apôtre, & d'enfans legitimes & tres-cheris de Dieu : ils en porteront le titre, & ils le ſeront ; ils le ſeront & ils en recevront l'heritage, & ils pourront procurer le même bien à une infinité d'autres, ſans que leur portion en ſoit aucunement diminuée, ny que leur privilege en reçoive aucune atteinte.

℣. 5. *Hujus rei gratiâ reliqui te Cretæ, ut ea quæ desunt corrigas, & constituas per civitates Presbyteros, sicut & ego disposui tibi.*

Je vous ay laissé en Crete, afin que vous regliez ce qui reste à regler, & que vous établissiez des Prêtres dans les Villes, ainsi que je vous l'ay déja ordonné.

Zele & humilité de saint Paul, modelle du zele & de l'humilité des Pasteurs; quelle doit être leur conduite à l'égard des Ecclesiastiques qui travaillent sous eux, & quelle doit être celle de ces Ecclesiastiques par rapport aux Pasteurs.

QUe de choses l'Apôtre nous apprend dans ces paroles!

1°. La grandeur de son zele qui embrassoit toute la terre.

2°. Que celuy de Tite n'étoit pas mediocre, puisqu'il luy commet le soin de toute l'isle de Crete; païs si peuplé qu'on y avoit compté jusques à cent Villes.

3°. Qu'il est du devoir des Pasteurs superieurs de l'Eglise, 1°. d'en regler & maintenir la discipline, 2°. de la pourvoir de bons Pasteurs, 3°. de se conduire dans l'un & dans l'autre employ, conformément à la tradition & à l'esprit Apostolique.

4°. La subordination qu'il y a dans la conduite & dans la hierarchie de l'Eglise, saint Paul a autorité sur Tite, Tite exerce la sienne sur les Evéques & sur les Prêtres de l'isle de Crete.

5° La diversité des degrez des Pasteurs dans l'Eglise établis dés le temps des Apôtres par l'ordre de Jesus-Christ qui les a instituez. On voit icy Paul comme Apôtre, Tite par son ordre établissant des Evêques & des Prêtres.

Sur ces reflexions de doctrine les Pasteurs doivent faire les suivantes par rapport à leur édification, & considerer

1°. Que si le zele de saint Paul a été assez vaste pour embrasser toute la terre, & celuy de Tite assez grand pour meriter que cet Apôtre luy confiât la conduite de tout un Royaume; quelle confusion pour eux que leur zele se borne non seulement à une seule paroisse, mais qu'à peine peut il suffire pour s'y acquitter comme ils le doivent de leurs devoirs! Helas! combien même est-il rare d'en voir dont le zele aille jusques-là. Les Saints autrefois, dit là-dessus un ancien Pere, travailloient beaucoup, & toute leur vie étoit proprement une vie de fatigue & de combat, au lieu que maintenant la nôtre se passe toute dans l'oisiveté & dans la negligence: *Nobis autem non sic, sed tempus omne per negligentiam ducimus.* Ils sçavoient qu'ils n'étoient venus au monde que pour y faire ce qui seroit agreable à Dieu qui les y avoit mis, & pour se mettre en peine de luy plaire par leurs bonnes œuvres: nous au contraire semblons n'être au monde que pour boire & pour manger, & pour vivre dans les délices, sans avoir aucun soin des choses spirituelles ny du salut des ames.

Chrysost. in hunc locum.

2° Combien il leur est honteux de porter envie à leurs confreres ou aux Prêtres qui travaillent sous eux lorsqu'ils font quelque bien éclatant : vice, selon la remarque des Peres, qui n'est que trop commun parmy les Pasteurs & les Ecclesiastiques. Saint Paul étoit bien éloigné de ce vice, il n'étoit appliqué, comme il nous a paru par la maniere dont il s'explique, qu'à procurer le bien des Fideles, sans considerer si ce seroit par luy-même ou par le ministere des autres que ce bien se feroit.

Chrysost. Hom. 41. in Matth & l. 3. de Sacerd Greg. Naz. epist. 65. & orat. 30.

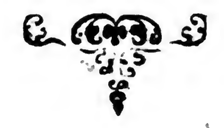
La troisiéme reflexion que les Pasteurs doivent faire par rapport à leur conduite, sur ces paroles de l'Apôtre, c'est de considerer quelle étoit l'humilité & le zele de saint Paul ; c'étoit toûjours luy en personne qui se trouvoit, suivant la remarque d'un Pere, où il y avoit le plus de travail & de peril ; mais il laissoit à son disciple les emplois où il y avoit plus d'honneur que de peine, comme les Ordinations des Prêtres & des Evêques, & autres choses semblables, qui avoient besoin d'être reglées & d'être mises dans un état plus parfait. Mais quoy, saint Apôtre, ce que vous avez fait vous-même a-t-il donc besoin d'être reglé de nouveau ? peut-on penser même à y corriger quelque chose ? cela ne vous seroit-il pas honteux, & ne croyez-vous pas que vôtre honneur y seroit interessé ? Nullement, répond-il, je ne regarde que le bien commun ; soit que moy ou un autre le procure, cela m'est indifferent.

S. Chrysost. hunc locum.

C'est la disposition d'un veritable Pasteur, il ne doit point rechercher sa gloire propre ; mais l'utilité publique : *Ita Pastorem affici necesse est, nec honorem proprium quærere, sed communem utilitatem prosequi debet.* Plût à Dieu que tous les Ecclesiastiques gardassent cette

Chys. ibid.

conduite entre eux, mais sur tout les Curez à l'égard de leurs Vicaires & des autres Prêtres qui travaillent sous eux; plût à Dieu qu'ils prissent pour eux, à l'exemple de l'Apôtre, ce qu'il y a de plus penible, & qu'il leur laissassent les emplois où il y a le plus d'honneur : plût à Dieu que suivant le même modelle ils reglassent de concert ce qu'il y a à regler dans leurs paroisses; mais plût à Dieu aussi que les Vicaires & les autres Ecclesiastiques qui travaillent sous les Curez eussent pour eux le même respect & la même soûmission que Tite avoit pour saint Paul, cette conduite reciproque pleine d'humilité, de cordialité & de charité seroit veritablement Apostolique, édifieroit l'Eglise, procureroit une plus grande gloire à Dieu, contribuëroit au salut d'un plus grand nombre d'ames, sanctifieroit les uns & les autres, & feroit revivre, suivant le souhait de saint Bernard, ces jours heureux où l'Eglise étoit si florissante.



℣. 5. *Hujus rei gratiâ reliqui te Cretæ, ut ea quæ desunt corrigas.*

Je vous ay laissé en Crete, afin que vous regliez ce qui reste à y regler.

Application de l'Apôtre saint Paul à jetter le fondement de la foy dans les ames, que les Pasteurs doivent imiter, en prenant un soin particulier d'apprendre les premiers principes de la Religion aux enfans.

Un saint Pere examinant ces paroles de l'Apôtre fait cette reflexion, qu'il n'appartient qu'à ceux qui sont honorez de la dignité Apostolique de jetter les fondemens de l'Eglise, n'y ayant que l'Architecte qui soit capable de le faire comme il faut. Ce fondement n'est autre que Jesus Christ, sur lequel lorsqu'il a été une fois bien étably dans les ames par le maître Architecte, les ouvriers du commun peuvent bien édifier; mais il ne leur appartient pas de le mettre: *Fundamentum.... nemo potest ponere, nisi architectus.* (Hieronym. in hunc locum.)

Saint Paul, continuë t-il, étoit un tres-sage Architecte; mais un Architecte laborieux qui ne cherchoit point à s'épargner de la peine, en travaillant sur le fond d'autruy, ayant soin, comme il le dit luy-même, de ne point prêcher l'Evangile dans les lieux où Jesus-Christ avoit déja été prêché, pour ne point bâtir sur le fondement d'autruy. (Rom. 15. ℣. 20.)

C'eſt pour cela, dit ſaint Jerôme, que cet Apôtre ayant annoncé l'Evangile aux habitans de l'iſle de Crete, aprés avoir amoli la dureté de leur cœur par la foy en Jeſus-Chriſt, & les avoir inſtruits des myſteres de la Religion Chrétienne, il laiſſe Tite ſon diſciple dans cette Iſle afin de confirmer ce nouveau troupeau dans la foy, & de corriger ce qu'il verroit devoir corriger en eux, pendant que de ſon côté continuant de remplir le devoir laborieux & penible de ſon miniſtere, il iroit annoncer l'Evangile à d'autres nations barbares qui n'en avoient point connoiſſance.

Les Paſteurs des ames doivent s'appliquer cette reflexion de S. Jerôme, ils ont ſuccedé en certe qualité aprés les Evêques d'une maniere particuliere à la dignité & aux fonctions Apoſtoliques; c'eſt donc à eux qu'il appartient principalement de jetter le fondement de la foy, dans les ames: les autres ouvriers Evangeliques qui travaillent ſous eux peuvent bien édifier ſur ce fondement; mais il appartient principalement aux Paſteurs, comme on a déja remarqué aprés ſaint Jerôme, d'en jetter le fondement, c'eſt à dire, qu'ils ont plus de droit & plus d'obligation d'inſtruire les peuples des premiers principes de la Religion, que tous les autres ouvriers qui travaillent dans l'Egliſe.

Il eſt vray qu'ils ne ſont pas obligez comme les Apôtres d'aller de Province en Province, & de Royaume en Royaume annoncer l'Evangile, & de prêcher Jeſus-Chriſt aux Nations qui ne le connoiſſent point, parce qu'une partie du troupeau ayant été deſignée pour ſa portion à chacun d'eux, ils ſont chargez d'en prendre ſoin, & ne doivent point répondre des autres portions qui ne leur ont point été aſſignées;

mais dans cette portion du troupeau qui leur a été commise, qu'ils sçachent qu'il se trouve toûjours un nouveau peuple à instruire, dans lequel ils sont obligez de jetter chaque jour le fondement de la Religion.

Ce peuple nouveau qui se renouvelle chaque jour, & auquel les Pasteurs doivent un soin particulier, ce sont les enfans dans lesquels les Pasteurs des ames sont obligez de jetter le fondement, qui n'est autre que Jesus-Christ, c'est à dire, qu'ils sont obligez de les instruire par eux-mêmes autant qu'ils le peuvent des premiers principes de la Religion & de ne s'en point décharger legerement & par mépris, ou sans necessité, comme font plusieurs sur d'autres, & souvent sur de jeunes Ecclesiastiques peu capables par défaut de lumiere, de gravité, & quelquefois de probité, d'établir dans ces ames tendres un bon fondement, je veux dire Jesus-Christ, doux, patient, docile, Religieux, obeïssant, innocent, pur, aimant la verité, & croissant chaque jour en sagesse & en grace devant Dieu & devant les hommes.

Cet ouvrage n'est par si aisé qu'on se le figure dans le monde, ce n'est pas l'ouvrage, comme le remarque saint Jerôme, de toutes sortes d'ouvriers, mais celuy d'un sage Architecte, *Sapiens Architectus*. De tous les emplois Ecclesiastiques c'est un de ceux qui demande le plus d'application, le plus de peine, le plus de patience, le plus de douceur, le plus d'onction, le plus de discernement & le plus de perseverance : mais de tous les emplois Ecclesiastiques on doit ajoûter que c'est un de ceux qui est le plus rebutant, & où l'homme trouve le moins de quoy se satisfaire, à cause de la disproportion de l'âge, des manieres & des inclinations des enfans d'avec

celles des perſonnes avancées en âge ; c'eſt ce qui fait auſſi qu'on s'en décharge volontiers ſur d'autres. Cependant ce petit troupeau a été commis aux Paſteurs, & ils en rendront compte comme des autres, Jeſus-Chriſt ne l'a pas negligé ny crû indigne de ſes ſoins, il a apris aux Paſteurs par ſon exemple quelle étoit là-deſſus leur obligation. Les Apôtres croyant que les enfans n'étoient pas dignes de ſes ſoins, voulurent les empêcher de s'approcher de luy ; mais J. C. appellant ces enfans dit à ſes diſciples : *Laiſſez venir à moy les petits enfans, & ne les empê-* Luc. 18.
chez point ; car le Royaume de Dieu eſt pour ceux v. 15. 16.
qui leur reſſemblent. Cet exemple & ces paroles du Sauveur apprennent deux choſes aux Paſteurs des ames : La premiere, que bien loin de negliger les enfans, ils doivent au contraire à l'exemple de Jeſus-Chriſt en prendre un ſoin particulier, ſur tout pour ce qui regarde l'inſtruction : L'autre, qu'ils doivent être perſuadez que s'il y a plus de peine, moins de ſatisfaction ſenſible & moins de gloire devant les hommes à inſtruire les enfans que les autres, il eſt certain qu'il y a plus de profit à eſperer devant Dieu ; ils ont un droit particulier au Royaume du ciel, à ce que dit Jeſus-Chriſt : *Talium eſt enim regnum cælorum*, & l'experience nous apprend qu'on leur en enſeigne bien plus facilement le chemin qu'aux autres, & qu'il eſt bien plus aiſé de faire produire le bien à ces jeunes plantes, que de déraciner le mal de celles qui ſont envieillies dans le peché : ils meritent donc bien que les Paſteurs leur donnent une partie de leurs ſoins.

℣. 5. *Ut . . . constituas per civitates Presbyteros, sicut & ego disposui tibi.*

Je vous ay laissé en Crete, afin que vous établissiez des Prestres en chaque ville, selon l'ordre que je vous en ay donné.

Attention particuliere que les Evêques doivent faire sur ces paroles de saint Paul. Tous ceux qui ont droit de presenter aux Benefices, doivent aussi y faire des réflexions par raport à leur devoir.

CEs paroles de l'Apôtre, dit saint Jerome, demandent toute l'attention des Evêques qui ont reçû le pouvoir & la puissance d'établir des Prêtres en chaque Ville, qu'ils les écoutent donc avec toute l'attention necessaire, afin de bien comprendre à quoy l'ordre des constitutions Ecclesiastiques les oblige : Il leur défend d'en ordonner que conformément aux regles que l'Apôtre luy prescrit icy en la personne de son disciple : *Audiant Episcopi qui habent constituendi Presbyteros per urbes singulas potestatem, sub quali lege Ecclesiastica constitutionis ordo teneatur.*

Hieron. in hunc locum.

Qu'ils sçachent donc, continuë ce Pere, que les paroles de l'Apôtre sont les paroles de Jesus-Christ même qui a dit : *Celuy qui vous méprise, me méprise ; & celuy qui vous écoute, m'écoute.* D'où il s'ensuit évidemment que les Evêques qui méprisant la loy que saint Paul établit

Luc. 10. ℣. 16.

établit icy, élevent par faveur au Sacerdoce & aux dignitez Ecclesiastiques des personnes indignes, vont directement contre le commandement de Jesus-Christ : *manifestum est eos .... contra Christum facere.*

Il ne leur est donc pas permis d'élever au Sacerdoce ou aux charges Ecclesiastiques qui il leur plaist, leurs parens ne doivent pas estre plus privilegiez là dessus que les autres ; on en peut juger selon la pensée du même Pere, par ce qu'il ajoûte : *Qui a eu plus de droit*, dit-il, *que Moyse cet amy de Dieu à qui il avoit parlé face à face, de faire passer sa dignité à ses enfans, ou à quelqu'un de sa parenté, l'a-t-il fait ? nullement.* Josué qui n'estoit ny de sa famille ny de sa tribu, y est élevé par son choix & de son consentement. Pour nous apprendre qu'on ne doit point déferer au sang, mais uniquement au merite, les dignitez qui établissent sur les peuples ceux qui les possedent : *Extraneus de aliâ tribu eligitur Jesus, ut sciremus principatum in populos, non sanguini deferendum esse sed vitæ.* Hi cr. ibid

Telle fut la conduite sage & desinteressée de Moyse ; mais les choses ont bien changé, continuë saint Jerome. Combien en voyons-nous qui croyent pouvoir disposer à leur fantaisie & suivant leur inclination de la grace de l'Ordination, & des emplois Ecclesiastiques comme on dispose des choses ordinaires de ce monde ? Ils se mettent peu en peine d'élever des colomnes dans l'Eglise qui puissent la soûtenir, en choisissant ceux qu'ils sçavent estre les plus capables de la servir ; ils cherchent seulement à faire plaisir à ceux qu'ils aiment, ou à qui ils ont quelque obligation, ou qui leur ont esté recommandez par quelque Grand de la

terre ; ou enfin pour taire, ce qu'on auroit honte de dire, à ceux dont les présens font auprés d'eux tout le merite : *At nunc cernimus plurimos hanc rem beneficium facere, ut non quærant eos in Ecclesiâ columnas erigere, quos plus cognoscant Ecclesiæ prodesse ; sed quos vel ipsi amant, vel quorum sunt obsequiis deliniti, vel pro quibus majorum quispiam rogaverit, & (ut deteriora taceam) qui ut clerici fierent muneribus impetraverunt.*

Hier. ibid.

Si saint Jerome a parlé de la sorte dans un temps où il y avoit un si grand nombre de saints Evêques qui éclairoient l'Eglise par la pureté de leur doctrine, & qui l'édifioient par la sainteté de leur vie ; que n'auroit-il pas dit, s'il eût vêcu dans ces derniers siécles, où la faveur, la recommandation des Grands, les services & la parenté ont tant de part à la distribution des Benefices, je ne dis pas seulement auprés des Laïques, qui ont droit de les présenter ; mais encore (ce qu'on ne doit dire qu'en gemissant) auprés des Ecclesiastiques ? Plût à Dieu même qu'il ne s'en trouvât pas qui conduits par les mêmes motifs élevent jusques au Sacerdoce ou aux premieres dignitez de l'Eglise des sujets dans lesquels on ne trouve presque aucune des qualitez que l'Apôtre marque dans la suite de ce chapitre.

Il seroit à souhaiter que tous ceux qui ont droit de presenter des Benefices à charge d'ames, ne le fissent jamais qu'ils n'eussent lû une & deux fois ce chapitre, & le troisiéme de la premiere Epître à Timothée, & qu'ils n'eussent fait avant que de se déterminer de serieuses reflexions sur les qualitez que l'Apôtre saint Paul demande dans les Pasteurs. Si on observoit cette sainte pratique, il n'y auroit

pas sans doute tant de Pasteurs indignes dans l'Eglise, ny tant de personnes qui eussent à se faire des reproches qu'ils sont coupables des fautes que commettent ces mauvais Pasteurs, & qu'ils en seront responsables devant Dieu, s'ils n'y apportent tout le remede qu'ils peuvent, & s'ils ne font pénitence.

Mais s'il seroit à souhaiter que ceux qui ont droit de presenter aux Benefices à charge d'ames, fissent de serieuses reflexions sur les paroles de saint Paul, & sur les qualitez qu'il demande dans les Prestres & dans les Pasteurs, il n'y a pas de doute que les Evêques y sont trés-étroitement obligez.

On a veu comme saint Jerome les exhorte à avoir une attention particuliere sur l'obligation que l'Apôtre leur impose, ou pour mieux dire Jesus-Christ luy-même, comme dit ce Pere, de ne point élever au Sacerdoce ou aux Benefices à charge d'ames que ceux qui ont les qualitez que saint Paul demande dans les Evêques. C'est à eux à profiter de ces avis; car comme le remarque saint Jerome & plusieurs autres Peres avec luy, saint Paul a confondu icy les qualitez des Prestres & des Pasteurs avec celles des Evêques.

Hieron. in hunc locum.

Hieron. in hunc locum. Chrysost. in cap. 3. Epist. ad Timoth.

Ceux donc qu'on veut élever au Sacerdoce, & encore plus aux Benefices à charge d'ames, doivent avoir les mêmes qualitez que les Evêques; quoyqu'il ne soit pas necessaire qu'ils les possedent dans le même degré de perfection. Les Evêques doivent se regler là dessus; s'ils ne le font pas, ils vont contre l'ordre que l'Apôtre leur prescrit icy de la part de Dieu: & ils luy en rendront un compte terrible au temps auquel il doit commencer son jugement par sa propre maison, & par ceux qui l'ont gouvernée.

1. Petr. 4. v. 17.

℣. 6. Si quis sine crimine est, unius uxoris vir, filios habens fideles, non in accusatione luxuriæ, aut non subditos.

7. Oportet enim Episcopum sine crimine esse sicut Dei dispensatorem, non superbum, non iracundum, non vinolentum, non percussorem, &c.

Il faut que l'Evêque soit exempt de crimes, qu'il n'ait épousé qu'une seule femme, que ses enfans soient fidelles, & qu'ils ne soient accusez d'aucune impudicité, ny desobeïssans. Car il faut que l'Evêque soit irreprochable, comme estant le Dispensateur des graces de Dieu : qu'il ne soit point altier, ny colere, ny sujet au vin, ny prompt à frapper.

Qualitez d'un Pasteur renfermées dans celles d'un Evêque. Reflexion que les Pasteurs doivent faire sur chacune des qualitez que l'Apôtre demande dans la personne d'un Evêque.

SAint Paul ordonnant à son disciple d'établir des Evêques & des Prestres dans les Villes de l'Isle de Crete, descend dans le détail des qualitez dont il faut qu'ils soient doüez. Comme on a examiné la plusspart de ces qualitez dans la premiere Epître à Timothée ; on n'a pas crû qu'il fust necessaire de s'étendre sur

toutes celles que l'Apôtre marque icy : Ce qu'on dira suffira pour faire comprendre aux Pasteurs & à tout Ecclesiastique quelle doit estre la sainteté de leur vie, pour correspondre à l'éminence de leur Etat.

1°. L'Apôtre veut que celuy qui doit être élevé à l'Episcopat & à la charge de Pasteur, soit irreprochable, *sine crimine* ; c'est-à-dire selon les Peres qu'il n'y a que celuy dont toute la vie aura été sans tache, & dans les mœurs duquel on ne peut rien trouver à reprendre, qui merite d'estre élevé à cette dignité : *Hoc est si vita illius omnis immunis à culpâ, si mores ejus nemo carpere potuit.* Theodor. in hunc locum. Chrysost. in hunc locum.

2°. Il veut qu'il n'ait épousé qu'une seule femme, *unius uxoris vir.* Car disent les mêmes Peres, comment celuy qui est convaincu par un second mariage de n'avoir pas gardé à une femme morte l'affection qu'il luy devoit, pourroit-il estre un excellent Pasteur & un fidelle Epoux d'une Eglise ? Comment seroit-il irreprehensible, dit Theodoret ? Hier. Epist. 83. ad Ocean. c. 2. Chrysost. in hunc locum. & Theod. in cap 3. 1. ad Timoth.

3°. *Dont les enfans soient fidelles, non accusez de débauche ny de desobeïssance.* Dans les premiers temps de l'Eglise on estoit obligé de choisir au défaut d'autres parmi les personnes mariées, ceux qui se distinguoient par leur pieté, pour les élever au Sacerdoce & à la dignité de l'Episcopat, avec obligation de vivre le reste de leurs jours dans la continence ; mais l'Apôtre veut outre cela qu'on n'ait aucun reproche à leur faire sur la conduite de leur famille: *si ios habens fideles, non in accusatione luxuriæ, aut non subditos.* Car comment croira-t-on que celuy qui n'aura pû être le maitre de ses propres enfans & les regler, soit capable de regler les Etrangers ?

Ce n'est pas toûjours, dit saint Jerome, la

faute des parens, si les enfans sont dereglez; comme il paroist par l'exemple d'Isaac & de Samuël qui estoient justes, dont les enfans neanmoins estoient vicieux. Car Esaü, qui estoit le fils d'Isaac, estoit un profane & un débauché, *Isaac fornicarius & profanus*; & ceux de Samuël estoient des avares & des Juges iniques, *iniqui judices*. Pourquoy donc l'Apôtre exclut-il de l'Episcopat & de la charge de Pasteur ceux dont les enfans sont accusez de débauche ou desobeïssans, puisqu'il n'y a pas souvent de leur faute, & qu'il n'est pas juste qu'ils soient punis pour les pechez d'autruy? C'est, répond ce Pere, que le Sacerdoce est une dignité si sainte, que les pechez d'autruy sont capables quelquefois de nous en exclure, & nous sont ainsi imputez en quelque maniere: *dicendum est quòd tam sanctum nomen sit Sacerdotii, ut nobis etiam ea quæ extrà nos sunt posita reputentur.* Tels sont les pechez des enfans à l'égard de leurs peres. En effet celuy dont les enfans sont dereglez oseroit-il reprendre avec toute l'autorité que demande la charge de Pasteur ceux qui seroient dans le desordre? Ne luy diroit-on pas: Reglez premierement vôtre famille, avant que de vous ingerer de vouloir regler & corriger les autres? Ce pere n'est point veritablement soüillé par les vices de ses enfans; mais neanmoins l'Apôtre veut que celuy qui est préposé pour gouverner l'Eglise, afin qu'il puisse reprendre avec une entiere liberté ceux qui sont dans le desordre, soit tel qu'il le puisse faire sans estre retenu par la crainte qu'on ne luy reproche celuy de ses enfans. *Non itaque justus polluitur ex filiorum vitiis, sed libertas ab Apostolo Ecclesiæ principi reservatur, ut talis fiat qui non timeat propter vitia liberorum extraneos reprehendere.*

Hieron. in hunc locum.

Hier. ibid.

Hier. ibid.

En second lieu, l'Apôtre a voulu par là selon la pensée du même Pere, nous faire comprendre que si les pechez des enfans sont capables d'exclure un juste de l'Episcopat, à plus forte raison nos propres pechez le doivent faire. Eloignons-nous donc, conclut saint Jerome, de cette charge qui est encore plus pesante qu'elle n'est honorable, en considerant ce que nous sommes, & que les personnes élevées en dignité seront punies plus severement que les autres : ne recherchons donc point une charge si terrible, mais souffrons plutost, & réjoüissons-nous que d'autres l'occupent, qui en sont plus dignes que nous : *Si autem peccata filiorum justum ab Episcopatu prohibent, quantò magis unusquisque se considerans & sciens, quia potentes potenter tormenta patientur, retrahet se ab hoc non tam honore quàm onere; & aliorum locum qui magis digni sunt non ambiet occupare.* Ibidem.

4°. Un Evêque doit se comporter comme estant le dispensateur & l'Econome de Dieu, *sicut Dei dispensatorem*; on ne confie, dit un ancien auteur, la dispensation des loix humaines qu'à des vieillards consommez dans la vertu, & d'une probité reconnuë : quels donc jugez-vous, conclut-il, doivent estre ceux à qui on confie la dispensation des loix divines ? Un Evêque & un Pasteur sont donc les dispensateurs & les Economes de Dieu ; mais l'Ecriture nous apprend, dit saint Jerome, que ce qui est à desirer dans les dispensateurs, est qu'ils soient trouvez fidelles ; c'est à dire, selon la même Ecriture, qu'un dispensateur estant étably non pour prendre ses plaisirs, ny pour maltraiter ceux qui servent avec luy le même Maître, en abusant de l'autorité qu'on luy a confiée ; mais pour leur distribuer dans le temps

Inter opera Hieron. in hunc locum.

1. Cor. 4. v. 2.

Hieron. in hunc locum.

Math. 24. v. 45. 46.

la nourriture dont ils ont besoin, doit vivre dans une continuelle attente de l'arrivée de son Maître, pour luy rendre compte de sa conduite lors qu'il arrivera. Voilà, dit saint Jerome, quelle doit estre la conduite d'un Evêque & d'un Pasteur ; mais ils doivent aussi se souvenir, ajoûte ce Pere, qu'en qualité d'Economes ils ne sont pas les maîtres, mais les serviteurs du même Maître que les peuples qui sont sous leur conduite : ce qui doit les tenir dans l'humilité, & les engager à se comporter avec beaucoup de charité à l'égard de leurs inferieurs : *Sciat itaque Episcopus & Presbyter sibi populum conservum esse, non servum.*

Hier. ibid.

5°. Saint Paul veut qu'un Evêque ne soit point altier, *non superbum* ; car s'il se laissoit conduire par la présomption de vouloir faire tout à sa teste, & ne suivre que son caprice, comme n'estant obligé de rendre compte à personne de ses actions & de sa conduite, on pourroit dire qu'il se conduiroit plutost en Tyran qu'en Evêque & en Pasteur. C'est le caractere, selon les saints Peres, de ceux qui s'ingerent dans l'Episcopat, & dans la charge de Pasteur avant que de s'en estre rendus dignes par un long exercice des œuvres de penitence, & par la pratique de la priere, de la méditation, de la charité, & des autres bonnes œuvres : où le Prestre, où l'Ecclesiastique d'un moment, s'écrie saint Jerome, auroit-il appris à pratiquer l'humilité & la douceur ? il ignore l'un & l'autre aussi bien que cette maniere pleine de cordialité avec laquelle on doit traiter les ames Chrêtiennes. Comment le sçauroit-il, puisqu'il n'a pas encore appris à se mépriser soy-même ? il est passé d'un Benefice à un autre plus considerable : il n'a point jeûné, il n'a

Chrysost. ibid.

point pleuré, il ne s'est point repris souvent de ses fautes, il ne s'est point appliqué à les corriger par une sérieuse méditation, il n'a point distribué son bien aux pauvres ; on l'a conduit, pour ainsi dire, d'une chaire à une autre ; c'est à dire qu'il s'est laissé aller à l'orgueil & à la présomption ? Sans doute que cette hardiesse, ou pour mieux dire, cette arrogance sera suivie du même jugement & de la même condamnation que celle du demon. Oüy, ceux qui dans l'Eglise veulent dans un moment, pour ainsi dire, devenir Maîtres avant que d'avoir esté disciples, tombent infailliblement dans ce malheur : *Ignorat momentaneus Sacerdos humilitatem & mansuetudinem rusticorum, ignorat blanditias christianas, nescit seipsum contemnere, de dignitate transfertur ad dignitatem ; non jejunavit, non flevit, non mores suos sæpè reprehendit & assiduâ meditatione correxit, non substantiam pauperibus erogavit ; de cathedrâ quodammodò ducitur ad cathedram, id est de superbiâ ad superbiam. Judicium autem & ruina diaboli ; nulli dubium quin arrogantia sit. Incidunt in eam qui in puncto horæ, necdùm discipuli jam magistri sunt.* Hieron. epist. 83. ad Ocean.

6°. Qu'il ne soit ny altier ny colere, *non iracundum* ; c'est-à-dire, dit Theodoret, qu'il ne doit point garder sur son cœur les injures qu'on luy fait. Comment, ajoûte saint Chrysostome, un Pasteur oseroit-il combattre la colere dans les autres, s'il ne la combat premierement dans luy-même ? Il n'est rien de plus indigne d'un Pasteur, dit saint Jerome, que d'estre colere, *& re vera nihil fœdius præceptore furioso.* Ses emportemens sont plus capables de précipiter les hommes dans le mal que d'en retirer ceux qui y sont tombez : *Er-* Theod. in cap. 3. 1. ad Tim. Hieron. in hunc locum.

rantes non tam ad bonum retrahat quàm ad malum sua sævitia præcipitet. C'est pour cela que saint Jacques dit que la colere de l'homme n'accomplit point la justice de Dieu : *Ira enim viri justitiam non operatur.*

Jacob. 1. v. 20.

7°. Qu'il ne soit point sujet au vin, ny violent, *non vinolentum, non percussorem.* Saint Jerome dit sur cet endroit qu'on ne luy persuadera jamais qu'un Ecclesiastique sujet au vin puisse estre chaste : *Nunquàm ego ebrium castum putabo.* Chacun dira donc là dessus ce qu'il voudra, continuë-t-il ; mais pour moy je puis asseurer mettant la main sur la conscience que l'abstinence m'a toûjours esté utile, & que je n'en ay jamais passé les bornes que je ne m'en sois repenty. Il ajoûte avec saint Chrysostome que l'autre vice luy paroist si éloigné du caractere d'un Pasteur, qu'il ne croit pas qu'on doive prendre les paroles de l'Apôtre à la lettre, mais qu'on doit leur donner une interpretation moins odieuse. C'est par la crainte de l'enfer, dit saint Chrysostome en cet endroit, qu'il faut épouvanter les pecheurs, c'est par les flammes éternelles qu'on doit les effrayer, les invectives injurieuses ne servent qu'à rendre un pecheur plus insolent, & le Pasteur qui s'en sert plus méprisable : un Pasteur violent ne s'attire que le mépris de son peuple, au lieu du respect & de la veneration qu'on seroit prest de rendre sans ce défaut à son caractere : Un Pasteur est le médecin des ames, un médecin ne frappe point son malade ; & quand le malade le frapperoit luy-même, le médecin ne pense qu'à le délivrer de son mal & à le guerir.

Hier. tom. 6. Comm. in cap. 1. ad Tit.

Ibidem.

Chrysost. in cap. 3. 1. ad Tim.

... *Non turpis lucri cupidum : sed hospitalem, benignum, sobrium, justum, sanctum, continentem :* ℣. 7. 8.

Amplectentem eum, qui secundùm doctrinam est fidelem sermonem, &c. ℣. 9.

Il faut qu'un Evêque ne soit point... amateur d'un gain sordide : mais porté à l'hospitalité, aimant les gens de bien, chaste, juste, saint, gardant la continence :

Attaché à la parole de la verité.

Suite des qualitez que l'Apôtre demande dans les Pasteurs des ames : & si on peut arriver à les posseder toutes.

Saint Paul continuant de marquer les qualitez qu'il desire, selon les Peres, dans un Pasteur, veut qu'il ne soit point amateur d'un gain sordide, *non turpis lucri cupidum* ; c'est-à-dire qu'il veut qu'un Evêque & un Pasteur des ames ait donné des preuves de son éloignement pour l'avarice, qu'il ait fait voir qu'il sçait user de son bien, & qu'il n'en est point dominé. L'exemple de Samuel & des Apôtres, dit un saint Pere, doit apprendre aux Pasteurs à fuir l'avarice : le premier justifia en presen-

Chrysost. in hunc locum.
Theod. in cap. 3. 1. ad Tim.

ce de tout le peuple d'Israël, que pendant tout le temps de son gouvernement il ne s'estoit rien approprié du bien d'autruy. Quant aux Apôtres, ils menerent une vie si pauvre qu'ils tiroient leur subsistance des aumônes de leurs freres, & qu'ils mettoient leur gloire à ne vouloir posseder autre chose que ce qui estoit simplement necessaire pour les nourrir & pour les vêtir. Un Pasteur, ajoûte-t-il ailleurs, qui veut estre leur imitateur, doit estre content d'avoir de quoy se nourrir & de quoy se couvrir. Il est vray qu'il est juste, comme dit saint Paul, que ceux qui servent à l'Autel vivent de l'Autel; qu'ils en vivent, comme dit cet Apôtre, mais non pas qu'ils s'en enrichissent : *vivant, inquit, non divites fiant.* Voilà la regle, qui ne l'observe pas, est porté à un gain sordide : car c'est estre amateur d'un gain honteux & sordide, dit ce Pere, que de n'être pas content de ce qu'on possede, & d'en desirer au delà, *turpis lucri appetitio est plus quàm de præsentibus cogitare.* Combien y a-il d'Ecclesiastiques qui s'examinant sur ce principe de saint Jerome se trouveront coupables de ce vice, & qui par là auroient dû estre exclus d'un estat si saint, & qui demande un si grand éloignement de tout ce qui ressent l'avarice?

1. Tim. 6. v. 8.

1. Cor. 9. v. 13.

Hieron. in hunc locum.

Saint Paul veut encore qu'il exerce l'hospitalité, *hospitalem*, recevant agreablement les pauvres chez luy; qu'il aime les gens de bien, *benignum*, agissant avec eux avec douceur & avec affabilité; qu'il soit sobre, juste, saint, gardant la temperance, *sobrium, justum, sanctum, continentem* : c'est-à-dire en un mot qu'il doit avoir étouffé en luy tous les vices, & s'estre tellement fortifié dans la

pratique de toutes les vertus, qu'on puisse le regarder comme un homme confirmé dans la justice, dans la sainteté, & dans une chasteté parfaite. Comme la douceur, dit saint Jerome, la patience, la sobrieté, la moderation, le desinteressement, l'hospitalité, & l'affection pour les gens de bien se doivent trouver dans un degré plus éminent dans les Pasteurs & dans les Prestres que parmy les Laïques; ils doivent aussi avoir un caractere particulier de chasteté, & une pureté, pour ainsi dire, Sacerdotale, *castitas propria, & ut ita dixerim, pudicitia sacerdotalis*; ensorte qu'ils ne s'abstiennent pas seulement d'une action deshonnête, mais il faut qu'une ame qui doit consacrer le Corps de Jesus-Christ ne se laisse jamais aller au moindre regard ny à la moindre pensée qui blesse tant soit peu la pureté, *ut non solùm ab opere se immundo abstineat, sed etiam à jactu oculi & cogitationis errore mens Christi corpus confectura sit libera.* Hieron. com. in c. 1. ad Tit. t. 6. Ibidem.

Enfin saint Paul veut que l'Evêque soit entierement attaché à la parole de la verité, propre à donner l'instruction, afin qu'il soit capable d'exhorter selon la saine doctrine, & de convaincre ceux qui s'y opposent: *Amplectentem eum qui secundùm doctrinam est fidelem sermonem, ut potens sit exhortari in doctrinâ sanâ, & eos qui contradicunt arguere.* v. 9. Un Pasteur, selon saint Paul, doit estre attaché à la parole de la verité, non seulement pour luy, mais aussi pour les autres: car il faut qu'il applique tous ses soins, pour la conserver en eux. Cette parole, dit un saint Pere, à laquelle il doit estre attaché est la parole de Dieu, qui estant toûjours veritable & digne d'estre receuë avec une entiere croyance, luy apprend qu'il doit vivre

d'une telle maniere qu'il merite qu'on ajoûte foy à tout ce qu'il dit, & qu'on regarde toutes ses paroles comme autant de regles de la verité, *ut quomodò sermo Dei fidelis est, & omni acceptione dignus, sic & ille talem se prabeat, ut omne quod loquitur fide dignum existimetur, & verba ipsius sint regula veritatis.* Il veut encore qu'il soit capable d'exhorter selon la saine doctrine, & de convaincre ceux qui s'y opposent. Il n'est pas necessaire pour cela, dit un ancien Pere, qu'il soit éloquent de cette éloquence fastueuse du siecle, ny qu'il soit versé dans la Philosophie & les autres sciences seculieres; quand il ignorera toutes ces choses, il ne luy en reviendra aucun mal, pourveu qu'il ait une grande connoissance des saintes Ecritures, il sera trés-capable d'instruire & d'exhorter les Fidelles, & en même temps de convaincre de mensonge ceux qui s'y opposent: *Qui enim divina eloquia rectè tenet*, dit Theodoret, *& iis qui credunt utilem tradit doctrinam, & adversarios convincit mendacii.*

Hieron. in hunc locum.

Theod. in hunc locum.

Ibidem.

Saint Paul sans la connoissance de toutes ces sciences que le monde estime tant, a plus fait par la seule force de sa parole fondée sur l'Ecriture, que Platon & tous les Philosophes n'ont jamais fait. Sur quoy il est bon de remarquer avec un saint Pere qu'on peut trouver dans les particuliers & dans les simples laïques les autres qualitez que saint Paul demande icy, pour être Evêque & pour être Pasteur: ils peuvent estre irreprochables dans leur vie, avoir des enfans bien soumis, exercer l'hospitalité, estre justes, saints, & le reste; mais le propre caractere d'un Evêque & d'un Pasteur est de pouvoir instruire les siens par sa parole, & de confondre ceux qui s'y opposent, ou qui sont

Chrysost. in hunc locum.

dans l'erreur, *hoc est quod maximè doctorem exprimit, posse scilicet verbis instruere & confutare adversarios, cujus rei nullam fermè nunc curam haberi videmus atque ingemiscimus.* Chryſ. ibid.

Paſteurs, voilà quelles ſont les qualitez que l'Apôtre exige dans vos perſonnes : il n'y en a pas une ſeule qui ne meritât en particulier une réflexion ; elles ſont toutes dignes de vos méditations ; mais leur ſeule veuë ſuffit pour vous faire connoître quels vous devez eſtre ; c'eſt à vous à examiner ſi vous vous trouvez tels, vous ne l'oſeriez penſer ſans préſomption, travaillez donc ſerieuſement & de toutes vos forces à le devenir : Vous ne devez pourtant pas eſperer d'y arriver jamais. Car qui peut devenir dans ce monde ſaint, juſte, irreprehenſible, & le reſte : cela ſurpaſſe, dit ſaint Jerome, les forces de la nature ; mais ſoyez perſuadé que ſi Dieu vous trouve pendant vôtre vie & à l'heure de vôtre mort occupez tout de bon à vous rendre tels que ſon Apôtre vous a declaré que vous devez eſtre, ſoyez perſuadé, dis-je, que le ſouverain Paſteur de nos ames & le vôtre ſuppléera par ſa miſericorde à ce qu'il vous manque encore à acquerir. Hier. t. 2. Epiſt. 83. ad Ocean.

℣. 12. *Cretenses semper mendaces, malæ bestiæ, ventres pigri.*

℣. 13. *Testimonium hoc verum ; est quam ob causam increpa illos durè ut sint sani in fide.*

Les Cretois sont toûjours menteurs, & sont de méchantes bestes qui n'aiment qu'à manger & à ne rien faire.

Ce témoignage que rend un d'entre ceux de cette Isle, dont ils font un Prophete, est veritable : c'est pourquoy reprenez-les fortement, afin qu'ils conservent la pureté de la Foy.

Les Collateurs des Benefices, & principalement les Evêques ne doivent pas sur tout dans la distribution des Benefices à charge d'ames, & qui sont difficiles à servir, consulter les regles de l'amitié humaine, mais celles de la plus grande gloire de Dieu : ceux à qui ils les conferent suivant les mêmes regles, sont obligez de déferer aux choix de leurs Evêques.

VOilà un étrange portrait que saint Paul fait des peuples de Crete. Cependant ce sont ces menteurs, ces méchantes bestes, ces

gens qui n'aimoient qu'à manger & à ne rien faire, qu'il donne à gouverner à son disciple, & dont il l'établit Pasteur : à en juger par les veuës humaines, il falloit que cet Apôtre fût mécontent de Tite, pour le condamner à conduire un tel Troupeau, qui est plus semblable à un troupeau de loups qu'à un troupeau de brebis.

Saint Basile garda à peu prés la même conduite en établissant saint Gregoire de Nazianze Evêque de Sazyme. La seule description que ce dernier fait de cette Ville & de ses habitans fait horreur. On en peut juger par ces seules paroles : L'on n'y entend, dit-il, continuellement retentir que des cris & des gemissemens lamentables, & l'on n'y voit que des boureaux & des supplices. Mais est-ce donc que saint Paul étoit mécontent de Tite, ou qu'il ne l'aimoit point, & que saint Basile n'aimoit point non plus saint Gregoire, & que l'un en établissant Tite, pour gouverner l'Isle de Crete, l'a voulu punir ; & que saint Basile a voulu de même se venger de saint Gregoire en le faisant malgré luy Evêque de Sazyme ? Plusieurs l'ont dit de saint Basile, & se sont trompez. Saint Paul aimoit trés-tendrement Tite son disciple, & saint Basile consideroit saint Gregoire comme son amy le plus intime ; mais ces deux grands Saints aimoient encore davantage la gloire de Dieu & le salut des peuples : ils connoissoient que l'un & l'autre estoient trés-capables de travailler à la conversion de ces peuples grossiers & trés-vicieux. Ils ont donc crû devoir préferer, comme saint Gregoire le reconnoît à l'égard de saint Basile, ce qu'ils ont estimé estre de l'interest de Dieu à tous les interests de l'amitié.

Greg. Naz. carm. 1. p. 7. & 8.

Greg. Naz. in orat. funebr. S. Basilii.

La conduite de saint Paul avoit appris cette grande verité à saint Basile, il la pratiqua à l'égard de son meilleur amy; elle doit apprendre aussi à tous les Pasteurs Superieurs, que dans la collation des Benefices sur tout à charge d'ames, il ne faut point avoir égard aux regles de l'amitié humaine, en ne conferant pas des Benefices penibles & laborieux à ceux que l'on aime & que l'on considere, de peur de les contrister, lorsque l'on connoît d'ailleurs qu'ils sont plus propres que tous autres d'y procurer la gloire de Dieu.

Mais ceux à qui on confere ces sortes de Benefices doivent aussi apprendre de la soumission avec laquelle Tite se chargea de la conduite des habitans de l'Isle de Crete, celle qu'ils doivent avoir a l'égard de leurs Evêques lors qu'ils les choisissent pour un employ semblable. Qui doute qu'un tel fardeau ne fist gemir Tite? mais il l'accepta. Ils doivent donc à son exemple accepter ceux que leur Evêque leur impose, quelque répugnance qu'ils y ayent. Saint Gregoire de Nazianze pour ne l'avoir pas fait, en fit une rude pénitence le reste de sa vie, où il ne goûta ny paix ny repos, quoyqu'il les cherchât par tout. Il crût faire mieux d'accepter la conduite de l'Eglise de Constantinople, ce champ luy parut plus digne des grands talens que Dieu lui avoit donnez; il crut y pouvoir faire plus de fruit: il y en fit beaucoup veritablement; mais enfin il fut contraint par les Evêques du Concile de Constantinople de l'abandonner, aprés y avoir essuyé toutes sortes de peines, de chagrins & de traverses.

Greg. Naz. Carm. 10. p. 39.

Les Ecclesiastiques destinez à la conduite des ames doivent apprendre par ce double

exemple à se soumettre à la voix de Dieu, qui parle par celle des Evêques. Quand donc ils voudroient les charger de la conduite d'un troupeau qui auroit tous les vices & tous les desagrémens que saint Paul a marquez dans celuy qu'il commit à Tite, & que saint Basile voulut donner à saint Gregoire, ils doivent s'y rendre avec humilité, & esperer que Dieu par sa suavité & la force toute puissante de sa grace sçaura bien adoucir leurs peines, & leur faire goûter des douceurs qu'ils ne trouveroient pas par tout ailleurs; au lieu que s'ils le refusent avec opiniâtreté ils ont tout sujet de craindre non seulement les mêmes suites qu'eut le refus de saint Gregoire; mais encore que n'ayant pas d'ailleurs les mêmes vertus que ce Saint, Dieu ne les abandonne tout-à-fait, & ne les en punisse trés-severement.

℣. 16. *Confitentur se nosse Deum, factis autem negant, cùm sint abominati & incredibiles, & ad omne opus bonum reprobi.*

Ils font profession de connoître Dieu, mais ils le renoncent par leurs actions estant abominables & rebelles, & inutiles à toute bonne œuvre.

Ce que c'est qu'un hypocrite, & combien l'hypocrisie est un crime détestable dans un Pasteur. L'hypocrisie secrete qui naist de la présomption, est beaucoup à craindre.

QUi sont ceux qui font profession de reconnoître Dieu, mais qui le renoncent par leurs œuvres estant détestables & rebelles & inutiles à toutes bonnes œuvres? Il paroît visiblement que ce sont les hypocrites: car premierement les hypocrites font profession de reconnoître Dieu, & c'est en quoy consiste leur dissimulation: Et en second lieu, ils le renoncent par leurs œuvres; car ils ne les font pas pour l'amour de luy, mais en veuë seulement
Matth. 23. ℣. 5. de plaire aux hommes: *Ut videantur ab hominibus*, comme dit Jesus-Christ. Ils sont détestables 1°. Puisqu'il ne tient pas à eux qu'ils ne trompent Dieu comme ils trompent les hommes: En second lieu, parce qu'ils abusent de ce qu'il y a de plus saint & de plus sa-

cré dans la Religion, & de la Religion même pour tromper leur prochain: Enfin ils sont inutiles à tout bien, parce que, comme dit Origene, toutes les bonnes œuvres qu'ils semblent pratiquer sont autant d'œuvres mortes, & que toutes les vertus qu'ils semblent posseder ne sont que des fantômes de vertus, & des vertus mortes: *Omnis justitia simulata*, dit ce Pere, *mortua justitia est, non est justitia, sed figmentum justitiæ.* Orig. comment. in c. 23. Matth.

Ce malheureux vice se glisse dans toutes les conditions: sur quelque état de vie que vous jettiez les yeux, dit saint Augustin, preparez-vous à y trouver des hypocrites. Il y en a donc parmy les Pasteurs? sans doute, car il y en a de méchans, & la pluspart des méchans Pasteurs sont hypocrites. Un méchant Pasteur n'ose paroître ce qu'il est, tout le monde l'auroit en abomination; mais bien loin de diminuër son peché par là, il devient doublement coupable, parce que, comme dit encore saint Augustin, la justice feinte n'est point une justice, mais une double injustice, puis qu'elle est une injustice par elle-même, & que de plus elle est encore un déguisement: *Simulata æquitas non est æquitas, sed duplex iniquitas.* On peut encore juger de la grandeur de ce crime, & combien il est à craindre pour les Pasteurs, par les malédictions terribles que Jesus-Christ a lancées contre les Pharisiens & les Docteurs de la Loy, à cause de leur hypocrisie; il semble même que l'enfer n'a été fait que pour les hypocrites: car Jesus-Christ dit que le mauvais serviteur doit avoir pour partage d'être puni avec les hypocrites, & que c'est là qu'il y aura des pleurs & des grincemens de dents. Ce vice est donc bien horrible aux yeux de

August. in Psal. 36.

August. in Psal. 63.

Math. 24. v. 51.

Dieu. Malheur donc à tout Pasteur qui est hypocrite, qui sous pretexte de longues prieres devore les maisons des veuves ; c'est pour cela qu'il recevra une condamnation plus rigoureuse. Malheur encore à ce Docteur de la Loy, à ce nouveau Pharisien, qui a une si belle apparence au dehors, pendant que son cœur demeure plein de rapine & d'impureté. Malheur au Pasteur hypocrite, à ce Docteur de la Loy, à ce nouveau Pharisien qui est semblable au dehors à un sepulchre blanchi, qui au dehors paroist beau ; mais qui au dedans est plein d'ossemens de morts & de toute sorte de pourriture.
Matth. 23. 33. Serpent, race de vipere, comment pourrez-vous éviter d'être condamné au feu de l'enfer ?

Toutes ces maledictions & une infinité d'autres ont été lancées par Jesus-Christ contre les Pasteurs hypocrites : plaise au Seigneur qu'elles nous servent de preservatif contre ce vice detestable & tant detesté par Jesus-Christ dans la personne des Pasteurs.

Qui ne fuira, Seigneur, de toutes ses forces cette hypocrisie grossiere & abominable tout ensemble, qui fait le bien qu'on pratique devant les hommes pour leur plaire, & non à vous, ô mon Dieu ! puisque ceux qui en sont coupables la condamnent dans leur cœur : car qui est celuy des hypocrites qui voudroit être trompé par la dissimulation d'un autre ? Il y a un autre hypocrisie qui est bien plus à craindre, parce qu'elle est plus subtile, & qu'elle nous est inconnuë : c'est celle où nous tombons lorsque pensant faire le bien, nous ne le faisons pas, quoy que nous nous flations de le faire ; c'est celle qui par une malheureuse présomption, ou en punition de quelque peché secret nous fait croire que nous sommes dans la bonne voye, quoique nous

n'y soyions pas. Qui nous guerira de cette maladie que nous ne connoissons pas ? vous seul, mon Dieu, pouvez le faire par vôtre grace : nous sommes des aveugles qui tomberons infailliblement dans la fosse, si la vertu de vôtre droite ne nous retient. Eclairez-nous, Seigneur, conduisez-nous, créez en nous un cœur pur, renouvellez dans nôtre interieur cet esprit qui ne se trompe jamais, qui va droit à vous, parce qu'il vient de vous & qu'il y retourne, vous en recevrez plus de gloire, & nous serons guarentis de toute hypocrisie.

Confitentur se nosse Deum, factis augant, cùm sint abominati & incredibiles, & ad omne opus bonum reprobi. ℣. 16.

Ils font profession de connoître Dieu, mais ils le renoncent par leurs actions, étant abominables & rebelles, & inutiles à toute bonne œuvre.

On renonce à Dieu & à Jesus-Christ par toutes les mauvaises actions que l'on fait, on le confesse par les bonnes; qui sont ceux que Jesus-Christ renoncera au jour du jugement ; ce qu'on doit faire pour n'être pas de ce nombre, & qui sont ceux des Ecclesiastiques qui en seront.

IL y a des personnes, dit un saint Pere, qui croyent qu'on ne renonce à Dieu que dans la persecution, lors qu'ayant été arrêté comme

Chrétien par les Payens on nie qu'on le soit ; mais voyez, ajoûte-t-il, l'Apôtre saint Paul, qui nous assure qu'on le renonce par toutes les mauvaises actions que l'on fait : *Sed ecce Apostolus omnibus, quæ perversa sunt, factis Deum asserit denegari.*

Hieron. in hunc locum.

Jesus-Christ, dit saint Jerôme, est la sagesse, la justice, la verité, la sainteté, la force. Il est évident qu'on renonce à la sagesse par la folie, à la justice par l'iniquité, à la verité par le mensonge, à la sainteté par des actions sales, & à la force par la timidité. On renonce donc à Jesus-Christ lorsqu'on tombe dans quelqu'un de ces vices. Bien plus, continuë ce Pere, il est certain, selon les principes de l'Apôtre, que toutes les fois que nous tombons dans quelque peché, ou que nous nous abandonnons à quelque vice, quel qu'il soit, nous renonçons à Dieu & à Jesus-Christ : nous faisons au contraire profession de le confesser & de le connoître toutes les fois que nous faisons quelque bien : *Quotiescunque vincimur vitiis atque peccatis, toties Deum negamus, & è contrario quoties benè quid agimus Deum confitemur.*

Hier. ibid.

Il ne faut donc pas se persuader, conclut ce même Saint, que le Fils de Dieu au jour du Jugement renoncera seulement ceux qui n'ont pas voulu souffrir pour luy le martyre dans la persecution ou qui l'ont renoncé pour sauver leur vie ; mais comme il est certain qu'on le renonce ou qu'on le confesse par toute action, par toute parole, & même par toute pensée, on doit aussi s'attendre que si nous l'avons renoncé par nos actions, par nos paroles ou par nos pensées, qu'il nous renoncera pareillement ; comme aussi qu'il nous reconnoîtra pour être du nombre des siens, si nous avons fait profession de le connoître

noître & de le confeſſer par nos actions, par nos paroles & par nos penſées : *Nec arbitrandum eſt in die judicii illos tantùm à Dei Filio denegandos, qui in martyrio Chriſtum denegarunt : per omnia opera, ſermones, cogitationes, Chriſtus vel negatus negat, vel confeſſus confitetur.* Hieron. ibidem

Il n'y a point de Chrétien qui veüille que Jeſus-Chriſt le renonce au jour du Jugement, tous deſirent de tout leur cœur qu'il veüille bien les reconnoître & les mettre au nombre des ſiens; mais s'ils le renoncent pendant leur vie, doivent-ils eſperer qu'il leur faſſe cette grace? On le renonce, nous crie l'Apôtre de ſa part, ou l'on le confeſſe par les œuvres : on le renonce par les mauvaiſes, comme on le confeſſe par les bonnes. Le même Apôtre nous crie auſſi de ſa part, que ſi nous renonçons Jeſus-Chriſt, Jeſus-Chriſt nous renoncera : travaillons donc de toutes nos forces à éviter le mal & à pratiquer le bien, car il ne ſuffit pas d'être Chrétien pour ne point renoncer Jeſus-Chriſt, ou n'être point renoncé de luy, il faut de plus vivre conformément à la ſainte Loy qu'il nous a donnée, qui ne le fait pas le renonce & en ſera renoncé, ſoit qu'il ſoit Chrétien, ſoit qu'il ſoit Prêtre ou Paſteur, qu'un chacun ſe juge là-deſſus ſans ſe flater, & il ſçaura à quoy il doit s'attendre. Mais les Eccleſiaſtiques le doivent faire encore avec plus de reflexion que les autres, car les paroles de l'Apôtre que nous examinons ſemblent leur convenir plus naturellement qu'au commun des Chrétiens; l'Apôtre y parle de ceux qui font profeſſion de connoître Dieu, mais qui le renonçant par leurs œuvres ſont deteſtables & rebelles, & inutiles à toute bonne œuvre. Tous les Eccleſiaſtiques font profeſſion de connoître Dieu, tout le confeſſe en eux, juſqu'à leur ha- 2. Tim. 2. v. 12.

bit, qu'ils ne portent different de ceux des autres que pour faire voir qu'ils sont consacrez à son service : cependant combien y en a-t-il qui sous cet habit saint renoncent tous les jours à Dieu par leurs œuvres ? Les uns par l'avarice, qui les rend idolâtres de l'argent, consacrant toutes leurs peines, tous leurs soins, toutes leurs veilles, & même, ce qu'on ne dit qu'avec horreur, jusques aux fonctions de leur ministere, à la passion d'en acquerir.

Ephes. 5. v. 5.

Les autres renoncent à Dieu par l'amour du plaisir & des joyes de ce monde, lors qu'au lieu de mener comme Jesus-Christ & les Apôtres une vie penitente, laborieuse & mortifiée, ils s'abandonnent à la bonne chere & aux autres plaisirs du siecle.

Enfin les autres renoncent à Dieu par l'ambition, lorsqu'ils recherchent les benefices & les dignitez de l'Eglise comme un moyen de satisfaire leur orgueil & leur vanité, par le rang & l'autorité qu'ils donnent dans le monde.

La conduite de tous ces Ecclesiastiques est tres-condamnable, ils sont detestables devant Dieu, rebelles à ses ordres, inutiles à toute bonne œuvre, ils font profession par leur état de connoître Dieu ; mais ils le renoncent par leurs actions, Dieu aussi les renoncera, & ils ne regneront jamais avec Jesus-Christ.

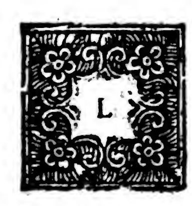
CHAPITRE II.

De l'Epître de S. Paul à Tite.

Tu autem loquere quæ decent ſanam ỷ. 1.
doctrinam.

Inſtruiſez d'une maniere qui ſoit digne de la ſaine doctrine.

Un Paſteur doit enſeigner en tout une doctrine ſaine, c'eſt à dire, qui faſſe voir le bon état de ſon ame, & qui porte la ſanté dans celle de ſon peuple, en y répandant la lumiere d'une ſcience qui l'édifie.



'Apôtre ayant fait voir à la fin du Chapitre precedent ce que c'eſt que l'hypocriſie, & combien ce vice eſt deteſtable, ſur tout dans la perſonne des Paſteurs, commence celuy-cy par apprendre à Tite le moyen de montrer qu'il n'eſt pas du nombre de ces malheureux Paſteurs, qui eſt, qu'il ait ſoin d'enſeigner une doctrine qui ſoit ſaine.

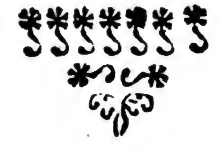
Tous les Pasteurs doivent faire beaucoup d'attention à cet avis de saint Paul : ils sont obligez non seulement de ne rien enseigner qui soit contraire à la foy, ou capable de favoriser le libertinage & le déreglement ; mais encore ils doivent s'étudier à instruire leur peuple d'une doctrine saine, c'est à dire, qui soit conforme en tout aux maximes de l'Evangile, aux constitutions des Peres, & aux Canons des Conciles : en un mot, comme l'explique un ancien Auteur, ils doivent leur prêcher une doctrine qui puisse leur apprendre à imiter parfaitement la vie de Jesus-Christ, *Quæ ad vitam pertinent Christi.*

Apud Hieron. tom. 8. comm. in epist. ad Tit.

Ce mot de saine, *sana doctrina*, est un terme qui merite bien d'être pesé ; il en est de l'ame à l'égard de ses maladies & de sa santé, comme du corps à l'égard de l'un & de l'autre. La santé de l'ame consiste dans l'état de grace & de sainteté : les paroles des Pasteurs doivent tendre à cette sainteté comme à leur terme & à leur fin ; ils doivent la produire dans l'ame de leurs auditeurs, soit par leurs entretiens familiers, soit par leurs instructions publiques : un malade n'est guéres propre à guérir un autre malade. Tout ce que nous disons doit être la marque du bon état de nôtre ame : on connoît facilement par les entretiens d'un Ecclesiastique ce qu'il est, si son ame est saine ou si elle est malade : quelque attention qu'il ait sur luy-même, il luy échapera toûjours quelque chose qui le fera connoître. L'homme de bien, dit Jesus-Christ, tire de bonnes choses du bon trésor de son cœur, & le méchant en tire de mauvaises du mauvais trésor de son cœur ; car la bouche parle de l'abondance du cœur : *Ex abundantia enim cordis os loquitur.* Une seule chose mau-

Luc. 6. v. 45.

vaise qu'il dira au milieu d'une infinité de bonnes, nu ra plus au prochain que toutes les bonnes qu'il aura dites : un seul pestiferé suffit pour infecter toute une Ville, & mille personnes saines ne sont pas capables quelquefois de rendre la santé à un seul malade : une maladie de trois jours se communique quelquefois à toute une famille, & une santé de trente ans contribuë rarement à la guérison de quelqu'un. Combien de Pasteurs ont blessé & rendu malades par une seule parole les ames de plusieurs qu'ils n'ont pû ensuite guérir, quelques efforts qu'ils ayent faits pour cela ? C'est donc avec beaucoup de raison que l'Apôtre leur recommande en la personne de Tite, de ne rien dire qui ne ressente une saine doctrine, c'est à dire, qui ne marque la santé, ou plûtôt la sainteté de leurs ames, & qui ne soit propre à porter & à conserver l'une & l'autre dans l'ame de ceux dont ils sont chargez.



℣. 1. *Tu autem loquere quæ decent sanam doctrinam.*

Instruisez vôtre peuple d'une maniere qui soit digne de la saine doctrine.

Qu'est-ce qu'instruire d'une maniere digne de la saine doctrine? La pluspart des Pasteurs, des Directeurs & des Predicateurs enseignent une saine doctrine; mais plusieurs d'entre eux ne le font pas d'une maniere qui en soit digne; quelle sera leur punition.

POur instruire, dit saint Jerôme, d'une maniere qui soit digne d'une saine doctrine, il faut que la vie & la conduite de celuy qui instruit soit conforme à la sainteté de la doctrine qu'il a l'honneur de prêcher: *Quia*, dit ce Pere, *tunc doctrina fit sanitas, cùm doctoris doctrina pariter & vita consentiant.*

Hieronym. in hunc locum.

Presque tous les Predicateurs prêchent une saine doctrine, ils n'oseroient faire autrement, de peur d'être regardez ou comme des heretiques, ou comme des corrupteurs de la morale de l'Evangile; mais il y en a neanmoins plusieurs parmy les Pasteurs & les Predicateurs qui prêchent une saine doctrine qui ne le font pas, selon la remarque d'un saint Pere, d'une maniere qui soit digne de la saine doctrine qu'ils annoncent; car autre chose, dit ce Pere, est de prêcher une saine doctrine, & autre chose de prêcher d'une maniere qui soit digne de la saine doctrine. Pour prêcher une doctrine saine, il

suffit de ne rien dire à ses auditeurs qui soit contraire à la foy ou aux bonnes mœurs ; mais pour instruire d'une maniere qui soit digne de de la saine doctrine, il faut avoir profité par la correction de ses mœurs des instructions qu'on donne aux autres, c'est à dire, qu'il faut avoir pratiqué ce qu'on leur prêche : *Aliud est sanam doctrinam loqui, aliud ea quæ sanæ conveniunt docere doctrinæ; quia in altero simplex tantùm institutio est, in altero cum eo quod docet vitæ quoque correctio.* Hier. ibid.

C'est aux Pasteurs, aux Predicateurs, & même aux Directeurs à s'examiner là-dessus, & à juger s'ils instruisent leurs peuples, leurs auditeurs & leurs penitens d'une maniere qui soit digne de la saine doctrine qu'ils leur annoncent : s'ils n'ont pas déja pratiqué, ou s'ils ne pratiquent pas les veritez qu'ils leurs prêchent, ils ne les enseignent pas d'une maniere digne de la saine doctrine, & ils doivent faire beaucoup de reflexion sur ce qu'ajoûte saint Jerôme, Celuy, dit-il, qui violera le moindre de ces commandemens, & qui enseignera ainsi les hommes, sera le dernier dans le Royaume du ciel; car Jesus Christ n'a pas seulement ordonné à ses Disciples de mediter les saintes Ecritures, & de mettre dans leur memoire les veritez qu'elles renferment ; mais il a desiré d'eux avant toutes choses, qu'ils pratiquassent ce qui y est commandé : *Sed priùs faciant quæ præcepta.* Mais celuy, dit encore le même Pere aprés Jesus-Christ, qui fera & enseignera sera grand dans le Royaume du ciel. Matth. 5. v. 19.

D'où l'on doit conclure que celuy qui ne pratique pas ce qu'il prêche, ne prêche point d'une maniere qui soit digne de la saine doctrine, & n'entrera point dans le Royaume du ciel,

sa justice n'est pas plus grande que celle des Scribes & des Pharisiens ; il veut mettre comme eux des fardeaux pesans sur les enfans des hommes, & ne voudroit pas les avoir touchez du bout du doigt, il sera traité comme eux ; ils ont été exclus, quoy qu'ils eussent été assis sur la chaire de Moïse, de l'entrée du ciel, il en sera pareillement exclu, quoy qu'il ait eu l'honneur d'être assis sur celle de Jesus-Christ, & qu'il ait prêché une saine doctrine, parce qu'il ne l'a pas prêchée d'une maniere qui en fût digne.

ỳ. 2. *Senes.... ut sani sint in fide, in dilectione.*

Recommandez aux vieillards qu'ils soient purs dans la foy, dans la charité.

Qui sont ceux qui sont dans la pureté de la charité ; comment un Ecclesiastique la peut perdre en conversant avec les femmes ; précautions que les Directeurs & leurs devotes doivent prendre pour ne pas tomber dans ce malheur.

DAns le Commentaire que saint Jerôme a composé sur cette Epître, il fait d'excellentes reflexions sur ces paroles de saint Paul, qui peuvent être d'une grande instruction & d'un grand usage pour tous les Ecclesiastiques ; mais principalement pour les Pasteurs & les Directeurs des ames.

Comme il y a, dit ce Saint Docteur, une pureté dans la foy qui doit être inviolable, il

y a aussi une pureté dans la charité qu'on ne doit jamais soüiller par aucune tache : *Quomodo est igitur fidei sanitas, ita eadem sanitas & in charitate est.* Hieron. in hunc locum.

Mais qui est celuy qui possede cette pureté de charité dont l'Apôtre parle icy, sinon celuy qui premierement aime son Dieu de toute son ame, de tout son cœur & de toute l'étenduë de ses forces, & qui ensuite se rendant au commandement de Jesus-Christ étend sa charité jusques sur le prochain, en l'aimant comme luy-même, & accomplit ainsi toute la Loy qui est renfermée avec les Prophetes dans l'observation de ces deux commandemens ? Matth. 22. v. 38. 39. 40.

Celuy qui est pur dans la charité n'est point envieux, n'est point temeraire, ne s'enfle point d'orgueil, n'est point ambitieux, ne se réjoüit point de l'injustice ; mais se réjoüit de la verité. Comme la charité ne peut point être détruite, de même celuy qui est pur dans la charité ne sera jamais renversé, ny par les tribulations, ny par la mort, ny par le glaive, rien ne peut être capable de le priver de cette pureté de charité qui l'unit à Jesus-Christ : *Si quidem nec tribulatio, nec angustia... nec gladius separare poterit à sanitate charitatis, quam habuerit in Christo Jesu.* 1. Cor. 13.

Mais continuë ce Pere, s'il y a des personnes qui sont dans la pureté de la charité, il y en a aussi qui sont dans la foiblesse de la charité : *Qui in infirmitate sunt charitatis*; c'est d'eux dont parle le Sauveur du monde, lorsqu'il dit qu'aux derniers temps la charité de plusieurs se refroidira, parce que l'iniquité se sera multipliée. La charité est toute ardente dans ceux qui sont dans la ferveur de l'esprit ; mais elle est froide & comme glacée dans ceux sur qui le vent fâ- Hierom. ibidem. Matth. 24.

cheux du Septentrion, c'est à dire, de la cupi-
2. Reg. 13. dité a soufflé. Ce vent fâcheux avoit soufflé
sur le cœur d'Ammon lorsqu'il conçût une pas-
sion honteuse pour Thamar.

Nous avons sujet de craindre aprés ce grand
Saint que ce même vent venant à souffler sur
nous, nous ne perdions la charité, & que nous ne
Hier. ibid. tombions dans une pareille foiblesse: *Timendum ergo ne fortè & nos hac infirmitate charitatis superemur.* En effet, n'arrive-t-il pas quelquefois, dit-il, (en se confondant par le sentiment d'une vraye humilité avec la foule des Pasteurs & des Directeurs) que nous concevons dans les commencemens une sainte dilection pour une fille ou pour une femme qui s'adresse à nous; mais lorsque nôtre cœur s'est amoli par les marques d'affection que nous en avons receuës ou que nous luy avons données, cette pureté de charité qui avoit commencé nôtre liaison pert peu à peu de son éclat, devient ensuite infirme, & enfin donne le coup de la mort à nôtre ame:
Hieron. ibidem. *Nonnunquam enim evenit, ut primum à nobis in virginem, sive in quamlibet fœminam sit sancta dilectio, & cum mollita mens fuerit in affectus, paulatim sanitas charitatis languore pallescat, & infirmari incipiat, & ad extremam mortem diligentem ferat.*

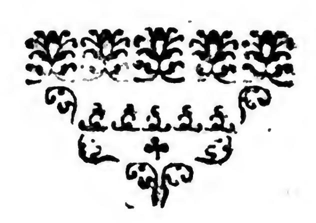
Ce n'est donc pas sans raison, mes freres, continuë saint Jerôme, que l'Apôtre a la précaution d'avertir prudemment Timothée, & de luy commander qu'il instruise les jeunes femmes, en se conduisant envers elles avec toute sorte de pureté: *Ut exhortentur adolescen-*
1. Tim. 5. v. 2. *tulas in omni castitate*; c'est à dire, qu'il veut que lorsque son disciple est obligé de converser avec les femmes pour les instruire, il veille avec un soin particulier sur luy-même, sur

son cœur & sur son ame. Prenons donc garde, ajoûte ce Pere, en profitant de l'avis de l'Apôtre, que nos yeux ne nous soient pas un sujet de scandale, en les attachant mal à propos à considerer la beauté du visage des femmes: ne nous arretons point à écouter les paroles douces qui sortent de leur bouche, de peur que l'attrait qu'on y trouve n'amollisse nôtre cœur, quelque insensible qu'il nous paroisse à ces sortes de choses: *Ne ad simulatos sermones mens priùs dura marcescat.* Hier. ibid.

J'avertis donc, conclut ce grand Saint, pour la seconde fois, les Directeurs jeunes & vieux; j'avertis aussi leurs devotes jeunes & vieilles, qu'ils observent les mouvemens de leur cœur avec toute la vigilance possible, de peur que l'amour charnel, tout foible qu'il soit, ne supplante la charité, & qu'une sainte charité ne donne entrée à un amour profane qui les entraîne les uns & les autres dans la gehenne du feu eternel: *Caveant ergo, ut diximus, tam juvenes quàm senes, tam adolescentulæ quàm vetulæ, & omni diligentia custodiant cor suum, ne sanitatem dilectionis morbus charitatis intröeat, & per amorem sanctum fiat non sancta dilectio, quæ illos pertrahat ad gehennam.* Ibidem.

La chûte funeste de plusieurs Ecclesiastiques & de plusieurs Directeurs qui se confiant sur la pureté de leur charité, ont negligé l'avis de saint Paul, sont tombez honteusement, & ont scandalisé toute l'Eglise, justifie assez combien sages & combien utiles sont les reflexions que saint Jerôme vient de faire. Il seroit seulement à souhaitter qu'elles fussent profondément gravées dans le cœur de tous les Ecclesiastiques; mais principalement dans celuy des Directeurs & de leurs devotes. Qu'ils se representent donc

aprés ce grand Saint avec combien de facilité le venin de l'amour profane sçait se glisser sous le voile & l'apparence de la charité la plus pure ; qu'ils considerent aussi avec luy que saint Paul
1. Tim. 5. v. 2. a apprehendé que son disciple Timothée, si rempli de la grace de Dieu, & si mortifié ne s'y laissât aller, s'il n'observoit, en conversant avec les femmes, soit jeunes, soit vieilles, toutes les précautions qu'il luy marquoit. Enfin si saint Jerôme luy-même, dont la sainteté & la maniere dure dont il traitoit son corps sont si connuës a craint pour luy-même, on laisse aux Ecclesiastiques & aux Directeurs les plus mortifiez à juger s'ils ne doivent pas craindre pour eux, & s'ils ne doivent pas observer toutes les précautions que les Saints leur ont marquées, s'ils veulent se conserver dans cette charité pure & saine que saint Paul demande dans tous ceux qui veulent faire leur salut.



Senes ut sint.... sani ... in patientia. ℣. 2.

Recommandez aux vieillards d'être purs dans la patience.

Il faut que nôtre patience soit pure : en quoy consiste cette pureté ; elle est principalement necessaire aux justes & aux Pasteurs dans les tentations.

C'Est un grand avantage d'être pur dans la foy & dans la charité, mais cela ne suffit pas, il faut de plus se conserver pur dans la patience, c'est à dire, qu'il faut que nôtre patience soit exempte de tout découragement, de tout murmure & de tout ressentiment dans les maux qui nous arrivent : c'est pour cela, selon la reflexion d'un grand Docteur de l'Eglise, qu'aprés que saint Paul a dit à son disciple qu'il doit enseigner aux Fideles d'être purs dans la foy & dans la charité, ajoûte qu'il doit aussi leur enseigner à l'être dans la patience : *Ut sint.... sani, in fide, in charitate, in patientia.* Car que serviroit-il d'avoir chargé son vaisseau de toutes ces precieuses marchandises, dont le même Apôtre veut que les Chrétiens fassent provision ; je veux dire de la sobrieté, de la chasteté, de la moderation & d'une grande pureté de foy & de charité, si on ne trouve moyen de le preserver de faire naufrage au milieu des flots, des vents & des tempêtes ausquels il est exposé sur la mer de ce monde. Or c'est par la patience qu'on en vient à

Hieron. in hunc locum.

bout ; car c'est par elle qu'on persevere dans la pratique du bien malgré tous les obstacles qu'on y trouve, & c'est uniquement à la perseverance
Matth. 10. que la couronne a été promise : *Celuy*, dit le Sauveur du monde, *qui perseverera jusqu'à la fin sera sauvé.*

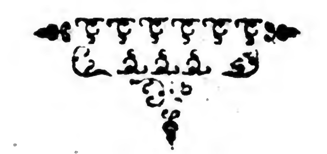
Mais de quelle patience est-ce que parle icy saint Paul, demande saint Jerôme ? c'est de celle principalement, répond il, qui est exer-
Hieron. ibidem. cée par les tentations : *Patientia quæ maximè in tentationibus comprobatur.* Les justes ont sans doute besoin de patience pour supporter les differens accidens qui arrivent dans la vie ; mais comme ils s'y sont attendus dés le moment qu'ils ont embrassé la vertu, suivant cette pa-
1. Tim. 3. v. 12. role de l'Apôtre : *Que tous ceux qui veulent vivre avec pieté en Jesus-Christ seront persecutez* ; on peut dire qu'ils n'ont pas tant besoin dans ces sortes d'occasions de cette patience pure & éminente dont parle icy l'Apôtre, que dans certaines tentations qui leur arrivent, ausquelles ils ne s'attendoient point, & qui les exercent de la maniere du monde la plus sensible : telles sont les tentations qui leur viennent de la part de la concupiscence, qui réveillant ses mouvemens d'une maniere tres-vive dans le temps même qu'ils croyent l'avoir presque entierement mortifiée, les exerce quelquefois avec tant de violence, que les plus grands Saints n'ont pû s'empêcher de se plaindre : Malheureux que je suis, s'écrioit saint Paul, qui me délivrera de ce corps
Rom. 7. v. 24. de mort ? *Infelix ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus?* Telles sont encore les tentations qui arrivent aux justes de la part des personnes qui devroient par leur état concourir avec eux à la pratique du bien, & qui souvent s'opposent à celuy qu'ils veulent faire, comme

il est arrivé en bien des occasions à saint Chrysostome, à saint Augustin, à saint Charles, & à tant d'autres saints Pasteurs.

Telles sont encore les tentations qui leur arrivent de la part de la malice des hommes, qui suscitent contre eux des calomnies atroces, comme il arriva à saint Athanase, qu'on accusa en plein Concile d'avoir tué un Evêque, de luy avoir coupé le bras, & d'avoir deshonoré une femme.

Dans toutes ces tentations dont les Pasteurs les plus saints ne sont pas exempts, ils ont besoin d'une patience si pure, qu'ils puissent par son moyen si bien posseder leur ame, qu'elle ne se laisse aller ny au découragement, ny au murmure, ny au ressentiment.

Augustin. Epist. 262. ad Cælest.
Vie de S. Chrisf. par Pall. c. 8.
Soz. l. 7. c. 16. 17. 18.
Vie de S. Charles.
Soc. Hist. Eccles. l. 1. c. 20.
Luc. 21. v. 19.



℣. 2. *Senes ut sobrii sint, pudici, prudentes, sani in fide, in dilectione, in patientiâ.*

℣. 3. *Anus similiter in habitu sancto, &c.*

Recommandez aux vieillards qu'ils soient sobres, chastes, prudens, sains dans la foy, dans la charité & dans la patience.

De même aux femmes âgées, qu'elles soient vêtuës saintement.

Il ne suffit pas à un Pasteur & à un Prédicateur de prêcher en general contre le vice, ou d'exhorter à la vertu; il faut de plus qu'il descende dans le détail des vices & des vertus de ceux dont il est chargé.

Dans ces versets & dans les suivans jusques au onziéme, saint Paul entre dans le détail des vices, des vertus & des obligations des vieillards, des femmes vieilles & jeunes, des jeunes hommes, des Pasteurs & des serviteurs: il donne à chacun les avis qui leur sont necessaires pour s'acquitter saintement de leurs devoirs. En quoy il faut avoüer avec un grand Saint que sa sagesse & sa vigilance sont admirables, & en quoy aussi les Pasteurs & les Prédicateurs doivent l'imiter. Ils y sont obligez:

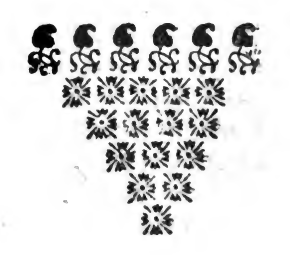
Chrysost. in hunc locum.

car il leur ordonne de le faire en la perſonne de Tite, & la choſe leur eſt facile, ayant dicté, pour ainſi dire, luy-même leur leçon, ils n'ont qu'à profiter des inſtructions qu'il leur donne, & à les appliquer à chacun ſuivant les regles qu'il leur preſcrit.

Un Paſteur & un Prédicateur pourront dire en chaire les plus belles choſes du monde, tant qu'ils ne parleront qu'en general, ils ne produiront qu'un bien en general, c'eſt à dire qu'ils en feront trés-peu ; on fait le bien en particulier & non en general. Il faut donc deſcendre dans le particulier & dans le détail, pour le faire pratiquer : Un Paſteur ne doit pas ſe contenter de prêcher en general contre les vices & contre les deſordres de ſa Parroiſſe, & exhorter en general à la pratique de la vertu ; il ne ſuffit pas même qu'il exhorte en general à la pratique de certaines vertus, comme à faire l'aumone, à pratiquer la patience, à eſtre aſſidu à la priere ; s'il ſe contente de cela, le bien qu'il fera ſera trés-médiocre : il faut de plus qu'à l'exemple de ſaint Paul & en obeïſſant à ſon commandement il entre dans le détail des deſordres & des vertus, qu'il connoiſſe en particulier qui ſont ceux qui ſont coupables de ces deſordres, & qu'il examine ſuivant les regles de la prudence Chrêtienne les moyens dont il doit ſe ſervir pour les en tirer : il doit auſſi connoiſtre en particulier les vertus qui conviennent à chaque perſonne de ſa Paroiſſe, & les moyens qu'il doit mettre en pratique pour les y porter. Il doit avec ſaint Paul voir ce qui convient aux vieillards, ce qui convient aux jeunes gens, ce qui eſt propre aux vieilles femmes, & ce qui l'eſt aux jeunes ; quels ſont les devoirs des domeſtiques, &

quels sont ceux des maîtres, examiner en suite & dans le particulier qui sont ceux qui manquent à leurs obligations, & qui sont ceux qui sont fidelles à les remplir, afin de corriger les uns & d'encourager les autres.

On avouë que ce détail est penible, mais il est necessaire, mais il est indispensable à tout Pasteur. Saint Paul y est bien entré, un Pasteur n'est pas Pasteur en general d'une Paroisse, il est le Pasteur de chaque particulier qui la compose, il répondra du salut de chaque ame. C'est donc à luy à entrer dans le détail de tout ce qui luy est necessaire, pour procurer son salut; s'il ne le fait pas, il manque à son devoir, & il en sera puny.



Ut prudentiam doceant adoleſcentulas. ℣. 4.

Juvenes ſimiliter hortare ut ſobrii ſint. ℣. 5.

Recommandez aux femmes âgées . . . qu'elles donnent de ſages inſtructions aux jeunes femmes leur apprenant à eſtre prudentes.

Exhortez auſſi les jeunes hommes à eſtre ſobres.

Les Paſteurs, les Prédicateurs & les Directeurs doivent s'appliquer à inſpirer aux jeunes gens la fuite de la débauche : il eſt à propos qu'ils laiſſent hors le cas de neceſſité aux vieilles femmes le ſoin d'inſtruire les jeunes femmes & les filles.

SAint Paul garde par tout la bienſeance avec une ſageſſe qu'on ne peut aſſez admirer, il donne le ſoin aux femmes âgées d'inſtrnire les jeunes femmes, & laiſſe les femmes avoir ſoin des femmes ; mais pour les hommes il veut que ce ſoit Tite luy-même qui les inſtruiſe : *Vides quomodo ubique doctrina*, dit ſaint Chryſoſtome, *ſervet decorem.* Chryſoſt. in hunc locum.

Il veut donc qu'il exhorte ſur tout les jeunes hommes à eſtre chaſtes & bien reglez, parce qu'il n'y a rien de ſi penible ny de ſi dur à cet âge que de dompter les plaiſirs qui les perdent ; ny l'avarice, ny l'amour de la gloire,

ny les autres desirs semblables ne font point tant d'impression sur leur esprit que l'amour qu'ils ont pour les femmes & pour la débauche. C'est pourquoy saint Paul laisse les autres avis, & se renferme dans celuy-là; non qu'il neglige les autres, mais pour montrer qu'il est le plus necessaire, & que c'est à celuy-là que les Pasteurs, les Prédicateurs & les Directeurs doivent le plus s'arrester en travaillant de toutes leurs forces à déraciner un vice si dangereux du cœur des jeunes gens; mais si les Pasteurs y veulent travailler avec fruit, il faut qu'ils leur donnent là dessus les premiers le bon exemple en se conformant à la conduite que saint Paul prescrit à son disciple, qui est, qu'ils s'appliquent principalement à l'instruction des jeunes hommes, & qu'ils laissent aux vieilles femmes à prendre soin de l'instruction des filles: car tandis que les jeunes gens verront des Prêtres & des Pasteurs avoir sous prétexte de direction ou autrement de longues & frequentes conversations avec de jeunes femmes, ou avec des filles, ils ne leur persuaderont gueres que le commerce avec le sexe soit si dangereux qu'on veut leur faire croire.

Mais est-ce donc que vous voudriez interdire aux Prestres & aux Pasteurs de se mesler de l'instruction des femmes? A Dieu ne plaise,
Joan. 4. on sçait que Jesus-Christ a canonisé cette conduite par son exemple, en se donnant le soin d'instruire par luy-même la Samaritaine; mais on voudroit que cela arrivât si rarement que ceux qui les verroient avoir avec le sexe des entretiens particuliers & un peu longs, en fussent étonnez, comme le furent les Apôtres lors qu'ils trouverent leur Maître parlant avec une femme; c'est à dire qu'il seroit à desirer

que leurs entretiens avec les femmes fussent si rares & si courts, que la seule necessité & les vrais besoins de leurs ames en fournissent le sujet & l'occasion : encore seroit-il à souhaiter pour le bien réciproque des uns & des autres qu'on n'y vint qu'en tremblant, & avec un vray desir de n'estre point soumis à cette facheuse necessité.

Ut viros suos ament, filios suos diligant : ℣. 4.
Prudentes, castas, sobrias, domûs curam habentes, benignas, subditas viris suis, ut non blasphemetur nomen Dei. ℣. 5.

Apprenez aux femmes à aimer leurs maris, & à cherir leurs enfans : à estre bien réglées, chastes, sobres, attachées à leur ménage, bonnes, soumises à leurs maris, afin que la parole de Dieu ne soit point exposée au blasphéme.

Soin que doit avoir un Pasteur de porter les femmes mariées à aimer chrétiennement leurs maris, en leur faisant comprendre que de là dépend leur bonheur & leur salut, & celuy de toute leur famille.

LEs paroles de ces deux versets renferment les devoirs des femmes mariées à l'égard de leurs maris & de leurs familles. Saint Paul

veut qu'un Pasteur leur apprenne à aimer leurs enfans, à aimer pareillement leurs maris, & à leur estre soumises, à estre bien réglées, chastes, sobres, bonnes, & attachées à leur ménage. Les Pasteurs ne doivent pas negliger ces avis, ils sont plus importans qu'on ne sçauroit dire, s'ils sont assez heureux pour les faire mettre en pratique, ils feront d'autant de familles qu'il y aura dans leurs Paroisses autant de petites Eglises où Dieu sera beaucoup glorifié : mais ils doivent sur tout s'appliquer à inspirer aux femmes de prendre un grand soin de leurs ménages, & d'aimer chrêtiennement leurs maris ; c'est à dire en veuë de Jesus-Christ & pour Jesus-Christ, & de se rendre aimables, non tant par les charmes d'une beauté corporelle qui passe en peu de temps, que par la pratique des vertus chrêtiennes & morales, seuls veritables liens capables de les unir à elles pour toûjours.

De cet amour conjugal, pourveu qu'il soit Chrêtien, toutes les autres vertus en découlent comme de leur source : car il est impossible qu'une femme, qui aime bien son mary, ne luy soit soumise, ne soit chaste, & n'aime leurs enfans communs. Cet amour étouffe aussi les querelles & les disputes : si le mary est dans le desordre ou sujet à quelque autre vice, la conduite de sa femme le portera à se convertir. Ce même amour la portera naturellement à prendre grand soin de sa maison, & à bien regler son ménage ; d'où naissent une infinité d'autres biens. Car lorsqu'un ménage est bien reglé, la grace du saint Esprit & la benediction de Dieu y entre facilement ; au lieu que tout est perdu, lorsqu'on neglige son domestique, une femme qui

s'applique à veiller ſur ſa maiſon, & à en prendre ſoin, ſera ſobre, ne s'abandonnera point aux delices, aux jeux, ny aux divertiſſemens.

Que les Paſteurs conçoivent donc combien ils procureront de biens, en inſpirant autant qu'il leur ſera poſſible aux femmes d'aimer leurs maris en veritables Chrêtiennes, & à leur eſtre ſoumiſes : qu'ils leur apprennent que c'eſt par là que ſainte Monique & tant d'autres ſaintes femmes ont vêcu heureuſes avec les maris les plus brutaux & les plus dereglez, & que c'eſt par là qu'elles les ont acquis au Seigneur, comme ſaint Auguſtin nous l'apprend de ſa mere. Qu'ils leur enſeignent auſſi avec ſaint Jerome qu'une femme Chrêtienne, qui manque à ce devoir, eſt cauſe que le nom de Dieu eſt blaſphemé, ou parce qu'elle témoigne par ſa conduite ſe mettre peu en peine de la ſentence que Dieu a prononcée contre elle dés le commencement, ou parce qu'elle donne lieu de juger mal de la doctrine qu'on luy a enſeignée dans l'Egliſe Catholique, lorſque contre la loy & ce que la nature inſpire, on voit une femme Chrêtienne que la loy condamne à obeïr à ſon mary, vouloir luy commander & dominer ſur luy, en même-tems que des femmes Payennes, qui ne ſont conduites que par les ſeules lumieres de la loy de nature, ne font aucune difficulté de ſe ſoumettre à leurs époux : *Verbum Domini blaſphematur, vel cùm contemnitur prima Dei ſententia, & pro nihilo ducitur : vel cùm Chriſti infamatur Evangelium, dum contrà legem fidemque naturæ ea quæ chriſtiana eſt, & ex Dei lege ſubjecta viro imperare deſiderat ; cùm etiam gentiles fœminæ viris ſuis*

S. Auguſt. Conf. l. 9. c 9. & 13.

Hieron. in hunc locum.

serviant communi lege naturæ. Ces raisons & ces autoritez feront comprendre aux femmes que ce n'est pas un si petit peché qu'elles se l'imaginent de manquer de respect, de soumission & d'obeïssance à leurs maris.

℣. 7. *In omnibus te ipsum præbe exemplum bonorum operum in doctrinâ, in integritate, in gravitate.*

Rendez-vous vous-mêmes un modelle de bonnes œuvres en toutes choses, dans la maniere d'instruire, dans la pureté des mœurs, dans la gravité de la conduite.

Un Pasteur doit estre un modelle de bonnes œuvres dans la pureté de sa doctrine, dans l'integrité de sa vie, & dans la gravité de sa conduite.

VOilà en peu de paroles le caractere d'un bon Pasteur, on n'a que faire de l'aller chercher dans les Livres, le voilà representé au naturel. Ce que saint Paul vient d'en exprimer renferme tout ce qu'on en peut dire & tout ce qu'on en peut penser : il faut qu'il soit un modelle de bonnes œuvres en toutes choses ; parce que c'est sur luy que tout le monde a les yeux, & que c'est sur luy que tout son peuple doit se former à la vertu & à la pieté.

L'Apôtre réduit ces choses à trois, à la pureté de sa doctrine, à l'integrité de sa vie, & à

& à la gravité de sa conduite. Sa doctrine doit estre pure non seulement par rapport à la foy, mais aussi par rapport à la morale : les erreurs contre la foy font les heretiques, & une morale corrompuë fait les mauvais Chrêtiens. Un Pasteur doit terrasser les premiers & redresser les autres : il faut donc que sa doctrine soit pure par rapport à la foy, & par rapport à la morale.

Mais que serviroit à un Pasteur de prêcher une doctrine tres-pure en toutes choses, si sa vie n'est pas integre. Lorsque ceux qui prêchent la verité ne la pratiquent pas, ceux qui l'écoutent commencent à croire que ce qu'on leur dit ne se peut faire, puisque celuy-là même qui le dit ne le fait pas. La parole est de peu d'effet, dit saint Augustin, si le bon exemple ne l'accompagne : *Parum est verbum, nisi addatur exemplum.* Un méchant Pasteur, un Pasteur d'un mauvais exemple, ajoûte ailleurs le même Pere, non seulement ne guerit point les brebis languissantes & malades, mais encore il leur donne le coup de la mort, autant qu'il est en luy, & même à celles qui sont les plus vigoureuses & les plus saines : *Etiam fortes & pingues necant.* Car enfin cette brebis, dit ce Pere, quelle qu'elle soit, a toûjours les yeux sur son Pasteur, & considerant qu'il ne se met pas beaucoup en peine de bien vivre, peut-elle s'empêcher de dire en elle-même : Hé ! qui suis-je, pour prétendre que je doive mener une vie plus parfaite que mon propre Pasteur, *Incipit dicere in corde suo : quid sum, qui non faciam quod ille facit ?* Il est donc vray que ce mauvais Pasteur luy donne le coup de la mort : *Occidit ergo ovem fortem.*

Chrysost. Hom 30. in Act. Apost.

Aug. Hom. 1 de undecim in Append.

Aug serm. de Past. c. 4.

Il profite de bien peu, dit saint Jerome, sur

ces paroles de l'Apôtre que nous examinons, à un Prédicateur d'avoir une grande facilité de s'énoncer & de prêcher avec éloquence, s'il ne prêche plus d'exemple que de parole, *nisi plus exemplo docuerit quàm verbo.* Un homme impur, & qui est connu pour tel, pourroit dire les plus belles choses du monde sur la pureté, son discours n'auroit ny force ny vertu, & tout ce qu'il diroit ne feroit aucune impression sur ses auditeurs : *Sermo ejus infirmus est, & authoritatem non habet cohortandi.* Un autre au contraire quoyque grossier dans ses expressions, & qui ne s'explique qu'avec peine, s'il est chaste & connu pour tel, pourra facilement par son exemple porter ses auditeurs à l'imiter dans l'amour & dans la pratique de cette vertu : *Quamvis sit rusticanus & tardus ad loquendum, si castus fuerit, exemplo suo homines potest ad vitæ similitudinem impellere.* Tant il est vray que le bon exemple est d'un grand poids dans la personne d'un Pasteur.

Hieron. in hunc locum.

Hieronym. Ibidem.

Quand à la gravité, saint Ambroise a crû cette vertu si necessaire à un Pasteur qu'il refusa de recevoir dans l'Etat Ecclesiastique un de ses amis, pour cela seulement qu'il pechoit dans ses manieres contre cette vertu, & qu'il en dégrada en quelque façon un autre pour le même sujet. Ce Pere prouve à son Clergé par de bonnes raisons & par l'évenement qu'il a eû raison d'en user ainsi : il declare en suite qu'un Ecclesiastique doit faire paroître cette vertu dans ses gestes, dans son marcher, dans tous les mouvemens de son corps, mais sur tout dans ses paroles. Si cette vertu manque aux Pasteurs, ils deviendront bientôt méprisables à leurs peuples, ils perdront bientôt l'esprit de priere, & ils courent grand risque aussi de perdre la

Ambr. de Offic. l. 1. c. 18.

chasteté, cette vertu selon le même Pere servant beaucoup à attirer la grace de bien prier, & étant la compagne & la gardienne de la chasteté : *Pudicitia, comes cujus societate castitas ipsa tutior est.* Ibidem.

Apparuit enim gratia Dei salvatoris omnibus hominibus. ✝. 11.

Erudiens nos ut abnegantes impietatem & sæcularia desideria sobriè & justè & piè vivamus in hoc sæculo. ✝. 12.

Expectantes beatam spem, &c. ✝. 13.

La grace de Dieu nôtre Sauveur a paru à tous les hommes.

Et elle nous a appris à renoncer à l'impieté & aux desirs du siecle, pour vivre en ce monde sobrement, justement & religieusement.

Dans l'attente de la beatitude que nous esperons, &c.

Trois démarches que doit faire un Chrêtien & un Pasteur pour arriver à la perfection.

1°. *Renoncer au peché.*

2°. *Etouferles desirs du siecle, y vivre avec temperance, avec justice & avec pieté.*

3°. *Estre toûjours dans l'attente de l'avenement de Jesus-Christ.*

APrés que saint Paul a donné le caractere d'un vray Pasteur il donne celuy d'un vray Chrêtien, dont la premiere démarche consiste

à obeïr à la grace de Dieu nôtre Sauveur qui a paru à tous les hommes, & à apprendre d'elle à renoncer à l'impieté, c'est à dire à l'attache de la creature, qui nous rend en quelque maniere idolatres, & à l'oubly du Createur, dans lequel nous tombons par le peché en méprisant sa loy & ses promesses pour chercher en nous-mêmes la regle de nôtre vie, & nôtre propre bonheur, ce qui est une espece d'impieté.

Il faut de plus renoncer aux passions mondaines, aux desirs du siecle, c'est à dire qu'il ne suffit pas de renoncer à la cruauté, à l'impieté, à l'orgueil, à l'envie, à l'impureté, & aux vices honteux & grossiers; mais qu'on doit aussi renoncer aux desirs du siecle, c'est à dire au luxe des habits & des emmeublemens, aux delices de la table, aux ornemens de vanité, en un mot à tout ce qui flatte nos passions.

La seconde démarche d'un Chrêtien est de se considerer dans le monde, *in hoc sæculo*, comme dans un exil, & pour cela y vivre avec temperance, avec justice, & avec pieté: ce qui renferme tous ses devoirs, *sobriè, justè, piè*. La temperance, dit saint Bernard, comprent ceux qui le regardent; la justice, ceux qui regardent le prochain; & la pieté, ceux qui regardent Dieu.

S. Bern. de diverſ. ser. 57.

Cette temperance, selon le même Pere, consiste à moderer deux excez, celuy des plaisirs & celuy de la curiosité; celuy des plaisirs, en se renfermant dans les bornes de la necessité; celuy de la curiosité, en la mortifiant en toutes choses.

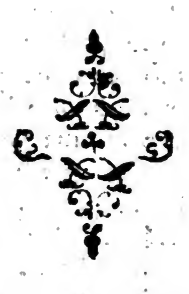
La justice qu'on doit au prochain consiste, selon le même Pere, à ne luy faire aucun tort, & à luy faire au contraire tout le bien qu'on peut. La pieté, qui regarde Dieu, veut que ne

Ibidem.

présumant rien de nous-mêmes nous mettions toute nôtre confiance en luy comme en celuy seul par qui nous pouvons surmonter en ce monde tous les obstacles qui s'opposent à nôtre salut.

Enfin la troisiéme démarche d'un Chrêtien, qui s'éleve à l'état de perfection, est de vivre dans une continuelle attente de la beatitude que nous esperons, & de l'avenement glorieux du grand Dieu & de nôtre Seigneur Jesus-Christ.

La seule proposition de ces trois démarches en fait voir la necessité à tout Chrêtien qui se veut sauver. Mais, mon Dieu, qui les fera ces trois démarches, s'il n'est prévenu par vôtre grace, si elle ne le soûtient & si elle ne l'accompagne toûjours? Donnez la nous, Seigneur, vous nous l'avez meritée par vôtre premier avenement; nous vous la demandons par les merites de vôtre vie & de vôtre mort, qui vous ont rendu nôtre Sauveur & un Dieu de misericorde: soyez dés à present l'un & l'autre pour nous, de crainte qu'au lieu d'être récompensez dans vôtre avénement glorieux, comme des Pasteurs fidelles de vôtre troupeau, vous ne soyez obligé par vôtre justice de nous condamner comme de mauvais Chrêtiens.



℣. 15. *Hæc loquere & exhortare.*

Annoncez ces choses aux Fidelles.

Les Pasteurs & les Prédicateurs doivent souvent instruire les peuples sur le mystere de l'Incarnation, sur les bienfaits qu'il renferme, & sur la maniere dont Dieu veut qu'on luy en témoigne sa reconnoissance.

CE sont-là les veritez que les Pasteurs & les Predicateurs doivent prêcher, qu'ils ne prêchent point assez, & qu'on ne sçauroit trop prêcher, la servitude de l'homme par le peché, la necessité d'un Liberateur, la bonté infinie de Jesus-Christ en s'incarnant pour devenir nôtre Sauveur, sa patience admirable à nous instruire de nos devoirs, sa charité surprenante & sans exemple en se livrant pour nous à la mort, son avénement dernier, l'obligation de répondre à tant de bienfaits par une charité ardente, par une vie ornée de temperance, recommandable par la justice, & sanctifiée par la pieté, ce sont encore une fois des veritez que l'Apôtre ordonne à son disciple de prêcher, & desquelles les Pasteurs ne sçauroient parler trop souvent.

Qui que vous soyiez donc qui êtes chargez de la conduite des ames, *hæc loquere*, prêchez ces choses, prêchez les aux peuples, prêchez-les aux Ecclesiastiques, prêchez-les aux seculiers, prêchez-les aux personnes consacrées à Dieu, prêchez les aux Grands, prêchez-les aux petits, elles conviennent à tous; mais n'oubliez pas de vous les prêcher à vous-mêmes,

ayïez-les toûjours présentes devant vos yeux, méditez-les, imprimez-les dans vôtre cœur, ce sera le moyen de les imprimer dans le cœur des autres, & de vous sauver en les sauvant.

Argue cum omni imperio. ℣. 15.

Exhortez & reprenez avec toute autorité.

Les Pasteurs obligez d'user d'une pleine autorité à l'égard de certains pecheurs : Maniere la plus utile de le faire tant pour les uns que pour les autres.

Saint Paul disoit à Timothée qu'il exhortât son peuple, & que s'il estoit besoin de menacer, il joignît les supplications aux menaces : *Argue, obsecra.* Mais il veut que Tite reprenne avec une pleine autorité : *Argue cum omni imperio.* Pourquoy cela ? c'est que les habitans de l'Isle de Crete estant d'un naturel plus indocile & plus lent, ils avoient besoin d'être repris avec force. Il y a certaines personnes & certains pechez qu'il faut arrester en se servant d'autorité : par exemple on peut tâcher de porter les gens à mépriser l'argent, & les porter doucement à donner leur bien à Dieu : on peut aussi tâcher d'inspirer la modestie, la douceur & les autres vertus semblables par de simples avertissemens ; mais il faut necessairement arrester avec force & avec autorité les adulteres, les fornicateurs, les avares, les yvrognes, les impurs ; il faut arrester ces personnes non seulement avec autorité, mais avec une pleine au-

2. Tim. 4. v. 2.

Chrysost. in hunc locum.

torité : *neque simpliciter cum imperio*, dit saint Chrysostome, *sed cum omni imperio.*

Mais les Pasteurs en usant de cette autorité que l'Apôtre leur ordonne de prendre sur ces sortes de pecheurs, & en suivant le conseil de saint Chrysostome, ne doivent pas neanmoins oublier d'entrer dans les sentimens veritablement Chrêtiens & pleins d'humilité que saint Augustin veut qu'ils ayent en ces sortes d'occasions. Lorsque nous sommes obligez, dit-il, de menacer les ames, nous le devons faire avec douleur en leur representant la vengeance dont l'Ecriture menace ceux qui font ces fautes, afin que ce ne soit pas nous qui nous rendions redoutables par nôtre puissance ; mais que ce soit Dieu qui se fasse craindre par sa parole, *ne nos ipsi in potestate nostra, sed Deus in suo sermone timeatur.*

Aug. epist. 64.



Hæc loquere & exhortare, & argue cum omni imperio : nemo te contemnat. ℣. 15.

Prêchez ces veritez, exhortez & reprenez avec une pleine autorité; conduisez-vous de telle sorte que personne ne vous méprise.

Usage que les Pasteurs & les Predicateurs doivent faire de la parole de Dieu par rapport au prochain : usage qu'ils en doivent faire par rapport à eux-mêmes. Il n'y a point d'Ecclesiastique de quelque rang qu'il soit, dont la vie ne doive surpasser de beaucoup en sainteté celle des laïques les plus vertueux.

Saint Paul, selon la reflexion d'un saint Pere, a enseigné dans les premieres paroles de ce verset l'usage que les Predicateurs & les Pasteurs doivent faire de la parole de Dieu par rapport au prochain. Ils doivent premierement s'en servir pour instruire les ignorans; c'est ce que signifie cette parole de l'Apôtre : *Hæc loquere*, prêchez ces choses. Ils doivent en second lieu s'en servir pour consoler les affligez : *Exhortare*, exhortez-les, c'est à dire, dit saint Jerôme, selon la force du mot Grec : *Consolez-les*. Enfin ils doivent s'en servir pour reprendre, & même avec une pleine autorité, les pecheurs qui ne veulent point profiter des instructions ny des exhortations qu'on leur fait; c'est encore

Hieronym. in hunc locum.

ce que l'Apôtre leur apprend, en disant, reprenez-les avec une pleine autorité : *Argue cum omni imperio.*

Aprés que saint Paul a appris en la personne de Tite aux Pasteurs & aux Predicateurs l'usage qu'ils doivent faire de la parole de Dieu par rapport au prochain, il leur enseigne en même-temps par les paroles suivantes la maniere dont ils doivent vivre pour le faire d'une façon qui puisse leur être utile & à leurs peuples : Conduisez vous, dit il à son disciple, de telle sorte que personne ne vous méprise : *Nemo te contemnat ;* c'est à dire, dit saint Jerôme, conduisez vous de telle sorte qu'il n'y ait personne dans vôtre troupeau qui vivant mieux que vous, puisse penser voyant que vous vous comportez avec lâcheté, que sa justice est plus grande que la vôtre ; car quelle édification est-ce pour un disciple & un simple Fidele, de voir que la vie lâche & peu reglée de son Pasteur l'oblige de croire qu'il est meilleur que luy : *Nemo eorum qui in Ecclesiis sunt, te segniter agente, sic vivat ut sese putet esse meliorem : qualis enim ædificatio discipuli, si se intelligat magistro esse majorem?*

Hieron. ibidem.

Que les Evêques, les Prêtres & les Diacres aprennent donc des paroles de l'Apôtre, s'écrie ce saint Docteur, quel est leur devoir, & avec quelle application ils doivent travailler à exceller par la sainteté de leur vie, aussi-bien que par leur science & par leurs discours au dessus de tous ceux qui sont sous leur conduite.

Telle est l'obligation des Evêques, des Prêtres & des Diacres : que dis-je des Evêques, des Prêtres & des Diacres ? c'est aussi celle de tous les Ecclesiastiques qui sont d'un rang inferieur ; c'est celle des Exorcistes, c'est celle des Lec-

teurs, c'est celle des Portiers, & enfin c'est celle de tous ceux qui sont au nombre des Ministres de la maison de Dieu; car rien ne contribuë davantage à la destruction de l'Eglise de Jesus-Christ, que de voir que les Laïque soient plus gens de bien, & vivent mieux que les Ecclesiastiques. *Unde non solùm Episcopi, Presbyteri & Diaconi debent magnopere providere, ut cunctum populum cui præsident, conversatione, sermone, ac scientia præcedant: verùm & inferior gradus, Exorcistæ, Lectores, Æditui, & omnes omnino qui domui Dei serviunt: quia vehementer Ecclesiam Christi destruit, meliores Laïcos esse quàm Clericos.* Hieron. ibidem.



N vj

CHAPITRE III.

DE L'EPITRE DE S. PAUL à Tite.

℣. 1. *Admone illos Principibus & potestatibus subditos esse, dicto obedire, ad omne opus bonum paratos esse.*

Avertissez-les qu'ils soient soûmis aux Princes & à ceux qui ont la souveraine puissance, qu'ils leur obeïssent, qu'ils soient prêts à faire toutes sortes de bonnes œuvres.

De l'obeïssance qu'on doit aux Princes, & de celles que les Pasteurs inferieurs doivent à leurs Evêques.

CES paroles regardent naturellement l'obligation où sont les Pasteurs d'instruire leurs peuples sur leurs devoirs à l'égard des Princes & des Magistrats : saint Paul les reduit à trois, à la soûmission à leur autorité, à l'obeïssance, à leurs ordonnances, & à la disposition de cœur à tout ce qu'ils peuvent desirer de juste Les Pasteurs ne doivent pas manquer à les instruire là-des-

ſus ; ils ne le peuvent faire ſans s'oublier d'un de leurs devoirs le plus eſſentiel, ſans deſobeïr à l'Apôtre, qui le leur ordonne en la perſonne de Tite, & ſans ſe rendre coupables en quelque maniere des troubles qui pourroient ſurvenir dans un Etat, faute d'avoir inſtruit ſuffiſamment les peuples de l'obeïſſance qu'ils doivent aux Princes. Mais ils doivent auſſi s'appliquer ce commandement de l'Apôtre, non ſeulement par rapport à l'obeïſſance qu'ils doivent aux Princes, & ſur laquelle ils ſont obligez de donner les premiers le bon exemple à leurs peuples, à l'imitation des Apôtres & de tous les ſaints Paſteurs ; mais ils doivent auſſi ſe les approprier par rapport aux Evêques, qui ſont les Princes de l'Egliſe, & à qui par conſequent les Paſteurs ſubalternes doivent un profond reſpect & une parfaite obeïſſance.

Ils doivent donc ſe ſouvenir que ſi ſaint Ignace veut qu'on honore les Prêtres comme les Apôtres, *Presbyteros ſicut Apoſtolos*, il veut auſſi qu'on honore les Evêques & qu'on leur obeïſſe comme Jeſus-Chriſt obeïſſoit à ſon Pere : *Epiſcopum ſequimini ſicut Jeſus Chriſtus Patrem.* Ils doivent ſe ſouvenir que ſelon le même Pere il n'eſt rien de plus juſte que d'obeïr à ſon Evêque, qu'on ne doit luy contredire en rien, & que c'eſt une choſe terrible que de le faire : *Terribile eſt enim tali contradicere* ; car c'eſt mépriſer celuy qui ne peut point être mépriſé impunément ; à ſçavoir, Jeſus-Chriſt, qui eſt le premier Evêque, & le ſeul Pontife par nature. Ils doivent ſe ſouvenir que ſelon S. Cyprien, l'Evêque tenant dans l'Egliſe la place de Juge pour Jeſus-Chriſt : *Judex vice Chriſti*, les Prêtres ne peuvent luy manquer d'obeïſſance ſans crime, & que c'eſt de ce défaut de ſoûmiſſion des

Ignat. Epiſ. ad Smyr.

Ignat. Epiſ. ad Mag.

Cyp. Epiſ. 55.

Ministres à leurs Evêques que naissent ordinairement les schismes & les heresies.

Ils doivent se souvenir que saint Bernard étoit tellement persuadé de la soûmission que tous les Ministres inferieurs en dignité à l'Evêque luy doivent, que l'auteur contemporain de la vie de ce Saint remarque, que quoy qu'il eût beaucoup d'éloignement à sortir de son Monastere, il le faisoit neanmoins au moindre ordre qu'il en recevoit de la part des Evêques. On voit dans plusieurs endroits de ses Ouvrages avec quelle force ce Saint s'est élevé, même contre des Abbez reguliers, pour avoir voulu se soustraire à la Jurisdiction Episcopale; ce qu'il écrit sur ce sujet contre tous ceux qui veulent secoüer le joug de l'autorité des Evêques dans son Traité, *De moribus Episcoporum* merite d'être lû; c'est là où l'on trouve une Sentence si pleine d'humilité, qu'elle devroit être gravée dans l'esprit de tous les Ecclesiastiques, mais sur tout de ceux qui ont charge d'ames, & à l'occasion desquels elle a été prononcée: Qui me procurera, dit-il, cet avantage que cent Pasteurs veüillent bien se donner le soin de veiller sur moy? Car ne seroit-ce pas une folie & une extravagance surprenante, de ne point faire difficulté de me charger de la conduite d'un grand nombre d'ames, & de supporter en même temps avec impatience que mon Evêque veille sur moy? *Quis mihi dabit centum in mei custodiam deputari Pastores: stupenda insania, animarum non cunctor turbas mihi custodiendas colligere, & unum super propriam gravor habere custodem?*

Guill. Abbas sancti Theod. in vita Bernar. l. 3. c. 3.

Bernard. de moribus Episc. c. 9.

C'est aux Pasteurs à profiter de l'exemple & de l'instruction de saint Bernard: Si vous tâchez de vous soustraire de l'obeïssance de vos Evê-

ques, leur dit le même Saint, vous ne serez guéres propre à inspirer la soûmission aux autres. Les peuples se dispenseront facilement de celle qu'ils vous doivent : en voulant vous rendre indépendant par une conduite pleine d'orgueil, vous tomberez infailliblement dans le mépris de ceux qui raisonnablement devroient avoir du respect pour vôtre caractere ; évitez cette confusion, en rendant à vos Evêques la soûmission que vous devez à leur autorité, l'obeïssance qui est dûë à leurs ordonnances, & conservant dans vôtre cœur une disposition sincere de faire tout ce qu'ils pourront desirer de vous, qui sera juste & qui vous sera possible. Ibidem.

Omnem ostendentes mansuetudinem ad omnes homines. ℣. 2.

Avertissez-les. . . . . qu'ils se montrent pleins de douceur envers tous les hommes.

La vertu de douceur est tres-necessaire à un Pasteur, elle n'est pas incompatible avec la correction.

ON ne peut pas se servir de termes plus expressifs que ceux que l'Apôtre employe pour nous persuader l'obligation où nous sommes de pratiquer la vertu de douceur : avertissez-les, dit-il, (c'est à dire les Pasteurs aussi-bien que les peuples) de témoigner toute la douceur possible a l'égard de tous les hommes Il faut que cette vertu soit bien recommandable & bien

necessaire tout ensemble, pour ordonner qu'on n'y garde ni ordre ni mesure ; mais qu'on ait toûjours & envers toutes sortes de personnes toute la douceur possible : *Omnem ad omnes.*

L'Apôtre avoit appris cette regle de Jesus-Christ son maître, qui avoit aussi tant recommandé cette vertu, en se proposant luy-même
Matth. 11. v. 29. pour modelle : *Discite à me*, dit-il, *quia mitis sum & humilis corde* : il en a fait toute sa vie des leçons admirables. Avec quelle douceur ne traitoit-il pas les pecheurs les plus décriés & les plus endurcis ? avec quelle douceur n'a-t-il pas supporté la grossiereté des Apôtres ? enfin avec quelle douceur ne se comporta-t-il pas à l'égard des Juifs pendant sa vie, & pendant sa passion à l'égard de ceux qui poursuivoient sa mort, & qui le firent mourir ? Cette vertu a paru avec tant d'éclat en ce divin Sauveur, que l'Apôtre voulant obtenir quelque chose des Corinthiens, a crû ne pouvoir employer rien de plus fort ny de plus efficace que de les en conjurer par la douceur & par la mo-
2. Cor. 10. v. 1. destie de Jesus-Christ : *Obsecro vos*, dit-il, *per mansuetudinem & modestiam Christi.*

On peut juger par là combien cette vertu étoit chere à Jesus Christ & à l'Apôtre, & combien elle le doit être à tous les Chrétiens ; mais sur tout aux Pasteurs, en qui elle doit infiniment exceller : sans son secours, ils ne peuvent conserver la charité, cette vertu, selon saint Augustin, n'en étant pas moins la gardienne que
Aug in lib. Expos ad Gal. l'humilité : *Mitem autem esse & humilem charitatis conservatio est.* Elle est si necessaire à un Pasteur, selon saint Gregoire, que lors même qu'il est obligé d'user de châtiment envers ceux qui pechent, il doit toûjours conserver les marques de la charité ; & sa conduite doit être si

sage & si temperée, qu'il allie avec la severité d'un pere une douceur & une tendresse vraiment maternelle. Il faut qu'il se rende si bon, si accessible à ceux qui luy sont soûmis, qu'ils ne rougissent point de lui découvrir leurs fautes les plus secrettes, afin que lorsqu'ils sont tentez & qu'ils se trouvent dans l'agitation & le trouble, ils puissent recourir à leur Pasteur comme un enfant qui se jette dans le sein de sa mere. Saint Bernard ajoûte que cette vertu ne luy paroît pas moins necessaire pour faire du bien parmy les hommes que la foy l'est pour plaire à Dieu: *Neque enim, dit-il, hominibus sine lenitate non plusquam Deo, sine fide placere possibile:* Ce qui a fait dire aussi à saint Augustin, qu'un Pasteur venoit bien plûtôt à bout de corriger les vices les plus enracinez par la voye de la douceur & de l'exhortation, que par les menaces & la severité: *Ista tolluntur magis docendo quàm jubendo, magis monendo quàm minando.*

Greg. Mag. Past. part. 2. c. 1.

Bern. ser. 5. in vig. nat.

Aug. epist. 64.

Faites donc, Pasteurs, provision de cette vertu, elle vous sera necessaire en plus d'occasions que vous ne pensez, puisez-en abondamment dans le sein de Jesus-Christ, allez-en même puiser si vous le voulez jusques dans le sein du Pere éternel, où Jesus-Christ luy même a puisé originairement la sienne: apprenez par la douceur avec laquelle il se conduit tous les jours envers vous & envers les plus grands pecheurs, quelle doit être celle dont vous devez user envers vos peuples: ne craignez point que cette douceur nuise en rien à la sainte severité, dont il faut quelquefois user envers les pecheurs. Ces deux vertus ne sont point incompatibles, puisque l'Ecriture nous apprend qu'elles sont parfaitement unies en Dieu, qui conduit toutes choses avec beaucoup de force, quoy qu'avec une suavité

Sap. 8. v. 1. admirable : *Attingit ergo à fine usque ad finem* Num. 12. *fortiter, & disponit omnia suaviter.* Moïse étoit v. 5. le plus doux de tous les Pasteurs, il n'a pas laissé pourtant de prendre quelquefois sa verge ; mais c'étoit la douceur, comme le remarque Aug. epist. saint Augustin, & la charité qui la luy mettoient 48. ad Vincent en main. Soyez humbles & charitables comme luy, car c'est de l'humilité que découle la douceur comme de sa source, armez-vous aprés cela tant qu'il vous plaira de la verge, de quelqueseverité dont vous usiez, vous n'excederez jamais les regles de la douceur & de la mansuetude pastorale.

Eramus enim aliquando & nos ipſi inſipientes, increduli, ſervientes deſideriis, voluptatibus variis, in malitia & invidia agentes, odibiles, odientes invicem. ℣. 3.

Nous étions nous-mêmes autrefois inſenſez, incredules, égarez, eſclaves de nos paſſions & de nos plaiſirs, vivant dans la malice & dans l'envie, dignes de haine, & nous haïſſant les uns les autres.

Un Paſteur ne doit jamais inſulter au pecheur; ſe ſouvenant de ce qu'il a été ou de ce qu'il peut devenir luy-même.

QUi n'admirera & ne tâchera d'imiter l'humilité de ſaint Paul, qui pour s'exciter à pratiquer la douceur à l'égard des pecheurs, ſe met du nombre de ceux qui ſont tombez dans les plus grands deſordres. Il veut auſſi qu'à ſon exemple les Paſteurs rentrent de temps en temps en eux-mêmes pour conſiderer devant Dieu ce qu'ils ont été, ou ce qu'ils ſeroient, ſi Dieu ne les prévenoit par ſa grace, afin que cette penſée leur ſerve à conſerver cet eſprit de douceur à l'égard de tous les hommes, que l'Apôtre leur croit ſi neceſſaire & leur recommande tant.

Cette veuë de ce que nous avons été, dit ſaint Chryſoſtome, nous engage à être doux, modeſtes & humbles à l'égard tous: Une perſonne Chryſoſt. in hunc lo- cum.

qui reconnoît de bonne foy qu'il étoit engagé dans de grands desordres, ne doit pas lorsqu'il s'en voit délivré insulter à ceux qui y sont encore, il doit plûtôt prier pour eux & rendre graces à Dieu qui luy a fait misericorde, & qui l'a tiré de ses égaremens : que personne ne se glorifie, car nous avons tous peché. Toutes les fois donc, continuë ce Pere, que vous serez tenté de faire des reproches à quelqu'un, jettez auparavant les yeux sur vous & sur vôtre premiere vie, joignez à cela l'incertitude de l'avenir, & ainsi vous arrêterez l'impetuosité de vôtre esprit & vous retiendrez vôtre langue ; car quoy que vous ayïez mené une vie vertueuse depuis vôtre enfance, n'avez-vous pas commis encore plus de pechez que vous n'avez pratiqué de vertus ? Quand vous n'en auriez point commis ou pour mieux dire, quand vous croiriez n'en avoir point commis, souvenez-vous au moins que cela ne vient pas de vos forces ; mais de la grace de Dieu : si Dieu n'avoit pas appellé à la foy vos Peres & vos ayeuls, vous seriez demeuré infidelle si Dieu ne vous avoit procuré une bonne éducation. Enfin si Dieu ne vous avoit prévenu, soûtenu & fortifié par la grace, ne seriez-vous pas tombez dans les mêmes desordres que les plus grands pecheurs, n'y tomberiez-vous pas encore tous les jours s'il ne continuoit de vous proteger ? Un grand Saint n'a-t-il pas dit, qu'il n'y a point de peché pour horrible qu'il soit qu'un homme ait commis qu'un autre ne puisse commettre pareillement, si celuy qui est le conducteur de l'homme ne l'en préservoit par
Aug. l. 50. Hom. 23. sa grace : *Nullum est enim peccatum*, dit saint Augustin, *quod fecit homo, quod non possit facere alter homo, si desit rector, à quo factus est homo.*

Cette pensée doit servir aux Pasteurs des

ames pour les tenir dans l'humilité, & pour moderer le zele amer qu'on ne conçoit que trop ſouvent, & tres-injuſtement contre les pecheurs : qu'ils n'oublient donc jamais cet avis important de ſaint Chryſoſtome, qu'on croit devoir reïterer, afin qu'il s'imprime plus fortement dans leur eſprit ; que toutes les fois qu'ils ſeront tentez de faire des reproches à quelqu'un, ils jettent auparavant les yeux ſur eux-mêmes, & ſur leur premiere vie ; qu'ils joignent à cela l'incertitude de l'avenir, & ainſi ils arrêteront infailliblement l'impetuoſité de leur eſprit, & ils retiendront leur langue : *Quoties igitur cuiquam exprobrare volueris, te ipſum priùs prioremque tuam inſpice vitam, incertumque futuri conſiderans impetum contine.* Chryſ. ibid.

Cùm autem benignitas & humanitas apparuit Salvatoris noſtri. ℣. 4.

.... Salvos nos fecit. ℣. 5.

Lorſque la bonté & l'amour de Dieu nôtre Sauveur envers les hommes a paru, il nous a ſauvez.

Etat pitoyable de l'homme avant l'Incarnation. Le peu d'attention que les perſonnes du ſiecle font ſur le bienfait infini dont nous ſommes redevables à Jeſus-Chriſt : c'eſt aux Paſteurs à les réveiller là deſſus.

IL n'y a point de myſtere dans lequel l'amour, la bonté, la douceur & la miſericorde de Dieu ayent paru avec plus d'éclat & avec plus d'excés que dans celuy de l'Incarnation. Pour

le bien concevoir, considerons avec saint Paul & avec saint Augustin ce que nous étions : nous étions, dit saint Paul, insensez, incredules, égarez, esclaves de nos passions & de nos plaisirs, vivant dans la malice & dans l'envie, dignes de haine, & nous haïssant les uns les autres ; voilà ce que nous étions & ce que nous serions encore si Jesus Christ ne s'étoit incarné.

Aug. in Enchir. c. 25. & 26.

Le premier homme ayant communiqué son peché, dit saint Augustin, par la voye de la generation à toute sa posterité, ce malheureux peché l'a entraîné dans des erreurs & des peines differentes, qui devoient enfin être suivies d'un supplice éternel, que tous les hommes devoient souffrir dans les enfers avec les Anges deserteurs. Le mal étoit d'autant plus grand qu'il étoit sans remede, & qu'il s'augmentoit tous les jours, les hommes se roulant de peché en peché, & augmentant leur condamnation. La plufpart des hommes ne sçavoient si le monde avoit commencé, & s'il devoit finir, s'il étoit l'ouvrage, de Dieu ou du destin ; ils n'avoient presque aucune idée de la Beatitude, des peines de l'autre vie, & de l'immortalité de l'ame. Peu faisoient attention sur les marques par lesquelles Dieu se faisoit connoître, & ceux qui le connoissoient, ne l'ayant point glorifié, ny ne luy ayant pas rendu graces de ses bienfaits, se perdoient dans la vanité de leurs raisonnemens, & tomboient en punition dans des desordres épouventables ausquels Dieu les abandonnoit : en un mot, tout le monde étoit idolâtre, si on en excepte les Juifs, entre lesquels il y en avoit bien peu qui se fussent garentis de la corruption generale des vices qui s'étoit répanduë parmy eux aussi-bien que parmy les Infidelles.

Rom. 1. v. 21. 22.

Voilà quel etoit l'état de la nature humaine, lorsque la bonté de Dieu nôtre Sauveur a paru pour l'en tirer. Pour connoître la grandeur de ce bienfait, dit saint Bernard sur ce sujet, il faudroit y faire attention, & se considerer dans ce monde comme dans un exil ; il faudroit connoître sa misere, car qui ne la reconnoît pas, comment reconnoîtra t-il la consolation infinie que Jesus-Christ nous a procurée par son Incarnation : *Quisquis enim desolationem non novit, nec consolationem agnoscere potest.* Mais qu'il y en a peu parmy les gens du siecle, continuë ce même Pere, qui y songent, ils sont tellement occupez de leurs affaires temporelles, qu'ils sont insensibles à cet effet prodigieux de la misericorde de Dieu, ne faisant point d'attention sur leur misere toute effroyable qu'elle soit : faut-il être surpris s'ils n'en font point sur la misericorde infinie de Dieu à leur égard ? *Dum miseriam non sentiunt, misericordiam non attendunt.* Combien y en a-t-il même qui vivent comme si Jesus Christ n'étoit point venu au monde, qui sont insensez, incredules, égarez, esclaves de leurs passions, asservis à leurs voluptez, menant une vie pleine de malignité & d'envie, dignes d'être haïs & se haïssant les uns les autres ? Combien y a-t il de ces sortes de gens dans le siecle ? c'est aux Pasteurs, aux Predicateurs & aux Directeurs à les redresser ; c'est à eux à les faire revenir de leurs égaremens ; c'est à eux à tâcher de les rendre participans des effets que la bonté de nôtre Dieu est venu répandre en ce monde avec tant d'abondance : c'est enfin au Pasteurs, aux Predicateurs & aux Directeurs à leur representer avec saint Bernard, que leur condamnation sera d'autant plus terrible, que l'abus qu'ils auront fait des graces de

Bern. in Epis. Dom. serm. 1.

Bern ibid.

Dieu sera plus criminel. Qu'ils disent donc avec ce Pere à ce malheureux Chrétien, Ne méprisez pas, mon cher frere, la misericorde de Dieu, si vous voulez éviter d'éprouver la rigueur de sa justice, ou plûtôt de sa colere, de son indignation, de sa jalousie, & de sa fureur : *Noli ergo contemnere Dei misericordiam, si non sentire vis justitiam, sed iram, sed indignationem, sed æmulationem, sed furorem.*

Bern. ibid.

℣. 8. *Fidelis sermo est, & de his volo te confirmare, ut curent bonis operibus præesse qui credunt Deo : hæc sunt bona & utilia hominibus.*

C'est une verité tres-certaine, & je desire que vous en assuriez nos freres, que ceux qui croyent en Dieu doivent être les premiers à pratiquer les bonnes œuvres : ce sont là des choses vrayment bonnes & utiles aux hommes.

Ceux qui croyent en Dieu doivent être les premiers à pratiquer les bonnes œuvres, ceux qui ne le font pas donnent lieu de penser qu'ils n'y croyent guéres, & veritablement ils n'y croyent pas comme ils le doivent. Les Pasteurs sont obligez d'assurer les peuples que ces veritez sont tres-certaines.

C'Est une verité tres certaine, dit l'Apôtre, que ceux qui croyent en Dieu doivent être toûjours

toûjours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres ; mais si cette verité est tres-certaine, comme on n'en peut point douter, il y a donc bien des Chrétiens qui ne croyent pas en Dieu comme l'Apôtre veut qu'ils y croyent, puisqu'il y en a un tres grand nombre qui n'ont aucune émulation pour la pratique des bonnes œuvres ; cependant, selon la doctrine de saint Paul, si cela n'est pas, c'est une verité tres certaine qu'ils ne croyent pas en Dieu comme ils y doivent croire. En effet, dit saint Jerôme, s'ils y croyoient comme ils y doivent croire, il seroient persuadez qu'il est absolument necessaire pour arriver à l'heritage celeste de pratiquer ce que Dieu nous prescrit de faire pour l'obtenir, ils en seroient persuadez, ils le croiroient, & ils le pratiqueroient ; s'ils negligent de le faire, c'est donc une marque qu'ils ne croyent pas en luy comme ils y doivent croire, & qu'ils n'ajoûtent pas toute la foy qu'ils devroient, ny à ses paroles, ny à ses promesses, ny à ses menaces : *Qui ista*, dit ce Pere, *vera esse crediderint, necesse est ut curam habeant bonorum operum per quæ hæreditas Dei, & spes vitæ præparatur æternæ.* Hieronym. in hunc locum.

Que ceux qui croyent en Dieu soient obligez d'être les premiers dans la pratique des bonnes œuvres, c'est une verité qui renferme une grande perfection ; mais qui oblige tous les Chrétiens, aucun Fidele n'étant dispensé de tendre à la perfection de son état ; & que ceux qui ne le font pas ne croyent point en Dieu comme ils y doivent croire ; c'est une verité terrible, mais qui neanmoins étant une suite necessaire de la premiere, doit faire trembler non seulement tous les Chrétiens qui vivent dans le déreglement & dans le desordre ; mais encore tous ceux qui ne voudroient pas pour rien du monde

croupir dans le vice ou commettre quelque peché honteux, ou qu'ils sçauroient être mortel; mais qui neanmoins n'ont nul empressement de s'avancer dans la vertu; car ils font bien voir par là qu'ils n'ont aucune émulation d'être des premiers dans l'exercice des bonnes œuvres : ils ont donc un grand sujet de craindre qu'ils seront mis au nombre de ceux qui n'ont point crû en Dieu comme ils y devoient croire, & par consequent ils sont en grand danger de n'avoir point de part à l'heritage du Seigneur.

Saint Paul ordonne à son disciple non seulement d'annoncer ces veritez aux Fideles, mais il veut encore qu'il ait soin de les confirmer comme incontestables à ceux qui luy étoient commis : *Fidelis sermo est* (luy dit-il) *& de his volo te confirmare, ut curent bonis operibus praeesse qui credunt Deo;* car ce sont des veritez, ajoûte-t il, dont la connoissance ne peut leur être que bonne & utile : *Hæc sunt bona & utilia hominibus.*

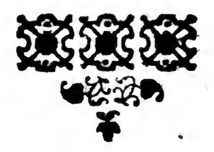
Ce commandement de l'Apôtre regarde les Pasteurs aussi-bien que Tite, car il ne l'a fait à Tite, que parce qu'il étoit Pasteur ; ils doivent donc y déferer, & avoir un grand soin de representer souvent à leurs peuples l'obligation où ils sont de concevoir une sainte émulation les uns pour les autres à qui sera le premier dans la pratique des bonnes œuvres, & à qui en fera de plus excellentes.

Ils doivent aussi leur representer souvent que c'est une verité tres-certaine dans laquelle l'Apôtre vouloit qu'on affermît les Fideles, que ceux qui croyent en Dieu doivent être toûjours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres.

Ils doivent encore leur faire faire attention sur cette verite terrible, que si ceux qui croyent

en Dieu doivent être, selon l'Apôtre, les premiers à pratiquer les bonnes œuvres, il s'ensuit évidemment que ceux qui negligent de les pratiquer, ou même qui ne le font qu'avec lâcheté & tiedeur, donnent non seulement sujet de penser qu'ils n'y croyent guéres; mais effectivement ils font voir qu'ils n'y croyent pas comme ils y devroient croire, puisqu'ils n'ont point pour sa parole, pour ses promesses, ny pour ses menaces toute la déference qu'ils devroient avoir; & par consequent ils sont en grand danger de se perdre.

Les Pasteurs doivent annoncer ces veritez à leurs peuples, mais ils doivent aussi pour obeïr à l'Apôtre, les confirmer comme tres-certaines, afin qu'ils n'en doutent pas; ils ne peuvent guéres leur en annoncer de meilleures ni de plus utiles, & sur lesquelles il soit plus à propos d'insister: qu'ils le fassent donc; mais pour le faire avec succés il faut qu'ils fassent voir par l'empressement qu'ils doivent témoigner en toute occasion d'être les premiers dans la pratique des bonnes œuvres, combien ils en sont vivement persuadez.



℣. 9. *Stultas autem quæstiones & genealogias, & contentiones, & pugnas legis devita: sunt enim inutiles & vana.*

Fuyez les questions impertinentes, les genealogies, les disputes & les contestations de la loy, parce qu'elles sont vaines & inutiles.

Les Pasteurs doivent éviter les questions vaines & inutiles, ils ne doivent pas non plus pour l'ordinaire s'appliquer à l'etude critique de l'Ecriture, quoiqu'ils la doivent beaucoup méditer. Avec quelle précaution le doivent faire ceux qui s'appliquent à l'étude des questions de critique qu'on fait sur l'Ecriture.

L'Apôtre saint Paul, selon la reflexion d'un grand Docteur de l'Eglise, ordonne par ces paroles aux Pasteurs des ames de fuir les questions impertinentes, les genealogies & les contestations de la loy. Les Juifs, dit-il, les Heretiques & les Payens s'en sont occupez sans en retirer aucun fruit; c'est pour cela que l'Apôtre a raison de vouloir nous en éloigner: *Ab his igitur Paulus nos revocat quæstionibus* Ne nous amusons donc point à toutes ces choses qui n'ayant point conduit à Dieu ceux qui s'en sont occupez, ne nous y conduiroient pas non plus; mais plûtôt, suivant l'exhortation de saint Paul & le commandement du Sauveur,

Hieronym. in hunc locum.

exerçons-nous chaque jour dans les livres des saintes Ecritures, nourrissons nôtre esprit de cette divine lecture, & les questions que nous ferons ne seront ny folles ny impertinentes, comme sont celles que les Juifs, les Heretiques, les Philosophes & les Payens ont coûtume d'agiter entre eux : *Exerceatur sensus, mens quotidiè divina lectione pascatur, & quæstiones nostræ, stulta non erunt quæstiones.*

Evitons neanmoins dans cette divine lecture cette vaine & orgueilleuse érudition Juifve, qui fait qu'on cherche à paroître plus sçavant que les autres, parce qu'on a fait une étude particuliere des difficultez qui se rencontrent dans les genealogies & la chronologie de l'Ecriture : *Putant se in nominibus referendis, & in supputatione annorum.... doctores* Quoique ces sortes d'études & de questions puissent avoir leur utilité, on peut dire, comme le remarque saint Jerôme, qu'elles sont vaines & inutiles pour la pluspart des Fideles, & principalement des Pasteurs. Quel fruit en peuvent-ils tirer pour leur édification & pour celle de leurs peuples ? *Nec dicentibus, nec audientibus prosunt?* En effet, que leur profitera-t il pour leur salut, ajoûte ce saint Docteur, de sçavoir combien Mathusalem a vécu d'années, à quel âge Salomon s'est marié, & s'il n'avoit qu'onze ans lorsque son fils Roboam vint au monde, & mille autres semblables questions qui n'ont point d'utilité ny de rapport à l'affaire de nôtre salut, quoy qu'elles demandent un travail infini & une étude tres-profonde pour les examiner à fond. Au bout du compte, à quoy aboutit cet étude qui demande tant de temps & de travail, qu'à faire naître des contestations sur la Loy ; non pour trouver ou éclaircir la verité, mais pour s'ac-

Hier. ibid.

querir la vaine reputation d'être plus sçavant que les autres ? *Frequenter accidit ut habeamus pugnas legis, non ob desiderium veritatis, sed ob jactantiam gloriæ, dum apud eos qui audiunt docti volumus æstimari.* Hier. ibid.

Encore une fois, cette sorte d'étude & ces sortes de disputes, comme le dit le même Pere, sont plus convenables à des Juifs & à des disciples d'Aristote qu'à des Pasteurs, ou même à des simples Fideles. Si nous sommes, ajoûte-t-il, les vrais enfans de l'Eglise, si nous avons pour elle une veritable soûmission, nous aurons bien plus à cœur de méditer les veritez de pratique qui sont dans l'Ecriture, que toutes ces questions vaines & inutiles qu'on peut faire sur les minuties de grammaire & les difficultez de chronologie qu'on y rencontre : *Si infantes sumus Ecclesiæ mancipati, magis Scripturarum sensum, quàm verba sectamur.*

Mais si neanmoins un Pasteur, un Ecclesiastique, ou même un Laïque croit qu'il est à propos pour son bien ou pour celuy de l'Eglise qu'il s'applique à l'étude critique de l'Ecriture; qu'il le fasse à la bonne heure, selon la reflexion de saint Jerôme, aprés que par une meditation serieuse de l'esprit de l'Ecriture, il se sera bien & solidement établi dans la pratique de la justice, de la misericorde & de l'amour de Dieu; aprés cela si son temps & ses occupations le luy permettent, qu'il s'applique tant qu'il voudra à approfondir, à déveloper, & à éclaircir les differentes difficultez qu'on trouve dans les genealogies & la chronologie des livres Saints; mais qu'il sçache encore une fois que l'étude de la justice, de la misericorde & de l'amour de Dieu doit preceder celle des nombres & de la supputation des années, & doit luy être preferée. Un

certain Docteur Juif qui s'étoit fait Chrétien se perdit malheureusement, au rapport du même Pere, & en perdit plusieurs autres avec luy pour n'avoir pas gardé cet ordre.

Au lieu de se bien fonder dans l'acquisition de la justice, de la misericorde & de l'amour de Dieu, il se donna tout entier à l'étude de ces questions vaines & inutiles, & il se perdit : *Cùm magis debuerit justitiam, & misericordiam, & dilectionem Dei quærere, & post illa, si fortè occurrisset, de nominibus & numeris disputare.* Hier. ibid.

Tous ceux qui sentent quelque attrait pour cette sorte d'étude critique de l'Ecriture doivent avant que de s'y appliquer, peser bien serieusement ce que saint Paul en dit icy, considerant qu'ordinairement il y a bien de la vanité & de l'inutilité dans cette sorte d'étude, qu'il est bien rare qu'elle puisse convenir à des Pasteurs des ames ; mais qu'aprés tout, on ne doit jamais s'y appliquer, suivant la reflexion de S. Jerôme, qu'on ne se soit auparavant bien instruit de l'esprit de l'Ecriture, c'est à dire, qu'on ne se soit bien fondé dans la pratique de la justice, de la misericorde & de l'amour de Dieu, & qu'enfin on doit conserver dans cet étude, l'esprit d'un enfant parfaitement soûmis à l'autorité de l'Eglise, à qui il appartient de juger en dernier ressort de toutes les difficultez qui peuvent naître à l'occasion des Livres saints. Quiconque s'y appliquera sans ces précautions est en grand danger de se perdre, & d'en perdre plusieurs autres avec luy.



℣. 10. *Hæreticum hominem, post unam & secundam correptionem devita.*

Evitez celuy qui est heretique, aprés l'avoir averti une & deux fois.

Soin que doivent avoir les Pasteurs de travailler à la conversion des Heretiques. Conduite qu'ils doivent garder quand ils sont incorrigibles.

L'Apôtre ordonne deux choses à son disciple : La premiere, de travailler à ramener s'il est possible les heretiques : La seconde, de fuir leur compagnie lorsqu'on voit qu'ils sont incorrigibles.

Les Pasteurs doivent observer ces deux avis dans leur conduite: ils doivent pour obeïr à S. Paul & suivre l'exemple de tous les saints Pasteurs qui ont toûjours travaillé avec beaucoup de zele à la conversion des heretiques, ils doivent, dis-je, s'y employer avec affection, on ne sçauroit rendre à l'Eglise un service plus utile, ny rien faire qui soit plus agreable à Dieu. On en peut juger par la condescendance dont l'Eglise a toûjours usé, quand il a été question de procurer leur retour dans son sein ; elle n'a pas fait difficulté de relâcher en ces occasions de la rigueur de sa discipline, quand cela a été necessaire pour les ramener, comme nous l'apprenons dans les Peres & dans les Conciles. Tout le monde sçait ce prodigieux exemple de charité, & de zele tout ensemble, que saint Augustin rapporte de trois cens Evêques Catholiques, qui de concert

[A]thanasius [e]pist. ad [A]nthi. Basil. [e]pist. 205.

avec luy offrirent aux Donatiſtes, de quitter leurs Evêchez s'il ne tenoit qu'à cela pour les ramener dans le ſein de l'Egliſe Catholique.

Theod. hiſ. Eccl. l. 5. c. 35. ſoc. hiſ. Eccl. l. 7. c. 2. Aug. l. de Geſt s cum Emerito.

Cela doit apprendre aux Paſteurs avec combien d'empreſſement l'Egliſe deſire d'eux qu'ils travaillent à la converſion des heretiques, ſans épargner ny leurs peines, ny leurs ſoins, ny leurs propres biens, puiſqu'elle veut bien elle-même en ces ſortes d'occaſions ſouffrir quelque perte par le relâchement de ſa diſcipline.

Mais quand ils ſont incorrigibles & qu'on voit que c'eſt inutilement qu'on s'y employe, un Paſteur doit ſans doute, en ſuivant l'avis de l'Apôtre, reprimer par ſon autorité & par ſon exemple ceux qu'il ne peut gagner par ſon zele, par ſes avertiſſemens, & par ſes iuſtructions. La converſation de ces opiniâtres qui mépriſent l'autorité de l'Egliſe ne peut être que dangereuſe pour les particuliers, ſcandaleuſe aux Fideles, & pernicieuſe à l'heretique même. Lorſqu'un tel homme, dit là-deſſus un ſaint Pere, s'eſt déclaré publiquement ennemi de la verité, pourquoy ſe tourmenter en vain en diſputant contre luy? Pourquoy perdre inutilement des paroles? Au reſte, continuë le même Pere, un tel homme ne pourra s'excuſer, en diſant, Perſonne ne m'a repris; mais étant demeuré opiniatre dans ſon infidelité aprés l'avertiſſement qu'on luy en a donné, il ſera condamné par ſon propre jugement : *Proprio judicio condemnatus.*

Chryſoſt. in hunc locum.

Mais comme Dieu ne permet le mal qu'afin d'en tirer un plus grand bien, un Paſteur doit trouver dans l'endurciſſement de cet heretique dequoy s'édifier, & dequoy édifier ſon peuple, en entrant dans les ſentimens d'une parfaite reconnoiſſance pour le bien infini que Dieu luy a fait de luy faire connoître la verité, & en inſpi-

O v

rant en toute occasion ces mêmes sentimens à ceux que Dieu a soûmis à sa conduite.

℣. 10. *Hæreticum hominem post unam & secundam correptionem devita.*

℣. 11. *Sciens quia superbus est qui ejusmodi est, & delinquit, cùm sit proprio judicio condemnatus.*

Evitez celuy qui est heretique, aprés luy avoir fait la correction une & deux fois.

Sçachant que quiconque est dans cet état est perverti, & qu'il peche estant condamné par son propre jugement.

Maniere dont les Pasteurs & ceux qui sont appellez à travailler à la conversion des heretiques, doivent se conduire avec eux. Combien l'heresie est un crime horrible & détestable.

SAint Jerome examinant ces paroles de l'Apôtre fait trois ou quatre reflexions qu'on a creu devoir joindre à celles qu'on a faites dans l'article précedent, parce qu'elles peuvent beaucoup servir aux Pasteurs, pour sçavoir comment ils doivent se conduire avec les heretiques.

La premiere réflexion que fait ce saint Docteur est sur le terme de correction ou d'avertis-

ſement, *correptionem*, dont l'Apôtre ſe ſert, qui ſelon ce Pere, dans la force du mot Grec, qu'il dit être plus conforme à la penſée de ſaint Paul que le terme Latin, ne ſignifie pas correction ou réprimande, mais une exhortation & une inſtruction qui ne ſente rien de cet air de ſeverité dont on a coutume d'aſſaiſonner la réprimande, *commonitionem magis & doctrinam abſque increpatione ſignificat.* Ce qui doit apprendre aux Paſteurs & à tous les Eccleſiaſtiques qui ſont appellez à travailler à la converſion des heretiques, qu'ils ne doivent uſer ſelon l'avis que ſaint Paul leur donne en la perſonne de Tite, s'ils veulent réuſſir dans ce ſaint deſſein, d'aucune maniere rude, ny qui ſente en aucune façon la réprimande ne devant ſe ſervir, ſelon l'eſprit de l'Apôtre, que d'exhortation & d'inſtruction, *commonitionem magis & doctrinam abſque increpatione.* Hieron. in hunc locum.

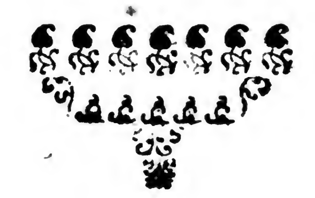
La ſeconde reflexion que fait ſaint Jerome ſur les paroles de ſaint Paul, eſt d'avertir ceux qui travaillent à la converſion des heretiques de ſe ſouvenir que l'Apôtre veut qu'on les exhorte & qu'on les inſtruiſe plus d'une fois, il veut qu'on le faſſe une & deux fois, *poſt unam & ſecundam correptionem* Qu'on ne croye donc pas en eſtre quitte devant Dieu, lorſqu'on a parlé une fois à un homme engagé dans l'erreur ou dans l'hereſie, on doit le faire pluſieurs fois; & l'Apôtre en impoſe l'obligation de la part de Dieu, *quod ſcilicet non ſufficiat tantùm ſemel eum corripi vel commoneri qui aliquo ſit depravatus errore, ſed & ſecunda ſit ei adhibenda doctrina.* Ibidem.

La troiſiéme réflexion que fait ce ſaint Docteur eſt ſur ce que ſaint Paul dit qu'aprés avoir averti celuy qui eſt heretique une & deux fois,

on doit l'éviter Pourquoy, demande ce Pere, l'Apôtre nous fait-il ce commandement? Il en rend luy-même la raison, répond-il, en disant que quiconque est en cet état, est perverti, & qu'il peche estant condamné par son propre jugement: car, continuë saint Jerome, celuy qui ayant esté averti une & deux fois de son erreur n'y renonce point, fait voir qu'il croit que celuy qui entreprend de le détromper est luy-même dans l'erreur: & sur ce préjugé il se dispose non à profiter des instructions qu'on veut luy donner, mais à disputer vivement contre celuy qui a dessein de l'instruire, esperant qu'il pourra gagner à son party celuy qui
ier. ibid. a voulu l'enseigner: *Qui enim semel bisque correptus audito errore suo non vult corrigi, errare existimat corrigentem, & è contrariò se ad pugnas & jurgia verborum parans eum vult lucrifacere à quo & docetur.* Ce qui doit apprendre aux Pasteurs des ames & à tous ceux qui travaillent à la conversion des heretiques que s'ils sont obligez pour remplir leur ministere de ne pas se contenter de les instruire & de les exhorter une seule fois de renoncer à leurs erreurs, ils ne doivent pas aussi insister, lors qu'ils voyent que ce qu'on leur a dit plusieurs fois ne leur a profité de rien: continuer aprés cela de leur parler ce n'est plus les instruire, mais c'est disputer & s'exposer soy-même à tomber dans l'erreur, ou tout au moins donner lieu de penser aux ames foibles que la cause de l'heresie n'est ny si mauvaise ny si déplorable qu'on le publie dans L'Eglise.

Enfin, dit saint Jerome, celuy qui est heretique est, selon saint Paul, condamné par son
Ibidem. propre jugement, *proprio judicio condemnatus.* Parce qu'il y a cette difference, dit-il, entre

ceux qui ſont coupables d'adultere, de fornication, d'homicide, ou de quelque autre peché, d'avec celûy qui eſt heretique, que les premiers ſont ſeparez de la participation des Sacremens, & en cela en quelque maniere du reſte des fideles par la ſentence du Preſtre; mais l'hereſie eſt un crime ſi horrible, ſi grand & ſi deteſtable qu'il porte en luy-même ſa propre condamnation & ſon excommunication. Les heretiques ſe ſeparent eux-mêmes par leur propre jugement du corps de l'Egliſe, ce qui eſt le plus grand de tous les malheurs. Les Paſteurs doivent repreſenter ces veritez à leurs peuples, afin de leur inſpirer toute l'horreur que merite un crime auſſi grand que celuy-là, mais leur apprendre en même temps par leur exemple à avoir une grande douceur pour ceux qui y ſont engagez, pleurer leur aveuglement, prier pour leur converſion, & les édifier par une ſainte vie, car ce ſont les meilleurs moyens pour les convertir & les gagner à Dieu.



℣. 12. *Cùm misero ad te Artemam aut Tychicum, festina ad me venire Nicopolim.*

Lorsque je vous auray envoyé Artemas ou Tychique, ayez soin de venir promptement me trouver à Nicopolis.

Les Pasteurs des ames ne doivent point quitter leur troupeau ny s'en absenter que pour des raisons tres-legitimes, ny les superieurs les en retirer que pour le plus grand bien de l'Eglise, & les uns & les autres ne le peuvent faire qu'aprés avoir pourveu leur troupeau d'un autre Pasteur.

LEs Pasteurs des ames doivent faire sur ces paroles de l'Apôtre, avec un grand Docteur de l'Eglise, une réflexion trés importante sur leur conduite & d'une grande utilité pour leurs peuples.

On peut juger par l'empressement avec lequel saint Paul souhaitte que Tite vienne le trouver, combien la compagnie de ce saint homme luy estoit necessaire; cependant, selon la réflexion de saint Jerome, cet Apôtre a bien voulu s'en priver & le laisser en Crete, afin de prendre soin de ce nouveau troupeau qu'il avoit acquis à Jesus-Christ, qu'il estoit obligé de quitter pour continuer de répandre la lumiere de l'Evangile sur d'autres peuples. Ne pouvant donc plus rester auprés d'eux, dit ce Pere, afin qu'ils ne demeurent pas orphelins, il leur laisse en la

Hieron. in hunc locum.

personne de Tite un autre luy-même, un homme tout Apostolique, & il se prive pour l'amour d'eux de ce cher disciple qui luy estoit si utile, afin qu'il achevât de perfectionner le bien qu'il avoit commencé en eux : *ut . . . recedente Paulo & ad alias Ecclesias transeunte non dimitterentur orphani, sed haberent Apostolicum virum qui ea quæ videbantur deesse corrigeret.* Hier. ibid.

Mais lors, continuë ce Pere, que le bien de l'Eglise demande que saint Paul rappelle auprés de luy cet excellent ouvrier, pour bâtir de nouvelles Eglises sur le fondement qu'il avoit jetté, il fait voir combien ce nouveau troupeau de l'Isle de Crete luy estoit cher, & le soin paternel qu'il avoit pour son salut, en ne voulant point quelque utile & quelque necessaire même que Tite luy pût être pour l'œuvre du Seigneur, que ce disciple quitte le peuple qui luy avoit esté commis qu'aprés qu'Artemas ou Tychique qu'il luy devoit envoyer, seroient arrivez pour en prendre soin : par où, dit saint Jerome, nous devons juger que saint Paul avoit une affection veritablement paternelle pour les habitans de l'Isle de Crete, *ex quo paternos Pauli in Cretenses probemus affectus.*

Cette conduite de l'Apôtre doit apprendre aux Pasteurs l'affection qu'ils doivent avoir pour les ames qui ont esté commises à leur conduite, & la maniere dont ils doivent se gouverner lors qu'ils sont obligez de s'absenter de leurs Paroisses.

Premierement ils ne le doivent faire que pour des raisons trés-legitimes telle qu'est le plus grand bien de l'Eglise, l'ordre de son Superieur ou autre semblable. Car saint Paul n'a quitté le troupeau qu'il avoit acquis à Jesus-Christ dans l'Isle de Crete qu'afin de procurer un plus grand

bien à l'Eglise en luy gagnant d'autres enfans ; & Tite ne laisse ce même troupeau que parce que saint Paul, qui avoit autorité sur luy, le rappelle.

En second lieu, quelques pressantes que soient les raisons qui engagent les Pasteurs à quitter leur troupeau, ils ne le doivent jamais faire qu'ils n'en ayent vû établir d'autres qui soient chargés d'en prendre soin en leur absence. Tite estoit trés necessaire à saint Paul, cependant cet Apôtre ne veut pas qu'il quitte les habitans de l'Isle de Crete qu'Artemas ou Tichique qui devoient remplir sa place, ne soient arrivez ; & Tite y obeït.

Mais si la conduite de saint Paul & de Tite apprend aux Pasteurs inferieurs à ne point quitter leur troupeau que pour des raisons trés legitimes, & qu'aprés qu'ils auront pourveu à leur procurer un autre Pasteur qui en prenne soin en leur absence; elle aprend aussi aux Pasteurs qui ont une autorité superieure dans l'Eglise non seulement à garder la même conduite à l'égard de ceux dont ils sont chargez, mais encore à ne point retirer les Pasteurs qui leur sont soumis d'auprés de leur troupeau, que lors que le plus grand bien de l'Eglise le demande : car saint Paul n'a rappellé Tite de l'Isle de Crete que pour cette raison ; c'est à dire, selon la remarque de saint Jerôme, lors seulement que la personne de ce disciple luy a esté necessaire pour cultiver les nouvelles plantes qu'il venoit d'acquerir à Jesus-Christ : *Quia ergo*, dit ce Pere, *post fundamentum aliarum Ecclesiarum necessarius erat Titus, qui ædificium superstrueret scribit, ut .. ipse Nicopolim veniret*. Mais quelque pressante & legitime que fût cette raison, il ne veut pas neanmoins qu'il vienne, selon la réflexion du

Hier. ibid.

même Saint qu'Artemas ou Tychique ne soient arrivez pour veiller en qualité de Pasteurs sur le troupeau qu'il conduisoit : ce qui doit encore apprendre aux Pasteurs, qui ont une autorité superieure dans l'Eglise de ne retirer jamais un Pasteur inferieur d'auprés de ses brebis qu'il ne leur ayent pourveu auparavant d'un autre Pasteur pour en prendre soin.

Zenam legisperitum & Apollo sollicitè præmitte ut nihil illis desit. ℣. 13.

Discant autem & nostri bonis operibus praeesse ad usus necessarios, ut non sint infructuosi. ℣. 14.

Pourvoyez avec soin au voyage de Zenas Docteur de la loy & d'Apollon, en sorte que rien ne leur manque :

Et que nos freres aussi apprennent à estre toûjours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres (*à l'égard de leurs Pasteurs*) autant que la necessité le demande, afin qu'ils ne demeurent pas steriles & sans fruit.

Peuples obligez de fournir à la subsistance de leurs Pasteurs. Les Pasteurs obligez pareillement de se contenter du necessaire.

C'Est une verité constante dont il n'est pas permis aux peuples de douter, qu'ils sont

obligez de fournir à la subsistance de leurs Pasteurs & de ceux qui leur prêchent l'Evangile ; ils leur sont redevables d'un bienfait bien plus considerable, ils sont rendus par leur moyen participans des richesses spirituelles de la grace,
Rom. 15. v. 27. ils doivent à plus forte raison leur faire part de leurs richesses temporelles : cela est si vray, dit saint Jerome, que c'est pour cela que l'Apôtre dit içy que ceux qui ne s'acquittent pas de ce devoir à l'égard des ouvriers Evangeliques en leur
Hieron. in hunc locum. refusant la subsistance qu'ils leur doivent, sont des arbres steriles, *infructuosos vocat quicunque Evangelistis non ministraverint.* D'où nous devons conclure, ajoûte ce Pere, que tous ceux qui refusent de contribuer à la subsistance necessaire de ceux qui ont succedé aux Apôtres, & des Ministres de Jesus-Christ qui leur annoncent l'Evangile, se condamnent eux-mêmes &
Ibidem. se mettent au rang des arbres steriles : *Apostolicis viris & Evangelizatoribus Christi, in necessariis usibus nolle tribuere, sterilitatis se ipsum est condemnare.*

Mais en faisant cette réflexion sur l'obligation où sont les peuples de fournir à la subsistance de leurs Pasteurs & de ceux qui leur prêchent l'Evangile, les Pasteurs & les Ministres de l'Evangile ne doivent pas oublier à l'occasion des paroles dont saint Paul se sert pour marquer cette obligation, d'en faire une avec ce même Pere par rapport à eux-mêmes, qui est tres-legitime, & qu'il est trés-à propos qu'ils fassent. Saint Paul ordonne veritablement à Tite de donner ses soins, afin qu'il ne manque rien au Docteur Zenas & à Apollon tous deux ouvriers de l'Evangile, & qu'il fasse connoistre aux Fidelles de l'isle de Crete l'obligation indispensable où ils étoient de pourvoir à leur sub-

fistance ; mais remarquez, dit saint Jerome, qu'il ne porte pas cette obligation au-delà du necessaire : les Pasteurs & les Ministres de l'Evangile n'en doivent pas non plus exiger davantage, car ayant de quoy nous vêtir & nous nourrir nous devons estre contens : *Doce eos non esse infructuosos, sed Evangelicis & Apostolicis viris qui bonis operibus serviunt ministrare, & ministrare non in quibuscunque causis, sed in necessariis usibus, habentes quippè victum & vestimentum his contenti simus.* Hier. ibid.

Mais si l'Apôtre saint Paul condamne, selon la réflexion de ce Pere, d'une si grande force l'ingratitude des peuples qui ont la dureté de refuser la subsistance necessaire à leurs Pasteurs, s'il dit qu'ils deviennent, quand ils manquent à ce devoir, des arbres steriles & sans fruit, on voit bien en même temps, selon la pensée de saint Jerome, qu'il n'a pas prétendu neanmoins favoriser par là en aucune maniere l'avidité des Pasteurs, puisqu'il renferme cette obligation au necessaire, *ad usus necessarios.*



ỳ. 14. *Discant autem & nostri bonis operibus, praeesse ad usus necessarios, &c.*

Que nos freres apprennent à estre les premiers à pratiquer les bonnes œuvres, lorsque la necessité & le besoin le demandent, &c.

Les Ecclesiastiques, mais principalement les Pasteurs, doivent présider par leur exemple à toutes les œuvres de charité, & faire abondamment l'aumône n'estant que de simples Administrateurs du bien d'Eglise.

TOus les Ecclesiastiques, mais principalement les Pasteurs des ames, doivent s'appliquer ces paroles de saint Paul, premierement à cause du mot de frere *nostri* dont il se sert, par où il semble distinguer les Ministres de l'Eglise du reste des Chrêtiens, ausquels sous le nom de simples Fidelles, *qui credunt*, il a déja donné les mêmes avis dans le verset huitiéme. En second lieu, parce que ces paroles suivent immediatement celles dont il s'est servi pour recommander à Tite en particulier de pourvoir à toutes les choses dont Zenas & Apollon auroient besoin pour leur voyage; enfin parce qu'il parle de ceux qui doivent présider, *praeesse*, à ces œuvres de charité, ce qui semble ne pouvoir convenir qu'aux Pasteurs; mais quoy qu'il en soit l'obligation que saint Paul impose dans cet endroit leur convient encore plus naturellement & plus étroitement qu'au reste des Chrêtiens.

Cet Apôtre y ordonne qu'on fasse l'aumône, dont il marque l'excellence par le nom de bonne œuvre qu'il luy donne ; mais il veut que ses freres, *nostri*, soient toûjours les premiers à la faire, le terme de *praesse d'y presider*, ou *estre les premiers*, dont il se sert, marque trois choses ; la premiere, que c'est aux Ecclesiastiques à donner là-dessus les premiers le bon exemple ; la seconde comme l'explique saint Chrysostome, qu'ils ne doivent pas attendre que les pauvres les viennent trouver, mais qu'il est à propos qu'ils préviennent eux-mêmes ceux qu'ils sçavent avoir besoin de leur secours ; la troisiéme chose, que le terme d'*estre les premiers dans les œuvres de charité*, marque, c'est qu'ils sont obligez de faire l'aumône avec plus d'abondance que les autres.

Chrisost. in hunc locum.

Conc. Ant. can. 25.
Conc. Cart. 4. can. 31.

Cette obligation est d'autant plus étroite pour eux que, selon les Peres & les Conciles, ils ne sont point les Maîtres ny les proprietaires des biens Ecclesiastiques, mais seulement les Economes & les procureurs des pauvres : *Non sunt ista nostra*, dit saint Augustin, *sed pauperum quorum procurationem quodammodò gerimus, non proprietatem nobis usurpatione damnabili vendicantes.* On a coûtume, dit-il ailleurs, de croire que les Evêques peuvent user & joüir du bien d'Eglise comme en estant les possesseurs & les maîtres ; *mais donnons nous bien garde, mon cher Alipe*, dit-il à un autre Evêque, *de donner occasion aux foibles de former de nous un jugement si pernicieux & si criminel.*

Conc. Pari. 6. cap 15. & 16.
Conc. Fran. an. 794. can. 41.
Con. Trid. sess. 25. c. 1.
Hier. epist. ad Nepot. de vitâ Cler.
Aug. epist. 50 ad Bonifa.
Aug epist. 224. ad Alipium.

L'Eglise, dit saint Ambroise, ne possede rien en propre que la Foy ; car pour ses biens ils sont destinez à l'entretien des pauvres : *Possessio Ecclesiæ sumptus est egenorum.*

Ambr. epist. 19.

Vous assistez exactement, dit saint Bernard

Bern epist. 2. ad Falcogem. à un Archidiacre de Langres, à toutes les heures de l'Office, le jour & la nuit, vous faites bien, & c'est aussi pour cela que vous ne recevez pas gratuitement les distributions de vôtre Prébende. Il est juste que celuy qui sert à l'Autel vive de l'Autel; mais il ne luy est pas permis de s'en servir pour le luxe : sçachez donc que tout ce que vous en retenez au delà de ce qui est necessaire pour vous vêtir & pour vous nourrir ne vous appartient point : c'est une espece Ibidem. de rapine & de sacrilege, *rapina & sacrilegium est.* Sçavez-vous bien, dit-il ailleurs parlant à tous les Beneficiers qui au lieu d'assister les pauvres employent le revenu de leurs Benefices à satisfaire leur ambition & leur luxe : sçavez-vous bien, dit il, que les pauvres ont droit de crier aprés vous, & de vous dire : ô Prestres, ô Beneficiers ! ce que vous prodiguez est à nous, vous nous ravissez cruellement ce que vous employez en de folles dépenses, vous dérobez à nôtre indigence tout ce qui sert à vôtre luxe : ainsi vôtre vanité fait tout ensemble deux grands maux, le premier qu'elle vous perd en vous dominant ; & l'autre, qu'en nous dépoüillant de ce qui nous appartient elle nous donne le Bernard. lib. de morib. & offic. Cleric. c. 2. coup de la mort. *Nostrum est quod effunditis : nobis crudeliter subtrahitur quod inaniter expenditis. Duo denique mala de unâ procedunt radice cupiditatis, dùm & vos vanitando peritis, & nos spoliando perimitis.* Ce sont les justes plaintes, conclut saint Bernard, que les pauvres font à present avec tant de justice à Dieu contre vous, en attendant qu'ils se trouvent avec confiance devant son tribunal pour demander justice contre vôtre dureté lorsque vous y paroîtrez.

Nous avons besoin, avoit dit Origene long temps avant saint Bernard, d'estre de fidelles &

de prudens Dispensateurs des revenus Ecclesiastiques, nous devons estre, dit-il, de prudens Dispensateurs, afin d'en faire part à chacun selon ses besoins, nous souvenant de ce qui est écrit, que bienheureux est celuy qui comprend jusques où doit aller le secours qu'il doit donner au pauvre & à l'affligé, *beatus qui intelligit super egenum & pauperem.* Car, continuë-t-il, il ne suffit pas de donner, mais il faut donner avec prudence & conformément aux necessitez d'un chacun, *prudenter intelligamus indigentium causas, &c.* Psal. 50. v. 1. Orig. com. in cap. 24. Math. 24.

Mais nous devons estre aussi des Dispensateurs fidelles, c'est à dire qu'il ne faut pas devorer ce qui appartient aux veuves, & que sous prétexte qu'il est écrit que *ceux qui préchent l'Evangile doivent vivre de l'Evangile*, nous ne nous approprions pas ce qui appartient aux pauvres. Souvenons-nous donc de cet avertissement de l'Apôtre, qu'*ayant de quoy nous couvrir & de quoy nous nourrir nous devons estre contens*, & que par consequent nous ne devons pas nous en approprier davantage que ce que nous en donnons à nos freres, qui sont pauvres & dans l'indigence : *Ut ne ampliùs teneamus nobis quàm demus esurientibus fratribus & sitientibus, atque nudis & eis qui necessitatem patiuntur in sæcularibus curis.* 1. Tim. 6. v. 8. Origen. in Comment. in cap. 24. Math.



℣. 15. *Salutant te qui mecum sunt omnes.*

Tous ceux qui ſont avec moy vous ſaluënt.

L'éclat de la naiſſance & des richeſſes rendent les perſonnes du monde conſiderables aux yeux des hommes; mais c'eſt la vertu qui fait conſiderer & eſtimer les Miniſtres de l'Egliſe.

IL falloit que Tite fût un homme d'un merite bien diſtingué, puiſque tous ceux qui eſtoient avec l'Apôtre avoient un ſaint empreſſement de luy donner des marques de leur eſtime & de leur ſouvenir C'eſt une grande loüange pour luy, dit ſaint Jerome, que tous le ſaluënt par ſaint Paul: *Magna verò laus Titi per Paulum ab omnibus ſalutari.* C'eſtoit la vertu de ce diſciple & la fidelité à tous ſes devoirs qui luy attiroient cette eſtime generale; ſi les Paſteurs des ames vivoient comme luy, ils auroient part à la même eſtime, & on auroit le même empreſſement de leur en donner des marques: la veneration que les peuples ont pour les bons Paſteurs fait voir qu'elle eſt plus ou moins grande à proportion de leur vertu: l'éclat de la naiſſance, les grands biens & les emplois conſiderables attirent ordinairement plus que le merite perſonnel, le reſpect & la veneration des peuples pour les perſonnes du monde; mais l'ordre de la Providence n'a pas voulu qu'il en fût de même à l'égard des Miniſtres de Jeſus-Chriſt; pour l'ordinaire la veneration qu'on a pour eux, & les reſpects qu'on leur rend naiſſent

Hieron. in hunc locum.

naissent plutost de la sainteté de leur Etat, ou de celle de leur vie, que de l'éclat de leurs richesses ou de leur naissance. C'est pour cela que le quatriéme Concile de Carthage aprés leur avoir défendu les meubles & les habits somptueux veut que chacun d'eux cherche à concilier à sa dignité l'autorité qui luy est dûë par la foy & l'integrité de ses mœurs : *Dignitatis suæ autoritatem fide & vitæ meritis quærat.* Conc. 4. Cart. can. 15.

Que les Ministres du Seigneur ne cherchent donc point à se faire considerer par leurs grands biens ou par la noblesse de leur famille, ou par quelqu'autre moyen qui sente le faste du siecle. Cela peut ébloüir quelques ames charnelles qui ne connoissent point d'autres biens que ceux de ce monde ; mais cela ne les rendra jamais venerables aux yeux des Saints ny même à ceux d'entre les Fidelles, qui jugent sainement des choses, & ne leur acquerra jamais cette estime generale où Tite estoit parvenu : elle est la récompense en ce monde de la vertu, & on ne l'acquiert que par elle. Qu'ils travaillent donc, non à acquerir des richesses ou des emplois éclatans, mais de la vertu : à mesure qu'ils en acquerront, l'estime qu'on a pour eux croîtra pareillement : qu'ils arrivent au même degré de vertu où Tite estoit parvenu, quand bien ils seroient denuez de tout bien de la fortune, ils n'en seront pas moins estimez des hommes, ny moins grands devant Dieu.



℣. 15. *Saluta eos qui nos amant in fide.*

Saluez ceux qui nous aiment selon la foy.

L'amour selon la foy n'est pas dans plusieurs Chrêtiens, l'amour profane s'y trouve souvent : caractere de ces deux amours. Les Pasteurs doivent travailler à bannir d'entre les Chrétiens tout amour qui n'est pas selon la foy.

SI parmy les Chrêtiens on ne pouvoit pas s'aimer autrement que selon la foy, saint Paul, selon la remarque d'un grand Saint, ne se seroit point servi de cette expression : Saluez ceux qui nous aiment selon la foy, *qui nos amant in fide*. Ouy, on peut aimer même parmy les Chrêtiens autrement que selon la foy, & cela malheureusement, selon la réflexion du même Pere, n'est que trop ordinaire parmy nous. Combien y a-t-il de meres qui aiment leurs enfans jusqu'à estre prestes à donner leur vie pour eux, qui ne les aiment pas neanmoins selon la foy, *sed non amant in fide*? Combien y a-t il de femmes qui aiment leurs maris jusqu'à ne pouvoir leur survivre, & qui ne les aiment pas non plus selon la foy, *sed amor ille non fidei est*. Il n'est pas necessaire d'entrer en preuve de cette verité, il paroist assez qu'il n'est que trop ordinaire parmi les Chrêtiens qu'on trouve dans toutes sortes d'états des personnes à qui l'amour déreglé, qu'ils ont les uns pour les autres, fait commettre de grands pechez, un tel amour n'est pas selon la foy, *non amant in fide*. Cependant

Hieron. in hunc locum.

l'Apôtre saint Paul veut que tout autre amour soit banni d'entre les Fideles, ne voulant avoir d'union qu'avec ceux qui s'aiment selon la foy, *saluta eos qui nos amant in fide.* Celuy qui aime selon la foy aime pour l'éternité. L'éternité ne passera point, son amour ne finira point non plus. Celuy qui n'aime pas selon la foy, aime pour le temps ; le temps passera, & son amour passera aussi, & même passe souvent avant que le temps soit passé. Celuy qui aime selon la foy, aime jusqu'à ses ennemis, parce que la foy luy apprend que telle est la volonté de Dieu, & qu'il en recevra la récompense ; mais celuy qui n'aime pas selon la foy haït ses ennemis ; & à peine peut-il aimer ses freres, si l'interest ne l'y engage. L'amour selon la foy est un amour sacré, l'amour qui n'est pas selon la foy est un amour profane : le premier fait les Saints, & l'autre fait les Réprouvez.

C'est donc un grand mal que plusieurs Chrêtiens n'aiment pas selon la foy, mais c'est bien un plus grand mal qu'il y ait des Ecclesiastiques qui n'aiment pas selon la foy : cependant il y en a, & même, ce qu'on ne dit qu'en gemissant, un trés grand nombre. En effet est-ce aimer selon la foy que de livrer à ses parens le bien d'Eglise, qui est le patrimoine des pauvres, pendant qu'on refuse à ces mêmes pauvres toute sorte d'assistance ? Est-ce aimer selon la foy ses paroissiens, d'avoir grand soin de visiter les riches, d'avoir pour eux toute sorte de complaisance, de ne manquer à leur égard à aucun devoir exterieur de sa charge, pendant qu'on méprise les pauvres, qu'on les neglige, & qu'on n'a pour eux que de la dureté ou de l'indifference? Est-ce aimer ses proches selon la foy que de résigner à un neveu ou à un parent un Be-

nefice dont on sçait devant Dieu qu'il est indigne ? est-ce les aimer selon la foy que de les engager dans l'Etat Ecclesiastique contre leur inclination, & sans que Dieu les y appelle ? Cependant combien y a-t-il de Pasteurs & d'Ecclesiastiques qui aiment de la sorte leurs parens & leurs paroissiens? Enfin un Ecclesiastique s'aime t-il luy-même selon la foy, lorsqu'il est plus appliqué à chercher ses commoditez, ses plaisirs & les joyes de la vie que la pluspart des gens du monde; cependant combien y en a-t-il qui vivent de la sorte ?

Tout Pasteur, tout Ecclesiastique qui s'aime selon la foy, perd son ame, afin de la sauver; c'est à dire qu'au lieu de rechercher les plaisirs & les joyes de ce monde, il les fuit avec le même empressement que les autres les recherchent, pour mener à l'exemple de Jesus-Christ & des Apôtres une vie laborieuse, pénitente & mortifiée. Un Ecclesiastique qui aime ses parens selon la foy, leur fait comprendre qu'il ne luy est pas permis de leur faire part du bien d'Eglise que comme le grand Prestre Achimelech fit à David des pains de proposition; c'est à dire que dans une veritable necessité. Un Ecclesiastique, un Pasteur, qui aime ses proches selon la foy, bien loin de leur résigner ses Benefices lorsqu'ils en sont indignes ou incapables, fait ce qu'il peut pour leur faire comprendre qu'ils n'en doivent jamais ny desirer ny rechercher aucun. Enfin un Pasteur, qui aime son troupeau selon la foy, ne fait point de distinction dans ce qui regarde son devoir de Pasteur d'entre le pauvre & le riche, il a même un soin & une affection particuliere pour les pauvres qui ont plus besoin que les riches d'estre consolez & assistez; il voit en eux, il aime, il assiste, il console Jesus-

1. Reg. 21.

Christ pauvre, Jesus-Christ affligé, Jesus-Christ malade.

Pasteurs, apprenez à vos peuples à s'entre-aimer selon la foy, & en les aimant & vous aimant aussi vous-mêmes selon la foy; vous les aimerez selon la foy, si vous ne cherchez en toutes choses que leur salut & la gloire de Dieu; pratiquez-le, ils suivront vôtre exemple, & l'amour profane sera banni de l'Eglise; tous s'aimeront comme faisoient les premiers Chrêtiens, qui n'avoient qu'un cœur & qu'une ame, & pour lors la grace de Dieu sera avec tous, suivant le desir de saint Paul, parce que tous seront semblables à ce grand Saint, & à ceux qui l'aimoient.

Ut non sint infructuosi. ℣. 14.
... Gratia Dei cum omnibus vobis. & 15.

Que nos freres apprennent à estre les premiers à pratiquer les bonnes œuvres, afin qu'ils ne demeurent pas sans fruit.

Que la grace de Dieu demeure avec vous tous.

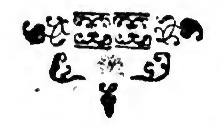
Conclusion de cette Epître. Fruit que les Pasteurs & les autres Ecclesiastiques doivent tirer de sa lecture.

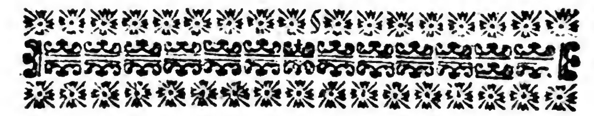
SI les Pasteurs & les autres Ecclesiastiques ne veulent pas estre des arbres steriles & sans fruit dans le jardin de l'Eglise, il faut qu'ils pré-

ſident, comme leur dit ſaint Paul, à toutes les œuvres de charité, qu'ils ſoient les premiers à donner le bon exemple tant par le zele avec lequel ils doivent s'y employer que par l'effuſion qu'ils doivent faire avec joye des biens dont ils ne ſont que les adminiſtrateurs ; mais veulent-ils devenir des arbres abondans en toutes ſortes de bons fruits, & avoir part à la benediction que l'Apôtre donne en finiſſant cette epître à tous ceux qui aiment & qui ſe conduiſent ſelon la foy, qu'ils profitent des avis ſalutaires qu'il leur donne en la perſonne de Tite ; qu'ils voyent donc dans les qualitez qu'il demande dans les Evêques & dans les Paſteurs quels ils doivent eſtre : qu'ils apprennent à traitter avec une ſainte ſeverité ceux à qui cela eſt neceſſaire pour leur ſalut : qu'ils s'impriment fortement dans l'eſprit qu'on renonce à Dieu en vivant mal ; & qu'ils le faſſent concevoir pareillement à leurs peuples qu'ils profitent des avis qu'il leur donne, pour conduire les vieillards, les femmes, les jeunes hommes, & les ſerviteurs ; & qu'ils s'appliquent à eux-mêmes ceux qui regardent les Evêques & les Paſteurs, qu'ils entrent dans l'économie de la grace du Sauveur, qu'ils profitent de ſon ſecours en menant dans le ſiecle preſent une vie accompagnée de temperance, de juſtice, & de pieté : qu'ils vivent dans une continuelle attente de l'avénement glorieux du grand Dieu nôtre Sauveur Jeſus-Chriſt ; que cette attente ſerve à les rendre fervens dans la pratique des bonnes œuvres : qu'ils prêchent ces mêmes veritez à leurs peuples, qu'ils les reprennent avec toute autorité, s'ils les negligent ; qu'ils les inſtruiſent ſur la ſoumiſſion qu'ils doivent aux Princes & aux perſonnes conſtituées en dignité, qu'ils leur en donnent l'exemple par celle

qu'ils rendent aux puissances Ecclesiastiques & seculieres : qu'ils témoignent toute la douceur possible à l'égard de tous les hommes : qu'ils tâchent de se bien penetrer du bienfait infini de l'Incarnation du Fils de Dieu : qu'ils fassent concevoir aux Fidelles combien grande a esté sa bonté pour nous en cette occasion en les faisant ressouvenir d'où il nous a tiré & où il nous a mis ; qu'ils évitent les disputes inutiles, qu'ils travaillent à la conversion des heretiques ; qu'ils s'appliquent aux bonnes œuvres, sur tout à celles de charité, & qui regardent l'assistance des pauvres ; qu'ils y portent leurs peuples, & qu'ils meritent d'y présider, non tant par leur dignité que par le zele & l'effusion avec laquelle ils s'y comporteront. Enfin qu'ils s'aiment eux-mêmes, & qu'ils aiment leurs freres selon la foy. Voilà en abregé ce que contient cette Epître, & ce qu'ils doivent pratiquer, afin que la grace de Dieu demeure avec eux.

Esprit saint, qui avez dicté tous ces divins avertissemens à vôtre Apôtre, pour les communiquer par son canal à vos Ministres, gravez-les dans nos cœurs, faites que nous les pratiquions comme il les a pratiquez, afin qu'ayant esté sur la terre ses imitateurs, comme il l'a esté de Jesus-Christ, nous puissions aussi esperer de recevoir dans le ciel la couronne de justice que le Seigneur comme juste Juge a promise à tous ceux qui l'aiment & qui le serviront fidellement.

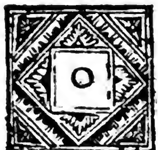




CONFERENCES ECCLESIASTIQUES SUR L'EPÎTRE DE SAINT PAUL à Philemon.

Liaison de cette Epître avec les precedentes. Artifice admirable de charité qu'on y trouve. Raisons qui ont porté l'Eglise à en communiquer la lecture aux Fideles.

Chrysost. Theoph. & alii.



ON a crû à l'exemple de saint Chrysostome & des autres Interpretes devoir faire quelques reflexions à la tête de cette Epître, afin qu'on en puisse mieux concevoir l'utilité & l'importance.

La premiere qu'on peut faire, regarde la liaison qu'elle a avec les trois precedentes, non seulement par rapport à l'ordre qu'elle tient; mais aussi parce qu'elle est adressée à des Pasteurs : car quoy que Philemon fût Laïque, il étoit neanmoins si homme de bien & si zelé pour le progrés de l'Evangile, qu'il partageoit avec saint Paul le soin Pastoral des ames ; c'est pour cela que cet Apôtre l'appelle son cooperateur dans la predication de l'Evangile, *adjutori*

nostro. De plus, c'est qu'elle est aussi adressée à Archippe, qui étoit, comme les Peres le prouvent, employé dans le ministere Ecclesiastique ; & enfin parce qu'Onesime en fait le sujet, qui fût élevé dans la suite au rang des Pasteurs. Cette Epître regarde donc principalement les Pasteurs aussi bien que celles qui sont écrites à Timothée & à Tite.

Chrysost. Hieronym. Theod. in epist. ad Philem.

On peut faire une seconde reflexion sur cette Epître, par rapport à l'artifice admirable que les Peres & les Interpretes y ont remarqué, qui surpasse, selon eux, tout ce que les Orateurs les plus habiles & les plus délicats ont jamais mis en usage, pour persuader à un maître de recevoir en grace un esclave fugitif ; ce qui doit apprendre aux Pasteurs à employer tous les talens dont Dieu les a favorisez, lorsqu'il s'agit d'engager le prochain à la pratique des œuvres de charité.

Theophil. Erasm. & alii in comment. in epist. ad Philem.

La troisiéme reflexion qu'on peut faire regarde le sujet de cette Epître, qui a paru à plusieurs mediocre & peu digne de l'application d'un si grand Apôtre, ne s'agissant que de reconcilier un esclave, voleur & fugitif avec son maître ; mais les Peres, & entre autres saint Chrysostome & saint Jerôme, ont justifié tres-solidement contre ces faux critiques, qu'il étoit necessaire pour l'édification de l'Eglise, & en particulier pour l'instruction des Pasteurs que saint Paul écrivît cette Lettre : on en pourra juger par les reflexions qu'on fera sur les veritez qu'elle renferme.

Chrysost. in argum. ad Philemon. Hieron. in procem. in epist. ad Phil.



℣. 1. *Paulus vinctus Jesu Christi, & Timotheus frater Philemoni dilecto.*

Paul prisonnier de Jesus Christ, & nôtre frere Timothée à nôtre cher Philemon.

Pourquoy saint Paul prend icy la qualité de prisonnier au lieu de celle d'Apôtre. Plus avantageux aux Pasteurs de souffrir pour Jesus-Christ que d'être élevé aux premieres dignitez.

Theod. in hunc locum.

SAint Paul ne prend pas dans cette Epître le nom d'Apôtre de Jesus-Christ comme dans les autres, mais celuy de prisonnier de Jesus-Christ, *Vinctus Jesu Christi* : ç'a été, dit Theodoret, pour rendre par cette nouvelle qualité sa recommandation plus vive auprés de Philemon; car c'est, dit ce Pere, comme s'il luy disoit, C'est pour vous que je souffre ces chaînes; si j'avois voulu passer ma vie dans le repos & ne pas vous prêcher l'Evangile, je ne serois pas enchaîné comme je suis : ces chaînes dont je suis lié & cette prison où je suis retenu pour l'amour de vous meritent donc qu'on m'écoute & que vous m'accordiez la grace que je vous demande en faveur de vôtre esclave.

S. Thom. in hunc locum.

Cette expression de prisonnier de Jesus-Christ, *Vinctus Christi Jesu*, à la place de celle d'Apôtre, marque aussi, selon saint Thomas, la joye que saint Paul avoit de souffrir pour Jesus-Christ, & qu'il mettoit en cela sa gloire aussi-bien que les autres Apôtres, dont il est écrit :

qu'ils se retirerent avec joye de devant le conseil, parce qu'ils avoient été trouvez dignes de souffrir des opprobres pour le nom de Jesus-Christ ; Act. 5. v. 41.
ce qui doit apprendre aux Pasteurs qu'ils doivent s'estimer heureux lorsqu'ils souffrent aussi quelque opprobre ou quelque injure pour l'amour & pour la cause de Jesus-Christ. Ils doivent aussi se souvenir que comme saint Paul a preferé en cette occasion, selon la reflexion de saint Jerôme, la qualité de prisonnier de Jesus-Christ à celle d'Apôtre ; ils doivent pareillement être dans la disposition de preferer de souffrir la prison & les chaînes, si cela étoit necessaire, à l'acquisition des premieres dignitez de l'Eglise. (Hieron. in epist. ad Philem. in hunc locum.) En effet, Jesus-Christ n'a point dit : Bienheureux ceux qui sont Apôtres, ou qui sont élevez aux premiers rangs de mon Eglise, mais il a dit ; Bienheureux ceux qui souffrent persecution pour la justice. (Matth. 5. v. 10.) Heureux donc & tres-heureux, s'écrie saint Jerôme à ce sujet, celuy qui se peut glorifier, non dans la sagesse, dans les richesses, dans l'éloquence ou dans la puissance de ce siecle ; mais bien avec l'Apôtre, dans les souffrances de Jesus-Christ : *Felix nimirùm qui non in sapientiâ, non in divitiis, non in eloquentiâ & potentiâ sæculari ; sed in Christi passionibus gloriatur* (Hieron in hunc locum.)

Tout cela doit apprendre encore une fois aux Pasteurs qu'il leur est plus avantageux de souffrir que d'être Pasteurs, que de posseder les premieres dignitez Ecclesiastiques, pourvû qu'ils souffrent comme saint Paul pour Jesus-Christ : mais si c'est pour le monde qu'ils souffrent, leurs souffrances sont veritablement non un sujet de consolation & de gloire pour eux ; mais de tristesse & d'ignominie : bien loin de souffrir en Pasteur, ce n'est pas même souffrir en Chrétien comme saint Pierre veut qu'on souffre. (1. Pet. 4. v. 16.)

℣. 1. *Philemoni dilecto, & adjutori nostro.*

Paul prisonnier de Jesus-Christ à nôtre cher Philemon, nôtre cooperateur dans l'œuvre de Dieu.

La foy & la charité rendent les personnes de pieté, de quelque condition qu'elles soient, participantes de tout le bien que font les Pasteurs, & de tout celuy qui se fait dans l'Eglise. C'est aux Pasteurs à leur apprendre comment ils peuvent avoir part à ce commerce admirable & avantageux.

ON a remarqué cy devant que Philemon étoit un simple laïque, d'où vient cependant que saint Paul l'appelle son cooperateur dans la predication de l'Evangile? C'est que ce n'est pas par le seul ministere Ecclesiastique que l'on peut avoir part au travail des Apôtres & à leur merite: ce que le caractere & l'autorité de l'ordre font, la foy & la charité le font aussi en leur maniere; elles rendent tout commun entre les Chrétiens, entre les peuples & les Pasteurs, entre les personnes du siecle & celles qui sont consacrées à Dieu; ensorte qu'un Chrétien qui en est animé, soit seculier ou autre, a part à tout le bien qui se fait dans l'Eglise par le ministere des Pasteurs, & dans les maisons Religieuses par les personnes qui y servent Dieu. C'est sur ce principe que saint Augustin écrivant à l'Abbé Eudoxe luy dit, Le repos que vous goûtez en Jesus-Christ nous est un repos à

Aug. epist. 31.

nous-mêmes quand nous y pensons, quelque agitez que nous soyions d'une infinité de peines tres-cuisantes; car n'étant tous qu'un même corps sous un même Chef, vous souffrez en nous de nôtre agitation, & nous joüissons en vous de vôtre repos: *Unum enim corpus, sub uno capite sumus, ut & vos in nobis negotiosi, & nos in vobis otiosi sumus*: puisque si un des membres souffre, tous les autres souffrent avec luy, & que si quelqu'un des membres reçoit quelque avantage, tous les autres se réjoüissent avec luy. C'est encore sur ce principe que saint Paulin écrivant au même Pere, luy marque qu'ils n'étoient point inconnus l'un à l'autre, quoiqu'ils ne se fussent jamais vû, & qu'ils n'étoient point separez l'un de l'autre, quoique dans des lieux fort éloignez. Il ne faut pas s'étonner, luy dit-il, que tout absens & tout inconnus que nous sommes les uns aux autres, nous nous soyions reciproquement connus & rendus presens, puisque nous sommes les membres d'un même corps, que nous n'avons qu'un même Chef, que nous sommes arrosez de la même grace, que nous mangeons le même pain, que nous marchons dans la même voye, & que nous sommes les domestiques de la même maison; & qu'enfin la foy & l'esperance qui nous soûtiennent dans le temps present, & nous font avancer vers l'éternité sont les mêmes, & qu'ainsi nous ne sommes qu'un dans l'esprit & dans le corps de nôtre Seigneur, de l'unité duquel nous ne sçaurions nous separer sans nous perdre, & nous détruire: *Tam in spiritu, quàm in corpore Domini unum sumus, ne simus nihil, si ab uno excidamus.*

1. Cor. 12. v. 26.

S. Paulin. epist. 42.

Paul. ibid.

Enfin c'est sur ce même principe que S. Paul appelle Philemon son cooperateur dans l'Evan-

gile. C'étoit l'excellence de sa foy & de sa charité qui avoit établi entre eux cet heureux & admirable commerce La foy de cet excellent Chrétien étoit si vive, & sa charité si ardente qu'on en parloit par tout. Sa charité s'étendoit sur tous les Saints, & la liberalité qui naissoit de sa foy éclatoit aux yeux de tout le monde: aprés cela il n'y a pas lieu d'être surpris, quoiqu'il ne fut qu'un simple Laïque, si cet Apôtre l'appelle son cooperateur dans l'Evangile, & s'il insinuë par ce terme de cooperateur, *adjutori nostro*; qu'il avoit part à tout le bien qu'il faisoit en qualité d'Apôtre. Il est important pour le bien & l'avantage des Fideles qu'ils soient instruits de cet admirable secret de pouvoir participer à tout le bien qui se fait dans l'Eglise; c'est aux Pasteurs à le leur áprendre: ils doivent donc leur faire connoître qu'il ne dépend que d'eux d'avoir part au merite des travaux Apostoliques des Pasteurs, à celuy des mortifications & des prieres qui se pratiquent dans les Monasteres: en un mot, à tout le bien qui se fait dans l'Eglise; qu'ils ayent comme Philemon une foy accompagnée de la pratique des bonnes œuvres qui conviennent à leur état, une charité qui s'étende envers tous les Saints, c'est à dire, qu'ils s'unissent de cœur & d'esprit à toutes les bonnes œuvres qui se pratiquent dans l'Eglise, qu'ils y contribuënt par leur exemple & par leur liberalité autant que leur condition & la situation où ils se trouvent le peut permettre, & il ne se fera point de bien dans le monde Chrétien auquel ils n'ayent part.

Philemoni dilecto & adjutori nostro. ℣. 1.

Et Appiæ sorori & Archippo commilitori nostro.

Paul prisonnier de Jesus-Christ, à nôtre cher Philemon nôtre cooperateur.

Et à nôtre chere sœur Appie & à Archippe, le compagnon de nos combats.

On doit aimer tous les hommes, quoy que tous ne soient pas aimables. Tous doivent travailler à le devenir. Les simples femmes peuvent par ce moyen preceder leurs Pasteurs dans le Royaume des cieux.

UN saint Pere fait une reflexion d'érudition sur cette premiere parole de saint Paul qu'on ne doit pas mépriser, & qui peut conduire à une autre de pratique d'une grande utilité. Hieron. in hunc locum.

Ce saint Pere remarque donc que dans le texte original on ne lit pas comme dans le Latin, Paul à nôtre cher Philemon, *Philemoni dilecto*; mais à nôtre aimable Philemon, *Philemoni diligibili*, expression qui marque mieux quel étoit le merite & la vertu de Philemon que la premiere : car, dit ce Pere, il y a cette difference entre cher & aimable, qu'on peut donner la qualité d'aimé & de cher même à celuy qui ne me-

rite pas d'être aimé ; car nous devons aimer même nos ennemis, quoy qu'ils soient souvent indignes d'être aimez ; mais la qualité d'aimable ne se peut appliquer qu'à celuy qui merite d'être aimé : *Inter dilectum autem, & diligibilem hoc interest, quod dilectus appellari potest & ille qui dilectionem non meretur ; diligibilis verò is tantùm qui meritò diligitur.*

Hier. ibid.

Philemon étoit, comme il paroît dans la suite, du nombre de ces derniers, il étoit tres-cher à saint Paul, comme tous les autres Chrétiens ; car il les aimoit tous, quels qu'ils fussent, bons ou méchans ; mais outre cela il étoit tres aimable en luy-même, & meritoit veritablement par les excellentes vertus qui étoient en luy d'être aimé de saint Paul : c'est pour cela aussi que cet Apôtre luy donne, selon saint Jerôme, la qualité d'aimable, *Philemoni diligibili.*

Les Pasteurs doivent aimer tous les Chrétiens quels qu'ils soient, bons ou méchans, n'y ayant de toutes les creatures que le demon, suivant la pensée de saint Augustin, qui merite d'être haï ; mais s'ils les aiment veritablement comme ils doivent les aimer, ils s'employeront de de toutes leurs forces à les rendre tous aimables, tous ne l'étant pas. Ce ne sont pas les richesses, les avantages de la fortune, du corps ou de l'esprit, qui doivent rendre les Chrétiens aimables aux yeux de leurs Pasteurs, la vertu seule & la pieté le doivent faire. Ce ne sont donc pas les avantages, soit du corps, soit de l'esprit, soit de la fortune qu'ils doivent leur procurer ou leur persuader d'acquerir ; mais la vertu & la pieté qu'ils doivent leur faire envisager, comme les seuls biens qui peuvent les rendre aimables, non seulement à leurs yeux, mais à tous ceux qui jugent sainement des choses, & à Dieu même.

Il n'eſt pas juſqu'aux femmes qui ne puiſſent par le moyen de la pieté ſe rendre tres cheres & tres-aimables aux plus ſaints Paſteurs & à Dieu même. C'étoit par la vertu qu'Appie, dont parle icy ſaint Paul, l'étoit devenuë ; ſa pieté étoit ſi recommandable, ſelon la remarque de ſaint Jerôme, qu'elle avoit merité d'être placée dans l'Epître de cet Apotre, entre Philemon & Archippe, tous deux hommes Apoſtoliques ; le premier, cooperateur de ſaint Paul dans l'Evangile, & l'autre le compagnon de ſes combats & Evêque de Coloſſe. Ce n'étoit pas à ſon ſexe, ſelon la reflexion du même Pere, a qui ſaint Paul déferoit cet honneur ; mais à la préeminence de la vertu diſtinguée de cette excellente femme : *Inter duos quippe viros Apoſtolicos*, Hier. ibid. dit ce Pere, *inter cooperatorem Pauli, & commilitonem ejus medium Appiæ nomen inſeritur, ut tali ex utroque latere fulta comitatu non videatur ordinem ſexûs habere, ſed meriti.* Combien y a-t-il de ſaintes femmes qui aux yeux de Dieu & des Saints precedent par leur merite & par leur pieté des Paſteurs ? cela eſt veritable, encore plus dans ce temps que dans celuy de S. Paul, où preſque tous les Paſteurs étoient des hommes vraiment Apoſtoliques ; mais cela doit les faire rougir, que de ſimples femmes les precedent devant Dieu, eux qui ont été établis pour conduire & pour introduire devant lui tous ceux qui le cherchent, & ceux qui ne le cherchent pas.

Rougiſſez-donc, Paſteurs, de vous voir preceder dans le Royaume du ciel par de ſimples femmes ; concevez une ſainte émulation d'y conſerver le même rang que vôtre état vous donne dans l'Egliſe : vous le devez, vous le pouvez, Dieu le demande de vous & le bien de l'Egliſe.

℣. 2. *Et Ecclesiæ quæ est in domo tua.*

Paul prisonnier de Jesus-Christ.... à nôtre cher Philemon.... & à l'Eglise qui est dans vôtre maison.

Les Pasteurs doivent faire comprendre à tous les peres de famille qu'ils doivent regarder leurs familles comme autant de petites Eglises dont Dieu les a rendus les Pasteurs particuliers.

ON peut juger du merite de Philemon & de sa vertu par le soin qu'il avoit eu de rendre toute sa famille tellement Chrétienne, de Payenne qu'elle étoit, que saint Paul donne à sa maison le nom d'Eglise. C'étoit par son exemple & par ses soins que cet heureux changement s'étoit fait. Il en seroit presentement de même de toutes les familles Chrétiennes, si ceux qui sont à la tête avoient le même zele, & se donnoient les mêmes soins. Chaque pere de famille doit se conduire comme le Pasteur de sa maison, le Sacerdoce y étoit autrefois attaché dans la loy de nature. Estre pere de famille c'étoit la même chose que d'en être le Prêtre & le Pasteur. Quoique les choses ayent changé quant à la dignité & au caractere, les obligations sont encore les mêmes, les peres de familles n'étant pas moins obligez aujourd'huy de prendre soin que Dieu soit servi par leurs domestiques que
1.Tim. c. 3. du temps de Noé & d'Abraham. Saint Paul
v. 4. &. 5. nous apprend dans sa premiere Epître à Timo-
Tit. c. 1. v. 6. thée, & dans celle qu'il a écrite à Tite, que le

gouvernement d'une famille étoit comme une espece de Seminaire pour l'Episcopat : on jugeoit par la maniere dont on s'y conduisoit de ceux qui étoient dignes d'être élevez à cette dignité ; s'il gouverne bien sa famille, il pourra y être élevé, dit cet Apôtre ; mais s'il ne sçait pas gouverner sa propre famille, comment pourra-t-il conduire l'Eglise de Dieu ? Les peres de familles doivent concevoir par là l'excellence de leur état, ils sont en quelque maniere les Prêtres, les Pasteurs & les Evêques particuliers de leurs maisons ; mais ils entrent aussi dans les obligations des Pasteurs & des Evêques c'est à dire, qu'ils doivent se conduire dans leurs familles à peu prés comme les Pasteurs & les Evêques se conduisent dans l'Eglise : en un mot, ils doivent, comme leur dit saint Paul, s'y gouverner si bien, qu'ils y tiennent leurs enfans & leurs domestiques dans l'obeïssance & dans toute sorte d'honnêteté : par ce moyen ils changeront leurs maisons en autant de petites Eglises ; & aprés avoir partagé avec les Pasteurs en ce monde le soin du salut des ames, ils auront part aussi à leur merite & à leur récompense. C'est aux Pasteurs à l'exemple de l'Auteur des Constitutions Apostoliques à les instruire là dessus, ils y sont d'autant plus obligez, que si les peres de familles ne concourent avec eux à procurer l'instruction des particuliers, & à les porter à la frequentation des Sacremens : s'ils ne se joignent à eux pour déraciner le vice & pour établir l'amour de la priere & des autres vertus, ce sera avec peu de fruit qu'ils y travailleront. Qu'ils ayent donc grand soin de faire concevoir aux peres de familles qu'ils sont obligez d'établir chez eux la pratique de la priere, commune de faire frequenter les Sacremens à leurs enfans

1. Tim. 3. v. 5.

1 Tim. 3. v. 4.

Const. Apost. l. 4. cap. 11.

& à leurs domestiques, de les envoyer exactement aux instructions, d'en faire quelquefois eux-mêmes dans leurs maisons, sur tout aux jours de Fêtes, d'en bannir tout vice, & d'y établir par leurs exemples & par leurs paroles l'exercice des vertus Chrétiennes, sur tout celle de la fidelité à la priere, dont toutes les autres dépendent. Quand cela sera, on verra revivre ces temps heureux de la Religion, où tous les Chrétiens n'ayant qu'un cœur & une ame, servoient Dieu avec tant de perfection, que leurs maisons étoient, comme le dit un saint Pere, autant d'Eglises Chrétiennes, où Dieu étoit plus glorifié qu'il ne l'est prensentement dans la pluspart de nos Temples.

Chrysost. Hom. 36. in Epist. ad Corinth.

Lorsque vous entendez, mes freres, dit saint Augustin à ce sujet, nôtre Seigneur qui dit, Où je seray, là sera aussi mon Ministre, ne croyez pas que cela regarde seulement les bons Evêques & les bons Ecclesiastiques, cette promesse vous regarde aussi; car vous pouvez à vôtre maniere devenir les Ministres de Jesus-Christ, en vivant bien, en donnant l'aumône, en annonçant son nom & sa doctrine à ceux à qui vous le pouvez; mais que chaque pere de famille, continuë ce Pere, soit persuadé que cela le regarde particulierement. Il est obligé, s'il aime sa famille d'une affection veritablement paternelle, de faire la fonction de Ministre de Jesus-Christ: *Unusquisque etiam pater familias hoc nomine agnoscat paternum affectum suæ familiæ se debere.* Qu'en cette qualité il ait donc soin d'exciter les siens à l'acquisition de la vie éternelle, de les instruire, de les exhorter, de les corriger, de donner des marques d'une tendresse particuliere à ceux qui se porteront au bien, & d'exercer une sainte severité de disci-

Joan. 12. v. 26.

Aug. Tract. 51. in Joan.

pline à l'égard de ceux qui font mal Se comportant de la sorte, il fera dans sa maison la fonction d'un Pasteur, & en quelque maniere d'un Evêque, & servant ainsi Jesus-Christ, il meritera d'être avec luy durant toute l'éternité : *Ita in domo sua Ecclesiasticum, & quodammodo Episcopale implebit officium ministrans Christo, ut in æternum sit cum ipso.* Aug. ibid.

Gratia vobis & pax à Deo Patre nostro, & Domino Jesu Christo. ℣. 3.

La grace & la paix soient avec vous tous de la part de Dieu nôtre Pere, & de nôtre Seigneur Jesus-Christ.

Les Pasteurs doivent travailler à faire revivre parmy les Chrétiens la maniere religieuse & édifiante dont les anciens Fideles s'écrivoient les uns aux autres.

Saint Paul a coûtume dans toutes ses Lettres de former des souhaits pour ceux à qui il écrit, ils sont toûjours dignes de luy. Icy il ne pouvoit souhaitter rien de plus avantageux à Philemon que la paix & la grace, c'étoient des biens qu'un esclave ne pouvoit pas luy enlever, & qui le rendoient luy-même vray serviteur de Jesus-Christ & enfant de Dieu. Parmy les premiers Chrétiens, suivant la remarque des Peres, la salutation au commencement de leurs Lettres, n'étoit pas seulement un témoignage d'amitié, mais une priere. Cette sainte coûtume a subsisté tres-long-temps dans l'Eglise, Chrysost. Hom. 5. in epist. ad Thess.

comme on peut voir dans les Epîtres de saint Bernard, de Pierre de Damien, & de plusieurs autres Auteurs Catholiques; elle subsiste encore avec édification parmy les Religieux, & n'a jamais discontinué parmy nos Rois, qui finissent encore toutes leurs Lettres, en priant Dieu qu'il ait en sa sainte garde tous ceux qu'ils honorent de leurs Lettres. On ne sçauroit donc comprendre comment il s'est pû glisser parmy le commun des Chrétiens, & même des Ecclesiastiques, un stile Epistolaire entierement Payen; ensorte que dans la pluspart des Lettres qu'ils s'écrivent les uns aux autres on n'y parle non plus de Dieu ny de la Religion que s'il n'y avoit plus de Dieu en Israël: on y forme en abondance des souhaits pour la santé, pour la fortune, pour le bon succés des affaires de ceux à qui on écrit; mais pour ce qui regarde le salut éternel, on n'y pense pas seulement. Il est vray qu'on a coûtume de les finir par les termes d'humble, d'obeïssant & de serviteur; termes qui conserveroient encore quelque vestige du stile religieux des anciens Chrétiens, si on s'en servoit comme on devroit, en esprit d'humilité & de religion; mais comme il n'est que trop ordinaire que ceux qui les employent n'ont aucunement en vûë de pratiquer l'humilité, ou de faire quelque acte de religion, ils ne sont plus qu'une pure ceremonie qui se trouve souvent sans sincerité. La pluspart des Chrétiens auroient besoin d'être redressez là-dessus, & qu'on leur fît comprendre, que quoy qu'il ne leur soit pas défendu d'entretenir avec leurs freres un commerce d'amitié, par les souhaits qu'ils leur font dans leurs Lettres touchant les biens & les avantages de ce monde; ils devroient encore avoir plus d'application de cultiver

entre eux une amitié veritablement Chrétienne, en ne s'écrivant jamais les uns aux autres, qu'à l'exemple des Apôtres & des anciens Fidelles, ils n'y mêlassent tout au moins quelque pensée de Dieu & de l'éternité, qui pût servir à entretenir en eux l'eſprit de pieté & de religion. De plus, ils doivent ſe ſouvenir toutes les fois qu'ils ſe ſervent dans leurs Lettres des termes d'humbles & d'obeïſſans, d'affectionnez & de ſerviteurs, qu'ils ſont obligez d'avoir dans leur cœur des vrais ſentimens d'humilité, & un deſir ſincere de ſervir en Jeſus-Chriſt ceux à qui ils écrivent, autrement ce ſeroit mentir à Dieu & vouloir tromper ſes freres.

Gratias ago Deo meo ſemper memoriam tui faciens in orationibus meis. ℣. 4.

Me ſouvenant ſans ceſſe de vous dans mes prieres, je rends graces à mon Dieu.

Les Paſteurs doivent prier ſans ceſſe pour leurs peuples, & redoubler leurs prieres à meſure que Dieu paroît irrité contre eux.

C'Etoit l'amour que ſaint Paul avoit pour Philemon, qui l'obligeoit à ſe ſouvenir ſans ceſſe de luy dans ſes prieres; c'eſt le même amour qui doit obliger les Paſteurs à prier ſans ceſſe pour leurs peuples. S. Paul prioit ſans ceſſe pour Philemon, qui étoit ſi plein de vertus, que l'excellence de ſa foy & de ſa charité éclatoit

aux yeux de tout le monde ; & les Pasteurs ne prieroient pas avec assiduité pour leurs peuples qui en ont un si grand besoin, à cause de leurs pechez ? Celuy qui porte toûjours ses brebis dans son cœur, porte & presente sans cesse leurs besoins & leurs devoirs devant Dieu. Les peuples, comme les Israëlites, portent souvent le Seigneur par leurs pechez à allumer son indignation contre eux, & jusqu'à meriter qu'il les ex-
Exod 32. termine. Si un Pasteur à l'imitation de Moïse n'oppose la force & la vertu de ses prieres pour desarmer sa colere, que deviendra ce pauvre peuple ? Il le doit faire, & avec d'autant plus de confiance, que l'exemple de ce Prophete luy doit apprendre que pourvû qu'il prie avec perseverance, il a lieu d'esperer qu'il sera infailliblement exaucé : plus les desordres sont grands, plus un Pasteur est obligé de prier avec perseverance & avec ferveur. Le déreglement pouvoit-il être plus énorme que celuy des Israëlites ? ils s'abandonnent à l'idolâtrie & à toutes sortes de crimes; c'est pour lors que Moïse redouble aussi ses prieres, & qu'à force de prier il obtient leur pardon & leur conversion. Quelques desordres qu'un Pasteur remarque dans son peuple, quelque grande que soit l'indignation de Dieu contre ses brebis qu'il ne cesse pas de prier ; car si elles perissent, il a sujet de craindre que c'est par sa faute, c'est à dire, qu'il n'a pas prié pour son troupeau avec toute la perseverance & toute la ferveur qu'il devoit. Si les Pasteurs veulent évi-
Dan. 9. v. 2. ter ce reproche, qu'ils imitent Moïse, Jeremie
Mach. 2. v. 15. & Daniel : enfin qu'ils imitent saint Paul, que l'Ecriture nous represente incessamment occupez à ce saint exercice, & avoir merité par là d'obtenir de Dieu ce qu'ils ont demandé pour leurs

leurs peuples. Mais quand Dieu a accordé à un Pasteur la grace de repasser sans cesse dans son esprit les necessitez de son troupeau, & qu'il luy inspire le soin de les exposer à ses yeux dans toutes ses prieres, pour presser sa misericorde d'en avoir compassion & d'y remedier, cette grace est si grande & même si rare, que celuy qui l'a en doit continuellement, comme saint Paul, rendre graces à Dieu, & luy en demander la continuation. Il ne se peut pas qu'un Pasteur si charitable ne soit aimé de Dieu: heureux les peuples qui en ont de tels, puisque, comme dit saint Augustin, leur vie sainte tient souvent lieu de merite à ceux qui n'en ont point, & que Dieu pardonne en leur faveur à des ames qui s'étoient attiré sa colere, parce qu'elles ont le bonheur d'être aimées & d'être protegées de ceux qu'il aime.

August. in Exod. quæst. 149.



℣. 7. *Gaudium enim magnum habui, & consolationem in charitate tua, quia viscera sanctorum requieverunt per te frater.*

Vôtre charité, mon cher frere, m'a donné beaucoup de joye & de consolation, voyant que les cœurs des Saints ont reçû tant de soulagement par vôtre moyen.

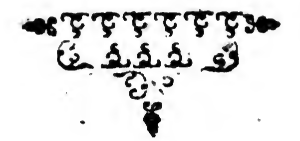
Les Pasteurs ne doivent loüer dans les Grands que la veritable vertu; ils doivent principalement se réjoüir du progrés que leurs amis font dans la pieté. Les souffrances sont utiles à ceux qui sont affligez & à ceux qui prennent part à leur affliction.

IL y a bien des reflexions à faire sur ces paroles 1°. On voit que quoique Philemon fût un homme puissant de la ville de Colosse, saint Paul qui a une grace à luy demander ne s'avise point de s'insinuër dans son esprit, en le loüant sur son élevation, sur son pouvoir, ou sur les autres avantages de la nature & de la fortune qu'il pouvoit posseder; il neglige toutes ces choses dont on a coûtume de flater les grands, pour ne luy parler que de l'excellence de sa foy & de l'effusion de sa charité; pour apprendre aux Pasteurs qu'il est bon qu'ils ne loüent dans les puissans de la terre que les seuls biens que la foy nous apprend qu'on doit estimer, aimer &

loüer, c'est à dire, ceux qui peuvent les conduire à une veritable pieté, qui seule peut les distinguer devant Dieu, & les rendre grands à ses yeux.

2°. Qu'à l'exemple de saint Paul les Pasteurs doivent avoir une double consolation & une double joye, non de ce que leurs amis s'avancent dans le monde, ou qu'il leur arrive quelque succés avantageux ; mais bien de ce qu'ils font du progrés dans la vertu, & sur tout dans la charité, par leurs liberalitez à l'égard des pauvres.

3°. Que c'est le partage des Saints & des justes de souffrir en ce monde, mais que cette misere est un grand bien, puisqu'elle peut au moins sanctifier deux personnes ; celuy qui en la souffrant avec patience porte Jesus-Christ crucifié dans son corps, & celuy qui en compatissant à son affliction, & en la soulageant en ce qu'il peut, le porte dans son cœur.



℣. 8. *Propter quod multam fiduciam habens in Christo Jesu imperandi tibi quod ad rem pertinet.*

℣. 9. *Propter charitatem magis obsecro, cùm sis talis ut Paulus senex, nunc autem & vinctus Jesu Christi.*

8. C'est pourquoy bien que je puisse par l'autorité de Jesus-Christ vous ordonner librement une chose que la bienseance demande de vous.

9. Neanmoins l'amour que j'ay pour vous me fait plûtôt user de prieres, considerant que vous étes âgé aussi-bien que moy Paul, qui suis maintenant dans les chaînes pour Jesus-Christ.

L'Apôtre saint Paul apprend par son exemple aux Pasteurs à ne point user de l'esprit de domination sur leurs peuples; mais à agir avec eux avec beaucoup de condescendance & de charité.

Chrysost. in hunc locum.

QUi n'admirera, dit un saint Pere sur ces paroles, la sagesse & la charité incomprehensible de saint Paul, la sagesse avec laquelle il s'ouvre peu à peu une entrée dans le cœur de Philemon pour obtenir la grace de son esclave; la charité qu'il fait voir pour ce même esclave,

en n'obmettant rien de ce qui peut contribuer à obtenir son pardon de son maître ? Il fait voir qu'il a droit d'obtenir d'autorité ce qu'il demande à Philemon, non en qualité de Paul; mais en qualité de Ministre de Jesus-Christ, *In Christo Jesu.* Il luy fait connoître que quoy qu'il soit tres persuadé qu'il trouveroit là-dessus en luy une soûmission parfaite, il aime neanmoins encore mieux pour luy donner des marques plus fortes de son amour, le supplier. Cette conduite de l'Apôtre doit apprendre aux Pasteurs, que quoy qu'il soit bon que l'on connoisse ce qu'ils peuvent, il n'est pas neanmoins toûjours bon qu'ils usent de leur pouvoir. La charité doit tres souvent prendre la place de l'autorité, & il est quelquefois necessaire d'oublier qu'on est maître, & en consequence d'agir en égal. Cette moderation pleine de sagesse & de charité dont saint Paul use en parlant à un maître pour son esclave, doit donc apprendre à tous ceux à qui Dieu a donné quelque autorité sur les autres, mais sur tout aux Pasteurs, qu'ils n'en doivent user qu'avec une extrême retenuë, & s'en servir non pour dominer avec empire; mais pour l'utilité de ceux qui leur sont soûmis: *Non dominandi cupiditate,* dit saint Augustin, *imperant, sed officio consulendi, nec principandi superbiâ, sed providendi misericordiâ.* Quelque superiorité que nous ayions sur les autres, ils sont hommes & Chrétiens aussi-bien que nous; & s'il y a de l'inégalité dans la condition, ou par rapport au rang où nous nous trouvons, il y a une égalité entiere dans la nature, & peut-être qu'ils ont un grand avantage sur nous selon la grace. Jesus-Christ s'est bien abaissé jusqu'à devenir nôtre frere, quoy qu'il fût nôtre Dieu, n'use-t-il pas encore avec une moderation ad-

Aug. l. 19. de Civit. c. 14.

admirable de la puissance qu'il a sur nous, & nous craindrons d'en faire trop, si nous avons quelque condescendance pour ceux qui sont ce que nous sommes? La puissance que nous avons sur nos freres ne nous est donnée que par commission, & nous en devons un jour rendre compte à Dieu. Usons-en donc suivant les regles que les Saints nous ont prescrites, encore plus par leurs exemples & par la disposition de leur cœur que par leurs paroles; c'est à dire que nous ne devons nous servir de l'autorité que le rang de Pasteur nous donne que pour le bien de ceux, comme dit saint Bernard, qui nous sont assujettis, desirant non de dominer sur eux, mais de pouvoir leur estre utiles, *non præesse, sed prodesse.*

℣. 10. *Obsecro te pro meo filio quem genui in vinculis Onesimo.*

La priere que je vous fais est pour mon fils Onesime, que j'ay engendré dans mes liens.

En quelque état que soit un Pasteur, de repos ou de persecution, de santé ou de maladie, il peut toûjours faire beaucoup de bien; s'il n'en fait pas lorsqu'il est infirme ou affligé, c'est faute de zele: preuve de cela en la personne de saint Paul & de plusieurs autres saints Pasteurs.

ONesime, comme on a déja remarqué plus d'une fois, étoit un esclave, un fugitif & un voleur: ces sortes de personnes, comme l'on

sçait, ne sont pas faciles à convertir. Saint Paul étoit prisonnier & enchaisné, cela augmentoit encore la difficulté. Cependant que ne peut pas la parole de Dieu, quand elle se trouve dans un Pasteur zelé, charitable & de bon exemple ? On peut enchaîner son corps, mais peut-on enchaîner son zele, sa charité, son bon exemple, & la parole de Dieu ? Un Pasteur de ce caractere en quelque état qu'il se trouve peut toûjours & par-tout faire de grands biens. On en peut juger par ce que saint Paul a fait : tout enchaîné & prisonnier qu'il fût, il n'a pas laissé de prêcher & de convertir les personnes qui paroissoient les plus inconvertibles. On en peut juger par ce que saint Hilaire exilé à plus de cinq cens lieuës de son Diocese a fait pour l'Eglise & pour la Foy Catholique contre les Ariens : on en peut juger encore par les importans services que saint Athanase obligé par la fureur des mêmes heretiques d'errer çà & là, & de s'ensevelir tout vivant dans le tombeau de son pere, a rendu à la même Eglise. Enfin on en peut juger par l'exemple de saint Gregoire le Grand qui, quoyqu'accablé d'infirmités, a autant édifié le monde Chrêtien par ses écrits & par son soin pastoral qu'aucun autre Pape.

Socr. epist. Eccles. l. 3. cap. 8. Soz. l. 4. cap. 22. Athanasii Apol. 1. p. 692. Greg. mag. Epist. l. 7. epist. 127. l. 9. epist. 25.

Les Pasteurs doivent tirer delà deux excellentes instructions, la premiere, qu'il faut qu'ils soient persuadez que s'ils font quelque bien dans leur ministere, ils doivent le rapporter non à leur propre merite, mais à la vertu toute efficace de la parole de Dieu, puisqu'il paroist par les exemples que nous venons de rapporter qu'il arrive souvent que les Pasteurs, qui semblent estre les moins en état de faire le bien, sont ceux qui en font quelquefois davantage.

La seconde, qu'en quelque état qu'ils se

trouvent, soit qu'ils goûtent le repos, ou qu'ils soient persecutez, qu'ils soient libres ou prisonniers, auprés de leurs peuples, ou exilez, qu'ils soient sains ou malades, il ne tiendra qu'à eux de faire beaucoup de bien, pourveu qu'ils soient animez du même zele & de la même charité que saint Paul & que les Saints dont on a parlé, parce que la parole de Dieu étant toûjours la même, porte par-tout avec elle sa vertu & sa force. Qu'on ne s'excuse donc pas sur ses infirmitez ou sur les persecutions qu'on nous fait, on ne peut gueres estre plus infirme que saint Gregoire : cependant ses infirmitez presque continuelles ne l'ont pas empêché de prêcher & d'écrire pour l'instruction des Fideles, & de veiller autant qu'aucun autre Evêque au bien general & particulier de son troupeau. La persecution qu'on peut faire aux Pasteurs approchera rarement de celles que les Arriens ont fait souffrir à saint Hilaire & à saint Athanase, & Neron à saint Paul. Saint Hilaire & saint Athanase au milieu de la terrible persecution qu'on leur faisoit ont peut-estre rendu plus de service à l'Eglise que si on les eût laissez en repos dans leurs Dioceses : & saint Paul tout prisonnier & enchaîné qu'il fût, n'a pas discontinué d'annoncer l'Evangile avec un progrez admirable. Si les Pasteurs se relâchent de leurs devoirs en ces sortes d'occasions, qu'ils ne s'en excusent point sur l'état violent où ils se trouvent ; mais qu'ils reconnoissent de bonne foy que cela vient de leur lâcheté : ils ont en main la même parole, ils ont reçû le même caractere & la même mission ; mais n'ayant pas le même esprit ny le même zele, voilà d'où vient tout le mal. Qu'ils les demandent à Dieu avec humilité, avec ferveur & avec perseverance : il leur donnera

. Tim. 2. 9.

l'un & l'autre ; mais qu'ils se souviennent aussi d'estre fideles pendant la paix. Car s'ils manquent de fidelité à Dieu lors qu'il les comble de biens, comment en auront-ils pour luy lors qu'il les affligera, ou qu'il permettra qu'ils le soient ?

Obsecro te pro filio quem genui in vinculis Onesimo. ℣. 10.

La priere, que je vous fais, est pour mon fils Onesime que j'ay engendré dans mes liens.

Grandeur du courage & du zele de saint Paul pour l'Evangile : Condamnation de la lâcheté de plusieurs Pasteurs ; les prétextes dont ils se servent pour la couvrir augmenteront leur condamnation, au lieu de les justifier.

QUi n'admirera la grandeur d'ame de saint Paul, s'écrie saint Jerome sur ces paroles : Qui ne sera surpris de l'ardeur de son zele pour la gloire de Jesus-Christ ? *Admirandum de magnanimitate Apostoli & in Christum mente ferventis.* Il est prisonnier, il est enchaîné, il est privé de tout commerce avec ses amis, il est enseveli dans les tenebres d'une sale prison ; cependant il est comme insensible à tous ces maux, il n'y pense pas seulement, il est tout occupé de Jesus-Christ & de son Evangile, & ne songe qu'aux moyens d'en répandre la lumiere : *Non sentit injuriam, non dolore cruciatur, nihil novit aliud nisi de Christi Evangelio cogitare.* En ef-

Hieron. in hunc locum.

set c'est dans cet état violent où il se trouvoit & au milieu de ses liens, qu'il a engendré Onesime à Jesus-Christ, & qu'il a instruit toute l'Eglise; car c'est de sa prison, selon la remarque du même Pere, que ce grand Apôtre a écrit la plûpart de ses lettres, qui ont servi d'instruction & de consolation aux Fideles de son temps, & qui éclaireront l'Eglise jusques à la fin des siecles.

Hieron. ibidem.

Que peuvent dire à cela ces Pasteurs lâches, paresseux & délicats, qui à la moindre incommodité qu'ils ont ou à la moindre disgrace qui leur arrive en sont tellement occupez qu'ils ne pensent qu'aux moyens de s'en délivrer, & se croyent dispensez de vacquer à toute autre chose, même aux devoirs les plus essentiels de leur charge, tels que sont la prédication de la parole de Dieu, & l'administration des Sacremens?

O que le zele, la grandeur de courage & la ferveur de cet Apôtre condamnera un jour de Pasteurs au tribunal de Dieu!

Ils sont ce qu'étoit saint Paul, & saint Paul étoit ce qu'ils sont, c'est à dire qu'il n'étoit pas insensible non plus que les autres à la peine, au mal & à la douleur; mais l'amour qu'il avoit pour Jesus-Christ, & le zele dont il estoit animé pour son Eglise, luy faisoient souffrir avec joye toutes choses pour ses Elus. Ils n'ont ny cet amour ny ce zele, voilà d'où vient leur langueur, leur découragement & leur negligence à s'acquiter de leur devoir au moindre prétexte qu'ils en trouvent; mais bien loin qu'il serve à leur justification, il servira au contraire à augmenter leur condamnation, parce qu'ils s'en seront servis pour se tromper eux-mêmes, & pour se dispenser sans raison de ce qu'ils devoient à leurs peuples.

Qui tibi aliquandò inutilis fuit, nunc autem & mihi & tibi utilis, &c. ℣. 11.

La priere que je vous fais eſt pour mon fils Oneſime .... qui vous a eſté autrefois inutile; mais qui maintenant nous eſt trés-utile à vous & à moy, &c.

La converſion d'Oneſime apprend aux Paſteurs à ne negliger perſonne, mais à travailler avec charité à ramener les pecheurs les plus mépriſables, & qui paroiſſent les plus incorrigibles.

UN domeſtique, qui n'eſt pas fidele, eſt plus à charge à ſon maître qu'il ne luy eſt utile. Comme Oneſime eſtoit de ce nombre, ſaint Paul a raiſon de dire à Philemon qu'il luy eſtoit autrefois inutile; mais il n'a pas moins raiſon de luy repreſenter qu'il doit eſperer qu'à preſent qu'il eſt converti il luy ſera d'une grande utilité. Saint Paul le ſçavoit déja par experience, & par les ſervices qu'il en avoit reçûs depuis ſa converſion dans la priſon & même dans la prédication de l'Evangile, ſuivant pluſieurs interprétes, & comme l'Apôtre ſemble l'inſinuer dans le verſet treziéme, la ſuite du temps fit voir que ſaint Paul ne s'étoit pas trompé dans le jugement qu'il avoit porté en faveur d'Oneſime, puiſque nous apprenons de l'hiſtoire Eccleſiaſtique qu'il fit un ſi grand progrez dans la vertu, & qu'il devint ſi utile à l'Egliſe qu'il merita de devenir Evêque d'Epheſe aprés (Euſeb. hiſt. Eccleſ. l. 3 c. 30.)

gnat. epist. d Eph. in nitio.

la mort de saint Timothée. On peut juger de l'excellence de sa vertu par l'éloge que saint Ignace en fait dans son Epître aux Ephesiens en ces termes : *J'ay reçû*, leur dit-il, *au nom de Dieu, & comme venant de sa part, vôtre nombreuse multitude en la personne d'Onesime, homme d'une charité inconcevable, & vôtre Evêque visible, que je vous conjure d'aimer selon Jesus-Christ, & que vous tâchiez de luy ressembler : beni soit celuy qui vous l'a donné, & qui vous a rendu dignes de posseder un tel Evêque.* Qui l'eût jamais crû qu'un Esclave voleur & fugitif pût devenir un homme si parfait ? cela doit apprendre aux Pasteurs à ne negliger personne, pour méprisable, pour dereglé, & pour incorrigible qu'il paroisse. Qui est plus méprisable qu'un esclave ? Saint Paul ne le méprise pas ; & parce qu'il ne l'a pas méprisé, cet esclave est devenu un excellent Evêque. Qui est plus dereglé qu'un domestique qui fait profession de voler son maître ? cependant ce méchant domestique, parce qu'il a le bonheur de trouver un Pasteur charitable qui luy fait connoître son desordre & son injustice, en fait pênitence, & merite dans la suite de devenir non seulement le frere de son maître, mais son propre maître selon Jesus-Christ. Enfin qui est plus incorrigible qu'un voleur fugitif ? cependant parce que saint Paul ne l'a pas crû tel, il a travaillé à sa conversion, & luy a procuré par là l'avantage de devenir un grand Saint. Que les Pasteurs imitent donc l'exemple & la conduite de saint Paul, & qu'ils esperent, s'ils ont le même zele que luy pour la correction des pecheurs les plus desesperez, que Dieu donnera la même benediction à leur travail ; mais quand cela ne seroit pas, leur récompense ne sera pas pour

cela diminuée, puisqu'ils sont envoyez non pour convertir les pecheurs, mais pour les instruire & les exhorter à sortir de leurs desordres.

Quem remisi tibi : tu autem illum ut viscera mea suscipe. ℣. 12.

Je vous renvoye Onesime, je vous prie de le recevoir comme mes entrailles.

Soin que doivent avoir les Pasteurs, à l'exemple de saint Paul, d'interceder pour les miserables, & de corriger dans les maîtres la dureté qu'ils ont pour leurs domestiques.

CEs paroles font voir la grandeur de sa charité de saint Paul pour ce pauvre esclave: il ne dit pas simplement à Philemon: Ne le querelez pas, ne vous fâchez pas contre luy, ou laissez-le seulement revenir chez-vous, mais recevez-le comme mes entrailles, *ut viscera mea suscipe*; c'est à dire, ne vous contentez pas de luy pardonner le passé, mais recevez le avec l'affection qu'il merite, puisqu'il est devenu le fils de Paul. Peut-on parler d'une maniere plus tendre, plus affective & plus touchante pour un domestique qu'on veut reconcilier avec son maître? Un Apôtre qui traitte ainsi un esclave & un voleur converti, avoit sans doute d'autres yeux que ceux de la chair; il sçavoit qu'une ame telle qu'elle soit doit estre précieuse à un Pasteur. Qui ne regardera comme ses entrailles celuy que Jesus-Christ regarde comme un de-

Chrysost. in hunc locum.

ses membres, & comme son frere ? qui refusera de rendre les devoirs de charité au plus vil & au plus méprisable de tous les hommes, lorsqu'il entend que le même Jesus-Christ declare que tout ce qu'on aura fait au moindre de ses freres, il le tiendra fait à sa propre personne; & qu'au contraire autant de fois que nous aurons manqué à rendre ces assistances au moindre de ces petits, on aura manqué à les rendre à luy même, & que pour cela ils iront aux feux éternels. Pasteurs, soyez touchez de l'exemple de saint Paul, ayez pour les miserables, ayez pour les pecheurs, comme cet Apôtre, des entrailles de pere : c'est vôtre partage, dit saint Augustin, de proteger les miserables auprés des puissans, & d'interceder pour eux, même jusqu'à l'importunité : *Intercessionis officium*, dit-il, *solet esse nostra, importuna, non tamen improbanda, professio*. Vous devez aussi avoir pour les pecheurs des entrailles de pere : quels qu'ils soient ils sont vos enfans, & ils sont d'autant plus dignes de vos soins que leur misere, pour n'estre pas sensible, est d'autant plus dangereuse qu'elle accable souvent ceux en qui elle se trouve, sans qu'ils y fassent réflexion ; mais quels reproches ne fait pas la conduite paternelle de saint Paul pour Onesime, & les sentimens de charité & de tendresse qu'il inspire à Philemon pour son esclave voleur, fugitif, à ces maîtres durs & impitoyables, qui tout Chrêtiens qu'ils sont traittent leurs serviteurs, quoyque Chrêtiens, comme des chiens, & qui souvent en ont moins de soin que d'une beste ? Si l'exemple de saint Paul ne les touche pas, qu'ils soient au moins touchez des paroles terribles de Jesus-Christ que nous avons rapportées cy-dessus. C'est aux Pasteurs à leur expliquer les veritez qu'elles renferment,

Matth. 25. 40.

Ibid. 45. & 56.

Aug. epist. 260. ad Cecil.

en leur faisant concevoir que s'ils ne traitent leurs domestiques avec charité pour ce seul peché, l'enfer deviendra leur partage Qu'ils leur apprennent donc avec l'Apôtre à les regarder comme leurs freres bien aimez, qui quoyque pauvres & méprisables aux yeux des hommes, doivent estre neanmoins trés-chers à tous, mais sur tout à leurs maîtres à qui ils appartiennent, & selon le monde & selon le Seigneur. Les maîtres peuvent-ils avoir peine à traitter avec charité leurs domestiques, voyant que saint Paul n'a pas crû en faire trop en donnant à Onesime le nom de fils & de fils trés-cher, en l'appellant ses propres entrailles ? mais que dis-je saint Paul, le maistre même de saint Paul ne rougit pas d'a- Math. 25.
voüer que nos serviteurs sont ses freres, ses amis v. 50.
& ses coheritiers : quel est le maître aprés cela Joan. 15.
qui en rougira, & qui osera manquer de chari- v. 15.
té pour eux ?

Forsitan enim ideò discessit ad horam à te, ut in æternum illum recipias. ℣. 15.

Peut-estre qu'il s'est éloigné de vous pour un peu de temps, afin que vous le recouvriez pour l'eternité.

Nos chûtes doivent nous rendre plus humbles, plus fervens, & plus précautionnez.

NOus apprenons par ces paroles & par l'exemple d'Onesime que les fautes sont quelquefois avantageuses à ceux qui les commettent; elles servent aux Justes, dit saint Chrysostome,

Chrysost. Hom. 83. in Math. pour les rendre plus humbles & plus fervens. Cela a paru manifestement, dit ce Pere, dans la personne de saint Pierre : on peut dire que cela a paru aussi dans celle d'Onesime ; mais il y a cette difference, dit saint Bernard, entre les chûtes du juste & celles du méchant, que le juste ne tombe que pour se relever plus fort qu'il n'étoit auparavant ; parce que Dieu l'empêche de se briser en le recevant entre ses bras, & qu'il le fortifie en luy communiquant l'esprit d'humilité & de précaution : le méchant au contraire ne se releve point de ses chûtes, ou parce que la honte qu'il trouve à avoüer son peché l'en empêche, ou bien parce qu'il tombe dans l'impudence, qui fait que ne craignant ny Dieu ny les hommes il publie par tout ses desordres, & en fait gloire. Helas ! qui est celuy qui ne tombe, puisque le plus juste tombe souvent ? C'est pour guerir le fond d'orgueil qui est en nous, dit saint Augustin, que Dieu permet nos chûtes, afin de guerir, comme fait un sage Chirurgien, un plus grand mal par un moindre, *ut dolor dolore tollatur.* Profitons de ce remede, que la bonté de Dieu sçait tirer si avantageusement & avec tant de misericorde du fond de nôtre misere : tâchons de faire en sorte que nos chûttes nous servent à nous rendre plus humbles, plus précautionnez & plus fervens, & pour lors il sera vray de dire avec saint Bernard que nôtre chûte aura esté avantageuse. Car, dit ce Pere, *nonne cooperatur nobis ille casus in bonum, unde & humiliores efficimur & cautiores ?* Mais souvenons-nous en même temps que cette humilité que nos chûtes nous inspirent vient de Dieu, & que nous devons luy en rendre grace.

Bern ser. 2. in Psal. 90.

Aug. de natur. & grat. cap. 2. 27.

Bern. ibid.

Rom. 8. v. 28.

Seigneur, nous sçavons que tout contribuë au bien de ceux qui vous aiment, & qui sont ap-

pellez selon vôtre résolution, pour estre saints : vous avez voulu en nous élevant à la qualité de Pasteurs que nous fussions de ce nombre : faites donc, mon Dieu, que nous tombions toûjours entre les bras de vôtre misericorde, afin que toutes nos chûtes nous servent à nous rendre plus humbles dans nôtre conduite, plus fervens dans nos devoirs, & plus précautionnez contre les tentations ; faites même, mon Dieu, par l'assistance de vôtre grace que le nombre de nos chûtes diminuë chaque jour, afin que nous soyïons plus en état suivant nôtre obligation d'aider nos freres, dont vous nous avez confié la conduite, à se relever : car si nous tombons comme eux, quel moyen de leur donner la main pour les relever, ayant nous-mêmes besoin qu'on nous la donne pour le même sujet ?

Si ergo habes me socium, suscipe illum sicut me. ℣. 17.

Si vous me considerez comme étant uni avec vous, recevez-le comme moy-même.

Tendresse que les Pasteurs doivent avoir pour leurs peuples, sur tout pour ceux qui sont pauvres ou dans le desordre.

APrés que saint Paul a donné à Onesime le nom de fils & de trés-cher frere, aprés l'avoir appellé ses propres entrailles, comme si cela ne suffisoit pas pour faire voir combien cet esclave luy estoit cher, il l'appelle icy un au-

tre luy-même, & il conjure Philemon par tout ce que l'amitié a de plus fort, de le recevoir comme tel : *Si ergo habes me socium, suscipe illum sicut me.* Les Pasteurs doivent apprendre de ces excés de tendresse que l'Apôtre témoigne pour ce serviteur & pour ce voleur, quelle doit estre celle qu'ils doivent avoir pour leurs brebis qui semblent moins la meriter, & qui paroissent les plus méprisables.

La tendresse pour les pecheurs même les plus indignes a toûjours esté le caractere des bons Pasteurs. Y a-t-il jamais eû de peuple plus indigne de la tendresse de son Pasteur que celuy d'Israël de celle de Moyse ? Combien de fois cependant ce Pasteur charitable a-t-il desarmé par ses prieres & par ses larmes la colere de Dieu preste d'éclater contre les révoltes presque continuelles de ce peuple ingrat & incorrigible ?
Exod. 32. ℣. 10. mais lorsque Dieu irrité au dernier point contre l'idolatrie de ce même peuple paroist résolu de l'exterminer, qu'il presse Moyse de le laisser faire, luy promettant qu'il le rendra chef d'un grand peuple ; que fait ce Pasteur admirable ? Il répond au Seigneur : ou pardonnez leur faute, ou si vous ne leur pardonnez pas, effacez-
Ibid. 32. v. 32. moy de vôtre Livre que vous avez écrit. Sur quoy saint Bernard s'écrie avec raison : ô homme plein de tendresse & de charité ! Il parle comme un vray pere à qui rien n'est doux sans ses enfans ; comme si un riche invitoit à manger avec luy une pauvre femme en luy disant : vous dinerez avec moy, mais c'est à la charge que vous laisserez dehors vôtre enfant que vous nourrissez, parce qu'il nous incommoderoit par ses cris ; cette femme aimeroit mieux jeûner hors de la maison du riche que d'y estre en festin sans son enfant. Ainsi Moyse dit à Dieu qu'il aime

Ber. ser. 12. in Cant. num. 4.

mieux ne point entrer dans la joye de son festin eternel que d'y estre reçû lors que le peuple dont Dieu l'a chargé, en seroit exclus : Ce peuple est rebelle, il est ingrat, mais c'est son enfant, ses entrailles sont déchirées quand il est sans luy, il ne peut estre heureux qu'avec luy.

Qui fut encore plus indigne de la tendresse de son Pasteur que Saül? Samuël ne l'a pas plutost oint Roy sur le peuple d'Israël qu'il oublie, qu'il neglige, qu'il méprise tous les avis salutaires qu'il luy avoit donnez, & qu'il viole follement les commandemens les plus exprés que le Seigneur luy avoit faits par la bouche de ce Prophete. Cela diminuë-t-il la tendresse de Samuël pour ce Prince ingrat & desobeïssant? Nullement : il est si touché non du mépris qu'il a pour luy, mais du malheur qu'il s'attire de la part de Dieu, qu'il en pleure jour & nuit ; il ne discontinuë pas même de prier & de gemir en sa faveur, jusques à ce que Dieu luy en fasse des reproches, & luy ordonne de cesser, parce qu'il a rejetté ce malheureux Prince. 1. Reg. 15. & 16.

Enfin qui est plus indigne de la tendresse d'un Pasteur qu'un pecheur, qui étant repris avec charité par son Pasteur ne veut point se corriger? Cependant saint Bernard nous assure que dans ces occasions il demeuroit comblé d'affliction & de douleur. Ne me dites pas, ajoûte ce Pasteur tendre & compatissant, ne me dites pas que je dois me consoler, puisque j'ay rendu à cette ame tout ce que je luy devois ; c'est cela même qui m'afflige, de ce que je vois mon fils mort devant mes yeux, sans qu'il m'ait esté possible de le secourir : car je n'ay pas eu seulement dessein de délivrer mon ame en m'acquittant dans cette rencontre de mon devoir, mais de sauver la sienne en le faisant revenir à Dieu. Et Ber ser. 42. in Cant.

certes qui est la mere qui voyant mourir son fils, aprés avoir fait tous ses efforts pour luy conserver la vie, croye devoir arrester ses larmes, parce qu'elle n'a pû faire davantage pour le sauver? Si donc une mere est inconsolable dans la perte de celuy qui n'est mort que d'une mort temporelle; comment me puis-je consoler en voyant que celuy que j'aime comme mon fils s'engage volontairement dans une mort eternelle, lors que je m'efforce de luy procurer des biens eternels? *Et illa quidem hoc pro morte temporali, quantò magis me pro morte æterna mei filii manet utique ploratus, & ululatus multus, etiam si nihil mihi conscius sum quominus annunciaverim illi?*

Bern. ibid.

Voilà quelle estoit la tendresse des Saints pour leurs brebis, même pour celles qui en paroissoient les plus indignes; & voilà quelle doit estre celle de tout bon Pasteur pour son troupeau: il doit avoir une tendresse de mere pour tous ceux qui le composent; mais à l'exemple de saint Paul & de tous les autres saints Pasteurs dont on vient de parler il en doit marquer encore davantage aux pauvres & aux pecheurs qu'aux riches & aux gens de bien. Jamais saint Paul n'a témoigné tant d'affection à personne qu'à Onesime esclave & voleur, & jamais il n'a écrit pour personne avec tant de tendresse que pour ce serviteur fugitif: un pauvre, qu'un Pasteur caresse & à qui il témoigne beaucoup d'affection, sent fort bien que ne pouvant procurer à son Pasteur ny appuy ny aucun autre avantage temporel, il n'y peut avoir que le desir sincere qu'il a de sauver son ame qui puisse l'obliger à le caresser. Quelle apparence aprés cela qu'il résiste à la douce violence que son Pasteur luy veut faire pour le remettre dans le bon che-

min ? Le meilleur moyen de se faire aimer est d'aimer. Un pecheur, qui voit que son Pasteur ne se lasse point de luy donner des marques les plus tendres d'un amour sincere & perseverant, pourra-t-il s'empêcher de l'aimer ? mais s'il l'aime il se rendra à ses avis, il s'efforcera de luy devenir semblable, étant le propre de l'amour de trouver ou de rendre semblables ceux qui aiment. Pasteurs, aimez donc vos brebis, donnez-leur des marques effectives de vôtre amour & de vôtre tendresse, & vous rendrez infailliblement celles qui sont saines encore plus fortes & plus vigoureuses, & celles qui sont malades, vous les rendrez saines ; mais efforcez-vous de donner encore des marques plus vives de vôtre affection à celles qui sont pauvres & malades, qu'à celles qui sont riches & saines, vous souvenant de ce qu'a dit le Prince des Pasteurs & vôtre Maître, que vous devez imiter en tout, qu'il a été envoyé pour evangeliser les pauvres, & qu'il est venu travailler principalement au salut des pecheurs. La laine & le lait des riches fera qu'elles ne manqueront point de Pasteurs, mais les pauvres ont besoin qu'on les serve par charité ; & si vous ne le faites, qui le fera ? Les saines n'ont point besoin de Medecin, mais celles qui sont malades ne guériront jamais sans leur secours : si vous ne vous donnez pas ce soin, qui le prendra ? Si saint Paul n'eût eu cette charité pour Onesime, qui eût voulu penser ce miserable esclave, malade d'une maladie qui paroissoit si incurable ? Vous luy avez succedé en qualité de Pasteurs à l'employ de medecin des ames & de protecteur des miserables, il y va de vôtre salut de vous en acquitter avec zele, avec affection & avec tendresse.

℣. 18. *Si autem aliquid nocuit tibi, aut debet, hoc mihi imputa.*

Si Onesime vous a fait tort, ou s'il vous est redevable en quelque chose, je m'offre de vous satisfaire pour luy.

Les Pasteurs obligez de satisfaire auprés de Dieu pour les pecheurs & pour les miserables auprés des hommes.

TOut Pasteur doit être imitateur de Jesus-Christ; Jesus-Christ s'est chargé de nos infirmitez, il a porté la peine dûë à nos fautes, il a satisfait pour nous; c'est aussi ce que doit faire un Pasteur auprés de Dieu, & souvent même auprés des hommes pour ceux de son troupeau, qui se trouvent dans l'impuissance de le faire: c'est en suivant cette regle juste & legitime, dit un saint Pere, que saint Paul prend icy la place d'Onesime, & s'offre à Philemon de satisfaire pour ce serviteur voleur & fugitif, qui se trouvoit dans l'impossibilité de pouvoir reparer le tort qu'il avoit fait à son maître: *Si enim (Christus) infirmitates nostras portavit, & plagas nostras doluit, justè Apostolus pro Onesimo se opponit, & spondet quæ ille debebat.* (Hieron. in hunc locum.)

Mais si, selon saint Jerôme, cette regle a été pour saint Paul une regle de justice, elle l'est aussi pour tous les Pasteurs; car ils ne sont pas moins obligez que l'Apôtre de marcher sur les traces que Jesus-Christ leur a marquées; ils

n'ont donc sur ce sujet qu'à étudier ce que Jesus-Christ a fait pour sçavoir ce qu'ils doivent faire. Jesus-Christ a prié pour les pecheurs, ils doivent pareillement prier pour eux; Jesus-Christ a puni sur luy-même les pechez des hommes, ils doivent aussi punir sur eux les pechez de leurs peuples; Jesus-Christ a satisfait à son Pere pour les pechez des hommes, il a appaisé par ses supplications la colere de Dieu justement irrité contre leurs iniquitez, ils doivent en faire de même pour celles de leur troupeau. Mais si les Pasteurs à l'exemple de Jesus-Christ doivent satisfaire à Dieu pour les pechez de leurs peuples, ils doivent aussi à l'imitation de saint Paul satisfaire pour les miserables auprés de ceux qu'ils ont offensé, ou à qui ils ont fait quelque tort, s'ils se trouvent hors d'état de le pouvoir reparer par eux-mêmes. Onesime avoit vivement offensé son maître en s'enfuyant de sa maison, ce qui étoit capable de perdre Philemon de reputation, en donnant lieu de penser qu'il étoit un maître si fier, si dur, & si impitoyable, que ses esclaves aimoient mieux risquer leur vie en s'enfuyant, que de rester exposez à ses mauvais traitemens. Il l'avoit encore vivement offensé en le volant; & pour comble de malheur il avoit dissipé, suivant ce que l'Apôtre insinuë, tout ce qu'il avoit volé à son maître, & se trouvoit par là hors d'état de luy donner la moindre satisfaction. Que fait saint Paul? sa charité Pastorale l'oblige à se charger de toute l'iniquité d'Onesime, en disant à Philemon: Si ce pauvre esclave qui est presentement mon fils & mon fils tres cher vous a fait quelque tort, s'il vous est redevable de quelque chose, mettez-le sur mon compte, je m'offre de satisfaire pour luy, je vous le ren-

dray, je m'y oblige par écrit, en vous l'écrivant de ma propre main : *Si autem aliquid nocuit aut debet hoc mihi imputa, ego Paulus scripsi mea manu, ego reddam.* Belle leçon pour les Pasteurs, & qui doit leur faire connoître avec quelle effusion de charité ils doivent employer leur pouvoir, leur credit & leurs sollicitations auprés des Grands pour les miserables, & même leurs propres biens, pour satisfaire pour eux, lorsque ces malheureux sont dans l'impuissance de le faire par eux-mêmes, & qu'on ne peut faire leur paix autrement.

℣. 22. *Simul autem & præpara mihi hospitium.*

Je vous prie aussi de me preparer un logement.

Quand il s'agit de rendre service aux miserables auprés des Grands, les Pasteurs ne doivent pas negliger les moyens permis qu'on pratique parmi les gens les plus polis.

CEtte priere que saint Paul fait à Philemon de luy preparer un logement paroît d'abord, selon la pensée d'un saint Pere, assez extraordinaire : Quoy, dit-il, cet Apôtre étoit-il si riche ? avoit-il un si gros équipage, qu'il fût necessaire d'écrire de Rome à Philemon de luy faire preparer un logement, la maison de Philemon qui étoit l'un des plus considerables habitans de Colosse n'étoit-elle pas assez grande pour le recevoir ? Rien de tout cela, répond saint Jerôme, cet Apôtre qui faisoit profession d'une

d'une pauvreté ſi parfaite, n'avoit pas beſoin qu'on luy préparât un logement extraordinaire, une petite cellule étoit plus que ſuffiſante pour une perſonne qui vivoit comme luy : *Non puto*, dit-ce Pere, *tam divitem fuiſſe Apoſtolum, & tantis ſarcinis occupatum, ut præparato egeret hoſpitio, & non unâ contentus cellulâ.* Ce qui l'oblige donc à faire cette priere à Philemon ce n'eſt pas afin qu'on fît des preparatifs pour le mieux recevoir, mais la charité & le deſir ſincere qu'il avoit de rendre ſa priere plus efficace auprés de luy pour Oneſime, rien n'étant plus capable d'engager Philemon à faire en ſa conſideration grace à cet eſclave, que de ſçavoir qu'il viendroit bien-tôt chez-luy, ou pour l'en remercier, ou pour luy reprocher de l'avoir refuſé. Il n'y a donc rien dans cette priere qui ſente le faſte, l'affectation ou l'amour propre ; mais tout y reſpire au contraire la charité, puiſqu'il ne l'a faite qu'afin que ſa recommandation pour Oneſime fût plus efficace auprés de Philemon : *Sed ut dum eum*, dit ſaint Jerôme, *expectat Philemon ad ſe eſſe venturum, magis faciat quod rogatus.*

Hieron. in hunc locum.

Cette conduite de l'Apôtre doit apprendre aux Paſteurs que lorſqu'il s'agit de ſervir quelque miſerable auprés d'un Grand, ils ne doivent negliger aucun des moyens permis qu'on a coûtume de pratiquer parmi les gens les plus polis, quand on les juge neceſſaires, pour les engager à accorder la grace qu'on leur demande pour ces malheureux. Saint Paul, comme on voit, les a mis en pratique, ils le peuvent faire à ſon exemple, & le doivent même en certaines occaſions, ſans craindre qu'on les faſſe paſſer pour des politiques ou des flateurs ; car ſi c'eſt la charité qui les fait agir, Dieu qui

R

est la charité les en récompensera, & justifiera un jour à la face de toute la terre la droiture de leur conduite & la sincerité de leurs intentions.

℣. 22. *Spero per orationes vestras donari me vobis.*

J'espere que Dieu me redonnera à vous encore une fois par le merite de vos prieres.

Dieu accorde de bons Pasteurs aux prieres des peuples. Quand il leur en a donné de semblables, ils doivent beaucoup prier pour leur conservation, & profiter de cette faveur qui les regarde plus que les Pasteurs mêmes. Les saintes ames doivent entrer dans les mêmes vûës.

IL est certain, suivant la reflexion d'un grand Saint, que Dieu accorde souvent un fils aux prieres d'un pere, & qu'il ne refuse pas quelquefois la conservation de nos freres au merite de nos prieres. Dieu accorda Samuël aux prieres d'Anne sa mere, & saint Jean Baptiste à celles de Zacharie & de sainte Elisabeth. L'Eglise, suivant la remarque de saint Augustin, est redevable de saint Paul aux prieres de saint Estienne : Si saint Estienne, dit ce Pere, n'eût pas prié, l'Eglise n'eût jamais eu saint Paul pour un de ses Apôtres ; ces trois grands Saints ont été de tres-excellens Pasteurs. On vient de voir que Dieu ne les a accordez qu'à la vertu des prieres des saintes ames, qui les ont demandez à Dieu avec ferveur & avec perseverance ;

Aug. ser. 1. & 4. de S. Steph. tom. 10.

ce qui doit apprendre aux peuples que s'ils veulent obtenir de Dieu de bons Pasteurs, ils doivent les luy demander avec la même ferveur & la même perseverance qu'Anne, Zacharie, sainte Elisabeth & saint Estienne ont demandé Samuël, saint Jean Baptiste & saint Paul. Anne & Elisabeth, quoique meres songeoient plus dans leurs prieres au bien de l'Eglise qu'à leur propre satisfaction, l'Ecriture le remarque expressément à l'égard d'Anne, en nous apprenant qu'en demandant Samuël à Dieu, elle s'engagea de le consacrer à son service tous les jours de sa vie : *Si dederis servæ tuæ sexum virilem, dabo eum Domino omnibus diebus vitæ ejus.* Quant à Zacharie & à sainte Elisabeth, on n'en peut point douter non plus, puisqu'ils étoient de la race Sacerdotale, & qu'ils marchoient dans tous les commandemens de Dieu. Saint Estienne mourant pour Jesus-Christ ne pouvoit pas avoir non plus d'autre vûë en demandant saint Paul à Dieu. Que les peuples, & sur tout les saintes ames, demandent donc à Dieu de bons Pasteurs, à la même fin & avec la même ferveur que ces grands Saints l'ont fait ; il n'est pas moins porté à faire aujourd'hui du bien à son Eglise que dans ce temps-là : Si nous n'avons plus aujourd'hui des Pasteurs du merite de Samuël, de Jean Baptiste & de saint Paul, ce n'est pas que la main de Dieu soit racourcie, ou qu'il aime moins son Eglise qu'il l'aimoit autrefois ; elle luy est aussi chere, mais c'est que ne se trouvant point parmi les peuples de saintes ames animées du même zele pour le bien de l'Eglise, on ne luy demande pas ces bons Pasteurs avec la même ferveur & la même perseverance.

1. Reg. 1. v. 11.

Luc. 1. v. 5. & 6.

Mais si Dieu accorde aux prieres des saintes

ames de bons Pasteurs à son Eglise, c'est aussi aux prieres des peuples qu'il accorde leur conservation. Saint Pierre fut délivré des mains d'Herode, & conservé aux Fideles par la vertu des prieres qu'on fit sans cesse dans l'Eglise pour luy. Saint Paul nous dit icy qu'il esperoit que Dieu le retireroit de prison & le redonneroit aux Chrétiens par le merite de leurs prieres : ce qui doit apprendre aux peuples quand Dieu leur a donné de bons Pasteurs, qu'ils doivent luy en demander la conservation, esperant qu'il ne leur refusera pas cette grace s'ils la demandent avec ferveur & avec perseverance ; ils ont plus grand interest de la demander & de l'obtenir que ceux pour qui ils prient, à qui il ne peut être que bon & avantageux de s'aller unir avec Jesus-Christ, & recevoir de sa main la couronne de justice qu'il a destinée au serviteur prudent & fidelle ; au lieu qu'il n'y a que de la peine, du travail & des dangers à essuyer pour eux, en restant plus long-temps en ce monde ; mais il est plus utile qu'on ne sçauroit dire pour le bien de l'Eglise & des peuples que Dieu conserve long-temps les bons Pasteurs sur la terre, le salut d'une infinité d'ames en dépend. Les peuples ont donc un grand interêt de prier pour leur conservation, les ames les plus saintes y sont aussi tres-interessées, non seulement pour le bien general de l'Eglise, qu'elles doivent desirer & procurer de toutes leurs forces ; mais encore pour leur propre avancement, & quelquefois même pour leur perseverance dans le bien, rien n'y pouvant contribuer davantage que les bons exemples & les saintes instructions d'un Pasteur éclairé & vertueux.

Act. 12. v. 5.

Dieu accorda, selon saint Jerôme, aux prieres de toute l'Eglise, la délivrance & la con-

Hieronym. in hunc locum.

ſervation de ſaint Paul ; ce qui fut, dit ce Pere, plûtôt une grace qu'il fit aux Fideles qu'une faveur accordée à ſaint Paul ; car ce n'eſt pas une faveur de ſuſpendre le martyre à celuy qui y eſt déja tout diſpoſé, puiſque c'eſt éloigner ſa récompenſe & differer ſa couronne : *Et hoc donum non tam in eum dicitur eſſe, qui differtur à martyrio ad martyrium præparatus, quàm in eos ad quem Apoſtolus mittitur.* Hier. ibid.

Les peuples à qui Dieu accorde la conſervation d'un ſaint Paſteur doivent entrer dans la penſée de ce ſaint Docteur, & être perſuadez avec luy que cette conſervation eſt une grace que Dieu leur fait plûtôt qu'à leur Paſteur, ils doivent donc en profiter avec tout l'empreſſement poſſible, ſe ſouvenant que Dieu ne leur accorde ſa conſervation qu'afin qu'ils profitent de ſes inſtructions & de ſes exemples.

On reïtere avec ſaint Jerôme cette reflexion, parce qu'il eſt de la derniere importance qu'elle faſſe beaucoup d'impreſſion ſur l'eſprit des Fideles, étant certain que Dieu accorde la conſervation des bons Paſteurs aux vœux des bonnes ames, plûtôt pour le bien des peuples que pour celuy des Paſteurs, & que s'ils n'en profitent pas ils ſeront jugez ſans miſericorde.



℣. 19. *Ego Paulus scripsi mea manu.*

℣. 23. *Salutat te Epaphras concaptivus meus in Christo Jesu.*

℣. 24. *Marcus, Aristarchus, Demas & Lucas adjutores mei.*

19. C'est moy Paul qui vous écris de ma main.

23. Epaphras qui est comme moy prisonnier pour Jesus-Christ vous saluë,

24. Avec Marc, Aristarque, Demas, & Luc qui partagent le travail avec moy.

Les Pasteurs doivent avoir beaucoup à cœur les œuvres de charité. Conclusion de cette Lettre. Quatre utilitez, selon saint Chrysostome, que tous les Fideles en peuvent tirer. Combien il eût été avantageux qu'on nous eût conservé jusqu'aux moindres circonstances de la vie des Apôtres.

SAint Paul n'avoit pas coûtume d'écrire luy-même les Lettres qu'il adressoit aux Eglises ou à ses disciples; il se contentoit d'y mettre quelques mots de sa main, mais quant à celle-cy, il l'a voulu écrire toute entiere de sa propre main; il a voulu même que toute la

posterité le sçût; & c'est pour cela qu'il l'a marqué, afin d'apprendre aux Pasteurs deux choses. La premiere, combien ils doivent avoir à cœur les œuvres de charité. La seconde, qu'ils ne doivent point commettre à d'autres le soin de les faire, lorsqu'ils les peuvent faire par eux-mêmes.

Il a voulu aussi apprendre par cette particularité à tous les Fideles l'estime qu'il vouloit qu'on fît de cette Lettre; ils en peuvent, dit saint Chrysostome, tirer quatre utilitez tres-considerables. Chrysost. in hunc locum.

La premiere, qu'elle nous apprend à ne rien negliger; car si saint Paul témoigne tant d'affection pour un serviteur fugitif & voleur, afin de le reconcilier avec son Maître; qui est-ce d'entre vous qui aura honte de se mêler dans l'occasion de semblables affaires?

La seconde, qu'on ne doit desesperer de la conversion de personne, non pas même de celle d'un esclave & d'un serviteur, quand bien il s'abandonneroit à toutes sortes de vices, puisque ce fugitif & ce voleur, dont il est parlé dans cette Lettre, est devenu dans la suite si admirable par sa vertu.

La troisiéme, Qu'on y apprend à ne point débaucher les serviteurs & les retirer d'avec leurs maîtres; car si saint Paul, qui avoit tant de confiance en Philemon, ne veut pas neanmoins retenir Onesime auprés de luy, quoiqu'il luy fût si utile, & même necessaire, sans en avoir le consentement de son maître; combien nous apprend-il à être reservez en ce point? Si un serviteur a de la vertu, n'est-il pas juste que son ancien maître en profite? S'il est méchant, nous devons croire qu'il vaudra encore moins étant avec nous.



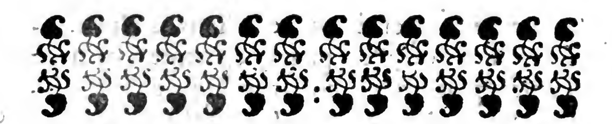
La quatriéme, que les maîtres y apprennent à n'avoir pas de honte de se communiquer à leurs serviteurs, & à les regarder comme leurs freres.

A ces quatre utilitez generales que tous Fideles peuvent retirer de cette Epître, on peut en ajoûter une cinquiéme, qui regarde plus particulierement les Pasteurs & les ouvriers Evangeliques, qu'on y peut remarquer dés le commencement & jusqu'à la fin la conduite pleine de sagesse & de suavité de l'Apôtre, qui bien loin de concevoir de la jalousie que d'autres travaillassent avec luy dans la vigne du Seigneur, il les y porte autant qu'il peut, en leur donnant les justes loüanges qu'ils meritoient, & en leur déferant tout l'honneur qu'ils pouvoient raisonnablement desirer. Il fait marcher Timothée de pair avec luy, en écrivant sa Lettre au nom de ce disciple comme au sien, & en le qualifiant de son frere. Paul, dit-il, prisonnier de Jesus-Christ, & Timothée son frere ; il y appelle Philemon son cooperateur dans l'Evangile, Archippe le compagnon de ses combats ; & en la finissant, il y marque qu'Epaphras étoit prisonnier comme luy pour Jesus-Christ, que Marc Aristarque, Demas & Luc étoient ses aides & ses compagnons dans ses travaux Apostoliques, *adjutores mei*. Cette conduite de l'Apôtre doit apprendre aux Pasteurs & à tous les ouvriers Evangeliques, que bien loin d'avoir de la jalousie que d'autres travaillent avec eux dans le champ du Maître commun, ils doivent en être bien aises, & y encourager sur tout ceux qui travaillent sous eux, en partageant avec eux, à l'exemple de l'Apôtre, l'honneur qui leur en revient, & en leur donnant les justes loüanges qu'ils meritent.

On peut juger de ces reflexions & d'une infinité d'autres qu'on pourroit encore faire avec beaucoup de fruit, combien judicieuse & édifiante est celle que fait S. Chrysostome dans sa Preface sur cette Lettre, lorsqu'il dit qu'il seroit à souhaitter qu'il se fût trouvé quelqu'un qui nous eût décrit le détail de la vie des saints Apôtres, & rapporté leurs moindres écrits & leurs moindres actions : qui nous eût dit comment ils se conduisoient dans toute leur vie, ce qu'ils mangeoient, & quand ils mangeoient, où ils s'arrêtoient, où ils alloient, ce qu'ils faisoient chaque jour, en quel endroit ils vivoient, en quelle maison ils étoient, où ils s'embarquoient, où ils abordoient : enfin il seroit à souhaitter qu'on eût un journal exact de toute leur vie, tant on trouveroit d'utilité dans les moindres circonstances : *Utinam non defuisset qui nobis Apostolorum historiam diligentissime traderet.... adeò illorum omnia eximia utilitate referta sunt.* Car si nous trouvons tant d'instructions importantes dans une Lettre si courte, & sur un sujet qui paroît peu considerable, combien en eussions-nous pû tirer d'un détail si édifiant ? Fasse le Seigneur que nous profitions de celuy qui nous en reste dans leurs écrits, il y en a assez, pourvû qu'il soit bien medité & mis en pratique, pour se sanctifier. C'est aux Pasteurs à donner là-dessus le bon exemple aux personnes du monde : qu'ils le fassent en lisant & meditant souvent les écrits de ces hommes tout divins ; mais qu'ils s'étudient encore plus de les imiter dans leur conduite, & ils se sanctifieront comme ils se sont sanctifiez.

Chryſ. in præf. in Epiſt. ad Phil.

FIN.



TABLE

Des matieres contenuës dans ce Volume,

Et dirigée par ordre alphabetique.

LETTRE PASTORALE.

Abstinence.

UTilité de l'abstinence dans la vie Chrêtienne. *page* 56

Affliction & affliger.

Il faut s'affliger de nos pechez & non des maux temporels qui nous arrivent. 188

L'état d'affliction n'empêche pas un bon Ecclesiastique de faire beaucoup de bien. 366

Aimer.

On doit aimer tous les hommes, quoyque tous ne soient pas aimables. 351

Plusieurs Ecclesiastiques aiment peu Jesus-Christ. 21

Plusieurs Ecclesiastiques aiment plus leurs parens que Jesus Christ. 21. 339

Les Chrêtiens doivent s'aimer selon la foy. 338

Amandement.

Il y a peu d'amendement dans la plusspart des Ecclesiastiques. 169

Amitié.

Les Ecclesiastiques doivent retrancher de leurs

amitiez tout ce qui ſent le badinage. 165

Amour propre.

L'amour propre eſt la ſource de tous les vices. 172

Perſonne n'eſt exempt d'amour propre en ce monde. *ibid.*

Amour profane.

L'amour profane ſe gliſſe ſouvent ſous le voile & l'apparence de la charité. 276

Caractere de l'amour profane. 338

Apoſtre.

Combien utile que nous euſſions un détail de tout ce qu'ils ont fait. 393

Aſſiſtance & aſſiſter.

Obligation d'aſſiſter ſes proches. 84

S. Athanaſe.

Grands ſervices que ſaint Athanaſe, quoyque toûjours perſecuté, a rendus à l'Egliſe. 367

Avares & Avarice.

Les Preſtres & les Paſteurs avares & intereſſez font un trafic honteux du Sacerdoce & de ſes fonctions. 48

Etat malheureux d'un Eccleſiaſtique & d'un Paſteur avare & intereſſé. 106

Eccleſiaſtiques ſujets à l'avarice ont de la peine à ſe convertir. 111

S. Auguſtin.

Avec quelle circonſpection il ſe conduiſoit à l'égard des femmes. 86

Son grand zele & ſa charité prodigieuſe & de 300. Evêques Catholiques pour procurer la converſion des heretiques de ſon temps. 320

Avidité

Qu'ont la pluſpart des Eccleſiaſtiques pour les biens de ce monde. 108

Aumône.

Les Paſteurs & les Beneficiers obligez de la fai-

ſe abondamment. 335

Auteurs profanes.

On pourroit ſe paſſer des Auteurs profanes pour apprendre les belles lettres aux jeunes gens. 194

Si on doit condamner abſolument la lecture des Auteurs profanes. *ibid.*

Aveuglement

Des Chrêtiens de s'occuper des creatures & de negliger la vie eternelle. 225

B.

S. Baſile.

Il ſuſpendit un Preſtre de ſes fonctions, âgé de 70. ans, pour avoir gardé chez luy une femme contre la défenſe des Canons. 81

Benefices.

Conſolation pour les bons Eccleſiaſtiques qu'on néglige dans la diſtribution des Benefices. 52

L'eſprit du monde a ſouvent plus de part dans la diſtribution des Benefices que l'eſprit de Dieu. 52. 241

Avis aux Eccleſiaſtiques qui réſignent leurs Benefices à leurs proches. 120. 241

Avis à ceux qui ont droit de préſenter ou de diſpoſer des Benefices. 242

Dans la diſtribution des Benefices à charge d'ames il faut conſulter le plus grand bien de l'Egliſe, & non les regles de l'amitié humaine. 256

Beneficiers.

Les Beneficiers ne ſont pas les proprietaires, mais de ſimples adminiſtrateurs du bien d'Egliſe. 333

C.

Catechiſme.

Soin que les Paſteurs doivent avoir de le faire eux-mêmes aux enfans. 236

Qualitez necessaires pour se bien acquiter de l'employ de faire le Catechisme aux enfans. 238

Charité.

Elle est la fin de la loy & de l'Evangile. 10

A quelles marques on peut connoître si on a la charité. 11

Les Pasteurs doivent avoir beaucoup à cœur les œuvres de charité. 391

Chasteté.

Quelle doit estre celle des Prestres & des autres Ecclesiastiques. 50. 253

Combien cette vertu doit estre precieuse à un Ecclesiastique. 96

La chasteté se perd facilement. 96.

Chute.

Nos chutes nous doivent rendre plus humbles, plus fervens & plus précautionnez. 375

Chrestien.

Un Chrestien doit se regarder comme mort au monde. 148

Maniere sainte & édifiante dont les premiers Chrêtiens s'écrivoient les uns aux autres: maniere profane dont ils s'écrivent aujourd'huy. 357.

S. Chrysostome.

Ce qu'il a pensé à l'égard du commerce des femmes avec les Ecclesiastiques. 86

Clercs.

Qui sont ceux d'entre les Clercs qui peuvent prétendre aux Ordres sacrez. 47.

Colere.

Combien la colere est un vice indigne d'un Pasteur. 249

Conscience.

On doit avoir soin de conserver la bonne conscience. 23

Continence.

La continence étant un don de Dieu: on ne doit point s'engager dans l'Etat Ecclesiastique qu'aprés y avoir bien pensé. 59

Les Clercs obligez de la demander chaque jour à Dieu. 59

L'état de continence est préferable au mariage. 56

Conversion.

Les Pasteurs & les Predicateurs ne doivent point s'attribuer la conversion des pecheurs, mais en donner la gloire à Dieu. 167

Travailler avec zele à la conversion du pecheur, mais l'attendre avec patience. 168

Ne point se rebuter de travailler à la conversion des pecheurs, quoyqu'on y avance peu 201

Correction.

Comment les Pasteurs doivent corriger les pecheurs. 250

Maniere dont il la faut faire. 75. 166. 295

Quand on fait la correction aux autres il faut se souvenir de ce qu'on a esté, ou penser à ce qu'on peut devenir. 307

Regle de la correction contre laquelle on péche ordinairement. 76

Les Pasteurs obligez de la faire aux pecheurs. 200

On doit gemir des fautes qu'on fait en faisant la correction aux autres. 202

Critique.

Si on doit s'appliquer à l'étude de la critique de l'Ecriture, *voyez* Ecriture.

D

Delices.

Les delices donnent la mort à l'ame. 82

Les Ecclesiastiques doivent renoncer aux delices. 83

Desintereſſement.

Quel doit eſtre celuy des Paſteurs & des Eccleſiaſtiques. 92. 251. 331

Il eſt rare de trouver des Eccleſiaſtiques deſintereſſez. 108

Devoirs.

Méditer ſouvent ſes devoirs. 70

Il faut remplir tous ſes devoirs : qui manque à un ſeul court riſque de ſe perdre. 204

Tous les devoirs du Chrêtien renfermez dans ces trois paroles de l'Apôtre : vivre ſobrement, juſtement & religieuſement, *ſobriè, piè & juſtè vivamus.* 292

Devotes.

Précautions que les Devotes doivent prendre en converſant avec leurs Directeurs. 275

Diaconiſſes.

Quels eſtoient les Diaconiſſes d'autrefois, & quelles eſtoient leurs fonctions. 79

Directeur.

Combien le commerce des femmes eſt dangereux pour les directeurs. 85. 274

Précautions qu'un Directeur doit prendre en converſant avec les Devotes. 274

Les Directeurs ne doivent pas negliger les pauvres ny les petits. 160

Portrait des Directeurs corrompus & des Directeurs intereſſez. 178

Conduite des Directeurs corrompus & des Directeurs intereſſez. 178

Conduite des Directeurs intereſſez combien contraire à l'eſprit de l'Egliſe. 181

Doctrine.

Qu'eſt-ce que prêcher une ſaine doctrine. 268

Domeſtiques.

Obligation de les inſtruire & de leur payer leurs gages. 48

Comment & en quel esprit doivent servir leurs maistres. 99

Domination.

Les Pasteurs ne doivent point user de l'esprit de domination à l'égard de leurs inferieurs. 364

Douceur.

La vertu de douceur tres-necessaire aux Ecclesiastiques. 303

La vertu de douceur n'est pas incompatible avec la correction. 305

E

Ecclesiastique.

Plus avantageux a un Ecclesiastique de souffrir pour Jesus-Christ que d'estre élevé aux premieres dignitez de l'Eglise. 346

Il est rare de trouver des Ecclesiastiques qui se contentent du necessaire. 108

Il est l'homme de Dieu ou l'homme du monde suivant sa conduite. 113

Ils doivent éviter l'embarras des affaires seculieres. 140

Portrait des méchans Ecclesiastiques. 170

Les Ecclesiastiques oublient facilement la bassesse de leur naissance, lorsqu'ils sont parvenus à des dignitez. 222

Doivent recevoir avec soumission les emplois ausquels leurs Evêques les destinent. 258

Doivent surpasser en pieté les Laïques les plus vertueux. 298

Rien ne contribuë tant à la desolation de l'Eglise que le mauvais exemple des Ecclesiastiques. 299

Ils ne sont que de simples Administrateurs du bien d'Eglise. 333

C'est la vertu, & non la naissance ou le bien, qui attire la veneration des peuples sur les Ecclesiastiques. 336

Etat Ecclesiastique.

L'Etat Ecclesiastique est une espece de milice. 21
Avis aux parens qui y engagent leurs enfans sans vocation. 120
Obligation de prier pour ceux qu'on a engagez dans cet Etat. 122
Entrer dans l'Etat & les emplois Ecclesiastiques pour y souffrir & y travailler, & non pour y joüir des avantages temporels qui y sont attachez. 135
Les emplois qui y paroissent le moins honorables le sont infiniment devant Dieu. 159

Eglise.

L'Eglise Catholique est la seule veritable Eglise. 54

Endurcissement.

Ce que c'est que l'endurcissement de cœur, combien cet état est terrible, & comment on y tombe. 125

Enfans.

Maniere profane dont plusieurs Chrêtiens les élevent. 192
Maniere Chrêtienne dont on doit les élever & les faire étudier. 192
Livres de l'Ecriture qu'on peut leur faire apprendre par cœur. 195
Comment on peut devenir enfans legitimes des Apôtres & de Dieu même. 229
Application que les Pasteurs doivent avoir de leur apprendre par eux-mêmes les principes de la Religion. 236

Episcopat.

Combien l'Episcopat est terrible, & qui peut le desirer. 37. 247
L'Episcopat est une charge encore plus pesante qu'elle n'est honorable. 247

Ecriture ſainte.

Les Eccleſiaſtiques obligez de méditer ſouvent la ſainte Ecriture. 62. 189
Elle doit faire leur principale étude. 102. 105 196. 316
Maniere dont on doit lire l'Ecriture ſainte, & le fruit qu'on en doit tirer. 189
Combien Dieu nous a favoriſez en nous donnant les ſaintes Ecritures. 190
Les Paſteurs des ames ne doivent pas ordinairement s'appliquer à l'étude critique de l'Ecriture. 317
Avec quelle précaution ceux qui ſe croyent appellez à l'étude critique de l'Ecriture, le doivent faire. 318
Il faut chercher dans l'étude de l'Ecriture plutôt l'acquiſition de la juſtice, de la miſericorde & de la charité que l'érudition. 319
L'étude de l'Ecriture ſainte neceſſaire pour devenir parfait. 198
Les Eccleſiaſtiques en doivent tirer le fond de leurs inſtructions 196

Eſperance.

Il eſt ſurprenant que l'eſperance Chrêtienne ne faſſe pas plus d'impreſſion ſur les Fideles. 223

Etude & étudier.

Un Paſteur eſt obligé de s'appliquer à l'étude 69
Quelles études doivent faire les Eccleſiaſtiques & ſur tout les Paſteurs. 102. 104. 221
Les Eccleſiaſtiques doivent mépriſer les études profanes. 102. 221
De quelle maniere on doit faire étudier les enfans. 192. 195
Maniere profane dont pluſieurs font étudier leurs enfans. 192

Evêque.

Quel doit eſtre un Evêque. 32

De l'obeïſſance que les Eccleſiaſtiques doivent aux Evêques. 301

Exemple.

Joindre le bon exemple à la predication de la parole de Dieu. 30. 289

Un Paſteur doit être le modelle & l'exemple de tout ſon troupeau. 68. 298

Maux que cauſent un Paſteur & un Eccleſiaſtique de mauvais exemple. 289. 299

F

Famille.

Les meres de famille obligées de s'appliquer ſoigneuſement à l'éducation de leurs enfans & à l'inſtruction de leurs familles. 35

Les peres de famille s'en doivent regarder comme les Paſteurs particuliers. 354

Fautes.

Peu d'Eccleſiaſtiques ſe corrigent de leurs fautes ordinaires. 169

Femmes.

Soin que doivent avoir les Paſteurs de porter les femmes à aimer chrétiennement leurs maris. 285

Exhorter les femmes à la modeſtie dans leurs habits. 33

Circonſpection avec laquelle les Eccleſiaſtiques doivent converſer avec les femmes. 77. 78. 85. 90. 274.

Si on peut tolerer des femmes chez les Eccleſiaſtiques, & quelles. 79 80

Quelle doit être la fermeté & la rectitude des Evêques pour faire obſerver les Canons & les ordonnances Eccleſiaſtiques, qui défendent l'habitation des femmes avec les Clercs. 81

Obligation des Eccleſiaſtiques de fuir le commerce des femmes, ſur tout des jeunes. 85

Combien le commerce des femmes eſt dangereux pour les Directeurs. 85

Ferveur.

Combien l'eſprit de ferveur eſt neceſſaire dans un Eccleſiaſtique. 129

G

Gemir & Gemiſſement.

Obligation aux Paſteurs de gemir pour leurs pechez & pour ceux de leurs peuples. 126

Grands.

On ne doit loüer dans les grands de la terre que la veritable vertu. 362

Obligation aux Paſteurs d'interceder auprés des grands pour les miſerables. 373

Gravité.

La gravité eſt une vertu neceſſaire à un Eccleſiaſtique. 290

Saint Gregoire.

Quoy qu'infirme & preſque toûjours malade a fait de grands biens. 362

H

Habits.

Exhorter les femmes à la modeſtie dans leurs habits. 33

Heretiques.

Obligation aux Paſteurs de veiller contre les erreurs des Heretiques. 61

Soin que doit avoir un Paſteur des ames & un Eccleſiaſtique de travailler à la converſion des Heretiques. 320

Permis de relâcher de la ſeverité de la diſcipline, pour les ramener au ſein de l'Egliſe. *ibid.*

Prodigieux exemple de charité de trois cens Evêques Catholiques qui offrent de quitter leurs Evêchez pour procurer la converſion

des Heretiques. *ibidem.*
Maniere dont doivent ſe conduire ceux qui ſont appellez à travailler à la converſion des Heretiques. 322
Combien l'hereſie eſt un crime deteſtable. 325
Comment on peut défendre la verité contre les Heretiques. 166

Saint Hilaire.

Grands ſervices qu'il a rendus à l'Egliſe au milieu de toutes les perſecutions. 367

Homme.

Etat pitoyable de l'homme avant l'Incarnation. 309

Humilité.

Quelque bien qu'on faſſe on doit ſe tenir dans l'humilité. 209
Humilité neceſſaire aux Paſteurs des ames. 222
Prodigieuſe humilité de ſaint Paul peu imitée par les Eccleſiaſtiques. 19

Hypocrite & Hypocriſie.

Qu'eſt-ce qu'hypocriſie. 260
Combien ce vice eſt deteſtable. 261
Prêtres & Paſteurs hypocrites combien dangereux & capables de faire du mal dans l'Egliſe. 175
Hypocriſie ſecrette qui naît de la préſomption, combien à craindre. 262
Pluſieurs ſont des hypocrites croyant d'être du nombre des juſtes. 174.262
Soin qu'on doit avoir de fuïr les Prêtres hypocrites. 177

I

Saint Jerôme.

Ce qu'il a penſé du commerce des Clercs avec le ſexe. 88

Jeſus-Chriſt.

On ne lit point qu'il ait ri, mais bien qu'il a

pleuré. 127

On doit ſoupirer perpetuellement aprés ſon avenement. 209

D'où vient qu'on ſoupire ſi peu aprés l'avenement de Jeſus-Chriſt. 211

Comment on renonce à Jeſus-Chriſt hors de la perſecution. 150 263

Jeuneſſe.

La jeuneſſe eſt portée à la débauche: ſoin qu'on doit avoir de l'en retirer. 284

Ignorance.

Il y a une ignorance qui enfle, & quelle elle eſt. 104

Incarnation.

On doit ſouvent inſtruire les peuples ſur le myſtere de l'Incarnation, & ſur les bienfaits qu'il renferme. 294

Combien le bienfait de l'Incarnation eſt conſiderable. 309

Etat pitoyable de l'homme avant l'Incarnation. *ibidem.*

Inſtruction & Inſtruire.

Obligation aux Paſteurs d'inſtruire. 69. 93. 226

Obligation des maîtres d'inſtruire leurs domeſtiques. 84

Obligation des parens d'inſtruire leurs enfans. 84

Source d'où les Eccleſiaſtiques doivent tirer le fond des inſtructions qu'ils font. 196

Dans les inſtructions qu'on fait on doit deſcendre dans le détail des vices & des vertus. 280

Les Eccleſiaſtiques doivent hors le cas de neceſſité laiſſer aux vieilles femmes le ſoin d'inſtruire les jeunes & les filles. 283

Intereſſé.

Les Prêtres & les Paſteurs intereſſez font un trafic honteux du Sacerdoce & de ſes fonctions. 48

Judas.

Pourquoy Jesus-Christ luy avoit donné sa bourse à garder. 112

Juste.

Il ne suffit pas de mener une vie reglée au dehors pour être du nombre des justes. 173

L

Larmes & pleurer.

On ne lit point que Jesus-Christ ait jamais ri, mais bien qu'il a pleuré. 127

Les Pasteurs & les Prêtres doivent pleurer sur leurs pechez & sur ceux de leurs peuples. 126

Lettres.

Maniere édifiante dont les premiers Chrétiens s'écrivoient les uns aux autres. Maniere profane dont le font les Chrétiens d'aujourd'hui. 357

Loüer & Loüanges.

On est souvent loüé des hommes & condamné devant Dieu. 205

Les Ecclesiastiques ne doivent loüer dans les grands que la veritable vertu. 362

Loy.

La Loy & l'Evangile ont pour fin la charité. 10

Loix.

Les Loix Ecclesiastiques n'ont rien de penible ni de génant pour les Ministres des Autels qui sont animez de la charité. 17

M

Maîtres.

Dureté des maîtres à l'égard de leurs domestiques, combien opposée à l'esprit du Christianisme. 374

Obligation des maîtres d'instruire leurs domestiques, & de leur payer leurs gages. 84. 354

Comment & en quel esprit les domestiques doivent servir leurs maîtres. 99

Mariage.

Etat du mariage inferieur à celuy de la continence. 56

On ne doit point condamner l'état ni l'usage du mariage. 57

Meditation.

Obligation aux Ecclesiastiques de s'appliquer à la meditation de la parole de Dieu. 62

Mediter souvent ses devoirs. 70

Mere de famille.

Exhorter les meres de famille à s'appliquer à l'éducation Chrétienne de leurs enfans. 35

Milice.

L'état Ecclesiastique est une espece de milice. 22

Ministere.

Ministere Ecclesiastique, n'y entrer que par obeïssance. 1

Ne point s'ingerer dans le ministere qu'on n'ait étudié les sciences Ecclesiastiques, & qu'on ne se soit exercé dans la pratique de la vertu. 14

Miserables.

Obligation aux Pasteurs d'interceder pour les miserables auprés des grands. 373

Tendresse que les Pasteurs doivent avoir pour les miserables. 377. 384

Modestie.

Exhorter les femmes à la modestie dans leurs habits. 33

Monde.

Un Chrétien, & sur tout un Ecclesiastique, doit se regarder comme mort au monde. 148

On ne doit point desirer les avantages de ce monde 161

Mortifica-

Mortification.
Les mortifications corporelles sont utiles au salut. 64
Moyse.
Moïse apprend aux Ecclesiastiques à ne point preferer leurs parens dans la disposition de leurs Benefices. 241

N

Negligence.
Soin qu'on doit avoir d'éviter la negligence. 72
Niaiseries.
Les Ecclesiastiques doivent éviter les niaiseries. 162
Noblesse.
Les Ecclesiastiques ne doivent point se glorifier de la noblesse de leur famille. 8

O

Obeïssance.
De l'obeïssance qu'on doit aux Princes & aux Magistrats. 300
Obeïssance que les Pasteurs inferieurs doivent à leurs Evêques. 301
Oeuvres, bonnes œuvres.
Ceux qui ne pratiquent pas de bonnes œuvres donnent à penser qu'ils ne croyent guéres en Dieu, & n'y croyent pas comme ils y doivent croire. 312
Comment on peut participer à toutes les bonnes œuvres qui se font dans l'Eglise. 348
Dans quelque état que soit un bon Ecclesiastique, dans la persecution ou dans la paix, dans l'affliction ou dans l'abondance, il ne laisse pas de faire beaucoup de bonnes œuvres. 366
Ordonnances.
Les Ordonnances Ecclesiastiques n'ont rien de

génant pour les bons Ecclesiastiques. 17

Ordre sacré & Ordination.

Ne point s'ingerer dans les Ordres qu'aprés s'être rempli dans la retraite de l'esprit de Dieu. 44

Qui sont ceux d'entre les Clercs qui peuvent pretendre aux Ordres sacrez. 47

Avec combien de précaution il faut se conduire dans la collation des Ordres 94. 240

Comment conserver la grace de l'Ordination. 129

P

Parens.

Plusieurs Ecclesiastiques aiment plus leurs parens que Jesus-Christ. 21. 339

Avis aux parens qui engagent temerairement leurs enfans dans l'état Ecclesiastique. 120

Parole.

Toutes les paroles d'un Prêtre doivent être regardées comme autant de regles de la verité. 254

Usage que les Predicateurs, les Directeurs & les Pasteurs doivent faire de la parole de Dieu par raport au prochain, & par raport à eux-mêmes. 297

Parroisse.

Soin qu'un Pasteur doit avoir de sa Paroisse. 208

Passions.

On doit mourir chaque jour à ses passions. 148

Pasteurs.

Pasteurs des ames exposez à de grands maux. 3

Soûtenus par une grande esperance. 3. 67

Peuvent ressembler à saint Paul, & comment. 5

Ont plus besoin de la misericorde de Dieu que les autres. 6

Combien la charge de Pasteur est terrible, & qui

peut la desirer. 37
Quel doit être un Evêque & un Pasteur. 39. 152. 245. 288
Ne point s'ingerer dans la charge Pastorale qu'aprés s'être rempli dans la retraite de l'esprit de Dieu. 44. 248
Les Pasteurs interessez font un trafic honteux du Sacerdoce & de ses fonctions. 48
Empressement qu'un Pasteur doit avoir pour le salut des ames. 53
Etat malheureux d'un mauvais Pasteur. 66
Un Pasteur doit être le modele de tout son troupeau. 68. 288
Un Pasteur est obligé d'étudier & d'instruire. 69
Quel doit être le desinteressement d'un bon Pasteur. 92. 108. 251. 331
Quelles doivent être ses études. 102. 104. 117. 316.
Qualitez de l'esprit Pastoral, quelles. 132. 152
Doivent éviter l'embaras des affaires seculieres. 140
La vie d'un soldat, d'un athléte & d'un laboureur, modelle de celle d'un Pasteur. 144
Quelque application qu'il apporte à remplir ses devoirs, il doit craindre qu'il ne fasse pas tout ce qu'il doit. 146
Un Pasteur doit mourir chaque jour à ses passions. 148
Portrait des méchans Pasteurs. 170
Leurs obligations se reduisent à quatre, à instruire, à refuter les erreurs, à corriger & à montrer la voye de la justice. 197
Doivent se considerer comme les serviteurs des peuples. 219. 248
Les Pasteurs sont obligez d'instruire, & la ma-

niere dont ils le doivent faire. 226
Conduite qu'ils doivent garder à l'égard des Ecclesiastiques qui travaillent toûjours. 234. 392
Conduite que les Ecclesiastiques qui travaillent sous les Pasteurs doivent garder à leur égard. 234. 392
Si un Pasteur peut arriver à posseder toutes les qualitez que saint Paul desire d'eux. 255
Comment ils doivent se conduire à l'égard des femmes. *Voyez femmes & Directeurs.*
Maux que cause un Pasteur de mauvais exemple. 289
Ne doivent point quitter leur troupeau ni s'absenter que pour des raisons tres-legitimes. 316
Il ne leur est permis de s'absenter de leurs Paroisses qu'aprés les avoir pourvûës d'un autre Pasteur. 326
Les Pasteurs qui ont une autorité superieure dans l'Eglise ne doivent point retirer les Pasteurs inferieurs d'auprés de leur troupeau que pour des raisons tres-legitimes. *ibid.*
Les peuples sont obligez de fournir à leur subsistance 329
Ils doivent presider par leur exemple à toutes les bonnes œuvres. 332
Ils doivent faire abondamment l'aumône. 333
Plus avantageux à un Pasteur de souffrir pour Jesus-Christ que d'être élevé aux premieres dignitez de l'Eglise. 346
Soin qu'ils doivent inspirer aux peres & aux meres de famille d'y faire servir Dieu. 35. 354
Obligez de beaucoup prier pour leurs peuples, & de redoubler leurs prieres lorsque Dieu paroît le plus irrité. 359
Ne doivent point user de l'esprit de domination. 234. 364

Un bon Pasteur, soit malade, soit sain, soit persecuté, soit dans la paix, fait toûjours beaucoup de bien. 366
Les Pasteurs ne doivent negliger aucun pecheur pour méprisable ou incorrigible qu'il paroisse. 371
Obligez d'interceder pour les miserables auprés des Grands. 373
Tendresse qu'ils doivent avoir pour les pauvres & pour les miserables. 377
Obligez de satisfaire pour les pecheurs auprés de Dieu, & pour les miserables auprés des hommes. 382
Les peuples & les saintes ames doivent demander à Dieu avec ardeur de bons Pasteurs, & beaucoup prier pour leur conservation. 387
Les Pasteurs doivent faire part des honneurs qu'on leur rend à ceux qui travaillent pour eux. 392

Patience.

Quelle doit être nôtre patience. 277
Combien cette vertu est necessaire à tous les Chrétiens, & même aux justes. 278
Les justes & les Pasteurs ont grand besoin de patience dans certaines tentations. 278

Saint Paul.

Prodigieuse humilité de saint Paul. 19
Son zele & son humilité, modelle de celle des Pasteurs. 232

Pauvres.

Obligation de les assister. *Voyez Aumônes.*
Obligation aux Pasteurs d'interceder pour les pauvres auprés des Grands. 373
Tendresse que les Pasteurs doivent avoir sous les pauvres. 377. 384

Peché.

Obligation aux Pasteurs de gémir pour leurs pechez & pour ceux de leurs peuples. 126

Il n'y a point de peché qu'un homme ait commis que nous ne puissions commettre. 308

Pecheur.

Les Pasteurs doivent travailler avec zele à la conversion du pecheur, l'attendre avec patience sans se rebuter. 168

Les Pasteurs & les Directeurs ne doivent negliger aucun pecheur, pour méprisable & incorrigible qu'il paroisse. 371

Les Prêtres, & sur tout les Pasteurs, obligez de satisfaire à Dieu pour les pecheurs. 382

Penitence.

Avec quelle précaution il faut se conduire dans l'administration du sacrement de Penitence. 94

Saints Peres.

Les Ecclesiastiques doivent s'appliquer beaucoup à les étudier. 102. 105

Perfection.

S'avancer toûjours dans la voye de la perfection. 71

Quelles démarches il faut faire pour arriver à la perfection. 291

Perruque.

Usage affecté des perruques peu conforme à l'état Ecclesiastique. 34

Persecution.

Consolation pour un Pasteur fidelle qui est dans la persecution. 67. 187

Tous les justes doivent souffrir persecution. 186. 215

A combien de sortes de persecutions les justes sont exposez. 186

On la doit souffrir de quelque part qu'elle vienne. 213

Conduite qu'on doit garder à l'égard de ceux qui nous persecutent. 215

Pieté.

Par le moyen de la pieté les simples femmes peuvent preceder devant Dieu les Pasteurs. 353

L'exterieur de pieté n'est qu'une hypocrisie, s'il n'est un rejaillissement de celle qui doit être dans nos cœurs. 173

Qu'est-ce que la pieté. 63. 66

Qu'est-ce que s'exercer dans la pieté. 63

Eloge de la pieté. 65

En quoy consiste cette vertu. 173

Philemon.

Artifice admirable de charité avec lequel saint Paul a écrit l'Epître à Philemon. 345

Quatre utilitez qu'on doit tirer de l'Epître à Philemon. 391

Pleurs & Pleurer.

Voyez larmes.

Poëtes.

Lecture des Poëtes faite sans précaution & sans discernement, combien dangereuse. 193

Portrait.

Portrait des méchans Pasteurs & des méchans Ecclesiastiques. 170

Predication, Prêcher & Predicateurs.

Il faut joindre le bon exemple à la predication de la parole de Dieu. 30. 289

Qu'est-ce que prêcher d'une maniere digne de la saine doctrine. 268. 270

Un Predicateur doit descendre dans le détail des vertus & des vices de ses auditeurs. 280

Prêtres. Voyez Pasteurs.

Mêmes vertus requises dans les Prêtres que dans les Evêques 47

Etat malheureux d'un mauvais Prêtre. 66

Prier & Priere.

Quelle doit être la vertu & l'efficace de la prie-

re d'un Pasteur. 154
Les Pasteurs obligez de prier beaucoup pour leurs peuples. 359
Obligation des Pasteurs de porter les peuples à prier les uns pour les autres. 25
Item, de les porter à prier Dieu pour les Princes. 27
Necessité de la priere dans les riches & dans les Grands de la terre pour être sauvez. 29
Il faut prier toûjours & en tout lieu, & comment remplir ce devoir. 31
Les Pasteurs obligez d'apprendre à leurs peuples la methode de prier toûjours & en tout lieu. 31
Obligation de prier pour ceux qu'on a engagez dans l'état Ecclesiastique. 122
Assiduité à la priere necessaire à tout Pasteur & & à tout Ecclesiastique. 123

Princes.

Obligation aux Pasteurs de prier & de faire prier pour les Princes. 27
De l'obeïssance qu'on doit aux Princes. 300

Prochain.

Empressement qu'on doit avoir pour le salut du prochain. 53

Pureté.

Voyez chasteté.

R

Récompense.

Quelle est celle que les bons Pasteurs & les bons Ecclesiastiques meritent dans l'Eglise. 91

Reconnoissance.

On doit donner des marques de sa reconnoissance à ceux qui nous obligent, & en quoy particulierement. 138

Recreation.

Quelles doivent être les recreations des Eccle-

ſiaſtiques. 163

Les Eccleſiaſtiques doivent éviter les manieres d'agir des jeunes gens dans leurs recreations. 162

Renoncer.

Comment un Paſteur & un Eccleſiaſtique renoncent à Jeſus-Chrtſt. 150. 263

Reſidence.

De la reſidence des Paſteurs des ames & ſon obligation. *Voyez Paſteurs.* 326

Reſignation & Reſigner.

Avis aux Eccleſiaſtiques qui reſignent leurs Benefices à leurs proches. 120

Retraite.

Ne point s'ingerer dans les Ordres ou l'employ de Paſteur qu'aprés s'être rempli dans la retraite de l'eſprit de Dieu. 44

Riche & Richeſſe.

Combien les riches ont beſoin de l'eſprit de priere pour être ſauvez. 19

Il eſt rare d'en trouver, même parmi les Eccleſiaſtiques, qui nemettent en leur confiance quand ils ſont riches dans leurs richeſſes. 115

Rire & Ris.

On ne lit point que Jeſus-Chriſt ait jamais ri, mais bien qu'il a pleuré. 127

S.

Sageſſe.

Quelle doit être la ſageſſe d'un Paſteur. 134

Salut.

Empreſſement qu'on doit avoir pour le ſalut du prochain. 53

Santé.

Les Eccleſiaſtiques ne doivent point trop s'occuper du ſoin de leur ſanté. 97

Science.

L'étude des ſciences profanes ne convient point aux Paſteurs des ames. 221

Servir.

Il faut ſervir Dieu comme les ſerviteurs ſervent leurs maîtres. 100

Serviteur.

Comment & en quel eſprit les ſerviteurs doivent ſervir leurs maîtres. 99

On ne doit poinr débaucher les ſerviteurs des autres. 391

Souffrir & Souffrance.

Plus avantageux de ſouffrir que d'être élevé aux premieres dignitez de l'Egliſe. 346

Les ſouffrances ſont utiles à ceux qui ſont affligez, & à ceux qui prennent part à leur affliction. 363

Superieurs.

Comment en doivent uſer à l'égard de leurs inferieurs. 6

T

Timothée.

Les Paſteurs doivent ſouvent lire & mediter l'Epître que ſaint Paul a écrite à Timothée. 117

Tite.

Fruit que les Eccleſiaſtiques & les Paſteurs doivent tirer de l'Epître à Tite. 341

V

Vaſes.

Vaſes d'or & d'argent, de bois & de terre dans l'Egliſe. 155

Qui ſont les Eccleſiaſtiques figurez par les vaſes d'or & d'argent, & qui ſont ceux que les vaſes de bois & de terre figurent. 157

Veiller & Vigilance.

Un Ecclesiastique & un Pasteur doivent veiller soigneusement sur eux-mêmes. 73

On doit desirer que plusieurs personnes veillent sur nous. 302

Verité.

Il faut défendre la verité contre les Heretiques, mais sans aigreur. 166

Vertu.

Quelles doivent être les vertus d'un Pasteur, & combien il y doit exceller. 152

Vice.

Tous les vices ont un tel enchaînement que l'un attire l'autre. 172

Violent & violence.

Combien les moindres violences sont condamnables dans un Prêtre & dans un Pasteur. 41

Vocation.

Elle est necessaire pour entrer dans l'état Ecclesiastique. 119

Ce que doit faire celuy qui est entré sans vocation dans l'état Ecclesiastique. 122. 128

Comment conserver la grace de la vocation. 129

Y

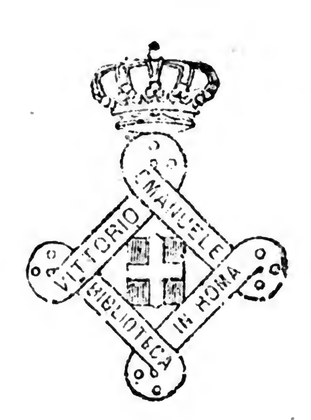
Yvrognerie.

Combien l'yvrognerie est indigne d'un Pasteur & d'un Prêtre. 41. 250

Fin de la Table.

Fautes à corriger.

Pages	*lignes*	*fautes*	*corrections.*
9	à la marge	Eoxd.	Exod.
22	20	permy	parmy
46	3	plus	*effacez* ce mot
49	14	dans	*effacez* ce mot
65	30 & 31	à qui	que
120	derniere	pou	pour
134	31	consommer	consumer
202	26	diret out	dire tout
234	à la marge	Chys	Chryſ.
262	24	qui fait le bien	qui fait qu'on
	1	qu'on pratique	pratique le bien
386		la charité	*effacez* la




6-4





